HISTOIRE
DU
JAPON.

HISTOIRE
DU
JAPON;

OU L'ON TROUVERA

TOUT CE QU'ON A PU APPRENDRE DE la nature & des productions du Pays, du caractere & des Coutumes des Habitants ; du Gouvernement & du Commerce, des Revolutions arrivées dans l'Empire & dans la Religion ; & l'examen de tous les Auteurs, qui ont écrit sur le même sujet.

NOUVELLE ÉDITION.

Enrichie de Figures en taille-douce.

Par le Pere DE CHARLEVOIX, *de la Compagnie de* JESUS.

Revûe, corrigée, augmentée, & mise dans un nouvel ordre par l'Auteur.

TOME CINQUIÉME.



À PARIS.
Chez ROLLIN, Libraire, Quay des Augustins, à S. Athanase.

M. DCC. LIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

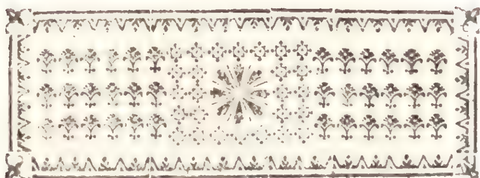
SOMMAIRE
DU QUINZIÉME LIVRE.

MOYEN, dont Dieu se sert pour engager un Cathécumene, qui différoit son baptéme, à le recevoir. Il meurt peu de tems après, & ce qui donne lieu de croire qu'il est sauvé. Disposition du Prince d'Oxu par rapport à la Religion Chrétienne. Travaux du P. de Angelis dans le Nord du Japon. Description du Pays d'Oxu. Ambassade du Prince au Pape. Son Ambassadeur est baptisé à Madrid. Lettre du Prince au Pape. Réponse du Sécrétaire du Consistoire au nom de Sa Sainteté. Le P. Sotelo est nommé Evêque. Le Roi d'Espagne s'oppose à son sacre. Ses Superieurs l'empêchent de retourner au Japon. Edit du Prince d'Oxu contre la Religion Chrétienne. L'Evangile prêché en Yesso. Le P. de Angelis s'y transporte. Mines d'Or. Caractere des Peuples d'Yesso. Leur Gouvernement; leur croyance; leur Commerce. Diverses excursions des Missionnaires dans ce Pays. Notices du Pays d'Yesso selon le P. de Angelis. Raisons, qui portoient ce Missionnaire à croire que Matsumay est dans une Isle. Sentiment des Japonnois. Opinion de Kœmpfer & de son Traducteur Anglois. Découvertes des Hollandois dans ces quartiers-là. De l'Isle, des Etats, & de la Terre de la Compagnie. Oppositions entre plusieurs Mémoires des Hollandois sur ce sujet. Y a-t'il un passage entre Yesso & la Tartarie? Dernieres découvertes des Japon-

nois de ce côté-là. Ce que les PP. Maffée & Martini disent des Habitants d'Yesso. Les Japonnois font un Etablissement à l'Isle Formose. Industrie des Hollandois pour y en avoir un aussi. Les Japonnois abandonnent le leur. La Persécution se ralentit un peu. Le Pape avance le Jubilé de l'Année Sainte en faveur des Chrétiens du Japon. Où il est Publié. Un Apostat répand un Libelle diffamatoire contre les Missionnaires. Conduite modérée de quelques Princes Idolâtres. Le P. Sebastien Kimura est arrêté. Belle action de son Catéchiste. Deux Religieux allant au Japon sont pris par des Hollandois, & déférés au Roi de Firando. Ils ne conviennent point de ce qu'ils sont, pour sauver le Capitaine, qui les avoit embarqués, & l'on fait venir des Religieux de différents ordres, qui étoient Prisonniers, pour les convaincre. Un Prêtre Apostat les décele. Ce qui se passe en cette occasion entre le P. Spinola & des Anglois. Ce Missionnnaire tâche en vain de convertir un Apostat. Il engage un des deux Religieux à se déclarer. Entreprise du P. Collado Dominicain pour sauver l'autre, qui étoit de son Ordre, & ce qui en arrive. Ordres donnés par l'Empereur au Gouverneur de Nangazaqui. Martyre des deux Religieux. pris par les Hollandois., & de tout l'Equipage du Navire, qui les avoit conduits au Japon. Ferveur des Prisonniers de Nangazaqui. Beau discours d'un Catéchiste au Gouverneur. Réponse du Gouverneur. Trente Chrétiens de tout âge & de tout sexe condamnés à mort. Leur ferveur. Il sont joints à une autre Troupe de trente-deux, presque tous Religieux. La vie, que ceux-ci avoient menée dans leur

Prison. Prédiction du P. Spinola à son Catéchiste. Avis, qu'il donne à quelques Européens. Il reconnoît parmi ceux, qui etoient condamnés à mourir, l'Hôtesse, chez qui il avoit été pris, & qui avoit amené avec elle l'Enfant, qu'il avoit baptisé peu de jours avant qu'on l'arrêtât. Discours du P. Spinola au Président & à l'Assemblée. Circonstances de sa mort, & de celle des autres Martyrs. Deux Religieux paroissent apostasier. Ce qui avoit donné lieu de le croire. Un Gentilhomme est brûlé vif pour avoir voulu enlever de Reliques des Martyrs. Histoire d'Antoine Sanga.





HISTOIRE DU JAPON.



De J.C. 1620.

De Syn Mu 2280.

Moyen, dont Dieu se sert pour déterminer un Catéchumene à recevoir le Baptême. Il meurt subitement après l'avoir reçu.

LIVRE QUINZIÉME.



Il s'en falloit bien que les Chrétiens des Provinces Septentrionales eussent été aussitôt inquiétés, que ceux des autres Parties de l'Empire. Le Pays d'Oxu entre autres avoit été longtems assez tranquille, au moins jusqu'à ce que Mazamoney eût changé de systême à l'égard du Christianisme. Aussi pendant tout ce tems-là, cette ferveur, que produit le sang des Martyrs, ne régnoit-elle point dans ces Contrées éloignées, comme elle faisoit ailleurs, & quelques-uns même de ceux, qui avoient reconnu la vérité, & s'étoient déterminés à l'embrasser, différoient sans beaucoup de sujet de recevoir le Baptême. Parmi ces indolents Catéchuménes, il y avoit un Gentilhomme, qui, à cela près,

De J. C. 1615.

De Syn Mu. 2275.

menoit une vie irréprochable, & pratiquoit toutes les vertus du Christianisme. Le Seigneur le tira enfin de cette dangéreuse léthargie: il vit, ou crut voir en songe une Dame d'une beauté respectable, qui tenoit à la main une Croix liée avec un Cordon de soye; il s'efforça de prendre cette Croix, mais ses efforts furent inutiles, & là-dessus il s'éveilla; il comprit bien par la disposition, où l'avoit laissé ce songe, que c'étoit un avertissement du Ciel; il se reprocha sa négligence à recevoir le Sacrement, qui devoit lui donner part à l'adoption divine; il le demanda avec instance, & trois jours après l'avoir reçu, il mourut subitement. Sa Femme, qui étoit Chrétienne & craignant Dieu, fut un peu inquiéte sur son salut; mais un petit Enfant, qu'elle avoit, lui dit peu de jours après d'un ton, qui sentoit l'inspiration, que son Pere étoit dans le Ciel: il se mit ensuite à discourir de la gloire du Paradis, & le fit avec une grace, qui ravit en admiration tous ceux, qui l'écoutoient: il s'endormit, dès qu'il eut cessé de parler; & comme à son réveil on lui eut rappellé les belles choses, qu'il avoit dites, il parut n'én avoir aucun souvenir; ce qui confirma tout le monde dans la pensée, que l'Esprit Saint s'étoit exprimé par sa bouche.

Disposition du Prince d'Oxu par rapport a la Religion Chrétienne.

Depuis quelques années les Missionnaires faisoient de fréquentes excursions dans tous ces quartiers-là, où les voyages ne se pouvoient faire, qu'avec des fatigues incroyables. Les chemins en plusieurs endroits y sont affreux, & bordés de précipices, la plûpart du tems cachés sous la neige. Nous avons vû que

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

le Pere Sotelo étoit parti du Japon en 1613. avec un Ambassadeur, que Mazamoney Prince d'Oxu envoyoit au Pape & au Roi Catholique : l'année suivante le Pere de Angelis arriva à la Cour de ce Prince, & ne le trouva ni Catéchumene, comme on avoit publié qu'il étoit, ni dans la disposition de le devenir, mais plongé dans les plus infames débauches. La Lettre, qu'il avoit écrite au Souverain Pontife, marquoit néanmoins qu'il étoit sincérement résolu à recevoir le Baptême, quand la conjoncture des tems seroit devenuë plus favorable : il prioit ensuite le Saint Pere de le recommander au Roi d'Espagne, afin que ses Etats pussent profiter du Commerce du Mexique, & il le conjuroit de lui envoyer des Peres de Saint François, & un Evêque pour le Nord du Japon ; celui qui faisoit sa résidence à Nangazaqui, n'étant pas, disoit-il, à portée de secourir les Chrétiens de ces Contrées Septentrionales.

Travaux du P. de Angelis dans le Nord du Japon.

Le P. de Angelis pénétra sans peine le véritable dessein de cette Ambassade, & le peu de fond, qu'il y avoit à faire sur la parole, que Mazamoney avoit donnée d'embrasser le Christianisme ; mais il crut pouvoir profiter de la disposition, où le desir de s'enrichir par le Commerce de la Nouvelle Espagne avoit mis ce Prince, pour avancer l'œuvre de Dieu dans ses Etats, où l'on comptoit alors environ deux cents Chrétiens. Il fixa donc sa résidence à XENDAÏ, Capitale de la Province ; mais à peine avoit-il eu le tems de reconnoître le Terrein : qu'il reçut un ordre du Pere Valentin Carvaglio, son Provincial, pour se rendre à Nangazaqui, parce qu'il étoit nom-

mément compris dans l'Edit de Banniſſement porté contre les Miſſionnaires. Il obéit, mais le Provincial trouva enſuite le moyen de le faire échapper, & peu de tems après on lui permit de retourner en Oxu.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

De cription du Pays d'Oxu.

Ce grand Pays s'étend juſqu'à l'extrèmité Septentrionnale du Japon: il a au Couchant les Royaumes de DEVA & de MOGAMI, & la Mer au Nord & au Levant. Il y a bien de l'apparence qu'il avoit autrefois appartenu à un ſeul Prince, puiſque dans le rencenſement des Royaumes du Japon il n'y eſt compté que pour un; mais il étoit ſans contredit le plus grand de tous, & j'ai déja obſervé que depuis pluſieurs années il étoit diviſé en pluſieurs Provinces, qui toutes avoient leur Prince particulier, entre leſquels Mazamoney paſſoit pour le plus puiſſant. Les Provinces voiſines, ſurtout celle de NAMBU, la plus reculée de toutes vers le Nord, avoient été les dernieres éclairées des lumieres de l'Evangile, mais depuis quelque tems les Peres Diego Carvailho & Matthieu ADAMI y avoient formé une des plus nombreuſes & des plus illuſtres Chrétientez, qui fuſſent au Japon: pluſieurs Bonzes, des Tundes même, & quantité de Perſonnes de la premiere Nobleſſe, avoient été gagnés à Jeſus-Chriſt; & il ſembloit que la Foi perſécutée & affoiblie dans le Ximo, où elle avoit ſi longtems régné avec tant d'éclat, ſe fût réfugiée dans ces Provinces reculées, où elle avoit eu tant de peine à pénétrer.

Le Prince d'Oxu envoye un Ambaſſadeur au Pape.

Ces progrès allarmerent enfin Mazamoney, qui dès lors n'eſpéroit plus rien du côté de la Nouvelle Eſpagne, & qui croyoit avoir tout à craindre de la Cour de Jedo, s'il con-

De J. C. 1620. D. Syn-Mu. 2280.

tinuoit à favoriser les Chrétiens. Mais pour faire avec ordre le récit de ce qui se passa alors dans les Etats de ce Prince, il faut reprendre l'Histoire de son Ambassade, où nous l'avons interrompuë. Le premier Port, où les Ambassadeurs prirent terre dans la Nouvelle Espagne, fut ACAPULCO, & ils y furent reçus avec une magnificence extraordinaire. Ils s'y arrêterent peu, & ils se rendirent à Mexico pendant la Semaine Sainte de l'année 1614. Le Vice-Roi leur rendit de très-grands honneurs, & leur fit équiper un Navire, qui les porta heureusement à Séville, où ils débarquerent au mois d'Octobre. De-là ils passerent à Cordouë, puis à Tolede, & enfin à Madrid. Partout on leur donna des Fêtes splendides, & le Roi Catholique, dans l'Audience, qu'il leur donna, les combla de marques de la plus grande distinction. Le P. Sotelo, qui malgré le changement de la Cour de Jeco à son égard, avoit gardé la Lettre, que le Xogun-Sama lui avoit remise d'abord pour le Roi d'Espagne, crut devoir la présenter à ce Prince, & les espérances, qu'elle donna à Philippe III. d'une Alliance durable avec l'Empereur du Japon, ne contribuerent pas peu à l'éclat qu'eut alors cette Ambassade.

Son Ambassadeur est baptisé à Madrid.

Mais ce qui acheva de persuader la Cour d'Espagne, qu'on pouvoit tout se promettre pour la Religion, au moins de la part du Prince d'Oxu, c'est que l'Ambassadeur Japonnois voulut recevoir le Baptême avant que de sortir de Madrid. La cérémonie s'en fit avec beaucoup d'appareil en présence du Roi & de toute la Cour dans l'Eglise des Peres Franciscains de l'Etroite Observance, & le Néophyte y

reçut le nom de PHILIPPE. (a) Les Ambassadeurs partirent au mois de Janvier de l'année suivante, pour se rendre à Rome, & dans tous les lieux de leur passage ils furent reçus comme l'auroit été la Personne même du Prince. Ils arriverent à Rome vers la fin d'Octobre, & le troisiéme de Novembre, ils eurent Audience de Sa Sainteté en plein Consistoire. Nous avons la Lettre, qu'ils présenterent à Paul V. de la part de Mazamoney, qui y prend la qualité de Roi d'Oxu. La voici traduite de l'Exemplaire Latin, qui se trouve dans l'abregé du Bullaire de FLAVIO CHERUBINO.

De J.C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

IDATE MAZAMONEY, Roi d'Oxu, dans l'Empire du Japon, baisant avec beaucoup de révérence & une profonde soumission les pieds du Grand, Universel, & Très-Saint Pere du Monde entier, le Seigneur PAUL V. lui dit avec respect.

L... Prince.

» Le Pere Sotelo, Religieux de l'Ordre de » S. François, étant venu dans mon Royau» me, & y ayant prêché la Loi de Jesus-» Christ, m'a rendu visite, & m'a instruit » de beaucoup de choses, qui regardent les » Mysteres & le culte de la Religion Chré» tienne. J'ai été surpris qu'en réfléchissant » sur tout ce qu'il m'a dit, j'en ai trouvé

(a) Le Pere Marien dit qu'il fut nommé François; dans la réponse, qui lui fut faite dans le Consistoire, il est nommé PHILIPPE. La Lettre du faux Sotelo lui donne les deux noms.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

» en moi-même la conviction, & si quelque » raison indispensable ne m'avoit retenu, » j'aurois d'abord embrassé une Loi si sain- » te, & si respectable; mais ce que je ne puis » encore faire pour moi, je désire fort le » faire pour mes Sujets, & c'est à ce des- » sein, Très-Saint Pere, que je vous supplie » de m'envoyer des Religieux de Saint » François, qu'on appelle *de l'Observance*, » & de leur accorder tous les Priviléges né- » cessaires pour seconder leur zele, & l'ami- » tié, que je leur porte. Cependant je vais » m'appliquer à donner à ceux de ces Reli- » gieux, qui sont déja dans les Terres de » mon obéissance, les secours, qui pour- » ront dépendre de moi: je leur bâtirai des » Monasteres, & je fournirai abondamment » à tous leurs besoins. De votre côté, Très- » Saint Pere, faites dans mon Royaume tout ce » que vous jugerez à propos, pour y établir » solidement votre sainte Loi, mais surtout » je vous conjure d'y envoyer un Evêque, » dont l'autorité & la vigilance contribueront » beaucoup à soumettre tous mes Sujets au » joug de la Foi. C'est pour obtenir cette » grace de VOTRE SAINTETÉ, (a) que je lui » envoye le susdit Pere Sotelo en qualité de » mon Ambassadeur, je vous supplie de le » bien recevoir, & il pourra vous instruire » parfaitement de tout ce qui me regarde. » Je lui ai donné pour Collegue un Gen- » tilhomme de ma Maison, appellé Fraxecura » Rocuyémon; tous deux vous rendront

(a) Il y a dans le Latin *Altitudo*. J'ai cru qu'il falloit garder le style, & qu'il suffisoit d'avertir ici de ce changement.

» obéïssance, & baiseront vos sacrés Pieds » en mon nom, & si par malheur il arrivoit » que le Pere Sotelo mourût, avant que d'ar- » river à Rome, je lui ai donné pouvoir de » substituer en sa place, avec le même ca- » ractere, quiconque il jugera a propos. J'ai » appris que mon Royaume n'est pas fort » éloigné de la Nouvelle Espagne, qui est de » l'Empire du puissant Roi Philippe, & je » souhaite fort établir une alliance durable » avec ce grand Prince : je me flatte d'y » réüssir, Très-Saint Pere, si vous voulez » bien vous y intéresser, & vous ne me re- » fuserez pas cette grace, si vous faites ré- » flexion que la voye de la Nouvelle Espa- » gne est la plus commode & la plus courte » pour les Missionnaires, qui voudront venir » dans ces Provinces Orientales. Je prie en- » core VOTRE SAINTETÉ de croire qu'elle a » dans mes Etats une autorité sans bornes, » & qu'elle y sera obéïe en tout ce qu'elle » désirera. Les Présents, que j'ai chargé mes » Ambassadeurs de lui offrir, sont peu de » choses, la longueur du voyage m'a empê- » ché de faire mieux. Du reste je me remets » en tout à mes deux Ambassadeurs, & je » promets de ratifier tout ce qu'ils auront » conclu avec VOTRE SAINTETÉ. Fait à Xen- » dai dans notre Palais, &c. le sixiéme d'Oc- » tobre 1613.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Réponse de Sa Sainteté.

Après la lecture de cette Lettre, Monsei- gneur Pierre STROZZA Secrétaire du Palais Apostolique répondit au nom du Pape en ces termes. » Sa Sainteté a appris de vous avec » bien du plaisir, Dévot & Religieux Prêtre, » Loüis; Noble Chevalier, Philippe Fraxe-

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

» cura, Ambassadeurs, que le très-illustre » Mazamoney Roi de Voxu, (a) dont les » Etats sont si étendus dans le Japon, & les » forces si considérables, non seulement par » le grand nombre de Troupes, qu'il a sur » pied, mais encore par sa double alliance » avec l'Empereur, que ce puissant Prince, » dis-je; embrâsé du divin Amour a reçu la » Foi Chrétienne, que tout Catéchumene » qu'il est encore, il travaille avec un véri- » table zele à étendre le culte du vrai Dieu » parmi ses Sujets, & que c'est par le même » motif, qu'il vous a envoyés avec le titre » d'Ambassadeurs vers le Saint Siége Apos- » tolique. Sa Sainteté m'ordonne de vous » dire, qu'elle est charmée, & qu'elle rend » à Dieu de très-humbles actions de graces, » de ce que les Provinces Orientales du Ja- » pon ont reçu la lumiere de l'Evangile sous » son Pontificat, & que la nouvelle en est » venuë trente-trois ans après qu'une pa- » reille Ambassade a été envoyée à un de » ses Prédécesseurs des quartiers Occidentaux » de ce vaste Empire; comme si l'espérance, » que la premiere de ces deux Ambassades » avoit fait concevoir, d'achever la prédica- » tion de l'Evangile autour du Monde, devoit » être accomplie dans le nombre mystérieux » des années, que le Sauveur des Hommes » a passées sur la Terre. Le Saint Pere se » flatte donc que le Roi Mazamoney se revê- » tira bientôt de la Robe de l'innocence par » le Baptême, & elle l'y exhorte de tout son » cœur. C'est dans cette confiance qu'elle

(a) J'ai déja remarqué qu'on écrit indifféremment Oxu, & Voxu, comme Vomi & Omi, &c.

» reçoit avec ses vénérables Freres les Cardi-
» naux de la Sainte Eglise Romaine, la dé-
» claration, que lui fait ce Prince de ses bon-
» nes & pieuses intentions, & les marques
» de soumission & de révérence qu'il lui rend
» par votre Ministere. Elle fait au Seigneur
» les vœux les plus ardents pour l'engager à
» achever son ouvrage dans le cœur du Roi
» Mazamoney, & elle assure ce Prince qu'elle
» ne négligera rien pour seconder ses bons
» desseins, & & pour faciliter le salut éter-
» nel de ses Sujets. C'est ce que j'ai ordre de
» vous dire de sa part.

Le P. Sotelo est nommé Evêque & Légat du Saint Siége. Le Roi d'Espagne s'oppose à son sacre.

Quelques jours après cette Audience, le Secrétaire de l'Ambassade reçut en présence d'un grand nombre de Cardinaux & d'autres personnes du premier rang, les Sacrements de Baptême & de Confirmation. Le Pape accorda au Pere Sotelo tout ce qu'il demandoit, le nomma Evêque de la partie Septentrionale & Orientale du Japon, & le fit son Légat dans toutes ces Provinces; mais cette démarche ne plut pas au Roi d'Espagne: car quoique Paul V. eût ordonné que le nouvel Evêque ne seroit point sacré, sans avoir eu l'agrément de Sa Majesté Catholique, Philippe refusa de la donner par la seule raison que la nomination avoit été faite au préjudice de son droit de Patronage. Ce contre-tems mortifia beaucoup le Pere Sotelo; & comme on a supposé que l'opposition du Roi Catholique étoit l'ouvrage des Jésuites, quoique ces Peres ayent proposé plus d'une fois de partager les Provinces du Japon entre les quatre Ordres Religieux, qui y avoient des Missionnaires; on s'est servi du nom du Pere Sotelo pour

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

les décrier de la maniere la plus outrageuse, sans faire réflexion qu'en donnant à sa prétenduë Lettre, un air de récrimination peu séante dans un Saint & dans un Martyr, on lui ôtoit toute créance auprès des Personnes sensées, & qui n'étoient point prévenuës contre ses Adversaires.

Ses Supérieurs l'empêchent de retourner au Japon.

Mais ce Religieux avoit des Ennemis bien plus réels, & beaucoup plus à craindre pour lui, que les Jésuites. Le Roi d'Espagne avoit reçu des Philippines des Lettres, où il n'étoit nullement épargné, au sujet de ses Entreprises pour le Commerce du Japon, avec la Nouvelle Espagne, & sur ces plaintes le Conseil des Indes envoya à Manille un ordre de saisir toutes ses dépêches, qui n'avoient point été vûës dans ce Conseil. Le Pere Sotelo eût pû rendre cet ordre inutile, rien ne l'obligeant de passer aux Philippines; mais étant arrivé en 1617. à Acapulco avec Fraxecura, & y ayant rencontré un Navire de Mazamoney, qui y faisoit le Commerce, il y trouva un nouveau Gouverneur (a) des Philippines, qui alloit relever Dom Juan de Sylva; & comme ce Gouverneur n'avoit pas assez de Vaisseaux pour embarquer tout son Monde & ses effets, il proposa au Capitaine Japonnois de l'accompagner à Manille. Le Capitaine y consentit d'autant plus volontiers, qu'il trouvoit un grand avantage pour lui dans ce voyage. Il avoit fait beaucoup d'argent de ses Marchandises, & s'il eût été obligé de retourner en droiture au Japon, il lui eût fallu le porter

(a) Ce nouveau Gouverneur n'est point ici nommé; mais il n'y a nul lieu de douter que ce ne fut Dom Sébastien HURTADO DE CORCUERA.

en especes, au lieu qu'en passant par les Philippines, il pouvoit en acheter, comme il fit en effet des soyes de la Chine, sur lesquelles il y avoit un grand profit à faire. Le Pere Sotelo, qui ne prévoyoit peut-être pas les suites de ce voyage, l'y accompagna, & il arriva à Manille au mois de Juin 1618.

De J. C. 1628.

De Syn-Mu. 2280.

* Apostasie de l'Ambassadeur du Prince d'Oxu.

L'ordre du Conseil des Indes, qui le regardoit, n'y étoit pas encore arrivé, mais il y reçut apparemment des nouvelles du Japon, qui l'empécherent de continuer son voyage avec Fraxecura. Ce qui est certain, c'est que cet Ambassadeur ne put être reçû dans les Etats de son Prince, qu'en abjurant le Christianisme, & que Mazamoney s'étoit déja déclaré contre les Chrétiens, qu'il persécutoit avec vivacité, pour dissiper les ombrages, que son Ambassade à Rome avoit inspirés à la Cour de Jedo. On ne laissa point d'être surpris à Manille de ce retardement du Missionnaire, dont on ignoroit les motifs; & comme on sçavoit qu'il avoit été nommé Evêque de la partie Orientale du Japon, on soupçonna qu'il y attendoit ses Bulles. Si cela étoit, il eut tout lieu de s'en repentir, car non seulement ses Bulles ne vinrent point, mais l'ordre du Conseil des Indes, dont j'ai parlé, y arriva peu de tems après; tous ses Papiers furent saisis en conséquence de cet ordre; & ses Supérieurs, pour empêcher qu'il ne retournât au Japon, le firent embarquer en 1620. pour la Nouvelle Espagne.

Edit de ce Prince contre la Religion Chrétienne; il fait quelques Martyrs.

J'ai dit que Mazamoney persécutoit les Chrétiens, lorsque son Ambassadeur prit terre au Japon; il n'avoit pourtant encore publié aucun Edit contre eux, mais lorsqu'il eut

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

nouvelle que Fraxecura étoit débarqué au Port de Nangazaqui, ses frayeurs se renouvellerent au sujet de la Cour Impériale, & pour le calmer, non seulement il envoya ordre à son Ambassadeur d'abjurer le Christianisme, mais il publia trois Edits, dont le premier portoit peine de confiscation contre les Riches, & de mort contre les Pauvres, qui ne voudroient pas retourner au culte des Dieux de l'Empire : le second promettoit de grandes récompenses à quiconque découvriroit un Chrétien ; & le troisiéme ordonnoit à tous les Ministres de l'Evangile de sortir au plutôt de ses Etats, sous peine de la vie. Mais tout ce que produisirent alors ces Edits, ce fut, ainsi que je l'ai déja remarqué, un renouvellemens de ferveur parmi les Fidéles de cette Province. A la vérité quelques-unes tomberent, mais en très-petit nombre : tous les autres se présenterent de bonne grace à l'exil & à la mort, & Mazamoney, après quelques exécutions, qui ne servirent qu'à fertiliser cette Terre par le sang des Martyrs, content d'avoir témoigné son zele à l'Empereur, ne poussa point alors les choses plus loin.

L'Evangile prêché en Yesso. Ce qui empêche le P. de Constanzo d'y passer.

Peu de tems auparavant le Pere de Angelis, qui dans un premier voyage au Nord du Japon, avoit eu quelque connoissance du Pays d'Yesso (a) & en avoit envoyé une Relation au Pere Jerôme Rodriguez, qui gouvernoit pour lors la Mission du Japon, eut ordre de se transporter lui-même dans ce Pays, pour en prendre une connoissance plus exacte, &

(a) Quelques-uns disent JESSO, d'autres JESO ; les Chinois l'appellent YEÇO, d'où nous avons formé le nom d'YESSO.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

pour tâcher d'y avancer les affaires du Christianisme ; car il y avoit déja fait quelques progrès à l'occasion que je vais dire. En 1613. le Pere Camille de CONSTANZO étant allé visiter les Exilés de Tsugaru, apprit que le Prince de MATSUMAY avoit demandé un Médecin Japonnois, & qu'on avoit fait choix d'un Chrétien, homme sûr & de bons sens, qui devoit partir au plûtôt pour Yesso. Il crut cette conjoncture favorable, pour annoncer Jesus-Christ dans ces vastes Contrées ; il instruisit parfaitement le Médecin de la maniere d'enseigner aux Infidéles la Doctrine Chrétienne ; il lui donna par écrit la formule du Baptême, avec un Recueïl des Prieres & des Pratiques, qui sont le plus en usage dans l'Eglise, & il lui recommanda de l'informer exactement du succès, dont Dieu béniroit ses travaux. Le Médecin s'acquitta ponctuellement de tout ce qui lui avoit été prescrit ; après quelques entretiens, qu'il eut avec les principaux Habitants de Matsumay, il se hazarda à faire des Conférences publiques sur l'existence d'un seul Dieu, & sur l'immortalité de nos Ames. Ces Barbares n'avoient jamais rien ouï de semblable, & ils furent extrêmemeut surpris de n'y rien trouver que de conforme à la raison. De-là le Médecin les conduisit par dégrés jusqu'à la connoissance de nos principaux Mysteres, & il les trouva si dociles, qu'en peu de mois il en baptisa un assez grand nombre. Le Pere de Constanzo averti par son Catéchiste des admirables dispositions de ce Peuple à embrasser le Christianisme, demanda à son Provincial la permission de se transporter lui-même en Yesso ; mais l'Edit de bannissement,

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

qui sur ces entrefaites fut porté contre les Missionnaires, déconcerta ce projet; le Pere de Constanzo se trouva des premiers sur la liste, qu'on avoit présentée au Cubo-Sama, & il fut obligé de se rendre au plûtôt à Nangazaqui.

Le P. de Angelis s'y transporte. Mines d'or dans ce Pays, comment les Japonnois le tiroient.

La gloire de fonder une Eglise Chrétienne en Yesso étoit réservée au Pere de Angelis. Ce Missionnaire étant allé de nouveau a Tsugaru en 1620. reçut ordre de passer à Matsumay: il eut en même tems avis qu'un Bâtiment Japonnois étoit sur le point de faire voiles de NIGATA, Port du JETCINGO, pour Matsumay, & il s'y embarqua. On avoit depuis peu découvert des Mines d'or aux environs de cette Ville, & elle se peuploit tous les jours de Japonnois. Le Prince de Matsumay l'étoit lui-même, au moins d'origine, & reconnoissoit l'Empereur du Japon pour son Souverain: le Pere de Angelis étant débarqué a un Port nommé TZUGA, souffrit beaucoup pour se rendre à la Capitale, les chemins étant presque impratiquables dans tout ce Pays; ce qui pourroit faire juger que Matsumay n'est pas bien marqué dans les Cartes sur le bord de la Mer. Quoiqu'il en soit, j'ai dit que ce qui attiroit depuis peu tant de Japonnois dans ce Pays, étoit la découverte des Mines d'or. Ces Mines n étoient pas dans le creux de la Terre; mais une Riviere, qui passe à côté de cette Ville, rouloit avec son sable une très-grande quantité de grains de ce précieux Métal. Le Prince de Matsumay en tiroit de gros profits, & les Marchands Japonnois n'y trouvoient pas moins leur compte. Ils payoient au Prince un droit considérable pour avoir la permission

de chercher de l'or ; on aſſignoit enſuite à chacun l'endroit, où il devoit travailler ; ce qui ſe faiſoit en cette maniere. Le Marchand, par le moyen d'un bon foſſé & d'une digue, mettoit à ſec l'eſpace de la Riviere, qui lui étoit échu, puis il cherchoit de l'or dans le ſable, & quand il n'en trouvoit plus, il faiſoit reprendre à la Riviere ſon cours ordinaire. On prétend que l'année d'après on y retrouvoit autant d'or qu'auparavant.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Progrès de l'Evangile dans ce Pays.

Le Pere de Angelis rencontra quantité de Chrétiens parmi les Japonnois, qui trafiquoient à Matſumay, & dont pluſieurs s'y étoient établis. Il crut que les prémices de ſon zele dans cette Terre étrangere étoient dûes aux Domeſtiques de la Foi, d'autant plus qu'ils étoient preſque tous Néophytes, & avoient encore beſoin d'inſtruction. Il traita enſuite avec les Naturels du Pays, & il lui en coûta peu pour en gagner un bon nombre à Jeſus-Chriſt. Il y a bien de l'apparence, quoiqu'il n'en diſe rien dans ſes Mémoires, qu'il y trouva quelques-uns de ceux, qui avoient été baptiſés par le Médecin Japonnois, dont nous avons parlé. Il ajoûte ſeulement, qu'il ne rencontra dans ces Infidéles preſqu'aucun de ces obſtacles, qui ont coutume de retarder ſi fort l'œuvre de Dieu dans les autres Pays. Mais il n'eut pas le tems de faire une auſſi ample récolte, qu'il l'avoit eſpéré, n'ayant reçu ordre, que de reconnoître le terrein, d'examiner s'il étoit propre à recevoir la ſemence de l'Evangile, & d'en rendre compte à ſes Supérieurs ; ce qu'il fit dans une ſeconde Lettre, dont voici la ſubſtance.

Les Yeſſois ſont grands, plus robuſtes &

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Caractere des Yessois. Description du Pays.

plus blancs que les Japonnois ; ils laissent croître leur barbe, qui leur descend quelquefois jusqu'à la ceinture ; mais ils se rasent le devant de la Tête, & tous, Hommes & Femmes, se percent les oreilles. Ceux qui sont à leur aise, y passent des anneaux d'argent ; les Pauvres, au défaut d'argent, se servent de fils de soye. Le vin est fort commun en ce Pays, & tout le monde en boit ; mais quoiqu'ils n'en usent pas fort modérément, il est rare qu'ils s'enyvrent ; ce qu'on attribuë à l'huile d'un Poisson nommé *Todo Noëvo*, dont on assaisonne le ris, qui est, comme au Japon, la nourriture ordinaire de ces Peuples. Lors même qu'ils ont bû excessivement, ils ne perdent pas tout-à-fait la raison ; mais on les voit courir & sautiller, comme font les Enfants dans des moments de joye, dont ils ne sont pas les maitres. L'habillement des deux sexes consiste en de longues robes de soye, de coton, ou de lin, picquées & bordées de petites houpes de même étoffe, & travaillées en forme de Croix, ou de roses de différentes grandeurs. Le Pere de Angelis leur demanda pourquoi ils mettoient ces figures sur leur habit ; » c'est, répondirent-ils pour mon- » trer que nous sommes toujours de bonne » humeur. Mais, reprit le Missionnaire, » pourquoi ces Croix, plutôt que d'autres » figures ? Ils repliquerent que c'étoit l'usage, » & qu'ils n'en sçavoient pas la raison. » Leurs Armes sont l'Arc, la Fléche, la Lance, & une espéce de Cimeterre, qui n'est gueres plus long que le Poignard des Japonnois. Ils sont fort querelleurs, & ont la détestable coûtume d'empoisonner leurs Fléches. On assûre néan-

moins qu'il arrive peu de meurtres parmi eux. Au lieu de Cuirasses, ils ont une maniere de cotte de maille faite de petites planches de bois, qui leur donne un air assez ridicule.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu 2280.

Pour ce qui regarde le Gouvernement civil, ils ont des Loix fort sages, c'est tout ce que le Pere de Angelis nous en apprend ; il n'entre sur cela dans aucun détail. Ces Peuples se respectent beaucoup les uns les autres, & usent entr'eux d'un cérémonial fort gênant. Ils ont plusieurs Femmes, mais une seule porte le nom d'Epouse, & en a tous les droits. Ils ont en horreur le péché contre nature, & la jalousie regne beaucoup dans les mariages. Une Femme convaincuë d'adultere est rasée, afin qu'on la reconnoisse pour ce qu'elle est : la peine du complice consiste en ce que le Mari & les Parents de la Femme ont droit de lui ôter ses Armes, & même de le dépoüiller toutes les fois qu'ils le rencontrent, sans qu'ils puisse se défendre. Cette Nation n'a qu'une idée fort confuse de la Divinité ; elle rend de grands hommages au Soleil & à la Lune, qu'elle regarde comme les Auteurs de tous les biens. Elle révére néanmoins un Roi invisible, à qui elle prétend qu'appartiennent les Montagnes, les Forêts, les Mers & les Rivieres ; d'où les Hommes tirent toutes les choses nécessaires à la vie, mais il n'a aucun culte réglé, & on ne voit à Matsumay ni Prêtre, ni aucune pratique extérieure de Religion. On n'y connoît point l'usage de l'écriture, & l'Histoire du Pays s'y transmet d'âge en âge par une tradition, qui en apprend peu de choses. Le Pere Diego Carvailho, qui alla en Yesso peu de tems après le Pere de Ange-

De J. C. 1620.

Le Syn Mu. 2280.

lis, s'appliqua fort à examiner ces traditions, & il crut d'abord y avoir découvert quelques vestiges du Christianisme; mais en observant les choses de plus près, il ne trouva rien, qui pût fonder une conjecture solide.

Leur Commerce

Le Commerce des Yessois est de Poissons secs, de Harangs, de Cygnes, de Gruës, de Faucons, & autres Oiseaux de proye, de Baleines & de peaux de Todo Noëvo. C'est un petit poisson tout velu, & qui a quatre pieds semblables à ceux du Porc; on pourroit juger que c'est une espece particuliere de Loup marin. Pour toutes ces denrées les Yessois ne prennent ni or, ni argent; mais du ris, du cotton, du fil, des étoffes, du lin, & plusieurs autres marchandises a leur usage, qu'ils ne trouvent point chez eux. Ils font encore un assez grand trafic de la peau de certains Poissons, qu'ils nomment *Raccons*, & qu'ils vont pêcher dans trois Isles voisines, dont les Habitants, disent-ils, n'ont point de barbe, & parlent une langue toute différente de la leur. Les Barques, dont ils se servent, ne sont ni chevillées, ni cloüées, mais cousuës avec de la ficelle faite de l'écorce d'un Arbre, qu'ils nomment *Cocco*, lequel ressemble assez à nos Chênes noirs, & ne pourrit point dans l'eau. Ces Barques ainsi cousuës se défont, quand le voyage est fini, afin que les Planches & les autres piéces, dont elle sont composées, puissent se sécher plus aisément, & l'on assûre que ces Bâtiments portent d'assez grosses charges.

Disposition des Yessois a recevoir l'Evangile

Au reste, ils n'est pas possible de voir un Peuple plus humain, ni mieux disposé à recevoir la lumiere de l'Evangile; c'est ce que le

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Le Pere Carvailho passe dans ce Pays.

Pere de Angelis fit sçavoir à ses Supérieurs, dès qu'il fut de retour au Japon, & sur son témoignage il fut réglé que désormais les Missionnaires, qui seroient chargés de visiter les Exilés de Tsugaru, comme on avoit accoutumé de faire tous les ans, iroient jusqu'en Yesso, & y demeuroient quelque tems, pour tenir cette petite Chrétienté en haleine. Le Pere Carvailho avoit prévenu cet ordre; dès le mois de Juillet de cette année 1620. il étoit parti du Royaume d'Oxu, pour se rendre à Tsugaru, dans le tems que le Pere de Angelis étoit encore à Matsumay. Comme il lui falloit traverser une partie du Royaume de Deva, où il y avoit des Mines d'argent, dans lesquelles cinq mille Hommes étoient continuellement occupés, il s'étoit habillé en Mineur, avoit passé les Montagnes d'ORAXI, les plus hautes, qui soient au Japon, étoit descendu dans une plaine, où est bâtie la Ville de CUBOTA Capitale du Royaume d'ACHITA, où régnoit un Prince nommé DAÏBUDONO; il y étoit entré, & y avoit rencontré un assez bon nombre de Chrétiens qui y étoient fort maltraités par ce Prince, & ausquels il donna toute la consolation, dont ils avoient besoin. Ayant ensuite voulu pénétrer dans le Tsugaru, il en trouva les passages si bien gardés, qu'il ne lui fut pas possible de les franchir. Le seul parti, qui lui restoit à prendre, pour ne point perdre le fruit d'une si pénible marche, fut de s'embarquer, comme il fit, pour Yesso, sur un Bâtiment, qui appartenoit à un Marchand Chrétien. Il arriva heureusement à Matsumay, d'où il n'y avoit pas longtems, que le Pere de Angelis étoit parti, & eut la consolation d'y célébrer le

De J.C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

premier publiquement nos divins Mysteres. Ce fut le jour de l'Assomption de la Sainte Vierge, que les Japonnois avoient accoûtumé de solemniser avec beaucoup d'appareil.

Notices du Pays selon le P. de Angelis.

Pour revenir aux Notices, que le Pere de Angelis nous a données du Pays d'Yesso, que les Naturels, dit-il, nomment AINOMOXORI, j'ai dit que dans une premiere Lettre, qu'il avoit écrite au Pere Jérôme Rodriguez, Vice-Provincial du Japon, avant que d'y avoir pénétré lui-même, il étoit du sentiment que Matsumay, & tout ce que l'on comprenoit alors sous le nom d'Yesso, étoit l'extrémité méridionale de la Tartarie; il ajoûtoit que cette Terre avoit à l'Oüest un pointe qu'on appelloit QUIVIRA, & qu'entre les deux étoit le Détroit d'ANIAN; il se fondoit en cela sur ce que les Habitans de Matsumay, pour arriver à la Mer de ce côté-là, marchoient quatre-vingt dix jours, & qu'au contraire en allant à l'Occident, ils la trouvoient au bout de soixante jours de marche. Or, disoit-il, il n'y a nulle apparence qu'une Isle soit si grande, qu'il faille cinq mois entiers de marche, pour la traverser. Cette difficulté n'a point arrêté le Duc de Northumberland, Auteur de l'*Arcano del Mare*, lequel ne balance point à décider qu'Yesso est une Isle, à lui donner neuf cent lieuës de long d'Orient en Occident, & à ne mettre que trois cents lieuës de Mer entre cette Isle & l'Amérique. Nous verrons bientôt qu'il se trompe dans la plûpart de ces points; mais je crois devoir avertir d'avance, que les noms de FIGAXI & de NIXI, qu'il donne à la pointe Orientale & à l'Occidentale de son Isle d'Yesso, ne sont point des noms propres, car le pre-

mier de ces deux termes, ainsi que le Pere de Angelis le dit expressément, signifie l'Orient dans la langue du Pays, & le second veut dire l'Occident.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu 2278.

Ses raisons pour croire que la Ville de Matsumay est dans une Isle

Le Missionnaire étant arrivé en Yesso, & ayant pris une connoissance plus parfaite du Pays, commença à révoquer en doute que Matsumay fût, dans une Isle, & pencha même fort à croire que cette Ville n'étoit pas dans le Continent, comme il l'avoit pensé d'abord; mais il n'est pas vrai, comme le Traducteur Anglois de Kœmpfer l'a avancé, qu'il l'ait formellement décidé : car voici les propres termes de sa Lettre, que le Sieur Scheuchzer n'a pas examiné avec assez d'attention. » Je trouve » présentement que l'opinion, qui fait une » Isle d'Yesso n'est pas sans probabilité, & » voici les preuves, dont elle est appuyée. La » premiere est, qu'il est certain que ce Pays » est terminé à l'Orient & au Midi par la » Mer. D'un autre côté la Terre de Tessoï, » qui est l'extrémité Occidentale d'Yesso, est » bornée par une troisiéme Mer, où les courants » sont si violents, que des Terres, qui sont à » la vûe, & où on distingue jusqu'aux Chevaux, » n'ont jamais pû être abordées par les Habi- » tants d'Yesso, par la raison qu'ils ont remar- » qué que des cannes fort grosses, qui sont au » milieu de ces courants, se courbent jusques » sous l'eau, puis se redressent avec une force, » qui mettroit leurs petites Barques en danger » de tourner, s'ils se hazardoient à faire ce trajet. » De-là je conclus, que selon toutes les appa- » rences Yesso a une quatriéme Mer au Nord, » par conséquent qu'elle est séparée de la Tar- » tarie : car d'où pourroient venir des cou-

De J.C. 1620.

De Syn-Mu 2280.

» rans si impétueux, que d'une Mer, qui court » au Nord d'Yesso de l'Occident à l'Orient, » & qui se déchargeant au Midi dans celle, » qui est à l'Occident d'Yesso, y cause cette » rapidité, qui la rend impratiquable aux » gens du Pays ?

» La seconde raison est, que les Yessois, » n'ont point de Souverain, qui commande » à tous, ni même de Seigneur particulier, » qui soit fort puissant ; ils ne reconnoissent » en rien le Kan des Tartares ; ils ne sont » soumis à aucun Roi, ni Empereur ; chaque » Famille, ou tout au plus chaque petit Canton » a son Chef indépendant de tout autre : ce » qui me paroît une preuve assez forte, qu'ils » sont séparés par la Mer de tous les Etats » voisins, qui se gouvernent d'une toute au- » tre maniere. Je sens bien qu'on pourra op- » poser a ma premiere raison, que les cou- » rants, dont j'ai parlé, peuvent être causés » par l'embouchure de quelque grande Ri- » viere, qui se décharge dans cette Mer quel- » ques dégrés plus au Nord que Tessoï ; & il » est vrai que dans Yesso il y a des Fleuves, » dont l'entrée est si profonde, qu'on y trou- » ve des Baleines, que les Pêcheurs du pays » vont vendre à Matsumay. Il se peut donc » faire qu'il y ait un de ces grands Fleuves, » qui sépare Yesso de la Tartarie, & qui en » se déchargeant dans la Mer y produise les » courants, qui empêchent les Habitants de » Tessoï de pouvoir passer aux Terres, qui » sont vis-à-vis d'eux. Je crois néanmoins » plus vraisemblable que cette séparation est » formée par un bras de Mer, c'est du moins » le sentiment le plus commun, & je me sou- » viens d'avoir vû en Sicile une ancienne

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

» Mappemonde, qui fait une Isle du Pays d'Yesso. Pour ce qui est des Habitants du Pays, j'en ai interrogé, qui venoient du côté de l'Orient, & d'autres, qui venoient de l'Occident, & je les ai trouvés également ignorants sur ce point de Géographie.

» Je place la Corée vis-à-vis de Tessoï, & voici sur quoi je me fonde. Les Yessois m'ont dit qu'ils marchoient soixante jours pour aller de Matsumay à Tessoï, & qu'ils alloient toujours à l'Occident; d'où je conclus que la Terre, qui est vis-à-vis de Tessoï, est la Corée, ou le Pays d'Orancay, qui est au Nord de la Corée. En effet de la pointe de la Corée, jusqu'à Nangoya, Port du Ximo, il y a, selon les Japonnois, quatre-vingt lieuës par Mer; si le voyage se faisoit par Terre, il est certain qu'on le feroit en huit jours. De Nangoya à Nigara, Port de Jetcingo, si l'on marchoit aussi toujours par Terre, on arriveroit en trente-trois, ou trente-quatre autres jours; à sçavoir, de Nangoya à Ximonosequi, Port du Naugato, on iroit en cinq jours; de Ximonosequi à Meaco, en treize; de Méaco à Canga, en cinq; & de Canga à Nigata, en dix, supposant toujours qu'on feroit dix lieuës par jour. (a) Voilà donc en tout quarante-deux jours, pour aller de la pointe de Corée par terre (b) à Nigata: or cette Ville est vis-à-vis de Matsumay. J'ai dit que pour aller de Nigata par terre à Tessoï, on

(a) Ce calcul n'est pas exact selon la Carte, qui a été dressée sur les meilleurs Mémoires.

(b) C'est à dire de Nangoya, où l'on traverse par Mer de la pointe de la Corée.

De J. C. 1620.

De Syn Mu- 2280.

» marche soixante jours, avant que de s'em-
» barquer ; je conclus de ces deux routes que
» la Corée est vis-à-vis de Tessoï, & je prouve
» ainsi la conséquence La Côte de Corée court
» Nord & Sud, ainsi la pointe de la Corée,
» & l'extrémité Septentrionale de la Corée
» sont en ligne droite : il n'y a donc pas plus
» loin de Nigata à la pointe de la Corée, que
» de Matsumay à l'extrémité septentrionale
» de la Corée, puisque l'on va de Nigata à
» Matsumay, & d'une extrémité de la Corée
» à l'autre par deux lignes également droi-
» tes, & par conséquent paralelles.

» On m'objectera que si la distance de Mat-
» sumay à l'extrémité septentrionale de la Co-
» rée est égale à la distance de Nigata à la
» pointe méridionale de cette même Pres-
» qu'Isle, les Yessois ne doivent marcher que
» quarante-deux jours pour aller de Matsu-
» may à Tessoï, puisque les Japonnois
» n'en mettroient pas davantage pour aller
» par Terre de Nigata, vis-à-vis la pointe
» méridionale de Corée ; je réponds que la
» chose seroit ainsi, supposé que les chemins
» fussent battus, & aussi faciles en Yesso,
» qu'au Japon : mais outre qu'il s'en faut
» beaucoup qu'ils le soient, les Yessois ne vont
» jamais qu'en famille ; & comme ils sçavent
» bien qu'ils ne trouveront aucune commodité
» sur leur route, ils portent avec eux tout
» leur bagage, & s'arrêtent pour camper,
» dès qu'ils voyent le Soleil prêt à se cou-
» cher.

Ce que le Japonnois en pensoient.

Quoiqu'il en soit de tout ce raisonnement du P. de Angelis, il paroit que ce Missionnaire ne distinguoit point entre ce qu'on appelle aujourd'hui assez communément l'Isle &

le Continent d'Yeßo; mais il eſt certain qu'il eſt le premier, qui ait eu ſur cela quelque doute. Pour ce qui eſt des Japonnois, on ne ſçauroit compter ſur leur témoignage en cette matiere. Une Mappemonde de leur façon, que Kœmpfer nous aſſure avoir vûe, & qui étoit en oval, fait une Iſle d'Yeßo, & marque derriere cette Iſle un Continent deux fois grand comme la Chine, diviſé en pluſieurs Provinces, dont un tiers eſt placé au-delà du Cercle polaire; ſes côtes s'avancent à l'Orient beaucoup plus loin que le Japon, & on voit vers le milieu un grand Golphe quarré. L'Amérique eſt vis-à-vis, ſéparée par la Mer, & dans l'entre-deux, il y a deux Iſles poſées Nord & Sud, dont la plus Méridionale eſt fort petite, & l'autre touche preſque aux deux Continents. Une autre Carte, faite pareillement au Japon, ne met point d'Iſle entre le Japon & le Continent d'Yeßo.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Opinion de Kœmpfer, & de ſon Traducteur Anglois.

Le Voyageur Allemand n'eſt pas de cette opinion, mais il donne, ce ſemble, dans une autre extrémité; car il diſtingue deux Iſles au Nord du Japon, l'une, où il place Matſumay, & l'autre, qu'il appelle *Iſle d'Yeßo*. Son Traducteur Anglois, Jean Gaſpard Scheuchzer, n'en fait qu'une; mais il lui donne deux noms, à ſçavoir MATMANSKA & MATSUMAY. Il ajoûte que la grande Terre de KAMTSCHATKA, dont parlent les Ruſſiens, & qu'ils font contiguë à la Sibérie, eſt le véritable Continent d'Yeßo: il le diviſe en trois parties, & dit qu'il eſt habité par trois ſortes de Peuples, dont les plus voiſins de la Sibérie ſont Ennemis des Ruſſiens: ceux du milieu payent contribution à l'Empereur de Ruſſie, & les plus Méridionaux,

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

qu'ils appellent KOURILSKIS, reconnoissent l'Empereur du Japon pour leur Souverain, & dépendent immédiatement du Prince de Matsumay. Si cela est vrai, il y a bien de l'apparence que la révolte d'Yesso, dout je parlerai dans la suite, est arrivée dans le Continent, que les Japonnois nomment OKU JESO, c'est-à-dire, *Jeso supérieur*, puisqu'au rapport de Kœmpfer celui, qui commandoit dans le Pays pour l'Empereur du Japon, voulant prévenir les suites de cette rébellion, & montrer qu'il n'y avoit point de part, envoya une Ambassade au Prince de Matsumay, & lui livra vingt des plus mutins, qui furent exécutés à mort.

Découvertes des Hollandois de ce côté là.

Nous avons vû que le Chevalier Guillaume Saris avoit obtenu de l'Empereur du Japon la permission de découvrir toute cette Contrée; mais ni lui, ni aucun autre Anglois n'a exécuté ce projet: les Hollandois l'ont tenté longtems après, mais sans beaucoup de succès. En 1643. la Compagnie des Indes fit partir de Batavia à ce dessein le Yackt *Breskens* commandé par Henri Corneille Schaep; & le *Castricoom*, monté par Martin HERITSZOOM DE URIEZ, avec ordre de se rendre a la pointe la plus septentrionale du Japon, & de s'élever jusqu'aux cinquante-six dégrez: mais à cinquante lieuës de Jedo une Tempête les sépara, & ils ne se revirent plus. Nous parlerons en son tems du sort, qu'eut le Breskens. Le Castricoom tint sa route & rangea toute la Côte Orientale du Japon jusqu'au Cap Nabo, que les Hollandois nomment CAP DE GOERÉE, & qui est situé par les trente-neuf dégrez quarante-cinq minutes de latitude Nord.

De-là Uriez ayant navigé jusqu'aux qua-

rante-deux dégrez, il apperçut la Terre, qu'il rangea jusqu'aux quarante-trois : il y découvrit plusieurs Bourgades assez proches les unes des autres : il mit pied à Terre, & les gens du Pays lui dirent qu'aux environs de ces Bourgades, il y avoit des Mines d'argent ; la Terre en quelques endroits paroissoit aride, n'étant pas même couverte d'herbe : assez près de-là il y avoit des terres doubles, le terrein le plus proche de la Mer étoit semé de bouquets de bois. Les Hollandois trouverent la Côte fort poissonneuse, ce qu'ils attribuerent aux Baleines, qui chassoient les Poissons vers le rivage. Les gens du Pays se servoient de Chiens pour la pêche. Uriez s'étant remis en Mer, aborda vers les quarante-quatre dégrez trente minutes à une Terre remplie de Montagnes fort hautes, & il donna à la plus élevée le nom de PIC D'ANTOINE. Il y trouva encore des Mines d'argent, & des arbres propres à faire des Mâts. Le terrein y étoit de glaise, fort humide, & couvert par tout d'oseilles & de ronces. Il navigea encore environ deux dégrés au Nord, & entra dans un grand Golphe, où ses Gens pêcherent en quatre jours plus de mille livres de Saulmon le long de la Côte. Les Terres en dedans lui parurent comme celles d'Angleterre, couvertes d'herbes & fort grasses, quoiqu'en quelques endroits ils découvrissent des Dunes, qui s'étendoient assez loin.

De J. C. 1620.

De Syn-M u. 2280.

Mais avant que d'arriver à ce Golphe, Uriez fit une autre découverte plus considérable à la hauteur de cinquante dégrés cinquante minutes : il se trouva entre deux Terres séparées par un Détroit de quatorze lieuës, auquel il

De l'Isle des Etats & de la Terre de la Compagnie.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

donna ſon ſurnom D'URIEZ. (a) La Carte de Ruſſie le place aux cent ſoixante-dixiéme dégrés de longitude; & le Cap Mendocin, qui eſt la pointe de la Californie, par conſéquent celle de l'Amérique, que nous connoiſſions la plus avancée a l'Occident, eſt communément placée par les deux cent cinquante. Ainſi il y a quatre-vingt dégrés d'environ vingt lieuës entre l'extrémité Orientale connuë de l'Aſie, & l'extrémité Occidentale de l'Amérique; ce qui eſt bien différent du compte du Duc de Northumberland, qui ne met que trois cents lieuës de diſtance entre ſon Iſle d'Yeſſo, & la Californie. Uriez nomma la Terre qu'il avoit à ſa gauche, l'ISLE DES ETATS, & donna à l'autre le nom de TERRE DE LA COMPAGNIE. Il deſcendit dans celle-ci, aborda près d'une Montagne, d'où ſortoit un torrent d'eau de neiges fonduës, & il y vit une eſpece de Terre minérale, qui brilloit comme ſi elle avoit été toute d'argent: elle étoit mêlée d'un ſable extrémement friable, & miſe dans l'eau, elle ſe fondoit entierement. Le courant étoit très-fort le long de cette Côte, & il ne paroiſſoit pas ſûr d'y jetter l'ancre, parce qu'il y avoit pluſieurs Rochers cachés ſous l'eau. L'Iſle des Etats a des Montagnes très-hautes, ſans arbres & ſans verdure, & dont les ſommets ſont couverts de neiges; mais elle en a de fort bien boiſées, & de bonnes Terres. Les Vallées ſont pleines de lys de dix à douze pieds de haut; & les rivages de la Mer, de roſiers, qui portent des roſes rouges, qui pouſſent parmi les écail-

(a) C'eſt ce qu'on appelle communément le Détroit d'URIUS.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

les d'huîtres, dont tout le terrein est couvert, & qui ont une aulne & demie de long, sur un demi quart de large. Les Hollandois ne virent point dans cette Isle de Bêtes sauvages, si ce n'est un Ours noir & fort gros; point de Moutons, ni d'autre bétail, ni même de Canards, & de Poules, mais beaucoup d'Aigles & de Faucons.

Il est certain que ces dernieres découvertes sont fort éloignées de l'Isle de MATSUMAY, ou de MATMANSKA. Or l'Auteur du Journal marque expressément que la Capitale du Pays, dont il parle, se nomme MATSMEY, d'où je crois qu'on doit conclure que cette Ville est la même, que le Pere de Angelis nomme MATSUMAY; & que la différence de l'une à l'autre ne vient que de la prononciation. D'ailleurs nous avons vû que le P. de Angelis n'a point assuré que Matsumay fût dans une Isle, & si elle eût été véritablement dans l'Isle de Matmanska, qui est assez petite, il n'y auroit eu sur cela aucune contestation. Il faut donc dire que l'on n'a donné à l'Isle le nom de Matsumay, que parce qu'elle dépend du Seigneur de la Ville de Matsumay, ou Matsmey. Enfin l'Auteur Hollandois en parlant de cette Ville, dit que le Gouverneur, ou le Prince, y fait sa résidence, & que les Japonnois nomment ce Seigneur *Matsmei Sinnadone*, qu'il passe tous les ans à la Côte du Japon, nommé NABO, & que de-là il se rend par terre à Jedo, pour faire son hommage à l'Empereur, auquel il présente beaucoup d'argent, de plumes d'oiseaux, & quantité de fourrures fines. Cela est assez conforme à ce que nous avons dit du Prince de Matsumay, & s'il y a quelque dif-

De J. C. 1620.

De Syn-Mu 2280.

férence dans ce que le Pere de Angelis & ce Hollandois rapportent des mœurs & des coutumes des Yessois, c'est que le premier n'a gueres connu que les Habitants de la Ville & des environs, & que le second parle de ceux, qui en sont plus éloignés au Nord & à l'Est. Nous verrons bientôt que le P. Martini a eu connoissance d'autres peuples d'Yesso, qui ressemblent encore moins aux uns & aux autres. Au reste l'Auteur du Journal du Castricoom, qu'on trouvera tout entier dans le Volume suivant, a tiré la meilleure partie de ce qu'il dit, d'un Japonnois nommé OERY, qui trafiquoit alors à Matsmey, & qui lui ajoûta que le Pays, où il se trouvoit, étoit une Isle. Nous avons vû que c'étoit le sentiment de la plûpart des Japonnois, & les raisons, qui avoient fait pencher le Pere de Angelis de ce côté-là.

Oppositions entre plusieurs Mémoires Hollandois sur ce sujet.

Cependant s'il étoit vrai, comme les Chinois le prétendent, que la Tartarie s'étende trois cent lieuës vers l'Orient au-delà de la grande Muraille, qui la sépare de la Chine, il faudroit nécessairement convenir qu'elle fait un même Continent avec Yesso; mais cela ne s'accorde nullement avec ce qu'assurent le Pere de Angelis & les Habitants de Matsumay, plus croyables, ce semble, que les Chinois; sçavoir qu'il y a un bras de Mer entre ce Pays & la Tartarie; ce qui paroit encore se confirmer par le rapport de quelques Hollandois, qui firent naufrage sur les Côtes de Corée, où ils virent une Baleine, au dos de laquelle étoit attaché un Harpon de Gascogne, ce qui leur fit juger que cet Animal avoit passé de SPITSBERG, par le bras de Mer le plus proche du lieu, où il avoit été frappé, plûtôt que par les

De J. C. 1620.
De Syn-Mu, 2280

Mers d'Afrique : & cela s'accorde assez avec ce que nous apprenons des Itinéraires de Moscovie. Il semble surtout qu'on ne puisse douter d'un passage entre Spitsberg & la nouvelle Zemble, car on assure dans les Itinéraires, que je viens de citer, que les Côtes de Tartarie ne s'avancent pas vers le Nord au-delà de cette derniere Terre, qu'on avoit longtems prises pour une Isle, mais qu'au contraire elles déclinent beaucoup vers l'Orient, & que la nouvelle Zemble est contiguë au Pays des Tartares Orientaux. On peut l'inférer encore des Histoires de la Chine, où l'on voit que ceux, qui partent de la grande Muraille, & marchent au Nord, peuvent arriver à la Mer en quatorze jours. Les Terres de la Tartarie, qui sont au-dela du Pays des Samojedes, ont encore, si on en croit quelques Voyageurs, des indices du voisinage de la Mer; car plus on avance vers l'Orient, plus l'air est doux & modéré, & les Moscovites ont découvert dans ces quartiers-là de grandes Rivieres, qui leur paroissoient n'être pas loin de leur embouchure à l'endroit où ils les ont découvertes.

Dernieres découvertes des Japonnois de ce côté-là.

Enfin un Navire Japonnois ayant été surpris d'un coup de vent, fut jetté sur les Côtes du Continent d'Yesso, & ceux, qui étoient dessus, trouverent parmi les Habitants grossiers & sauvages quelques Personnes, qui avoient des Habits de la plus fine soye de la Chine; d'où ils jugerent que ces Peuples avoient communication avec les Tartares voisins de ce grand Empire. En 1684. un autre Bâtiment Japonnois eut ordre d'aller reconnoître ces mêmes Côtes : il ne fut que trois

De J. C 1620.

De Syn-Mu. 2280.

mois dans son voyage, & le Capitaine rapporta la même chose, que ce que je viens de dire; mais il ajoûta qu'entre le Japon & l'Isle d'Yesso les courants portent alternativement à l'Est & à l'Ouest, & que derriere cette Isle il n'y en a qu'un, qui porte toujours au Nord, d'où il concluoit que la Mer s'étend fort loin de ce côté-là. Depuis ce tems-là l'Empereur du Japon a encore envoyé un Vaisseau pour cette découverte; on ne dit pas en quelle année ce Bâtiment sortit de Jedo, ou de quelqu'autre Port voisin; mais qu'après avoir beaucoup souffert vers les cinquante dégrés, ceux qui le montoient, apperçurent un très-grand Continent, dont ils s'approcherent; qu'ils y trouverent un très-bon Port, & qu'ils y passerent l'hyver Ils n'allerent pas plus loin, ils dirent que ce Pays s'étendoit beaucoup vers le Nord-Ouest, & qu'ils croyoient que c'étoit l'Amérique. Nous avons vû que le Duc de Northumberland place l'Amérique à trois cents lieuës de la pointe Orientale de l'Isle d'Yesso, & il peut bien se faire que le Continent d'Yesso touche à l'Amérique même par le Nord; mais si cela est, c'étoit au Nord-Est, & non pas au Nord-Ouest, que la Terre, qui fut apperçuë par les Japonnois devoit s'étendre. Quoiqu'il en soit, le peu de succès de ces Entreprises, ou pour mieux dire le peu de goût des Japonnois pour les voyages de long cours, & pour les découvertes, a fait enfin prendre aux Monarques du Japon la résolution de ne plus penser à ces Pays inconnus, & il n'y a plus d'espérance de bien éclaircir ce point de Géographie, que par les Russiens.

J'ai dit que le Pere Martini parle des Habi-

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

Ce que les PP. Maffée & Martini disent des Habitants d'Yeſſo.

tant d'Yeſſo ; cet Hiſtorien doute, s'ils ſont dans une Iſle, ou dans le Continent le plus voiſin des Tartares ; car voici ce qu'il en dit dans ſon *Atlas Sinenſis :* » Le Royaume de » NIULHAN eſt auſſi dans la Tartarie c'eſt » une dépendance de celui de NIUCHE & pro- » prement la partie de ce Royaume, qui re- » garde le Nord-Eſt, & le Nord. Les Tarta- » res Yupiens, qui ne ſont pas loin de la » Mer, ſont proches de Niulhan.... plus loin » il y a une Terre ferme de grande étenduë, » que les Chinois appellent Yeço, & qui eſt » ſans doute la même qu'on nomme ordinai- » rement JESSO, dans laquelle ils aſſurent » qu'il y a un grand Lac appellé PÉ. » Maffée décrit ainſi Jeſſo au cinquiéme Livre de ſes Lettres, ſur les Mémoires des Chinois. » Il y » a un Pays d'une fort grande étendue, plein » d'Hommes ſauvages, & qui touche au Ja- » pon du côté du Nord, (*a*) éloigné de trois » cents lieuës de Méaco, ou de deux cents » cinquante-quatre ſelon quelques-uns. Les » Habitants y ſont vêtus de peaux, ont le » corps tout velu, la barbe fort grande, & » des mouſtaches, qu'ils ſont obligés de rele- » ver, quand ils veulent boire. Ils aiment fort » le vin, ils ſon belliqueux & redoutables aux » Japonnois : ils lavent leurs playes avec de » l'eau ſalée, & c'eſt le ſeul remede, qu'ils » y appliquent. On dit qu'ils portent ſur leur » poitrine une plaque de cuivre pour ſe ga- » rantir des fléches de leurs Ennemis, & que » les plus riches d'entre les Tartares en por- » tent auſſi. Ils attachent leur Epée à leur

(*a*) C'étoit alors l'opinion la plus commune.

De J. C. 1620.
De Syn-Mu. 2280.

» Tête, & la poignée pend ſur leurs épaules. » Ils n'ont point d'autre culte religieux, que » celui d'adorer le Ciel.... Quelques-uns » doutent ſi leur Pays eſt une Iſle, ou un » Continent : ſi nous en voulons croire les » Chinois, c'eſt véritablement une partie de » la Tartarie déſerte, qui tient à Niulhan » & aux Yupiens, avec qui elle fait un même » Continent.... On voit auſſi par les Mé- » moires des Chinois que par de là le Pays de » LEAOTUNG il y a des Terres au Nord-Eſt, » vers le Continent, qui ont ſix mille ſtades, » c'eſt-à-dire, près de vingt-quatre dégrés, » par où l'on voit qu'il y a de très-grandes » étenduës de Pays juſqu'au Détroit d'Anian, » qui doit être proche de Quivira. Je n'o- » ſerois pourtant aſſurer que ce Détroit exiſ- » te (*a*).

J'ai cru devoir mettre ici de ſuite tout ce qui regarde le Pays d'Yeſſo, parce que je ne trouve plus rien de ce qui le regarde, ni les Chrétiens, qu'on y avoit faits, dans les Relations des années ſuivantes, ſi ce n'eſt que les Peres de Angelis & Carvailho y firent pluſieurs voyages, & que tant qu'il y eut des Miſſionnaires au Nord du Japon, on ne ceſſa point de viſiter les Exilés de Tſugaru, & de leur porter les aumônes, que l'Evêque, quoique réſidant à Macao, & les Chrétiens les plus aiſés leur faiſoient tenir. Il y avoit une vraie émulation entre les Ouvriers Evangéliques pour être chargés de cette viſite. Les dangers & les fatigues, qu'on y avoit à eſſuyer, étoient

(*a*) Voyez dans le Volume ſuivant le Mémoire de M. Bellin, & la Relation de la découverte de Jeſſo par le Caſtricoom.

extrêmes, mais on en étoit bien dédommagé par la vûe de ces saints Pénitents, qui soûtenoient toujours la qualité de Confesseurs de Jesus-Christ par tout ce que la plus héroïque vertu peut opérer dans de grandes Ames. On voyoit des Personnes élevées dans l'opulence, des Femmes délicatement nourries, des Enfants & des Vieillards caducs, à qui la ferveur inspiroit une force, que le plus bel âge ne donne pas toujours; des Courtisans & des Guerriers, qui n'avoient conservé de leur premier état, que la noblesse des sentiments, qu'ils sçavoient parfaitement allier avec l'humilité & l'abnégation, que prescrit l'Evangile; tous occupés sans relâche, ou à bénir, & remercier le Seigneur de leur avoir fait part de sa Croix, ou à fertiliser par un travail opiniâtre une Terre sauvage & stérile, plutôt pour avoir de quoi prolonger leurs souffrances, que pour se procurer de quoi se conserver la vie.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Les Hollandois font un Etablissement à l'Isle Formose.

Vers ce même tems, c'est-à-dire, sur la fin de l'année 1620. une Escadre Japonnoise aborda à l'Isle Formose. Celui, qui la commandoit, trouva le Pays tout à-fait à son gré, & propre à y établir une Colonie. Il résolut de s'en emparer, y laissa une partie de ses Gens, & leur ordonna de prendre toutes les connoissances nécessaires à l'exécution de son dessein. Peu de tems après un Navire Hollandois qui alloit au Japon, ou en revenoit, fut jetté par la tempête au même lieu; le Capitaine y trouva les Japonnois fort peu en état de lui résister, mais il n'étoit pas de l'intérêt de sa Nation de se broüiller avec ces Insulaires: cependant la beauté du Pays le tenta, & plus en-

De J. C. 1620.

De Syn. Mu. 2280.

core l'avantage de sa situation pour le commerce entre la Chine, le Japon, les Philippines, les Moluques, & les Indes. Il prétexta le besoin, qu'il avoit de faire de l'eau, & de radouber son Navire, pour avoir la liberté d'y faire quelque séjour; en ayant obtenu la permission, quelques Hollandois pénétrerent assez avant dans l'Isle, & de retour à leur Navire, ils augmenterent encore l'envie, qu'avoit le Capitaine d'y faire un Etablissement. Il pria donc les Japonnois de souffrir qu'il bâtit une Maison à l'entrée du Port, afin que leurs Vaisseaux, qui trafiqueroient au Japon, pussent y trouver des rafraîchissements.

Leur industrie pour en obtenir la permission. Les Japonnois l'abandonnent.

Les Japonnois le refuserent d'abord, mais ils se laisserent enfin gagner par cet artifice. Le Capitaine Hollandois leur fit la même proposition, qu'avoient faite autrefois aux Afriquains les Tyriens, qui bâtirent Carthage, c'est-à-dire, qu'il leur demanda autant de terrein seulement, qu'en pouvoit enfermer le cuir d'un Bœuf : on le lui accorda, & ayant coupé le cuir en petites lannieres, il en enferma un assez grand espace : les Japonnois furent un peu choqués de cette espece de supercherie, mais le tour leur parut ingénieux, & ils consentirent que les Hollandois bâtissent une Maison. Cette Maison devint bientôt un Fort, qui ne fut pourtant achevé qu'en 1634. car on y voit encore aujourd'hui sur la porte cette inscription : *Zelanda Castel 1634.* Ce Poste les rendoit Maîtres de la seule entrée du Port, par où les plus gros Navires pouvoient passer, & soit pour cette raison, soit pour quelqu'autre, qu'on n'a point sçuë, les Japonnois se dégoûterent bientôt de l'Isle Formose, & l'aban-

donnerent. Les Hollandois l'ont possédée en bonne partie assez longtems, mais ils en ont enfin été chassés par les Chinois.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

La persécution se ralentit un peu dans le Ximo.

Cependant la persécution continuoit dans le Ximo, mais avec moins de vivacité que dans le commencement : on y donnoit de tems en tems quelque relâche aux Fidéles, & les Missionnaires en profitoient, pour se transporter plus aisément partout, où les besoins de leur Troupeau les appelloient. Le P. Matthieu de Couros étoit toujours Provincial des Jésuites, & Administrateur de l'Evêché, il ne se pouvoit rien ajoûter à sa vigilance, pour ne point laisser sans Pasteurs les lieux, où leur présence étoit plus nécessaire, & lui-même se trouvoit partout. Il reçut alors, malgré la diligence des Gouverneurs & de ses Emissaires, un renfort considérable d'Ouvriers Apostoliques, & il les distribua aux Eglises, qui les lui demanderent. Le Pere Christophe Ferreira étoit dans le Firando, où il avoit inspiré aux Fidéles de ce Royaume un si grande résolution, que le Roi aima mieux les laisser en repos, que de les inquiéter, au hazard de n'être pas obéi, ou d'être obligé de se défaire de ses meilleurs Sujets. Le Pere Sixte Tocuun & le Pere Julien de Nacaura, l'un dans le Saxuma, & l'autre dans le Buygen & le Chicungo, soûtenoient aussi merveilleusement la ferveur des Fidéles. Dans le même tems le Pere Benoît FERNANDEZ visitoit toutes les Provinces de la Tense ; il passa ensuite à Surunga, puis à Jedo, & eut partout la consolation de trouver des Chrétiens, qui soupiroient après le Martyre.

Il y a bien de l'apparence que ce qui procu-

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

roit à cette Eglise le repos, dont elle joüissoit, étoit le grand nombre de Missionnaires, qui étoient dans les Prisons, & la prudence des autres, qui se comportoient de telle maniere, qu'on se flatta sans doute à la Cour de Jedo, qu'il n'en restoit plus aucun dans le Japon. Mais on s'attendoit bien que ce calme ne dureroit point, & l'on profitoit de la Tréve, pour se disposer à soutenir de nouveaux combats. Rien n'y contribua davantage que la publication d'une Bulle du Pape Paul V. datée de l'année 1617. & qui arriva au Japon le vingtiéme d'Août 1620. Elle étoit accompagné d'un fort beau Bref de Sa Sainteté aux Fidéles du Japon, en faveur de qui le Saint Pere avançoit de trois ans le Jubilé de l'Année Sainte 1625. Cette attention du Vicaire de Jesus-Christ à fournir à ces Fidéles persécutés les armes spirituelles, dont ils avoient un si pressant besoin; les éloges, qu'il donnoit à cette Eglise, dont la sainteté jettoit un si grand éclat dans toutes les Parties du Monde; les exhortations tendres & paternelles, qu'il joignoit à ses loüanges; tout cela inspira à cette Chrétienté un redoublement d'ardeur pour le Martyre. Renouvellez, pour ainsi dire dans le sang de l'Homme-Dieu, dont les mérites leur étoient appliqués avec tant de profusion, ils ne soupirerent plus qu'après le moment de répandre le leur pour la défense de son saint nom; & l'on peut dire qu'en leur permettant de puiser avant tous les autres à la source des graces, le Pere commun travailla pour l'intérêt de tout le Troupeau; tant de milliers de Martyrs, qui les années suivantes arroserent le Japon de leur sang, ayant considérablement grossi les Trésors de l'Eglise.

Le Pape avance le Jubilé de l'Année Sainte en faveur des Chrétiens du Japon.

De J. C. 1620.

De Syn Mu. 2280.

On fut d'abord aſſez embarraſſé à trouver les moyens de faire ſçavoir aux Fideles diſperſés dans toutes les Parties de l'Empire, ce qu'ils devoient faire pour profiter de la libéralité du Saint Pere ; quelques Jéſuites Japonnois, auſquels il étoit moins difficile de ſe déguiſer, choiſirent les endroits, où la recherche ſe faiſoit avec plus de rigueur, & le Pere Jacques YUKI eut le courage de publier le Jubilé a Méaco, à Ozaca, dans toutes les Provinces circonvoiſines, à Surunga, & même dans Jedo. Le Pere Fernandez avoit été obligé de ſortir depuis peu de cette Capitale, où il commençoit à être trop connu, pour y être en ſûreté ; il étoit paſſé delà juſqu'à l'extrémité du Quanto, où il eut la conſolation d'établir le Foi dans pluſieurs Villes, qui n'avoient point encore vû de Miſſionnaires ; il y fit d'illuſtres & de nombreuſes Converſions. Il entra enſuite dans le Royaume de Canga, où il baptiſa un proche Parent de l'Empereur, qui ſe trouva pour lors à CANAZAVA, Capitale de cet Etat.

Un Apoſtat répand un libelle diffamatoire contre les Miſſionnaires.

Ce que les Miſſionnaires ne pouvoient pas toujours faire par eux-mêmes, ni par leur Catéchiſtes, ils le faiſoient par des Livres de piété, qu'ils avoient compoſés ou traduits en Japonnois, & dont ils avoient ſoin que les Fidéles fuſſent bien fournis. Les Ennemis de l'Evangile crurent ce moyen de gagner les Peuples à Jeſus-Chriſt, ſi immanquable, qu'ils réſolurent de le mettre auſſi en uſage, pour les ramener au culte de leurs Dieux. Un Scélerat, nommé FABIEN, doublement Apoſtat, qui avoit rendu de grands ſervices à la Religion, mais qu'une Femme avoit perverti, com-

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

posa un Ecrit, qu'il fit courir, & dans lequel il prétendoit prouver que les Missionnaires n'avoient point d'autre but, en répandant leur Doctrine, que de faciliter au Roi d'Espagne la Conquête du Japon; ce qu'il appuyoit du témoignage des Anglois & des Hollandois, d'autant plus croyables, disoit-il, qu'ils étoient de la même Religion, que les Espagnols. Mais on avoit répondu déja plus d'une fois à cette calomnie, dont nous avons vû que les Hérétiques n'étoient pas les premiers Auteurs, & l'Ouvrage de Fabien ne produisit pas l'effet, qu'il s'en étoit promis.

Conduite modérée de quelques Princes Idolatres.

Le Fiunga, où Suchendono régnoit encore, avoit beaucoup de Chrétiens, mais l'exemple de ceux d'Arima empêchoit ce Prince de les pousser à bout: d'ailleurs il n'avoit plus Safioye pour l'engager dans des éclats, qui n'étoient point de son caractere. Il falloit néanmoins, pour ne pas s'attirer des affaires de la part de la Cour Impériale, donner quelques preuves, qu'on ne toléroit point dans ses Etats une Religion si hautement proscrite; mais tout se termina à quelques Bannissements, & à quelques confiscations de biens. Le Successeur de Safioye au Royaume d'Arima, dont je ne trouve nulle part le nom, estimoit les Chrétiens, & les laissoit assez tranquilles. Il en reçut de grands reproches, qui l'obligerent à faire quelques Exécutions: mais il se lassa bientôt, & reprit sa premiere conduite. Gonzoco agissoit plus efficacement, parce qu'il étoit éclairé de plus près; mais les fréquents avis, & les menaces, qu'il avoit à essuyer toutes les fois, qu'il alloit à la Cour, donnent lieu de croire qu'il ne haïssoit pas le

Chriſtianiſme, ou qu'il n'étoit pas naturellement cruel.

De J. C. 1620.

De Syn-Mu. 2280.

Le P. Sébaſtien Kimura est arrêté avec son Catéchiſte. Belle action de ce Catéchiſte.

Il y avoit longtems qu'il cherchoit le Pere Kimura, qui n'en étoit pas moins ardent à courir au plus fort du péril. Il fut enfin arrêté le troiſiéme de Juin 1621. chez un Coréen, nommé Antoine CORI, zélé Chrétien, & ils furent trahis par une jeune Eſclave Coréenne, à qui Antoine avoit donné la liberté. On les lia d'abord, & on leur joignit un jeune Homme, qui s'étoit rencontré là par hazard, & qu'on prit pour le Catéchiſte du Pere. Comme on les conduiſoit chez le Gouverneur, un Gentilhomme du Royaume de Fingo, nommé Thomas ACAFOXI, âgé de cinquante ans, courut après eux, & dit aux Gardes qu'ils s'étoient mépris, & que c'étoit lui, qui étoit le Catéchiſte du Pere Kimura. Il diſoit vrai : depuis la mort du Roi Auguſtin Tſucamidono, à la Cour duquel il avoit été élevé, & dont la diſgrace avoit ruiné ſa fortune, ayant été dépoüillé de tous ſes biens, il s'étoit retiré à Nangazaqui, où il s'occupoit tout entier à procurer le ſalut des Ames, dans l'eſpérance d'être reçu dans la Compagnie de Jeſus. En 1611. il fut banni, & paſſa aux Philippines; mais il retourna peu de tems après au Japon, & s'attacha au Pere Kimura, qu'il ſuivoit partout. Il voulut le ſuivre juſques dans la Priſon, & repréſenta ſon droit à ceux, qui avoient ſaiſi le Miſſionnaire ; ils le crurent ſur ſa parole, & le mirent à la place du jeune Homme, qui s'étoit laiſſé prendre ſans dire mot, & qui fut délié & renvoyé libre.

Les Priſonniers furent d'abord préſentés à Gonzoco, & le Pere Kimura voulut paroître

De J. C. 1621.

De Syn Mu 2281.

devant ce Gouverneur avec son Habit de Religion. Il fut beaucoup interrogé sur les lieux, où se retiroient les Prédicateurs de l'Evangile ; mais Gonzoco eut beau le menacer, il n'en put rien tirer sur cet article : enfin il l'envoya avec son fidéle Catéchiste dans la Prison de Suzura. La premiere chose, que fit Acafoxi en arrivant à Suzura, fut de demander l'Habit de la Compagnie, & il l'obtint du Pere Spinola, qui avoit déja fait la même grace à quatre jeunes Gens, dont nous parlerons dans la suite. La prise du Pere Kimura fut suivie de sanglantes Exécutions, mais elles n'étoient que le prélude de ce qui arriva l'année suivante 1621. à l'occasion que je vais dire.

Deux Religieux allant au Japon sont pris par des Hollandois, & déférés au Roi de Firando.

Un Gentilhomme Japonnois, nommé Joachim FIRAYAMA, qui avoit passé aux Philippines avec sa Famille, & s'étoit établi à Manille, eut envie de revoir encore une fois sa Patrie, ou peut-être y fut-il appellé par quelque intérêt particulier. Il fretta un petit Navire, sur lequel il ne voulut admettre que des Chrétiens, & il y reçut deux Religieux, qui attendoient avec une extrème impatience une commodité pour aller au Japon. L'un étoit un Pere Augustin, nommé Pierre de ZUGNICA, l'autre s'appelloit le Pere Louis FLOREZ ; & il étoit de l'Ordre de Saint Dominique : le premier étoit Espagnol, & le second Flamand ; tous deux se déguiserent en Marchands. Une Tempête, qu'ils essuyerent à la hauteur de Macao, les obligea d'entrer dans ce Port, d'où étant partis au mois d'Août 1620. ils furent rencontrés entre l'Isle Formose & la Chine, par un Navire Hollandois, d'autres disent Anglois, qui se nommoit l'*Elizabeth*. La partie n'étoit

pas égale, & le Bâtiment Japonnois, dont l'Equipage, y compris les Passagers, n'étoit que de dix Personnes, fut bientôt contraint de se rendre. Tous furent dépoüillés & visités; & en examinant les hardes des deux Religieux, on trouva leurs Habits, & jusqu'à leurs Patentes. Cette découverte fit d'autant plus de plaisir aux Hollandois, qu'elle leur fournissoit un prétexte plausible pour colorer leur brigandage, & pour retenir le Bâtiment, que sans cela ils se seroient contentés de piller. Ils s'en saisirent donc, & le conduisirent a Firando. Le Capitaine donna aussi-tôt avis au Roi, qu'ayant rencontré un Navire Japonnois, sur lequel il sçavoit que deux Religieux partis des Philippines étoient embarqués, il l'avoit cru armé contre les intérêts de Sa Majesté Impériale, & s'en étoit emparé.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

Sur la parole de l'Hérétique, le Capitaine Firayama & tous ses gens furent mis en Prison; mais les deux Religieux étoient déguisés: ils nioient constamment qu'ils fussent autre chose que ce qu'ils paroissoient, & ils soûtenoient que rien ne leur appartenoit de ce qu'on avoit trouvé dans le Navire. Ils crurent apparemment pouvoir en user ainsi, pour tirer d'affaire un honnête Homme, qui les avoit obligés, & tout un Equipage, dont on leur reprocheroit la perte; outre qu'ils ne pouvoient douter que, s'ils étoient découverts, il ne s'élevât une nouvelle bourrasque contre la Religion. Le Roi de Firando & le Gouverneur de Nangazaqui se trouvoient assez embarrassés; le parti, qu'ils prirent, fut d'informer la Cour de ce qui étoit arrivé, & en attendant la réponse de l'Empereur, les deux Religieux fu-

Ils ne conviennent point de ce qu'ils sont pour sauver le Capitaine, qui les avoit embarqués.

De J. C. 1621.

De Syn-Mu. 2281.

rent laissés à la garde des Hollandois, qui ne les traiterent pas bien. La réponse fut une année entiere a venir de Jedo : elle vint enfin, elle portoit qu'on feroit sortir de la prison de Suzuta un Religieux de chaque Ordre, pour être envoyé à Firando, & confronté avec les Accusés.

Un Prêtre Apostat les decele.

Sur cet ordre, le vingt-troisiéme de Novembre 1621. le Pere Charles Spinola Jésuite, le Pere François de Moralez Dominiquain, & le Pere Pierre d'Avila Franciscain, partirent pour Firando avec le Prêtre Apostat Pierre Antoine, qui avoit été remis en prison, je ne sçai pour quel sujet. Gonzoco dit un jour au Pere Spinola qu'on le soupçonnoit d'être encore Chrétien ; mais quelques Lettres, que le Saint Homme reçut en même tems, donnent lieu de croire que ce Malheureux étoit l'Espion du Gouverneur, & qu'il n'avoit été renvoyé dans la prison, que pour tâcher de tirer des Missionnaires, qui y étoient, quelques lumieres sur les lieux, où se retiroient leurs Confreres. Ce qui est certain, c'est qu'aussitôt après son arrivée à Firando, il adora publiquement les Idoles, ce qu'il n'avoit point encore fait jusques-là. Il soutint ensuite devant le Roi & le Gouverneur de Nangazaqui, que le Pere de Zugnica étoit Prêtre & Religieux, & qu'il le sçavoit de quelques-uns des Prisonniers de Suzura ; ce qui étoit vrai. Après une démarche si peu équivoque, Pierre Antoine fut mis en liberté, & par l'ardeur, qu'il fit paroître dans la recherche des Chrétiens, il ne justifia que trop les soupçons, que les Missionnaires avoient eus de sa perfidie.

Les

De J.C. 1621.

De Syn Mu 2281.

Trois Religieux Prisonniers sont envoyés à Firando à ce sujet. Ce qui se passe en cette occasion entre le Pere Spinola & des Anglois.

Les trois Religieux, qui l'avoient accompagné à Firando, furent d'abord cités à comparoître devant les Commissaires de l'Empereur, dont les premiers étoient le Roi de Firando & le Gouverneur de Nangazaqui. Ils soutinrent devant ce Tribunal toute la dignité de leur Caractere, & par leur prudence ils éluderent tous les artifices, qui furent mis en usage pour les obliger à parler. Sur quoi l'Apostat Jean Feizo, qui étoit présent à l'interrogatoire en qualité de Lieutenant du Gouverneur de Nangazaqui, s'étant avisé de dire qu'il ne comprenoit pas comment des Chrétiens & des Prêtres pouvoient allier la feinte & le déguisement avec les grands Principes de leur Morale, qu'ils faisoient tant valoir; un Anglois ajoûta que dans son Pays c'étoit assez la maniere des Ministres de la Religion Romaine. Le Pere Spinola ne put souffrir cette calomnie, & adressant d'abord la parole à Feizo; il lui dit qu'il y avoit bien de la différence entre nier sa Foi, & cacher sa Profession; que le premier étoit toujours une horrible infidélité, mais que le second n'étoit défendu par aucune Loi, & pouvoit en certaines rencontres être regardé avec justice comme un acte de prudence. Il se tourna ensuite vers l'Anglois, & lui soutint, que si les Prêtres de la Communion de Rome ne se donnoient pas publiquement pour ce qu'ils étoient, dans la crainte de se mettre par cette déclaration absolument hors d'état de faire aucun fruit, ils ne le nioient pas, quand on les interrogeoit juridiquement sur ce point: que lui-même avoit été en Angleterre (*a*), & qu'il s'y

(*a*) Le Pere Spinola & le Pere Jérôme de Angelis

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

étoit déclaré Prêtre & Jésuite ; qu'on sçavoit assez que plusieurs de ses Freres en avoient usé de même, & qu'il leur en avoit coûté la vie ; puis s'adressant au Roi de Firando : » Seigneur, lui dit-il, rendez-nous justice, avons-» nous accoutumé de feindre en pareil cas, » & avons-nous instruit les Japonnois à le » faire ?

Ce discours contenta fort tout le monde, mais le triste état, où ce Religieux & ses deux Compagnons étoient réduits, toucha jusqu'aux Ennemis de la Religion. Ce fut surtout pour les Hérétiques d'Europe un spectacle bien frappant, que la vûe d'un Homme de ce nom, le Fils unique d'un des premiers Officiers de l'Empereur d'Allemagne (*a*), & le sang de tant de Héros, dans la posture d'un Criminel, avec une peau livide collée sur les os, les fers aux pieds & aux mains, couvert d'une Soutane toute percée, & qui pourrissoit depuis si long-tems dans une Prison, dont on n'auroit pas voulu faire une Ecurie pour des Chevaux. Gonzoco sentit lui-même qu'il y avoit de l'inhumanité dans ce traitement, & il donna ordre que les Prisonniers ne manquassent pas du nécessaire. Il fut obéï, mais cela n'empêcha point que le Pere Spinola, qui depuis son départ de Suzura avoit presque toujours eu la tête nuë, exposée à toutes les injures de l'air, dans la plus rigoureuse saison de l'an-

allant au Japon, furent pris par un Bâtiment Anglois, qui les mena en Angleterre, où ils furent quelque tems Prisonniers.

(*a*) Le Pere Spinola étoit Fils d'Octave Spinola, Comte de TASSAROLE, Grand Ecuyer & Favori de l'Empereur Rodolphe II.

née, ne retournât à sa Prison avec un Catarre, dont il pensa être étouffé.

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

Avant que de partir de Firando, il entreprit deux choses bien dignes de son zele, mais qui ne lui réüssirent pas également. Il chercha l'occcasion de parler en particulier à Feizo, & l'ayant trouvée, il n'omit rien de tout ce qu'il put imaginer de raisons & de motifs, pour remplir le cœur de ce malheureux Apostat de la frayeur des Jugements de Dieu. Ce fut en vain : Feizo étoit parvenu à cet état d'endurcissement, où l'on n'écoute plus la grace, & où elle ne fait plus d'impression. On assure même que le Gouverneur ayant permis à quelques Portugais de soulager les Religieux Prisonniers; son Lieutenant rendit cette permission presque inutile, quoique Loüis MARTINEZ DE FIGUEREDO se fût mis à genoux devant lui pour le fléchir; ce qui fait voir qu'un Infidéle peut avoir de la probité & du sentiment, mais que rarement un Renégat est un honnête Homme.

Le P. Spinola engage un des deux Religieux à se déclarer.

Le Pere Spinola fut plus heureux dans une seconde Entreprise, qu'il n'avoit pas moins à cœur, que la premiere; il n'étoit pas content de la conduite des deux Religieux, qui avoient été l'occasion de son voyage à Firando; & parce que les indices étoient beaucoup plns forts contre le Pere de Zugnica, & que ce bon Pere s'étoit imprudemment ouvert à des Anglois, ausquels il fut depuis confronté, le Saint Homme lui dit qu'il étoit tems de lever le scandale, que commençoit à causer parmi les Fidéles la dissimulation, où lui & le Pere Florez persistoient encore; il ajoûta qu'ils se flattoient en vain l'un & l'autre d'être jamais relâchés, &

De J. C. 1621.

De Syn Mu. 2281.

de pouvoir sauver la vie à ceux, qui les avoient amenés au Japon. Il n'en falloit pas tant pour déterminer un Homme, qui dans le fond n'aspiroit qu'a signer sa Foi de son sang : il donna sa déclaration par écrit, & protesta que la seule considération du Capitaine Firayama & de son Equipage l'avoit empêché de le faire plutôt. Sur le champ il fut envoyé en Prison dans l'Isle d'IQUINOXIMA, & l'on commença aussi à instruire le Procès du Capitaine & de tous ses gens. Quant au Pere Florez, comme il n'y avoit aucune preuve contre lui, & qu'il ne s'étoit pas coupé, on le remit entre les mains des Hollandois, qui le traiterent encore plus durement qu'auparavant, mais qui le garderent mal.

Entreprise du P. Collado Dominiquain pour sauver l'autre, qui étoit de son Ordre. Elle ne réussit point.

En effet, il y avoit à peine trois mois qu'il étoit de retour dans leur Comptoir de Firando, lorsque le Pere Diego Collado, son Confrere, craignant tout pour lui de la fureur de ces Hérétiques, forma le dessein de le leur enlever. Il communiqua son projet à un Chrétien qui l'approuva, & s'offrit même à y entrer. Le Pere accepta son offre, partit avec lui & trois autres Japonnois de Nangazaqui sur une Barque, & arriva sans être reconnu à Firando. Il ne voulut pourtant point paroître dans le lieu, où le Pere Florez étoit gardé ; mais le Chrétien, qui avoit voulu l'accompagner, ayant trouvé le moyen de parler au Prisonnier sans témoins, prit avec lui des mesures pour son évasion. Elles se trouverent justes, le Religieux captif, à la faveur des ténébres, gagna la Barque, qui étoit mouillée dans un endroit écarté, & qui reprit aussitôt à force de rames la route de Nangazaqui.

A peine étoit-il embarqué, qu'on s'apperçut

De J. C. 1621.

De Syn. Mu. 2281.

à Firando de sa fuite ; les Hollandois en donnerent aussitôt avis au Roi, qui sans perdre de tems fit courir après lui : & comme sa Barque étoit beaucoup plus forte de Rameurs, que celle du Missionnaire, il fut bientôt arrêté. Le Pere Collado avoit pris les devants sur une autre Chaloupe : dès qu'il eut appris ce qui étoit arrivé à son Confrere, il se sauva à terre & s'enfonça dans l'épaisseur d'un bois. Le Pere Florez, après avoir été fort maltraité par les Soldats, qui le reprirent, fut ramené triomphamment à Firando, où les Hollandois firent éclater leur joye par une décharge de toute leur Artillerie. Ce Religieux ne voyant plus alors aucune espérance d'échapper, se déclara enfin, & les Hollandois le resserrerent plus étroitement que jamais.

Martyre des deux Religieux & de tout l'Equipage du Navire, qui les avoit reçus.

D'autre part l'Empereur informé de l'entreprise du Pere Collado entra dans une grande colere ; on avoit, dit-on, persuadé à ce Prince que le Pere de Zugnica, qui étoit d'une des meilleures Familles d'Andalousie, & fils du Marquis de VILLAMANRIQUE, autrefois Vice-Roi du Mexique, étoit un Fils naturel du Roi d'Espagne, & qu'il venoit se mettre à la tête des Chrétiens, pour ranger le Japon sous l'obéissance de son Souverain ; il ne fut pas difficile après cela à ceux, qui avoient intérêt à fomenter ses soupçons, de lui faire regarder l'enlevement du Pere Florez comme un coup d'essai de Gens, qui n'en demeureroient pas là, si on les laissoit faire : il appella sur l'heure Gonzoco, qui se trouvoit pour lors à la Cour, lui reprocha que tous ces désordres étoient le fruit de sa négligence à faire exécuter ses Edits, lui commanda de se rendre en diligence

De J. C. 1621.

De Syn-Mu. 2281.

à son Gouvernement, de faire mourir tous les Prisonniers de Firando, de Suzura & de Nangazaqui. Il ajoûta que, si désormais il recevoit la moindre plainte au sujet des Chrétiens, il seroit la premiere victime, qu'il sacrifieroit à sa juste indignation.

Le Gouverneur ayant reçu ces ordres, partit sans délai, & à son arrivée dans le Ximo il fit publier l'Arrêt de mort, que l'Empereur avoit porté lui-même contre le Capitaine Firayama, son Equipage, & les deux Religieux, qu'il avoit amenés au Japon ; le Capitaine & les deux Missionnaires étoient condamnés au feu, & l'Equipage à avoir la Tête tranchée L'Exécution suivit de près, & se fit à Nangazaqui le dixiéme d'Août 1622. près du lieu, où les premiers Martyrs avoient été crucifiés en 1597. sous le regne de Tayco-Sama. On offrit la vie à tous, s'ils vouloient adorer les Dieux de l'Empire, mais ils rejetterent cette proposition avec dédain. Gonzoco étoit présent, lorsqu'on leur signifia leur Sentence, & le Pere de Zugnica s'étant approché de lui, le pria de vouloir bien lui dire pour quelle raison l'Empereur persécutoit si vivement les Chrétiens, qui étoient ses plus fidéles Sujets? » Ce que » vous me demandez, répondit le Gouver- » neur; est un Mystere, qui vous passe, & » que je ne dois pas vous révéler : qu'il vous » suffise de sçavoir que l'Empereur ne fait » rien, qui ne soit très-sage. » Le Capitaine Firayama, en allant au supplice, prêcha Jesus-Christ avec un zèle digne d'un Martyr; les Soldats, qui le conduisoient, voulurent lui imposer silence; mais il les pria d'une maniere si honnête & si douce de lui laisser cette petite

consolation, pour le peu de tems, qui lui restoit à vivre, qu'ils en furent attendris, & cesserent de l'inquiéter. Son supplice, & celui des deux Religieux dura deux heures, parce que les Bourreaux retiroient le bois, quand le feu approchoit trop. On raconte des choses merveilleuses de ce Gentilhomme, & les Infidéles mêmes célébrerent son courage & sa vertu. Les deux Missionnaires firent aussi paroître jusqu'à la mort une constance, qui corrigea avec avantage, ce que leur conduite avoit eu d'abord de moins régulier.

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

Ferveur des Prisonniers de Nangazaqui condamnés à mort.

Gonzoco avoit des ordres trop précis, pour en demeurer là, comme il auroit infailliblement fait, s'il en eut été le maître; on prétend même qu'il assura que, sans la tentative du Pere Collado pour sauver son Confrere, le pis, qui seroit arrivé aux Prisonniers, eût été de mourir en Prison, ou d'être exilés: il n'y avoit pourtant rien que de bien excusable dans cette action, & je voudrois bien en pouvoir dire autant de toutes celles, que je rapporterai dans la suite de ce Religieux: mais il n'avoit pas assez étudié la Carte du Pays, où il se trouvoit. Peu de jours avant l'exécution, dont je viens de parler, Gonzoco fit sortir d'une des Prisons de Nangazaqui, & comparoître devant son Tribunal dix Japonnois, & un Européen nommé ALPHONSE DE CASTRO, convaincus d'avoir donné retraite aux Missionnaires. La vûe de ces généreux Chrétiens, qui depuis deux ans n'étoient point sortis d'un Cachot, & à qui l'on fit traverser la Ville chargés de chaînes, tira des larmes des yeux de tout le monde. Une Femme de Condition les ayant rencontrés, & jettant les

De J. C. 1622

De Syn Mu. 1282.

yeux ſur Caſtro, qui marchoit nuds pieds, & récitoit ſon Chapelet avec une piété charmante, lui offrit une paire de ſouliers ; il la remercia, & protesta que le ſouvenir de Jeſus-Chriſt traîné de la même maniere que lui devant les Tribunaux, lui inſpiroit une joye, qui lui donnoit de la force.

Diſcours d'un Catéchiſte au Gouverneur.

Le Gouverneur s'étoit perſuadé en les voyant pâles, décharnés, & la plûpart pouvant à peine ſe ſoûtenir, qu'il ne lui ſeroit pas difficile de les ramener au culte des Dieux ; mais il avoit affaire à des Chrétiens, qui s'étoient préparés au combat par tout ce que la Pénitence a de rigueurs, & par le continuel exercice de la Priere : il s'apperçut bientôt qu'il en avoit mal jugé, & n'en ayant pû ébranler aucun, il les renvoya tous en Priſon. Le lendemain les Parents d'un de ces Confeſſeurs, Gens d'une grande diſtinction, obtinrent la permiſſion de le mener chez eux, où ils ſe faiſoient fort de le réduire : ils y employerent en effet tout ce que l'amitié & la liaiſon du ſang leur pûrent fournir de raiſons & de careſſes ; mais ce fut inutilement : ils n'en pûrent jamais tirer autre choſe, que ce peu de mots : » Un Homme de bon ſens ne doit point préférer l'eſpérance d'un bonheur, qui doit » finir avec la vie, à une félicité parfaite & » ſans fin : il eſt inutile de me flatter, encore » plus de me menacer. On peut tirer de mes » veines juſqu'à la derniere goute du ſang, » qui y coule ; mais il n'eſt pas au pouvoir » des Hommes, de bannir de mon cœur l'a» mour de Jeſus-Chriſt, que lui-même y a » gravé. » On le laiſſa donc en pleine liberté de ſuivre tel parti qu'il voudroit, & il retourna

ſur le champ à ſa Priſon, où il fut reçu avec une allegreſſe incroyable des Compagnons de ſes chaînes, qui n'avoient point diſcontinué de lever les mains au Ciel, tandis qu'il étoit aux priſes avec les Ennemis de ſon Salut.

Je n'ai rien trouvé de certain touchant le ſort de ces généreux Chrétiens : deux Billets, qui ſont venus juſqu'à nous, & qui furent écrits dans ce même tems par Alphonſe de Caſtro au Pere Jean-Baptiſte de Baeza, Recteur du Collége de Nangazaqui, rendent douteux s'ils n'ont pas été élargis. » La nou-» velle que votre Révérence me donne, dit-il » dans le premier, que je dois bientôt ſortir » de cette Priſon, me cauſe une véritable » douleur ; je ne donnerois point mes fers » pour tous les Sceptres & toutes les Couron-» nes du Monde. Je ſuis ici plus content » & plus joyeux, dit-il dans le ſe-» cond, que je ne ſçaurois être par tout » ailleurs ; ſi ce n'eſt ſur une Croix, ou au » milieu des flâmes ; mais mes péchés ſont » ſi grands, & en ſi grand nombre, que ſi » vous ne m'aidez, mon très-cher Pere, par » vos Prieres, ils m'empêcheront d'obtenir » cette grace, à laquelle il n'y a que les » Ames innocentes, qui ayent quelque droit » de prétendre. » Il n'eſt pourtant gueres vraiſemblable que Gonzoco avec les ordres, qu'il avoit apportés de la Cour, ait renvoyé libres des Perſonnes, dont la conſtance avoit ſi fort éclaté, & il y a tout lieu de croire qu'ils firent partie de la Troupe, dont je vais rapporter le triomphe. Cela eſt au moins certain de trois Catéchiſtes, & d'un autre Chrétien, nommé Jacques MIXUMAYA, que le Gouver-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

neur avoit plus particulierement essayé de réduire, & dont la résistance l'irrita davantage.

Les trois Catéchistes avoient nom ANTOINE KIUNI, PIERRE SAMPO, & MICHEL XUMPO. On leur avoit proposé de demeurer au moins en repos, & de ne plus s'employer au Ministere Evangélique; mais Kiuni répondit, qu'une vie, qui devenoit inutile au service de Dieu, lui sembloit une véritable mort; à quoi Sampo ajoûta, qu'il ne voyoit rien, par où il pût mieux s'acquitter de ce qu'il devoit à sa Patrie, qu'en lui procurant la connoissance du vrai Dieu, & en apprenant à ses Compatriotes la maniere, dont il veut être servi; & sur ce que Gonzoco lui répliqua que le premier devoir d'un Sujet étoit d'obéïr à son Souverain; » Seigneur, reprit le généreux Catéchiste, » permettez-moi de vous déclarer mes sentiments par cette similitude. Supposons pour » un moment que le Japon soit affligé de la » peste, ou de quelqu'autre maladie contagieuse, & qu'un Médecin, qui seul auroit » un secret infaillible contre ce mal, ne voulût » l'employer que pour soi, & pour sa Famille; » ne mériteroit-il pas les plus rudes supplices, pour laisser ainsi périr par sa faute « tant de miliers de personnes? Or tous » ceux, qui ne font pas profession du Christianisme, non seulement sont attaqués d'une maladie mortelle, mais sont déja morts: » je sçai un moyen certain de les faire revivre, & de les garantir pour toujours d'une » mort éternelle, dont celle, à laquelle nous » sommes tous condamnés, n'est que l'ombre: il s'agit de mes Freres & de mes Com-

» patriotes ; & vous croyez que pour leur » avoir voulu faire part d'un ſi admirable ſecret, ie ſuis digne de châtiment ? Vous » en ordonnerez, Seigneur, tout ce qu'il » vous plaira ; pour moi je m'eſtimerois le » plus inhumain de tous les Hommes, ſi je » ne travaillois pas de tout mon pouvoir, & » au riſque même de ma vie, à délivrer mes » Freres d'un auſſi grand danger. Des Etrangers viennent des extrèmités de la Terre, » par rendre ce ſervice à des inconnus, dont » ils n'eſperent rien : à quels périls ne s'expoſent-ils pas, quelles fatigues n'endurent-ils pas, que de reburs n'eſſuyent-ils pas » pour un motif ſi louable & ſi déſintéreſſé ? » La vie, qu'ils menent, ſe peut-elle comprendre ? Les Priſons, les Tortures, la » mort la plus cruelle, ſont la récompenſe » qu'ils en peuvent attendre, elle fait même » l'objet de tous leurs vœux ; & je pourrois » demeurer tranquille, ayant de ſi grands » exemples devant les yeux !

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Réponſe du Gouverneur.

» Tout cela, reprit le Gouverneur, qui » l'avoit écouté avec bien de l'attention, tout » cela eſt fort bon dans la ſpéculation, mais » dans la pratique la ſageſſe veut qu'on s'accommode au tems, & je ne vous demande » autre choſe, ſinon que vous me donniez » votre parole de ne plus prêcher votre Religion. C'eſt ce que je ne puis faire, repartit » le ſaint Catéchiſte ; je n'ai qu'un déplaiſir, » ajoûta-t'il, c'eſt de n'avoir pû faire connoître le vrai Dieu à un plus grand nombre de mes Compatriotes : & ſi je ſouhaitois de vivre encore, ce ne ſeroit que pour » ſuppléer à ce que je n'ai pû faire juſqu'à

De J. C. 1622.

Le Syn Mu. 2282.

» présent. » Le Gouverneur se tourna alors vers les deux autres ; comme pour sçavoir quelle étoit leur derniere résolution, & ils témoignerent qu'ils pensoient comme leur Compagnon. Ils se flattoient, qu'on les envoyeroit sur le champ au supplice ; mais Gonzoco les fit partir pour la Prison de Suzura. Ce délai les mortifia un peu d'abord, mais la compagnie de tant de Saints, qu'ils trouverent dans ce triste lieu, les consola. La premiere chose, qu'ils firent en y entrant, ce fut de demander au Pere Spinola l'habit de sa Compagnie, & ils eurent d'autant moins de peine à l'obtenir, qu'ils avoient été plus longtems exercés dans le Ministere Apostolique, & qu'ils venoient de confesser Jesus-Christ d'une maniere vraiment héroïque.

Trente Chrétiens de tout age & de tout sexe condamnés à mort. Leur ferveur.

Quelque tems après Gonzoco, qui vouloit convaincre une bonne fois l'Empereur qu'il ne tiendroit pas à lui, que le Christianisme ne fût aboli dans le Ximo, se fit amener trente Personnes choisies dans toutes les Prisons de Nangazaqui, Hommes, Femmes & Enfants ; & comme ils se trouverent inébranlables dans la Foi, ils les condamna à avoir la Tête tranchée ; on auroit cru, à les voir sortir de chez le Gouverneur, qu'ils avoient été renvoyés absous, tant ils paroissoient contents. Les Femmes, dont plusieurs portoient des Enfants au-dessous de quatre ans, ayant fait une Troupe à part, une d'entre elles prit un Crucifix en main, se mit à la tête des autres, & entonna un Cantique spirituel ; ses Compagnes y répondirent, & formerent un Concert, qui ravit tous les Assistants en admiration. On eut dit une Compagnie d'Amazones, qui sortoient victorieuses

du combat; ou qui se disposoient à y entrer; elles reprirent ainsi avec les autres le chemin de leur Prison, où toute cette Troupe demeura encore quelques jours, jusqu'à l'arrivée de trente-deux autres Prisonniers, qui venoient de Suzura, pour être brûlés vifs, & qui étoient presque tous Religieux.

Ils sont joints à une Troupe de trente-deux Prisonniers, presque tous Religieux.

Le plus ancien de tous ces Ouvriers Evangéliques étoit le Pere Charles Spinola, dont nous avons la Vie écrite en plusieurs Langues. J'ai déja beaucoup parlé de ses travaux Apostoliques. Le Pere Valentin Carvailho étant sur le point de repasser aux Indes avec les autres Exilés: l'avoit chargé du Territoire de Nangazaqui, lequel étant menacé d'une plus sanglante Persécution, avoit besoin d'un Homme tel que lui; ferme, intrépide, ne se rebutant de rien, portant toujours son Ame entre ses mains, incapable d'une indiscrétion, & plus encore d'une lâcheté. A l'emploi, que l'obéïssance lui avoit confié pour le spirituel, on ajoûta bientôt le soin de pourvoir aux nécessitez corporelles de ses Freres; par-là il se vit le Missionnaire du Japon le plus exposé, ce qui l'obligea de changer de nom, & de se faire appeller Joseph DE LA CROIX. Mais il ne put longtems demeurer inconnu; on le chercha bientôt avec un soin tout particulier, & au bout de quatre ans il fut pris à Nangazaqui avec son Compagnon Ambroise Fernandez, & conduit dans la Prison de Suzura.

La vie, que ceux ci avoient menée dans leur Prison.

Cette Prison se trouva bientôt trop petite pour le nombre des Chrétiens, qu'on y amenoit de toutes les parties du Figen, & il en fallut construire une plus grande, laquelle ne consistoit qu'en quatre murailles fort épaisses;

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

ſans rien, qui défendît les Priſonniers contre les injures de l'air. Elle étoit environnée d'une double Paliſſade, où les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt eurent quelque tems la liberté de ſe promener; mais cela dura peu, & la dureté de leurs Gardes alla même dans la ſuite juſqu'à les empêcher de ſortir pour les plus preſſantes néceſſitez. D'ailleurs ils étoient à la fin en ſi grand nombre, qu'ils n'avoient pas aſſez d'eſpace pour être couchés. Leur nourriture ne pouvoit être, ni plus modique, ni plus inſipide; & les Fidéles s'empreſſant pour leur faire tenir les choſes, dont ils pouvoient avoir beſoin, il en parvenoit rarement quelque partie juſqu'à eux. Au bout de quelque tems, leurs Gardes touchés de l'état, où ils étoient, & charmés de leur douceur, devinrent plus traitables; mais on ne s'en fut pas plutôt aperçu, qu'on les changea, ce que l'on fit pluſieurs fois.

A tant de ſouffrances les Priſonniers ajoûtoient des jeûnes & des macérations, & le Pere Spinola ne quitta point le Cilice, même pendant de grandes maladies, qu'il eut dans ſa Priſon. Dès le commencement ils s'étoient preſcrit une forme de vie, qu'ils garderent conſtamment juſqu'au bout: chaque jour les Prêtres diſoient la Meſſe, & tour à tour étoient Supérieurs pendant une ſemaine. L'Office ſe récitoit à deux Chœurs, & Dieu récompenſoit tant de vertus d'une ſi grande affluence de délices ſpirituelles, que le tems ne leur duroit rien. Tous ne pûrent pourtant pas ſoûtenir juſqu'au bout un genre de vie ſi terrible; le Pere Jean de Saint DOMINIQUE mourut au commencement de l'année 1619. & fut bientôt

ſuivi du Frere Ambroiſe Fernandez, Compagnon du Pere Spinola. Enfin un Officier du Gouverneur de Nangazaqui vint ſignifier aux Priſonniers qu'ils étoient condamnés à mourir.

De J. C. 1622.

De Syn. Mu. 2282.

La joye fut grande parmi eux, mais elle ne fut pas de durée pour tous. Il ne ſe trouva dans la Sentence, que les noms de vingt-deux Religieux; à ſçavoir, deux Prêtres de la Compagnie de Jeſus, le Pere Charles Spinola & le Pere Sébaſtien Kimura, avec ſept Novices. parmi leſquels étoient les trois Catéchiſtes, dont nous venons de parler; ſix Prêtres de l'Ordre de Saint Dominique, le Pere François de Moralez, le Pere Alphonſe DE MENA, le Pere Ange ORSUCCI, le Pere Joſeph de Saint HYACINTHE, le Pere Hyacinthe ORFANELLI, & le Pere Thomas DU ROSAIRE, un Frere, qui avoit nom ALEXIS, & un nommé JEAN, de leur Tiers-Ordre: deux Prêtres de Saint François, le Pere Pierre d'AVILA, & le Pere Richard de SAINTE ANNE, un Frere nommé LEON, & un autre appellé VINCENT. Nous parlerons dans la ſuite des deux autres, dont je n'ai pû ſçavoir de quel Ordre ils étoient.

Tous à la réſerve des deux Freres Dominiquains, furent condamnés au feu avec une Femme nommée Lucie FRAÏTEZ, & trois Séculiers, parmi leſquels étoient un Coréen, nommée ANTOINE, celui-là même apparemment, chez qui le Pere Kimura avoit été arrêté, & un Catéchiſte des Peres de Saint Dominique, nommé Paul NANGAXI. Les autres devoient avoir la tête tranchée: un des jeunes Jéſuites fut joint à ces derniers, parce qu'il

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

se trouva un Poteau de moins. Cette seconde Troupe étoit presque toute composée de Veuves & de Femmes de Martyrs, avec leurs petits Enfants, dont les plus âgés n'avoient que douze ans. Paul Nangaxi y avoit sa Femme, nommée THECLE, & un Fils, qui avoit nom PIERRE.

Prédiction du Pere Spinola à son Catéchiste.

Le Pere Spinola, qui sçut qu'un de ses anciens Catéchistes l'attendoit au passage, écrivit, avant que de sortir de la Prison, plusieurs Lettres à ses Amis & à sa Famille ; on nous en a conservé quelques-unes, qui sont signées *Charles condamné à mort pour le nom de* JESUS-CHRIST. Il semble que ce soit l'Esprit Saint, qui les ait dictées, & on ne peut les lire, sans être enflammé du même feu, qui consumoit ce généreux Martyr. Les Prisonniers furent embarqués à Suzura même sur un petit Bâtiment, qui les porta en peu d'heures à Nangoya, où on les fit monter à Cheval. Un Officier marchoit devant avec des Gardes bien armés ; les Confesseurs, au milieu d'une Compagnie de Soldats, suivoient la corde au cou, chacun ayant son Bourreau, qui tenoit le bout de la Corde. On ne permettoit à personne de les approcher, & l'on maltraita fort un Gentilhomme, qui s'étoit avancé vers le Pere Kimura, dont il étoit Ami, sous prétexte d'ajuster ses étriers, & en effet pour se recommander à ses Prieres, & pour couper un morceau de sa Soutane. La nuit les surprit en un lieu, nommé VORACAM, & l'on fut obligé de s'y arrêter.

Ce fut-là, que le Pere Spinola vit son Catéchiste, de qui il sçut qu'il devoit être brûlé vif, car on ne leur avoit point encore décla-

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

té le genre de mort, qui leur étoit préparé. Le serviteur de Dieu avoit prédit, il y avoit longtems à cet Homme, qu'il ne lui arriveroit aucun mal, & sa Prophétie fut accomplie. Le lendemain on les fit remonter à cheval de grand matin, & ils commencerent à trouver les chemins bordés d'une multitude infinie de Chrétiens, qui se jettoient à genoux, pour recevoir leur bénédiction. Le lieu du supplice étoit une petite Colline près de Nangazaqui, sur le bord de la Mer, & éloignée de cinq cent pas de celle, où vingt-cinq ans auparavant les vingt-six Martyrs canonisés par Urbain VIII. avoient été crucifiés. On ne laissa point entrer les Prisonniers de Suzura dans Nangazaqui, mais on les fit attendre sur la Colline, jusqu'à ce que ceux de la Ville fussent venus. De bons Corps-de-Garde furent posés de distance en distance, pour contenir la Multitude, car on prétend qu'il s'y trouva au moins trente mille Chrétiens, outre les Idolâtres. Les deux Troupes étant réünies, un Officier de Gonzoco, nommé XUQUENDAÏU, parut sur un espece de Tribunal couvert de beaux Tapis de la Chine, & à peine fut-il placé, qu'il donna le signal pour commencer l'Exécution.

Le P. Spinola reconnoît l'hôtesse chez qui il avoit été pris, & qui avoit amené avec elle un Enfant de quatre ans, baptisé par ce Pere. Courage de cet Enfant.

Aussi-tôt ceux, qui devoient être brûlés furent liés à leurs Poteaux, & avant qu'on mît le feu au bois, on commença l'exécution de ceux, qui devoient être décapités. Alors le Pere Spinola, qui se trouvoit placé le premier du côté de cette Troupe, presque toute composée de Femmes & d'Enfants, adressa la parole à quelques Européens, qui étoient proche de lui, & leur dit qu'ils ne s'attendissent point à voir cesser la Persécution, qu'elle

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

ne feroit que croître de jour en jour. Il les exhorta ensuite à donner bon exemple aux Japonnois, & leur conseilla de s'en retourner dans leur Pays, tandis que la sortie du Japon leur étoit encore libre, parce qu'un jour viendroit qu'elle ne le seroit pas. Dans ce moment il apperçut Isabelle FERNANDEZ, Veuve de Dominique George, chez qui il avoit été arrêté : il n'avoit pas oublié que la veille du jour, qu'il fut pris, il avoit baptisé un Enfant, dont cette Femme venoit d'accoucher, & l'avoit nommé IGNACE, parce qu'il étoit né le jour de la Fête du Saint Fondateur de la Compagnie.

L'Enfant étoit derriere sa Mere, & le saint Homme ne le voyoit point ; il craignit qu'on ne l'eût caché, pour le soustraire à la mort : *Où est mon petit Ignace*, s'écria-t'il, en s'adressant à Isabelle ? *Qu'en avez-vous fait ? Le voici*, répondit la Mere le prenant entre ses bras, *je n'ai eu garde de le priver du seul bonheur, que je sois en état de lui procurer.* Puis elle dit à l'Enfant ; *mon Fils, voilà votre Pere, priez-le qu'il vous bénisse.* Aussi-tôt ce petit Innocent se mit à genoux, joignit ses mains, & demanda au Pere sa Bénédiction. Il fit cela d'un air si touchant, que comme l'action de sa Mere avoit attiré de ce côté-là les yeux des Spectateurs, il s'éleva tout à coup un bruit confus de cris & de gémissemens, dont on appréhenda les suites. On se hâta donc de finir cette premiere Exécution, & dans l'instant on vit voler deux ou trois Têtes, qui allerent tomber aux pieds du petit Ignace. Il n'en parut pas étonné : on vint à sa Mere, il en vit aussi tomber la Tête sans changer de

couleur ; enfin avec une intrépité, que cet âge ne peut feindre, & dont il n'eſt pas capable naturellement, il reçut le coup de la mort.

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

On rapporte de cet admirable Enfant, qu'au moment de ſa naiſſance ſes Parents l'avoient offert au Seigneur, pour le ſervir dans la Compagnie de JESUS ; on ajoûte qu'à la nouvelle de la mort de ſon Pere, il ſe mit à crier en béguayant, qu'il ſeroit auſſi Martyr ; & que ſe tournant enſuite du côté de ſa Mere, il reprit d'un air aſſûré : *Oui, je ſerai Martyr, & vous auſſi, ma chere Mere ; mais ma Sœur ne le ſera point.* Prédiction, que l'événement verifia dans toutes ſes parties. Il ne pouvoit voir un Cimeterre ſans treſſaillir de joye, dans la penſée du bonheur, qui l'attendoit ; & quand il faiſoit un préſent à quelqu'un, il ne manquoit jamais de lui dire : *Gardez-bien cela, car je ſerai Martyr.* Sa Mere avoit eu les mêmes preſſentiments dans ſon enfance, & toute ſa vie n'avoit été qu'une préparation au Martyre. Elle entra au lieu du Combat tenant un Crucifix d'une main, & de l'autre un Chapelet, & chantant le Pſeaume *Laudate Dominum omnes Gentes.*

Diſcours du P. Spinola à celui, qui preſidoit à l'exécution.

Dès que cette premiere Bande eut conſommé ſon Sacrifice, on plaça les Têtes vis-à-vis de ceux, qui devoient être brûlés, & on alluma le feu. Il étoit éloigné de vingt-cinq pieds des Poteaux, & le bois tellement diſpoſé, que le feu ne pouvoit gagner que lentement ; on eut même ſoin de l'éteindre toute les fois, qu'on s'apperçut qu'il gagnoit trop vîte. Tout étant ainſi diſpoſé, le Pere Spinola donna une derniere Abſolution à Lucie FRAÏTEZ, qui ſe trouva attachée à côté de lui, comme

De J. C. 1622.

De Syn-Mu-228a.

elle l'avoit désiré. Puis se tournant vers le Président, il lui dit d'une voix assez forte, qu'il voyoit bien ce que les Religieux d'Europe venoient chercher au Japon, & que leur joye au milieu d'un si affreux supplice, devoit lever pour toujours les soupçons, dont on s'étoit laissé prévenir contre eux. Il fit ensuite une courte exhortation à l'Assemblée : » Ce feu, » qui va nous brûler, dit-il, n'est que l'om- » bre de celui, dont le vrai Dieu punira éter- » nellement ceux, qui auront refusé de le » reconnoître, ou qui après l'avoir reconnu » & adoré, n'auront pas vécu d'une maniere » conforme à la sainteté de sa Loi.

Circonstances de ce Martyre.

Enfin le feu s'approcha, & les Martyrs commencerent à en ressentir les plus vives atteintes, surtout du côté du Pere Spinola, où le vent souffloit assez fort.. A les voir les yeux levés vers le Ciel, & l'esprit abîmé en Dieu, on eût dit qu'il ne leur restoit aucun sentiment. Quelque tems après Lucie Fraïtez se trouva toute nuë, le feu ayant entierement consumé ses Habits. Son courage en parut un peu ébranlé. Elle comptoit pour rien la douleur, que lui causoit le feu, dont elle étoit déja plus qu'à demi rotie, mais sa nudité la mettoit presque au désespoir. Le Pere Spinola lui en fit une petite réprimande, & l'exhorta à souffrir cette confusion pour l'amour de celui, à qui elle avoit offert de si bonne grace ses douleurs & sa mort.

Au bout d'une heure le Serviteur de Dieu parut lui-même tout en feu, & ses liens se brûlerent. Il y a bien de l'apparence qu'on éteignit le feu, & qu'il ne mourut pas si-tôt, ainsi que l'ont écrit la plûpart des Historiens de sa

De J. C. 1622.
De Syn-Mu. 2282.

vie; car un Témoin oculaire interrogé juridiquement, & dont la déposition se trouve dans les Actes du Procès de sa Canonisation, assure qu'après sa mort on le trouva tout entier avec sa Soutane, que le feu avec l'eau, qu'on y avoit jettée, avoit durcie & collée sur son corps. Ce même Témoin ajoûte que le saint Homme n'étoit mort, que de la seule ardeur du feu, ainsi qu'il arriva au Pere Kimura, & à quelques autres, qui étoient à l'extrémité opposée. Le P. Spinola mourut âgé de cinquante-huit ans, après en avoir passé trente-huit dans la Milice Chrétienne, où il parvint aux premiers honneurs, qui sont l'Apostolat & le Martyre. Car depuis que le Sauveur du Monde a vaincu ses Ennemis par sa mort, c'est en mourant pour lui, que triomphent ceux, qui suivent sa Banniere; & les fers, qu'ils portent, sont leurs lauriers, & les plus glorieuses marques de leur Victoire. Aussi l'illustre Maison SPINOLA, lorsqu'elle apprit l'heureux sort du Serviteur de Dieu, fit-elle bien connoître, en le plaçant parmi les Héros de sa race, qu'elle ne se trouvoit pas moins honorée de son Martyre, que d'avoir donné en même-tems aux Armées Impériales & Catholiques, en la Personne du célebre Ambroise SPINOLA, un Général qui faisoit repentir les Hérétiques des Pays-Bas de leur désobéissance a l'Eglise, & de leur Révolte contre leurs légitimes Souverains.

Deux Religieux de cette Troupe paroissent apostasier. Vérité du fait.

Après la mort du Pere Spinola tous ceux, qui ne l'avoient pas précédé, ne firent plus que languir, mais ce ne fut qu'après trois heures de souffrances, que le Pere Kimura & un nommé Antoine SANGA obtinrent la

De J. C 1622.

De Syn-Mu. 2282.

palme du Martyre. C'eſt ce qu'on a ſçu de perſonnes dignes de foi, qui meſurerent le le tems avec des Sables. Il n'auroit rien manqué à la gloire du Chriſtianiſme, ſi deux jeunes Japonnois qui avoient été revêtus dans la Priſon d'un Habit Religieux, n'avoient pas fait paroitre une foibleſſe, qui les a fait paſſer pour Apoſtats dans la plûpart des Hiſtoires du Japon. Je vais d'abord rapporter le fait, comme il ſe trouve dans le grand Ouvrage de Bartoli, & dans tous ceux; qui l'ont copié, ou qui ont travaillé ſur les mêmes Mémoires que lui. Je ferai enſuite remarquer les circonſtances, qui ſe ſont trouvées fauſſes dans ce récit, & je rapporterai les preuves, que j'ai de leur fauſſeté. Rien ne montre mieux combien il faut être en garde contre les bruits populaires, quelque autoriſés qu'ils paroiſſent.

Les deux Religieux, dont il s'agit, ſe nommoient Diego KIMBAYE, & Dominique TANDU; dès la Priſon, le Pere Spinola, qui les vit fort entêtés ſur une choſe tout-à fait déraiſonnable, ſe crut obligé de leur faire une légere correction, d'autant plus, qu'il étoit queſtion d'une réſiſtance aux ordres de leur Supérieur, lequel étoit Priſonnier avec eux. Ils n'eurent pas plus d'égard à la remontrance du ſaint Homme, qu'ils n'en avoient eu à la volonté de celui, qui leur tenoit la place de Dieu ſur la Terre; ce qui fit dire au Pere Spinola, qu'il craignoit bien que ces jeunes Religieux ne renouvellaſſent l'exemple du lâche Soldat de la Troupe des quarante Martyres de Sebaſte. On a ſçu tout ceci d'un Garde de la Priſon, qui après l'événement

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

conçut une grande idée du Serviteur de Dieu, parce qu'il croyoit, comme tous les autres, que ces deux Hommes avoient apostasié, & l'accomplissement apparent de cette prétenduë prédiction, qui dans le fond n'étoit qu'une crainte bien fondée, servit encore beaucoup à faire passer pour constant que les deux Religieux étoient morts Apostats.

En effet, continuë la Relation, qui fut publiée alors, & envoyée à Macao; d'où elle passa en Europe; ces deux Religieux commencerent à peine à ressentir l'impression du feu; qu'ils perdirent patience, & parurent dans un état, qui fit un fâcheux contraste avec la tranquillité, qu'on remarquoit dans les autres. Louis Cavara, qui se trouvoit à côté d'eux, fit de son mieux pour les animer à la constance, plusieurs Chrétiens s'avancerent pour le même dessein, & leur dirent les choses du monde les plus touchantes, pour ranimer leur foi presque éteinte: tout fut inutile, ils rompirent leurs liens, ce qu'on avoit rendu fort aisé à tous, avec promesse de la vie pour ceux, qui invoqueroient les Dieux de l'Empire; coururent de toute leur force vers le Président, & le prierent au nom d'Amida de leur faire grace. Un troisiéme les suivit, c'étoit Paul Nangaxi, que le Pere Bartoli a cru avoir aussi été Religieux, mais nous avons vû qu'il étoit marié, & que sa Femme & son Fils venoient d'être décapités à ses yeux. A la vérité, dit cet Auteur, on ne l'entendit point invoquer Amida, & il est certain qu'il retourna de lui-même à son Poteau, où il mourut sans avoir donné depuis aucune marque de

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2281.

foiblesse. Pour les deux autres, on fut bien étonné, lorsque le Président, sans les vouloir entendre, les fit rejetter dans le feu, où ils moururent en désespérés.

On ne peut disconvenir que la chose ne se soit passée a l'extérieur, comme on vient de la rapporter ; mais nous apprenons de témoins oculaires ; qui ont déposé au Procès-verbal de ce Martyre, & dont quelques-uns étoient tout proche des Poteaux, que Paul Nangaxi se trouvant auprès des deux jeunes Religieux, & les voyant hors d'eux-mêmes par la violence de la douleur, n'oublia rien de tout ce que son zele lui put suggérer, pour relever leur courage ; que n'y ayant pas réüssi, & les ayant vû sortir de leur place, il les suivit pour les y ramener, mais que comme ils couroient beaucoup plus vîte que lui, il retourna à la sienne, & y mourut avec autant de constance, qu'aucun autre de la Troupe : que ces jeunes gens allerent se jetter aux pieds des Soldats, pour les conjurer de leur couper la Tête, & mettre fin par une prompte mort à un supplice, qu'ils ne pouvoient plus soûtenir ; qu'ils ne voulurent pourtant donner aucun signe d'apostasie, & qu'ils furent rejettés dans le brasier, où ils expirerent peu de tems après. Tout cela ne peut être douteux, vû les témoignages, dont il est appuyé ; outre qu'il est bien plus naturel de croire, qu'ils furent traités de la sorte, parce qu'ils n'accomplirent pas la condition, sous laquelle on leur avoit promis la vie, que d'attribuer ce traitement à un caprice de barbare, dont les Japonnois ne sont nullement capables.

On

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

Un Gentilhomme est brûlé vif pour avoir voulu enlever des Reliques des Martyrs.

On ne convient pas non plus du jour de cette exécution, qui fut appellée le grand Martyre, & qui est ainsi nommé dans le Recuëil du Procès de Canonisation des Martyrs du Japon, que j'ai vû à Rome, & d'où j'ai tiré la plus grande partie des détails, que j'en rapporte. Quelques-uns la mettent au second de Septembre, mais l'opinon la plus suivie & la mieux autorisée, est qu'elle se fit un Samedi, dixiéme du même mois. Les Martyrs ne donnant plus aucun signe de vie, on mit des Gardes à toutes les avenuës de la Place, & les Corps y demeurerent exposés pour inspirer de la terreur aux Fidéles; mais une telle vûe étoit bien plus propre à ranimer leur ferveur. Un très-grand nombre d'entre eux resta tout ce tems aux environs du même lieu, dans l'espérance de pouvoir enlever quelques-unes de ces saintes Reliques, mais ils furent trompés dans leur attente, & il en coûta la vie à Leon FRACUZAYEMON, celui-là même, qui avoit voulu ajuster les étriers du Pere Kimura. Il s'étoit habillé comme les Gardes, & dans l'obscurité de la nuit il voulut couper la main d'un des Martyrs: il fut surpris, arrêté, & mis en Prison. On lui offrit la vie, s'il vouloit abandonner la Religion Chrétienne; il le refusa généreusement, & fut brûlé vif. Plus heureux d'avoir eu part à la Couronne de ces Héros, que d'avoir possédé leurs sacrées Reliques.

Enfin au bout de trois jours on alluma un grand bucher, & on y jetta tous les Corps; on remplit ensuite des sacs de toutes les cendres, & de la terre même, qui avoit été arrosée de sang, & on les alla vuider en pleine

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Mer. On porta la précaution si loin, que les Soldats, qui furent employés à ce travail étoient nuds, afin qu'ils ne pussent rien cacher; tous ceux, qui voulurent s'approcher d'eux, furent chargés de coups de bâton, dépouillés, & attachés aussi tout nuds à un Poteau, où ils demeurerent jusqu'à la fin de l'opération. On donna néanmoins le corps de Marie KIMURA, qui avoit été décapitée, à Feïzo, dont elle étoit Niéce, & qui ne la demandoit apparemment pas pour lui. Cette sainte Martyre étoit Veuve d'André Tocuan, dont nous avons rapporté ailleurs la précieuse mort.

Mais tandis que les Infidéles prenoient de si justes mesures pour empécher qu'il ne restât rien de ces illustres Confesseurs, le Ciel releva leur gloire par plusieurs prodiges, que l'on trouve dans les Actes, dont je viens de parler, avec leurs preuves juridiques, & qu'on pourra voir encore dans la Vie du Pere Spinola, écrite en François par le Pere d'Orleans. Mais ce qui plus que tout le reste, fit comprendre aux Japonnois combien le Dieu des Chrétiens s'intéressoit à la gloire de ses Serviteurs, ce fut la terrible vengeance, qu'il tira du cruel Xuquendaiu, qui avoit présidé à leur supplice, & qui apparemment étoit l'auteur de la maniere inhumaine, dont on prolongea leurs souffrances. Cet Officier étant un jour à table, tomba mort tout-à-coup, & lorsqu'on voulut le relever; son corps parut grillé, comme si on l'eût tiré du feu.

Histoire d'Antoine Sanga.

Je ne finirois point, si je voulois rapporter tout ce que je trouve d'édifiant dans les Mémoires, qui parlent de ce Martyre, mais je ne puis me dispenser de faire connoître quel

étoit Antoine Sanga, un de ceux, qui souffrirent davantage dans cette journée. Il étoit d'une Famille illustre, & qui a donné plus d'un Saint à l'Eglise du Japon. Dès sa plus tendre jeunesse il se mit a la suite des Missionnaires, & quand il fut un peu plus avancé en âge, il entra parmi les Jésuites : sa santé ne lui permit pas d'y rester, & il épousa une Fille nommé MARIE, qui l'accompagna au Martyre. Sanga, pour être engagé dans le mariage, n'en fut ni moins saint, ni moins zélé, & peu de Missionnaires ont travaillé avec plus de succès que lui à la vigne du Seigneur.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Tandis qu'il s'occupoit ainsi à gagner des Ames à Jesus-Christ, on fit courir le bruit, que sous les dehors de la dévotion il cachoit de fort mauvais desseins, & surtout qu'il tramoit quelque chose contre les Jésuites. Le Serviteur de Dieu fut si touché de cette calomnie, qu'il crut que pour la faire tomber, il lui étoit permis de passer par-dessus les régles ordinaires de la prudence Chrétienne. Il alla trouver un des Magistrats de Nangazaqui, lui déclara que toute sa vie il avoit été très-attaché aux Peres de la Compagnie de Jesus, qu'il avoit porté leur habit, & que sous leurs auspices & sous leur direction il n'avoit jamais cessé de procurer de nouveaux Adorateurs au Dieu des Chrétiens; qu'il sçavoit sur cela les defenses de l'Empereur, mais qu'il se croyoit plus obligé d'obéir au Souverain Maître du Ciel, qu'à tous les Monarques de la Terre, & qu'il étoit bien résolu de finir ses jours dans un si saint exercice.

Le Magistrat fort surpris d'une telle décla-

Le J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

ration, dit à Sanga qu'il oublioit ce que sa naissance, son devoir, & l'honneur même exigeoient de lui; qu'il l'exhortoit à faire réflexion aux suites, que pouvoit avoir une pareille conduite, & qu'il lui donnoit du tems pour s'aviser. » Cela est inutile, répliqua le » généreux Chrétien; tant que j'aurai un » soufle de vie, je prêcherai Jesus-Christ, » & si je l'ai fait avant qu'on eût exilé un si » grand nombre de Prédicateurs, croyez-» vous que je puisse me taire maintenant, » qu'il en reste si peu? » Le Magistrat voyant cet Homme déterminé à ne plus garder de mesures, le fit sur le champ conduire en Prison. Sanga y alla avec une joye, qui éclatoit au dehors: on ne dit point s'il y demeura longtems. Ce qui est certain, c'est que dans une Lettre; qu'il écrivit au Provincial des Jésuites, aussi-tôt après avoir reçu la nouvelle de sa condamnation, & dans laquelle il déclare que ne pouvant mourir Enfant de la Compagnie, il meurt au moins son Esclave, il dit qu'il avoit baptisé trente-deux Personnes, depuis qu'il étoit Prisonnier.

Fin du Livre quinziéme.

SOMMAIRE
DU SEIZIÉME LIVRE.

SIstême, que l'on prend pour abolir la Religion au Japon. Ce qui se passe entre le P. Navarro & le Seigneur de Ximabara. L'Empereur remet l'Empire à son Fils. Le P. Collado Dominiquain passe en Europe, & pourquoi. Calomnies, qu'il débite contre les Jésuites, & qu'il sollicite plusieurs Personnes à signer. De quelle maniere ces Religieux se défendent : leur mémoire apologetique. Lettre attribuée au P. Sotelo, Franciscain. Histoire de ce Religieux. Il retourne au Japon, & est mis en Prison en y arrivant. Preuve de supposition de sa Lettre. Chefs d'accusation, qu'elle contient contre les Jésuites. Réponses de Cevicos. Decret du Roi d'Espagne à ce sujet. Le P. Collado publie un Mémoire contre les Jésuites. Bref du Pape aux Chrétiens du Japon. Eloge, qu'il y fait des Jésuites accusés par le Mémoire. Le P. Vieyra envoyé à Rome pour informer le Pape & le Général de la Compagnie de l'état, où se trouvoient les affaires de la Religion au Japon : conduite qu'il y tient. Les Anglois & les Hollandois assiégent Macao, & quoiqu'ils en levent le siége, font beaucoup de tort aux Portugais. L'Empereur du Japon fait faire de rigoureuses recherches des Chrétiens, & avec quel succès. Un Seigneur Chrétien est arrêté. Belle action du P. de Angelis & de son Compagnon.

Un Pere de St François est mis en Prison. Cinquante Chrétiens sont brûlés vifs au Japon. Les trois Religieux sont du nombre. Plusieurs autres Martyrs. Persécution dans le Pays d'Oxu. Fureurs de Mazamoney contre les Chrétiens. Courage des Chrétiens. Martyre de plusieurs. Le P. Carvailho est arrêté avec plusieurs Chrétiens. Questions, que font les Soldats à ce Pere, & ce qu'il répond. Grand nombre de Martyrs. Martyre du P. Carvailho & de plusieurs autres. Persécution dans le Royaume de Deva. Plus on fait mourir de Chrétiens, & plus leur nombre augmente. Ambassade des Espagnols rejettée avec mépris. Tout le Japon, excepté les Ports de Firando & de Nangazaqui, fermés aux Etrangers. Plusieurs Martyrs. Courage d'un jeune Chrétien, & ce qui en arrive. Martyre du P. Sotelo, & de quatre autres Religieux. Grand nombre de Martyrs. L'Empereur assujettit tous les Roix & les Princes du Japon. Edits publiés à Nangazaqui. Invention du Gouverneur de Nangazaqui pour exterminer le Christianisme. Les Vaisseaux Espagnols ne sont point reçus au Japon. Précautions pour empêcher qu'il n'y entre aucun Missionnaire. Aventures singulieres d'un Coréen. Martyre d'une Femme ; merveilles opérées après sa mort. Admirable fermeté des Chrétiens. Le Provincial des Jésuites arrêté avec son Compagnon & ses Catéchistes. Le P. Zola arrêté avec son Catéchiste Histoire de ce Catechiste. Le P. de Torrez est pris en disant la Messe. De quelle maniere ces Prisonniers sont traités en chemin. Changement merveilleux d'un Offi-

cier du Gouverneur. Le P. Pacheco tombe malade dans ſa Priſon. Cruautez exercez ſur ſon Catéchiſte ; ſon courage. Les Jéſuites Priſonniers ſont brûlés vifs avec des Eſpagnols. Mort précieuſe de deux Miſſionnaires. Conſtance héroïque de deux Femmes & leur Martyre. D'autres Martyrs.





HISTOIRE DU JAPON.



LIVRE SEIZIÉME.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Sistême, que l'on prend pour abolir la Religion Chrétienne au Japon.



UNE aussi grande Exécution, que celle, dont nous venons de faire le récit, étoit bien plus capable d'entretenir, & d'augmenter même la ferveur des Fidéles, que de produire l'effet, que s'en étoient promis les Persécuteurs. Ils s'en apperçurent bientôt, & il paroît que dès-lors leur principale attention fut à exterminer tout ce qui restoit d'Ouvriers Evangéliques au Japon, & à empêcher qu'il n'en revînt d'autres, pour prendre leur place. Aussi la plûpart du tems on n'inquiétoit gueres les Chrétiens précisément à cause de leur Religion; il auroit fallu dépeupler des Villes, & même des Provinces entieres. D'ailleurs on étoit fort persuadé que, dès qu'ils n'auroient plus de Pasteurs, il seroit aisé de les réduire; ou que du moins après deux ou trois générations le Christianisme

tomberoit de lui-même. Toute la rigueur des Edits tomba donc sur les Missionnaires, sur ceux qui se joignoient à eux, pour les soulager dans leurs travaux Apostoliques, qui leur donnoient retraite, qui leur procuroient quelques secours, ou qui favorisoient leur entrée dans le Japon ; & comme on enveloppoit dans la disgrace de ceux-ci leurs Familles entieres, & quelquefois leurs voisins, le nombre en étoit assez considérable, pour occuper tous ceux, qui étoient chargés de travailler à l'extinction de la Religion Chrétienne.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Martyrs de plusieurs Religieux de différents Ordres.

Dès le lendemain de la derniere Exécution, c'est-à-dire, l'onziéme de Septembre, Gaspard Cotenda & onze autres Chrétiens furent décapités à Nangazaqui. Quelques Auteurs ont écrit que Cotenda étoit du Tiers-Ordre de Saint Dominique. Ce qui est certain, c'est qu'il fut pris avec le Pere de Constanzo, dont il étoit Catéchiste, aussi bien qu'un jeune Homme, nommé Augustin Ota, qui subit le même supplice, & mourut Jésuite. Pour le Pere de Constanzo, il fut brûlé vif à Firando le quinziéme du même mois. Des Anglois & des Hollandois, qui assisterent à sa mort, admirerent le courage, qu'il fit paroître jusqu'au dernier soupir, & confesserent qu'une vertu si sublime étoit au-dessus de leurs expressions.

Le douziéme on avoit fait passer par le même supplice à Omura le Pere Thomas de Zumarraga, Dominiquain, après quatre ou cinq ans d'une très-pénible Prison ; le Pere Apollinaire Franco, Religieux de Saint François, & deux Convers du même Ordre,

De J. C. 1622.

De Syn-mu. 2282.

nommés Paul de SAINTE CLAIRE, & François de SAINT BONAVENTURE. Quelques Mémoires y joignent un Pere Augustin, nommé le Pere APOLLINAIRE, & deux Freres du Tiers-Ordre. Le deuxiéme d'Octobre Loüis IAQUICHI Catéchiste des Peres de Saint Dominique fut aussi brûlé vif, après avoir enduré jusqu'à dix-sept sortes de tourments : il étoit un de ceux, qui avoient enlevé le Pere Florez de la Prison de Firando, où les Hollandois avoient mis ce Religieux, & il avoit été arrêté dans cette occasion. Plusieurs Témoins on déposé avec serment, qu'après sa mort son corps étoit demeuré debout, sans être appuyé de rien. Sa Femme, nommée LUCE, & ses deux Fils, dont le plus âgé, qui avoit nom ANDRÉ, n'avoit que huit ans, & le cadet, appellé FRANÇOIS, n'en avoit que quatre, furent décapités dans le même tems.

Enfin le premier de Novembre l'Eglise du Japon perdit encore un de ses plus illustres Ouvriers. Il y avoit près d'un an, que le Pere Pierre Paul Navarro étoit dans la Prison de Ximabara. L'ordre vint enfin de le faire brûler vif. Ce Religieux (*a*) étoit allé fort jeune au Japon, où il arriva en 1585. l'année il en apprit si facilement la langue, que dès suivante il la parloit aisément, & qu'en très-peu de tems il fut en état de l'écrire aussi élégamment que les plus habiles du Pays. Les Royaumes de Naugato & de Bungo furent les lieux, où il travailla plus longtems ; & comme il marchoit sur les pas de l'Apôtre du Japon,

(*a*) Le Pere Navarro étoit de Laino, petite Ville de Calabre.

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

on peut dire qu'il se remplit de son esprit. La persécution l'obligea ensuite à errer de Province en Province, & partout il fit des fruits infinis. Enfin il fut arrêté par un Domestique de BUNGONDONO, Seigneur de Ximabara.

Ce Seigneur s'étoit vanté à l'Empereur qu'il n'y avoit point de Religieux dans ses Terres, & il l'avoit fait en partie à dessein d'empêcher qu'on ne les y recherchât; car il les estimoit: ainsi l'emprisonnement du Pere Navarro fut pour lui un double sujet de chagrin; mais sa peine augmenta beaucoup, quand il eut connu son Prisonnier. En effet on a écrit des choses surprenantes de ce Missionnaire. Avec un talent rare pour le ministere, auquel Dieu l'avoit élevé, il possédoit au souverain dégré celui de s'attirer l'estime & la confiance de ceux-mêmes, qui ne goûtoient pas sa doctrine. Il étoit néanmoins naturellement colere; mais il avoit si bien corrigé ce défaut, que ce qui paroissoit dominer en lui, étoit une douceur inaltérable. C'étoit le fruit d'une mortification héroïque; le saint Religieux avoit tourné contre lui-même ce que son caractere avoit de véhément; & tout le tems qu'il fut au Japon, il ne quitta point la haire, dont on le trouva revêtu après sa mort; mais Dieu, comme il arrive pour l'ordinaire, avoit récompensé une si grande austérité de vie d'un don d'Oraison des plus sublimes; il sembloit habiter plus dans le Ciel, que sur la Terre.

Ce qui se passe entre le P. Navarro Jésuite, & le Seigneur de Ximabara.

Bungondono le faisoit souvent sortir de sa Prison, sous prétexte de l'interroger, mais en effet pour avoir le plaisir de l'entretenir.

De J. C. 1622.

De Syn-Mu, 2282.

les premieres converſations roulerent ſur la Religion, ſur l'établiſſement de l'Egliſe, ſur la converſion des Empereurs Romains ; & le Seigneur de Ximabara fut ſi charmé de tout ce qu'il y apprit, qu'il témoigna un extrême chagrin de ce que l'Empereur ne connoiſſoit pas quels Hommes il perſécutoit. Il fut beaucoup parlé dans les entretiens ſuivants des Conquêtes des Caſtillans & des Portugais dans les Indes & dans le nouveau Monde : c'étoit alors au Japon la matiere du tems, & il n'étoit preſque plus poſſible de perſuader aux Grands Seigneurs Japonnois que les Miſſionnaires n'étoient point les avant-coureurs des Conquérants. Le Pere Navarro dit ſur tout cela des choſes ſi ſenſées, & ſi convainquantes ; qu'aucun des Aſſiſtants n'eut rien à lui répliquer. Un Gentilhomme Chrétien ayant oui dire à Bungondono, qu'il ne croyoit pas qu'on pût trouver, ni le repos de l'eſprit, ni le ſalut de l'ame, dans aucune Secte du Japon, il courut fort joyeux en faire part au Priſonnier ; mais le Pere ſçavoit bien que ſon ſort ne dépendoit pas de ce Seigneur, & il répondit qu'il ne ſongeoit plus qu'à mériter la grace du Martyre.

Ce zele de ſa propre perfection ne l'occupoit pourtant pas de ſorte, qu'il oubliât le prochain. Sa Priſon ne déſempliſſoit point, il paſſoit tout le jour à prêcher & à confeſſer, & il partageoit la nuit entre la Priére, à laquelle il donnoit tout le tems qu'il pouvoit, & le repos. Il trouva même encore aſſez de loiſir pour mettre en Japonnois le Livre des loüanges de Marie, compoſées en Italien par le Pere SPINELLI : enfin le vingt-troiſiéme

De J. C. 1622.

De Syn-Mu 2282.

d'Octobre l'Arrêt de sa mort arriva de Jedo. On ne lui en parla que le premier de Novembre, qui avoit été choisi pour le jour de l'Exécution ; mais le Serviteur de Dieu sçavoit par une voye bien sûre qu'il devoit célébrer dans le Ciel la Fête de tous les Saints, & l'on fut fort surpris, lorsqu'après avoir dit la Messe de grand matin, on le vit distribuer aux Fidéles tout ce qui lui restoit de Reliquaires, & d'autres choses semblables, se défaire même de tout ce qui étoit à son usage ordinaire, & prendre congé de tout le Monde.

Au bout de quelques heures on vint lui signifier sa Sentence ; elle portoit que lui & trois Japonnois, qui avoient été arrêtés avec lui, seroient brûlés vifs. Ces trois Hommes étoient un Catéchiste, nommé CLEMENT, & deux Freres Jésuites, dont l'un s'appelloit Denis FOGIXIMA, & l'autre Pierre ONIZUCA. L'Homme Apostolique écouta la lecture de sa Sentence, comme une chose, dont il étoit instruit, & qu'il attendoit avec impatience, & Bungondono, à qui on en fit le rapport, en fut si attendri, qu'il ne put retenir ses larmes. Le Pere s'étoit retiré d'abord pour faire part à ses Amis de l'heureuse nouvelle, qu'on venoit de lui annoncer, & deux de ses Billets se sont conservés : l'un étoit adressé au Pere François PACHECO, alors Provincial des Jésuites, & l'autre au Pere Matthieu de Couros, qui l'avoit été avant le Pere Pacheco. On voit dans l'un & dans l'autre que le feu céleste consumoit le cœur de ce généreux Confesseur de Jesus-Christ, avant que les flammes réduisissent son corps en cendres : il soutint usqu'au bout ce caractere d'héroïsme

De J.C. 1622.

De Syn Mu, 2282.

& ſes Compagnons montrerent auſſi juſqu'à la mort une conſtance digne de la cauſe, qu'ils défendoient. Bungondono, qui avoit reçu ordre de préſider à l'Exécution, & qui ne ſe plaiſoit pas à voir ſouffrir des Perſonnes, qu'il eſtimoit, avoit pris de bonnes meſures, pour empêcher qu'on ne prolongeât leur ſupplice, & en effet à peine eut-on mis le feu au bois, qu'ils furent étouffés par les flammes & par la fumée.

L'Empereur remet l'Empire à ſon Fils.

Je ne trouve pas qu'il y ait eu beaucoup de ſang répandu le reſte de cette année, ni les premiers mois de la ſuivante. L'Empereur s'étant déchargé du ſoin des affaires ſur le Prince ſon Fils, le fit revêtir par le Dairy du Titre de Xogun-Sama, & prit, ou garda pour lui celui de Cubo-Sama. Le nouveau Monarque ne tarda pas à faire connoître qu'il haïſſoit encore plus les Chrétiens, que n'avoit fait ſon Prédéceſſeur; du moins ſa haine leur fut-elle beaucoup plus funeſte; mais l'occupation, que donna à toute la Cour le changement, dont je viens de parler, procura quelque relâche à l'Egliſe du Japon. Il eſt vrai que la plûpart des Miſſionnaires ſe virent dans le même tems ſur les bras une autre guerre, qui pour n'être pas ſanglante, ne leur fut pas moins ſenſible, & où, quel qu'en pût être le ſuccès, il n'y avoit qu'à perdre pour le Troupeau, qui leur étoit confié. Voici dequoi il s'agiſſoit.

Le P. Collado paſſe en Europe, & pourquoi.

Peu de jours après la mort du Pere Navarro, un Vaiſſeau Eſpagnol, qui étoit dans le Port de Nangazaqui, mit à la voile pour s'en retourner aux Philippines, & le Pere Diego Collado, obligé de ſortir du Japon par

l'ordre de ses Supérieurs, profita de cette occasion, pour aller donner à tout le Monde Chrétien des nouvelles des Jésuites, qui travailloient dans cet Empire. Qui n'eût cru qu'ayant vû brûler vifs en moins de trois mois, jusqu'à quatorze de ces Religieux, pour le nom de Jesus-Christ, & ne pouvant ignorer que tous les autres s'exposoient sans ménagement au danger d'être traités de la même maniere, comme en effet ils le furent presque tous dans la suite, il n'allât faire l'éloge d'une Compagnie, qu'il avoit connuë par son plus bel endroit? Mais le Japon n'eût pas été le plus bel endroit des Jésuites, si avec les croix, les feux, & les fosses ils n'y eussent eu à souffrir tout ce que la calomnie a de plus odieux. Nous avons vû que depuis trente ans on ne les avoit pas épargnés de ce côté-là, mais leurs Calomniateurs, soit qu'ils se découvrissent, ou se tinssent cachés, ne leur avoient point paru jusques-là des Ennemis assez redoutables, pour mériter qu'ils se défendissent; & cette tranquillité, qui est la véritable preuve de l'innocence, avoit encore mieux fait leur Apologie, que les réponses de leurs Confreres des Indes & de l'Europe.

De J. C. 1622.

De Syn Mu. 2282.

Ici le coup leur fut d'autant plus sensible, qu'il étoit porté par un Homme, que le caractere dont il étoit revêtu, rendoit respectable, qui leur faisoit une guerre ouverte, & qu'ils ne pouvoient prendre à partie, sans repousser un scandale par un autre: outre que la plûpart des choses, qu'on leur imputoit, sembloient avoir pour garant un autre Religieux actuellement chargé de fers pour la Foi, & qui bientôt après fut couronné d'un

Calomnies, qu'il débite contre les Jésuites, & qu'il sollicite plusieurs Personnes de signer.

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2282.

glorieux Martyre D'ailleurs ils n'apprirent que par parties les Chefs de l'accuſation intentée contre eux, & ils ignorerent même toujours les plus conſidérables. Ce ne fut que trois mois après le départ du P. Collado, qu'ils ſçurent que ce Religieux avoit fait de grandes informations contre eux, qu'il avoit ſollicité pluſieurs perſonnes a les ſigner, & entr'autres le Pere Barthelemi GUTTIEREZ, Auguſtin, qui fut depuis Martyr; qu'il n'avoit pas même épargné les menaces pour engager ce ſaint Homme à appuyer ſes calomnies de ſon témoignage, & qu'il devoit préſenter au Souverain Pontife, au Roi Catholique, & au Conſeil des Indes, au nom de tous les Fidéles du Japon, un Mémoire rempli des plus atroces accuſations contre eux.

De quelle maniere ces Religieux ſe défendent. Leur Mémoire Apologétique.

Quelque réſolution que ces Miſſionnaires euſſent priſe juſques-là, de ne point ſe défendre de pareilles calomnies, ils crurent qu'en cette occaſion il ne leur étoit point permis de garder le ſilence. Mais deux choſes les embarraſſoient. La premiere, qu'ils ne ſçavoient pas, ainſi que je viens de le dire, tout ce que le Mémorial du Pere Collado devoit contenir; la ſeconde, que les Vaiſſeaux Portugais, qui ſeuls ſe trouvoient alors au Japon, étoient ſur le point de partir pour Macao, ce qui leur ôtoit les moyens de faire des informations juridiques pour leur défenſe. Enfin le Pere Pacheco, leur Provincial, prit le parti de dreſſer un petit Mémoire, dans lequel, ſans ſe plaindre & ſans accuſer perſonne, il ſe contenta d'atteſter, ſur ce qu'il y a de plus ſacré, le contraire de ce qu'on lui avoit dit des accuſations du Pere Collado; & parce que la brié-

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

veté du tems, & la rigueur de la perſécution ne lui permirent pas de faire ſigner cet Ecrit par tous les Religieux, qui étoient ſous ſes ordres, il ſe contenta de le faire ſouſcrire à douze, qui ſe rencontrerent à Nangazaqui, & aux environs ; en attendant qu'il eût le loiſir & la commodité d'envoyer, s'il en étoit beſoin, une plus longue Apologie, & des témoignages plus juridiques & en plus grand nombre. Il fit faire trois copies authentiques de ſon Mémoire, & l'on en garde une dans l'Archive de la Compagnie à Rome. Il fut bientôt imprimé dans cette Capitale ſous les yeux du P. Collado, qui n'oſa jamais s'inſcrire en faux contre ce qu'il contenoit, & il produiſit l'effet, que nous verrons dans peu.

Le P. Bartoli, qui avoit devant les yeux la copie, qui ſe garde à Rome, lorſqu'il écrivoit ſon hiſtoire, l'a rapporté en ſon entier, excepté qu'en certains endroits il s'eſt contenté, pour l'abréger, d'en prendre le ſens. C'eſt ſur cet imprimé Italien, que je l'ai traduit en notre Langue, & on le trouvera à la fin du Volume ſuivant. Le Mémorial du P. Collado fut quelque tems ſans paroître, mais il fut précédé d'une Lettre (*a*) attribuée au Pere

(*a*) Le P. Luc Wading n'avoit aſſûrément pas lû cette Lettre du Pere Sotelo, lorſqu'il parle ainſi : *Scripſit Ludovicus Sotelus, dum eſſet in vinculis, gravem chriſtianam, doctamque Epiſtolam ad Paulum prædictum ſummum Pontificem de ſtatu rerum Japonicarum, de mittendis idoneis Operariis in vaſtiſſimam illam vineam, deque corrigendis quorumdam exceſſibus, per quos retardari videbatur illius Gentis converſio* : & il étoit bien peu au fait de ce qui regardoit Mazamoney, lorſqu'il avançoit que le P. Sotelo avoit ſoumis ce Prince au joug de la Foi : *Voxii Regem idatum Mazamonenm ad fidem reduxit.*

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Loüis Sotelo, qu'on prétendoit que ce Missionnaire avoit écrite dans sa Prison d'Omura, & qui étoit dattée du vingtiéme de Janvier 1624.

Lettre attribuée au P. Sotelo. Histoire de ce Religieux.

Ce Religieux, ainsi que nous l'avons dit, avoit été envoyé à la Nouvelle Espagne par ses Supérieurs, qui vouloient l'empêcher de retourner au Japon; mais la qualité de Légat du Saint Siége, dont il assuroit qu'il étoit revêtu, en vertu d'un Bref, qui avoit été saisi avec ses autres Papiers, lui faisant croire qu'il n'étoit point soumis à ces mêmes Supérieurs, il s'évada du Mexique & repassa aux Philippines, sur la fin de 1620. Il s'y trouva fort embarrassé; il ne pouvoit douter que le Pere Commissaire de la Nouvelle Espagne, sitôt qu'il sçauroit son évasion, n'écrivît aux Philippines, & ne donnât ordre de le lui renvoyer: il étoit fort persuadé d'ailleurs que le Provincial des Philippines obéiroit ponctuellement au Commissaire, & le feroit embarquer par force. Pour parer ce coup, il s'adressa à D. JEAN CEVICOS, qui étoit alors Proviseur de l'Archevêché de Manille, & le pria d'obliger ceux, qui avoient ses Papiers, à les lui rendre, afin qu'il pût prouver qu'il étoit Légat du S. Siége, & qu'on n'étoit point en droit de s'opposer a son retour au Japon: mais Cevicos ne jugea pas à propos d'entrer dans cette affaire, où il ne voyoit pas assez clair.

Il retourne au Japon, & est mis en Prison en y arrivant.

Sur ces entrefaites l'Evêque de la nouvelle Ségovie, qui étoit Franciscquain, & ami particulier du Pere Sotelo, passa par Manille, pour se rendre à son Diocèse. L'occasion étoit trop favorable au Missionnaire, pour n'en pas

profiter, d'autant plus qu'en suivant le Prélat, il s'approchoit du Japon, & qu'il espéroit de trouver dans la Province de CAGAYAN, où est la nouvelle Ségovie, des facilitez pour se rendre à sa chere Mission. Il partit donc en 1621. de Manille avec l'Evêque. Dès qu'on en fut informé dans cette Ville, le Provincial envoya deux Religieux munis d'un ordre du Gouverneur pour l'arrêter; mais l'Evêque ne voulut pas souffrir qu'ils usassent de violence contre un Homme revêtu d'un caractere, qui l'autorisoit à retourner au Japon. Ce qui est certain, c'est que le Pere Sotelo suivit le Prélat jusques dans son Diocèse, qu'en 1622. il en partit déguisé sur un Bâtiment Chinois, & qu'au mois d'Octobre de cette même année il prit terre à Nangazaqui, où il fut saisi presque en débarquant. On l'enferma d'abord dans la Prison de cette Ville, & peu de tems après il fut transféré dans celle d'Omura, d'où l'on prétendit qu'il avoit écrit la Lettre, que le Pere Collado publia sous son nom, & dans laquelle on lui faisoit dire contre les Jésuites, & contre les Evêques du Japon des choses si étranges, qu'on auroit peine à les croire, si elles avoient été écrites contre des Templiers dans le tems que cet Ordre fut aboli par Clement V.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Preuves de la supposition de la Lettres

La Lettre est adressée au Pape Urbain VIII. qui n'étoit sur le Thrône Pontifical, que depuis cinq mois, lorsqu'elle fut écrite: premiere preuve de sa supposition, n'y ayant point d'exemple qu'on ait fait le voyage de Rome au Japon en si peu de tems, & la chose étant même moralement impossible. Mais cette preuve est la moindre de toutes, & jamais

De J. C. 1623.

De Syn-Mu 2283.

calomnie ne fut plus dénuée de vraisemblance. Il ne faut que jetter les yeux sur cet Ecrit, pour être convaincu que son Auteur n'a jamais été au Japon, & il est d'ailleurs si violent, que les Protestants d'Allemagne n'ont pas cru qu'il pût être sorti d'une autre plume, que de celle de Gaspard SCIOPPIUS leur Compatriote, & le plus furieux Ecrivain de son siécle. Au reste il y a bien de l'apparence que le Pere Luc VADING ne l'avoit pas lûe, du moins dans son entier, lorsqu'il a mis le Pere Sotelo à ce titre dans le Catalogue des Ecrivains de son Ordre. Il étoit trop sage, pour faire honneur au saint Martyr d'un Ouvrage, qui lui feroit plus de tort, qu'il n'en a fait à ceux, qui y sont si maltraités.

Mais ce qui acheva de décréditer cette infame Satyre, c'est que le Pere Pierre Baptiste Franciscquain, qui avoit été au Japon avec le Pere Sotelo, dont il connoissoit parfaitement le caractere, & qui y avoit eu un assez grand démélé avec les Jésuites, interrogé s'il reconnoissoit le seing de ce Religieux, déclara juridiquement que ce ne l'étoit pas : & que Dom Jean Cevicos, dont nous avons parlé il n'y a pas longtems, se trouvant alors à Madrid, présenta au Conseil Royal des Indes un Mémoire, dans lequel il répondoit article par article à la Lettre du prétendu Sotelo, & en faisant voir l'extravagance, & la supposition d'une maniere, qui ne souffre point de réplique ; d'autant plus que ce Docteur ayant été lui-même au Japon, étoit plus en état que personne de connoître la fausseté des faits avancés par le prétendu Sotelo. Cevicos fit plus, car la déclaration des douze

Jésuites du Japon lui ayant été présentée dans le tems qu'il se préparoit à donner son Mémoire au Public, il la trouva si conforme à la vérité, qu'il la fit imprimer à la suite de son Ecrit; avec une attestation juridique qu'il y ajoûta. On trouvera aussi à la fin du Volume suivant la réponse de Cevicos à la Lettre du faux Sotelo. Cette Piece renferme plusieurs traits historiques, qu'on verra avec plaisir, mais il m'a paru nécessaire de donner ici en peu de mots un précis de l'une & de l'autre.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Chefs d'accusation qu'elle contient contre les Jésuites; réponse de Cevicos.

Les calomnies, dont la Lettre est remplie, se rapportent à quatre chefs; sçavoir, 1°. Les oppositions formées par les Jésuites à la nomination du Pere Sotelo à l'Evéché, à son Sacre, & à son retour au Japon. 2°. Les scandales, qu'ils y causoient par leur mauvais exemple, & par leur doctrine pernicieuse. 3°. Les vexations, qu'ils faisoient aux autres Religieux. 4°. Les causes de ces désordres, avec les remedes, qu'il y falloit apporter, au jugement de l'Auteur. Or voici ce que Cevicos répond sur chacun de ces Articles.

I. Sur le premier il fait voir que ce fut le Conseil d'Espagne, qui empêcha le Sacre du Pere Sotelo, non en faveur des Jésuites, où à leur sollicitation, mais par des raisons, qui regardoient les intérêts du Roi. Il ajoûte, que ni les Jésuites, ni tous les autres Religieux, quand ils se seroient joints pour faire lever cet obstacle, n'en seroient pas venus à bout avec tout leur crédit: Que si les premiers témoignerent en cette occasion qu'il n'étoit point à propos dans les conjectures présentes, qu'on laissât aller aucun Evéque au Japon, soit de leur Compagnie; soit d'un autre Or-

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

dre, c'étoit avec très-grande raison, qu'ils parloient de la sorte, ainsi qu'on en peut juger par les remontrances, que les autres Religieux venoient de faire au Roi dans un Mémorial sur les affaires de la Mission : Que ce furent après cela les propres Supérieurs du Pere Sotelo aux Philippines, qui s'opposerent toujours à son retour dans le Japon, & que pour ce sujet ils eurent d'assez grands démêlés avec lui, sans que les Jésuites y eussent aucune part, que celle d'en être spectateurs, comme le fut Cevicos, & tous les Habitants de Manille; de quoi il donne pour garants, & des Religieux du même Ordre, que ce Pere, & plusieurs autres personnes, qui en furent témoins oculaires, & qui se trouvoient actuellement à Madrid dans le tems, qu'il y donna ce Mémoire au Conseil Royal des Indes.

II. Pour second Chef d'accusation, la Lettre décrit la vie édifiante des autres Religieux du Japon, dont la pauvreté, l'humilité, l'austérité paroissoient dans leur conduite & dans leurs maximes; pendant que les Jésuites tout occupés de leur trafic, y vivoient avec le faste, qui accompagne l'abondance, & y enseignoient une doctrine conforme au déréglement de leurs mœurs: ce qui donnoit occasion aux Infidéles de dire, qu'il y avoit deux Dieux parmi les Chrétiens; l'un riche & puissant, qui étoit celui des Jésuites; l'autre pauvre & humble, que prêchoient les autres Religieux. Sur cela Cevicos fait remarquer, comme une bévûe ridicule, & une preuve manifeste de la supposition de la Lettre, qu'on y faisoit parler le Pere Sotelo comme si,

lorſqu'elle fut écrite, tous les Religieux euſſent encore été au Japon, chacun avec l'habit de ſon Ordre; au lieu que le Pere Sotelo ſçavoit bien qu'il n'avoit oſé y entrer, qu'en habit ſéculier, & que depuis plus de dix ans nul Miſſionnaire n'y avoit pû demeurer que déguiſé. A quoi Cevicos ajoûte qu'avant cette perſécution, lorſqu'il étoit lui-même au Japon, & que tous les Religieux y vivoient dans leur propre habit, il n'avoit remarqué nulle différence entre les Jéſuites, & ceux des autres Ordres, que celle qu'on y voyoit à Madrid: que c'étoit auſſi un ſentiment public, fondé ſur l'expérience, & qui avoit paſſé en proverbe dans l'Eſpagne, que les Jéſuites d'une Province ſe conduiſoient de la même maniere que ceux des autres, & qu'ainſi la conduite, qu'on leur voyoit tenir à Madrid, devoit faire juger de celle, qu'ils tenoient au Japon; ſi ce n'eſt qu'on veüille croire, dit Cevicos, que ceux d'entre eux, qui vont s'expoſer au Martyre, pour pouvoir travailler à la converſion des Infidéles, ſont tellement abandonnés de Dieu, qu'en mettant le pied dans le Japon, ils perdent tout d'un coup & le ſens & la conſcience, juſqu'à oublier les véritez les plus communes du Chriſtianiſme, ou à pratiquer & enſeigner tout le contraire de ce qu'ils ſçavent. Quant à leur trafic du Japon, duquel on a tant parlé, la vraie cauſe des bruits, que l'on en faiſoit courir, n'étoit, ſelon Cevicos, que la jalouſie de quelques gens intéreſſés, à qui l'envie d'être ſeuls Maîtres de tout le Commerce, ou quelques reſſentiments particuliers, avoient fait inventer les contes extravagants, qui s'en étoient répandus

De J. C. 1622.

De Syn-Mu. 2283.

dans les Indes ; & jusques dans l'Europe.

III. Le troisiéme chef d'accusation contre les Jésuites, sur quoi roule la plus grande partie de la Lettre, regarde la persécution, qu'on dit qu'ils faisoient aux autres Religieux, les poursuivant partout ; pour les troubler dans leurs fonctions ; défendant aux Chrétiens de se mettre de leurs Confréries, & abusant des pouvoirs de l'Evêque : pour excommunier publiquement les uns & les autres, au grand scandale, non seulement des Néophytes, mais encore des Infidéles, qui prenoient de là occasion de mépriser notre sainte Loi, & d'en faire des railleries. A quoi Cevicos répond, qu'il n'y a rien de plus insensé, que de faire faire à des gens, qui ne l'étoient pas, tous ces mouvements & toutes ces insultes, à la vûë même des Idolâtres, dans un tems, où la Persécution étoit si terrible ; que nul Missionnaire, soit des Jésuites, soit des autres Ordres, n'osoit paroître, que de nuit, & à la dérobée ; la plûpart étant contraints de demeurer cachés tout le jour dans des lieux souterrains, ou dans les Forêts, ainsi qu'il est marqué dans la Lettre même du faux Sotelo : Que si avant la persécution il y avoit eu quelque différent entre les Missionnaires du Japon, au sujet des Bulles du Pape, qui les regardoient, & ausquelles les Jésuites croyoient qu'on étoit obligé de se soumettre, il falloit, avant que de condamner les derniers, examiner si la raison étoit de leur côté, ou si elle étoit de l'autre : Que ces Bulles obligeant tous les Réguliers des Indes, & en particulier ceux du Japon, conformément aux Décrets du Concile de Trente, à prendre l'approba-

tion

De J. C. 1623.

De Syn-Mu 2283.

tion de l'Evêque Diocèsain, & ceux-ci refusant tous, non seulement de la demander, mais même de l'accepter, parce qu'ils prétendoient, en vertu de leurs Priviléges, n'en avoir pas besoin; si cela produisoit quelques contestations, la faute n'en devoit pas tomber sur l'Evêque du Japon, sur l'Administrateur de l'Evêché, sur les Grands Vicaires, ni sur les autres Jésuites. Voilà sans doute, ajoûte-t'il, une accusation bien étrange faite à un Souverain Pontife: « Saint Pere, vos Prédécesseurs « ont ordonné suivant le Concile de Trente, « que tous les Réguliers, qui travaillent aux « Indes & au Japon, reçoivent les pouvoirs de « l'Ordinaire; nous n'avons pas cru devoir dé- « férer à ces ordres, parce qu'ils sont contrai- « res à nos Priviléges, & les Jésuites nous trou- « blent dans nos fonctions, parce que nous ne « voulons pas dépendre en cela de leur Provin- « cial, qui est Administrateur de l'Evêché. « Cependant cette accusation, toute extraordinaire qu'elle est, a été jugée par l'Auteur *de la Morale pratique des Jésuites* très-propre à rendre ces Peres odieux. Mais comme tout est bon à un Calomniateur, l'Auteur de la Morale pratique n'a pas assez d'anathêmes pour en accabler quelques Jésuites du Mexique, qu'il supposoit faussement avoir été par rapport à l'Evêque de la Ville des Anges dans le même cas, où les Religieux Mandiants étoient au Japon à l'égard de l'Evêque de ces Isles & de ses Grands Vicaires; comme si cet Evêque & les Grands Vicaires Jésuites n'avoient pas eu autant de droit qu'un Evêque du Mexique d'exiger qu'on prît leurs pouvoirs, & que les Priviléges des uns & des autres ne fussent pas

les mêmes : ou que l'Ordonnance d'un Evêque particulier dût avoir plus de force, que les Bulles expresses des Papes.

De J. C. 1623. De Syn-Mu. 2283.

IV. Comme tout le désordre de l'Eglise du Japon, si on en croit le prétendu Pere Sotelo, venoit de ce qu'elle n'avoit qu'un seul Evêque, qui étoit Jésuite, & qui faisant son séjour a Macao, abandonnoit à des Personnes violentes & intéressées le soin de son Troupeau, l'unique remede à tant de maux, disoit la Lettre, étoit d'envoyer dans ces Isles au moins quatre Evêques, un de chaque ordre; de les obliger tous à y entrer en personne, & de leur partager à chacun leur district, pour ôter tout sujet de disputes, soit entr'eux, soit entre leurs Missionnaires. Sur quoi Cevicos fait premierement l'Apologie de l'Evêque du Japon touchant sa résidence à Macao, dont on lui faisoit un crime. Il montre donc par des preuves évidentes, prises des circonstances du tems, qu'il n'étoit ni expédient, ni même possible dans l'état, où étoient les choses, que ce Prélat mît le pied au Japon; parce que les Portugais ne lui permettroient jamais d'y passer, & que l'Empereur du Japon ne pouvant manquer d'en être bientôt informé, ce seroit l'irriter de nouveau, & achever de ruiner avec le commerce de Macao, les affaires du Christianisme. Par les mêmes raisons Cevicos fait voir l'illusion de l'expédient proposé par le faux Sotelo, parce que, non seulement il étoit impratiquable dans les conjectures présentes, mais encore, que quand il n'eût été ni impossible, ni dangéreux, il ne falloit pas espérer, qu'aucun de ces Religieux de l'Orient pût jamais se résoudre à demander, ni

à recevoir l'approbation d'un Evêque, fût-il de leur Ordre, ayant tous protesté d'un commun accord, qu'ils abandonneroient plutôt toutes les Missions, que de renoncer ainsi à leurs prétendus Priviléges (*a*).

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

Decret du Roi d'Espagne à cette occasion.

Telle est en substance la réponse du Docteur Cevicos, dont le témoignage eut tout l'effet, que l'Auteur pouvoit souhaiter : car après que le Roi Catholique Philippe IV. eut vû & fait examiner dans son Conseil le Mémoire de cet Ecclésiastique & la Lettre attribuée au Pere Sotelo, Sa Majesté rendit le Décret suivant. » Ayant été informé que depuis qu'il est entré des Religieux de divers » Ordres dans le Japon, la prédication de » l'Evangile n'y a pas eu le même succès, » que par le passé, lorsqu'il n'y avoit dans » ces Isles, que ceux de la Compagnie de » JESUS, lesquels marchant sur les traces » de Saint François Xavier, qui a donné » commencement à la conversion de ces Peu» ples, ont rendu un service particulier à » notre Seigneur; & qu'au contraire la ma» niere d'agir de certains Religieux a fait » naître des jalousies entre les Ordres, d'où il » s'est ensuivi, non seulement que l'Evangile » a perdu de son crédit, mais qu'on a pris » delà occasion de les chasser de ce Royau» me, ordonnant de grieves peines contre » ceux, qui y rentreroient. Les avis & les » relations, que nous avons eu de toutes ces » choses, ayant causé en nous le juste ressen» timent, que peuvent imaginer ceux, qui » connoissent notre affection, pour le plus

(*a*) On trouvera le discours entier de Cevicos à la fin du Volume suivant.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

» grand ſervice de Dieu, & pour la propa-
» gation de la ſainte Foi Catholique, nous
» avons ordonné qu'il ſe fit une Aſſemblée
» de ceux de nos Miniſtres, qui ont le plus
» de zele, d'expérience, de lumieres & d'au-
» torité; afin qu'on y délibérât ſur les moyens
» les plus convenables, pour recouvrer le
» crédit, qu'on a perdu en ce Pays-là, &
» qu'on y prît des réſolutions utiles pour
» l'avenir, en vûe de l'agrandiſſement de la
» ſainte Egliſe. Après donc avoir fait faire
» là-deſſus diverſes conſultations dans cette
» Aſſemblée, nous avons réſolu par l'avis
» commun & uniforme de tous, que d'ici
» à quinze ans, plus ou moins, ſelon que
» l'état des affaires le demandera pour l'a-
» vantage de la Religion, il ne doit paſſer
» aucun Religieux au Japon, ni pour y prê-
» cher, ni pour quelqu'autre ſujet que ce
» ſoit, excepté ceux de la Compagnie de
» JESUS; ordonnant que l'Evêque du Japon
» y entrera, s'il eſt poſſible; ou, ſi l'état des
» affaires ne le permet pas, qu'il fera ſa ré-
» ſidence à l'endroit le plus proche, d'où il
» puiſſe mieux s'acquitter des obligations de
» ſa charge, &c.... Nous voulons auſſi,
» en conſéquence du préſent Décret, qu'on
» demande à *Sa Sainteté* en notre nom,
» qu'elle faſſe expédier les Brefs néceſſaires
» pour cet effet, & que l'on faſſe toutes les
» dépêches qu'il faudra. Fait à Madrid le
» ſixiéme de Juin 1628.

Le Pere Collado étoit en Eſpagne, lorſque Cevicos y fit imprimer ſon Mémoire, il n'y repliqua rien pour lors; il n'avoit point pu-blié ſon Mémorial, & il ne ſe déclaroit pas

encore auſſi hautement qu'il fit dans la ſuite. Mais dès qu'il ſçut le Docteur arrivé au Mexique, il s'inſcrivit en faux contre le Mémoire, & n'eut point de honte de publier que c'étoit une Piece fabriquée par les Jéſuites de Séville. On ſe mocqua de cette accuſation, qui venoit après coup, & à laquelle on ne pouvoit donner créance, ſans ſuppoſer les Jéſuites auſſi inſenſés, qu'il vouloit les faire croire méchants. En effet il citoit un déſaveu de Cevicos fait au Mexique de ſon Mémoire, & l'on voyoit à la tête de ce Mémoire imprimé une Lettre de l'Auteur à Dom Antoine MORENO grand Pilote de la Maiſon du Roi Catholique, où il lui marquoit que c'étoit à ſa ſollicitation, qu'il l'avoit rendu public, & qu'il le lui envoyoit imprimé tel mot à mot qu'il l'avoit préſenté au Conſeil Royal des Indes. Or Dom Antoine Moreno auroit-il ſouffert qu'on eût oſé employer ſon nom dans une falſification ſi manifeſte ? D'ailleurs le prétendu déſaveu de Cevicos n'a jamais été vû nulle part, quelque défi qu'on ait fait de le produire, tandis que ſon Mémoire & l'Acte des douze Jéſuites du Japon paroiſſoient en public avec l'approbation même des Peres Dominiquains, & l'on ne comprend pas comment un Ecrivain moderne (*a*) a eu l'aſſurance de revenir ſur la déclaration de Cevicos contre un Mémoire ſi inconteſtablement avoüé de l'Auteur, imprimé par ſes ſoins, & approuvé par des Religieux de l'Ordre, dont étoient cet Ecrivain & le Pere Collado.

(*a*) Echard *Scriptores Ordinis Prædicatorum recenſiti.*

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

Le P Collado publie un Mémoire contre les Jésuites bref du Pape aux Chretiens du Japon.

Cependant le mauvais ſuccès de la Lettre attribuée au Pere Louis Sotelo, ne découragea point l'Accuſateur des Jéſuites: en 1633. il préſenta & publia contre eux un Mémorial, lequel méritoit de partir de la même plume, qui avoit enfanté la Lettre: auſſi eut-il le même ſort. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que ces deux Ecrits, dont on vouloit que l'un ſervît d'appui & en quelque maniere de preuve à l'autre, ſe contredisent dans pluſieurs articles eſſentiels, de ſorte qu'on ne vit jamais mieux qu'en cette occaſion l'iniquité, ſuivant l'oracle du Prophéte (*a*) ſe démentir elle-même. D'ailleurs toute la conduite de l'Auteur d'une ſi indigne trame, & ſurtout ſes violences exercées contre ſes propres Freres, l'ont dans la ſuite tellement décrié, que ſon Mémorial n'a jamais perſuadé que ceux, qui cherchoient dans ces différends entre les Catholiques, des armes pour combattre l'Egliſe Romaine, & des arguments pour décréditer ſes Miniſtres. Nous avons vû ce que le Conſeil du Roi d'Eſpagne conclut des troubles, qu'avoit cauſés la Lettre du prétendu Sotelo; les invectives, dont le Pere Collado remplit Rome contre les Jéſuites, en 1625. & dont le Mémorial, qu'il publia huit ans après en Eſpagne, n'eſt qu'une répétition, firent à peu près la même impreſſion ſur le Pape Urbain VIII. lequel répondant l'année ſuivante 1626. aux Lettres, que pluſieurs Chrétiens avoient écrites à Paul V. par le Pere Vieyra, ne craignit point de s'y faire le Panégyriſte des Jéſuites.

(*a*) *Mentita eſt iniquitas ſibi.* Pſ. 26. 12.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Eloge qu'il y fait des Jésuites du Japon.

Ce Pontife, après avoir dit aux Chrétiens d'Arima, que s'il ne falloit que son sang, pour assurer leur salut, il le répandroit avec joye, ajoûte : » A notre défaut nous vous envoyons » des troupes de Prêtres, qui altérés du » Martyre, & non pas de votre or, quittent » leurs Pays & leurs Familles, afin que l'Orient » reconnoisse combien l'Eglise Romaine a » votre salut à cœur... (*a*) Nous sommes » très-aises, dit-il aux Chrétiens de Farima » & de quatre autres Royaumes, de la grande » consolation, que vous apportent les Prêtres » de la Compagnie de Jesus, dont vous de- » vez reconnoître le zele par toutes sortes de » bons offices & de marques de respect. Vous » pouvez juger par-là combien vos Ames sont » cheres à l'Eglise Romaine, puisque pour » vous procurer la liberté des Enfants de » Dieu, elle vous envoye des Prêtres sçavants » & d'une vertu peu commune, qui chan- » gent leur patrie en des lieux d'exil, & ne » craignent point de s'exposer sur un Ocean » toujours irrité & fameux par ses naufrages, » pour arriver à des Ports, où la rage des » Persécuteurs est encore plus furieuse, que » les plus violentes tempêtes.... Nous nous » réjoüissons, porte le Bref adressé aux Fidé- » les de Deva & d'Oxu, de ce que les travaux

(*a*) *Gaudemus tanto vobis solatio esse Sacerdotes Societatis* Jesu, *quorum caritatem debetis certè omni officiorum genere & grati animi cultu remunerate. Hinc enim conjicere potestis, quam pretiosæ animæ vestræ habeantur in Romanâ Ecclesiâ; ad eas enim redimendas istinc mittuntur Sacerdotes litteris exculti, qui patrias exiliis mutant, & per naufragantis Oceani minas ad eos portus navigant, ubi omni tempestate crudeliorem sævire sentiunt iram Tyrannorum.*

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

» de notre bien-aimé Fils Jerôme de Angelis » sont si utiles à cette Eglise.... Notre bien-» aimé Fils Sébastien Vieyra, dit le Pere com-» mun aux Chrétiens de Meaco, d'Ozaca, » de Sacai & de Fucimi, retourne vers vous » avec un nouveau renfort d'Ouvriers, & » quoiqu'il ait à passer au travers de mille » dangers, il se sent attiré par la fureur » des Persécuteurs, bien loin d'en être » effrayé.

Le P. Vieyra envoyé à Rome pour informer le Pape de l'état, où se trouvoient les affaires du Japon. Conduite, qu'il y tient.

Le Pere Vieyra, dont parle Urbain VIII, dans le dernier de ces Brefs, fut envoyé à Rome par ses Supérieurs cette même année 1623. pour informer son Général & le Souverain Pontife de l'état, où se trouvoient les affaires du Japon, & quoique porteur de Lettres des Chrétiens des Eglises les plus distinguées du Japon, ne s'étoit point donné pour député de ces Eglises. Aussi, ni lui, ni ces Fidéles ne songeoient-ils point à se plaindre de personne, mais uniquement à représenter au Vicaire de Jesus-Christ, les besoins, qu'ils avoient de son assistance. Nous verrons dans son tems quel fruit il retira de son voyage, mais je ne sçaurois finir cet Article sans faire une réflexion, qui se présente ici bien naturellement. Si le Pere Collado, & le prétendu Sotelo n'avoient fait contre les Jésuites du Japon que quelques accusations vagues, comme en ont de tout tems usé à l'égard de ces Religieux, les Ennemis de l'Eglise, & leurs Ennemis particuliers, lesquels ne cessent point de les représenter comme des ambitieux, qui veulent dominer partout: & des intriguants, qui se mêlent de toutes sortes d'affaires, on pourroit juger que le Souverain Pontife & le

Roi Catholique, persuadés qu'on ne pouvoit les rappeller du Japon, sans causer quelque trouble dans cette Eglise, auroient fermé les yeux sur des défauts, qui ne les empêchoient pas d'y être utiles, surtout dans un tems, où il n'étoit pas aisé de les remplacer, en leur substituant des Ouvriers sçavants dans la Langue du Pays, & qui eussent la connoissance nécessaire du génie & des manieres de ses Habitants. Mais peut-il entrer dans l'esprit de gens sensés qu'Urbain VIII. & ses Cardinaux, que Philippes IV. & son Conseil, s'ils avoient seulement soupçonné ces Missionnaires d'être véritablement causes de la persécution du Japon, de scandaliser cet Empire par leurs mauvais exemples & leur pernicieuse doctrine, & de ne s'y occuper que du commerce, & à maltraiter les autres Religieux; non seulement n'eussent pas employé toute leur autorité pour les en faire sortir, mais eussent porté la foiblesse, & la prévarication jusqu'à leur donner les plus magnifiques éloges, & à vouloir qu'ils y restassent seuls? Mais c'est de tout tems que l'atrocité des calomnies, dont on a voulu les noircir, a fait leur justification. Je reviens à des objets plus édifiants.

De J.C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Les Anglois & les Hollandois assiegent Macao, & quoiqu'ils en levent le Siége font beaucoup de tort aux Portugais.

A peine le Pere Vieyra étoit parti du Japon pour les raisons que j'ai dites, que neuf ou dix Religieux de différents Ordres y entrerent heureusement, sans être reconnus. Mais la joye, qu'avoit causée aux Fidéles & aux Missionnaires un renfort si considérable d'Ouvriers, fut bientôt altérée par de fâcheuses nouvelles qu'on apprit de Macao. Les Anglois & les Hollandois joints ensemble avoient tenu

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

longtems cette Ville affiégée, & quoiqu'ils euffent été contraints de lever le Siége, elle ne fe trouva point en état d'envoyer cette année fon grand Navire de Commerce à Nangazaqui, ce qui fit un très-grand tort aux Portugais; les Hollandois qui étoient au Japon n'ayant pas manqué une fi favorable occafion de faire remarquer aux Japonnois, qu'ils ne devoient plus compter déformais fur une Nation, dont ils avoient d'ailleurs tant à craindre les ambitieux projets

L'Empereur du Japon fait faire de rigoureufes recherches des Chrétiens dans les Provinces voifines de Jedo, & avec quel fuccès.

D'autre part le nouvel Empereur fit faire une recherche fi exacte des Chrétiens & des Miffionnaires dans les Provinces voifines de Jedo, qu'en très-peu de tems les Prifons fe trouverent remplies. Un des premiers qu'on arrêta, fut un Seigneur allié à la Famille Impériale. Il fe nommoit Jean FARA MONDO, & il y avoit déja bien des années, que par fa conftance, & par fa fermeté au milieu des plus indignes traitements, il étoit l'admiration & l'exemple de toute l'Eglife du Japon. Il avoit été banni en 1612. depuis l'Empereur l'avoit rappellé; mais fur le refus, qu'il fit de nouveau d'adorer les Dieux de l'Empire, on lui coupa les extrémitez des pieds & des mains, on lui imprima fur le front une Croix avec un fer rouge, on le chaffa de Jedo, & on défendit à quiconque de lui donner retraite. Quelque tems après un Valet, qu'on lui avoit laiffé, & dont il ne foupçonnoit point la fidélité, alla déclarer au Gouverneur de la Ville Impériale que fon Maître y étoit retourné. Il ajoûta qu'il y avoit à Jedo plufieurs Religieux, & il lui en nomma deux, qui étoient le Pére François GALVEZ Francif-

quain, & le Pere Jérôme de Angelis.

Sur cet avis le Gouverneur envoya arrêter Fara Mondo, & visiter toutes les maisons suspectes. Le Pere de Angelis ne l'eut pas plutôt appris, qu'il sortit de la sienne, & a peine en étoit-il dehors, que les Gardes du Gouverneur y entrerent; mais parce qu'ils avoient de violents soupçons que le Missionnaire y avoit logé; ils en emmenerent le Maître, qui étoit un vertueux Chrétien nommé Leon Takeia, avec toute sa Famille. Ils ne balancerent pas à se déclarer Chrétiens, mais ce n'étoit pas tout ce qu'on vouloit sçavoir d'eux, & jusqu'alors, ainsi que je déja remarqué, la qualité de Chrétien n'étoit pas toujours un titre suffisant pour être traité en criminel. On leur demanda en quel lieu le Pere de Angelis s'étoit retiré, & sur ce qu'ils répondirent qu'ils n'en sçavoient rien, Takeia fut appliqué à la question. Il la souffrit longtems, sans qu'on en pût rien tirer: à la fin il craignit de succomber à la violence des tourments, & demanda du tems, pour réfléchir sur ce qu'on souhaitoit de lui. On le lui accorda, mais le Pere de Angelis, qui fut bientôt instruit de ce qui se passoit, ne crut pas devoir exposer cet Homme à commettre une infidélité, & alla sur le champ se livrer lui-même.

De J.C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Un Seigneur Chrétien est arrêté. Belle action du P. de Angelis & de son Compagnon.

Il fit part de sa résolution aux Fidéles, qui mirent tout en usage pour le détourner de son dessein, & qui voyant qu'ils ne gagnoient rien, s'offrirent à l'accompagner chez le Gouverneur. Le Serviteur de Dieu leur dit qu'il n'étoit ni de la prudence, ni de l'intérêt de la Religion de faire une démarche de cet éclat, & leur conseilla d'attendre avec une

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

résignation parfaite aux ordres du Ciel, & sans faire aucune indiscrétion, que la Providence décidât de leur sort. Il vouloit même que le Frere Simon JEMPO, son Compagnon, demeurât caché, puisqu'il n'avoit point été fait mention de lui; mais ce bon Religieux n'y voulut jamais entendre, & le Pere fut obligé de consentir qu'il ne le quittât point. Ils allerent donc ensemble chez le Gouverneur de Jedo, revêtus de leur habit de Religion. Ce Seigneur fut fort surpris d'une telle visite. Mais il le fut bien davantage du discours, que lui tint le Missionnaire. » Seigneur, lui dit » le Pere, il y a vingt-deux ans, que je suis » venu d'Italie dans ces Isles pour instruire » des véritez éternelles les Japonnois, dont » on m'avoit extrêmement vanté le bon es- » prit & l'excellent naturel. J'ai compté pour » rien les fatigues & les périls inséparables » d'une pareille entreprise, ou plutôt ils n'ont » servi qu'à animer mon courage; & la mort, » si j'ai le bonheur de la souffrir pour une si » belle cause, sera le comble de mes vœux. » Me voici entre vos mains, prêt à tout ce » qu'il vous plaira d'ordonner de moi. » Il n'étoit pas besoin d'un long interrogatoire, après une confession si nette & si précise; le Gouverneur ne laissa pourtant pas de faire aux deux Religieux bien des questions, apparemment sur les endroits, où ils avoient accoutumé de se retirer; après quoi il les envoya dans deux Prisons séparées.

Un Pere Franciscain est mis en Prison.

L'allarme fut alors si grande dans toute la Ville, que le Pere François Galvez ne s'y trouvant pas en sûreté, en sortit & se retira dans une Bourgade voisine nommée CAMACU-

De J. C. 1623.
De Syn-Mu. 2283.

RA ; il ne s'y arrêta pas même longtems, mais de quelque diligence qu'il usât pour se dérober à ceux, qui le cherchoient, il fut enfin découvert. On saisit en même tems plusieurs personnes de toutes conditions ; & pour sçavoir tous ceux, qui logeoient des Missionnaires, on promit de grandes récompenses à quiconque les feroit connoître, ce qui réüssit au-delà de ce qu'on avoit espéré. On publia ensuite un Edit, qui ordonnoit à tous les Particuliers de déclarer quelle Secte ils professoient, & cela s'exécuta avec une si rigoureuse exactitude, que plusieurs furent contraints de sortir du Pays. On les voyoit par Troupes errer dans les Campagnes, exposés à toutes les miséres, qu'entraîne la plus extrême indigence, & dans un état à faire compassion à leurs Ennemis mêmes.

Cinquante Chrétiens brûlés vifs à Jedo. Les trois Religieux sont de ce nombre.

Cependant le Pere de Angelis ne rencontra dans sa Prison que huit Infidéles, qu'il convertit & baptisa. Son Compagnon trouva plus de bien à faire dans la sienne, & il eut la consolation de conférer le Baptême à quarante Idolâtres ; il eut apparemment fait une plus abondante récolte, mais on ne lui en donna pas le tems. Le Cubo-Sama étant venu à Jedo, on l'instruisit de toutes les découvertes, qu'on venoit de faire : il ne voulut point prononcer sur le sort des Prisonniers, &renvoya l'affaire à l'Empereur son Fils, qui sur le champ condamna cinquante personnes au feu. Le quatriéme de Décembre de grand matin, on leur signifia leur Sentence, qui devoit être exécutée le même jour. On leur mit la corde au cou, & on les sépara en trois bandes. A la tête de la premiere étoit le Pere de Angelis,

De J. C 1623.

De Syn-Mu. 2283.

monté sur un méchant Cheval, & portant sur ses épaules un Ecriteau, où étoit l'Arrêt de sa mort en gros caracteres; Simon Jempo, son Compagnon; Leon Takeia son Hôte, & quatorze autres Chrétiens suivoient a pied. Le Pere Galvez conduisoit la seconde: il étoit aussi à cheval, & suivi de seize Chrétiens, parmi lesquels étoit un brave Gentilhomme nommé Hilaire MANGAZAYEMON avec sa Femme. Jean Fara Mondo, dans le même équipage que les deux Missionnaires, étoit le Chef de la troisiéme. Grand nombre de Soldats les environnoient de toutes parts, & on les mena ainsi hors de la Ville dans un lieu fort propre à contenir la multitude infinie de peuple, qui étoit accouruë à un Spectacle, assez nouveau encore dans ces quartiers-la.

Toute la Cour s'y trouva, & les Princes & Seigneurs avoient fait retenir des places sur une hauteur, qui commandoit le lieu de l'Exécution; Dieu permettant pour la gloire de ses Serviteurs que presque tout ce qu'il y avoit de grand dans l'Empire fût témoin de leur constance. Fara Mondo, & les deux Religieux Prêtres furent laissés à cheval durant le supplice des autres, & ne furent attachés à leurs poteaux, qu'après qu'ils eurent tous expiré. La joye & la constance, que firent paroître ces généreux Chrétiens au milieu des flammes, rendirent un témoignage fort glorieux à la Religion, & les Infidéles se retirerent en avoüant que les forces de la nature n'alloient point jusques-là. Tous les corps des Martyrs demeurerent trois jours & trois nuits au lieu même, & dans la même posture, où chacun d'eux étoit mort; gardés par une bonne sen-

tinelle, & l'on voyoit auprès du Corps-de-Garde un Ecrit en gros caracteres, qui portoit : *Ceux-ci ont été brûlés, parce qu'ils étoient Chrétiens.* Les Gardes s'étant enfin retirés, les Fidéles enleverent d'abord les corps des deux Prêtres, puis quelques autres : cela fit du bruit, & l'on parut surpris à la Cour qu'il y eut encore des Chrétiens dans la Ville, mais de peur qu'on n'en vînt à de nouvelles recherches, les Fidéles s'abstinrent de rien enlever davantage.

De J. C. 1623.
De Syn Mu. 2283.

Plusieurs autres Martyrs.

Le vingt-neuviéme du même mois on punit encore du feu à Jedo vingt-quatre Chrétiens, & quelques jours après dix-sept autres, parmi lesquels étoit la mere de Leon Takeia, nommée MARE, Femme d'un courage plus que viril ; & dont la vertu avoit été tentée de toutes les manieres imaginables. Treize Idolâtres souffrirent avec eux le même supplice, & il n'y eut pas jusqu'aux Ennemis de notre Religion, qui confesserent qu'il y avoit une grande différence entre voir des Chrétiens mourir pour leur Religion, & ceux, qui ne l'étoient pas, souffrir pour leurs crimes. Quant aux prétendus Martyrs des Sectes Japonnoises, on ne s'avisoit plus d'en faire le paralelle avec les nôtres ; les Missionnaires ayant eu soin de faire remarquer, combien il y avoit peu de véritable courage dans ces morts promptes & volontaires, qui tiennent plus du fanatisme, que d'une vertu conduite par la raison, & dont on ne voyoit gueres d'exemples, que parmi le Peuple.

Avant que d'attacher ces derniers Martyrs à leur poteau, on voulut qu'ils fussent témoins d'un spectacle bien touchant. C'étoit

De J. C. 1623.

De Syn Mu. 2283.

dix-huit petits Enfants, qu'on fit mourir à leurs yeux, avec une inhumanité & une barbarie, qui n'a peut-être rien d'égal. Enfin on exécuta au même lieu un grand nombre de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & même de toute Religion ; car on procédoit avec la même rigueur contre les Infidéles, qui étoient convaincus d'avoir retiré des Miſſionnaires, ou de ne les avoir pas déclarés. Les uns furent décapités, les autres crucifiés, & l'on peut juger à quelle extrémité cette conduite de la Cour Impériale, qui fut bientôt ſuivie par tous les Princes particuliers, & par les Gouverneurs de Provinces, réduiſit les Chrétiens, & ſurtout les Miſſionnaires.

Perſécution dans les Pays d'Oxu. Fureurs de Mazamoney contre les Chrétiens.

En effet, après que l'Empereur ſe fut déclaré par tant & de ſi ſanglantes Exécutions, il y eut parmi les Grands de l'Empire une ſorte d'émulation à qui feroit paroître plus de fureur contre le Chriſtianiſme. Celui, qui éclata le premier, ou du moins, qui ſe diſtingua davantage, fut Mazamoney. Par toute la ſuite de cette Hiſtoire, on voit que ce Prince n'étoit pas violent ; mais il étoit ambitieux, intéreſſé & politique : d'ailleurs on ſçavoit à Jedo qu'il y avoit un grand nombre de Chrétiens dans ſes Etats, & l'on prétend même que s'étant trouvé à la Cour dans le tems de la mort de Fara Mondo, & de ceux, qui avoient été brûlés avec ce Seigneur, il reçut de l'Empereur quelques reproches ſur ſa négligence à extirper le Chriſtianiſme parmi ſes Sujets. Il n'en falloit pas tant à un Homme de ſon caractere pour l'engager à ſuivre l'exemple, que ſon Souverain venoit de lui don-

ner : il envoya ſur le champ les ordres les plus précis pour obliger les Fidéles, qui dépendoient de lui, à changer de Religion, & en moins de rien toute cette Contrée fut dans l'allarme. L'orage tomba d'abord ſur un Gentilhomme nommée Jean GOTTO, & ſur le Pere Diego Carvailho, qui depuis quelque tems faiſoit ſa réſidence ordinaire dans cette Province.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Courage des Chrétiens ; martyre de pluſieurs.

Gotto étoit un des plus riches Seigneurs de tout le Royaume d'Oxu, & il n'y avoit rien, à quoi ſa naiſſance, & la faveur du Prince, dont il étoit Vaſſal, ne lui donnaſſent droit d'aſpirer. Mazamoney n'ignoroit pas qu'il étoit Chrétien, & non ſeulement il lui avoit permis d'abord, & à toute ſa Famille, l'exercice de ſa Religion, il l'excepta même dans l'ordre, dont je viens de parler. Mais ceux, à qui cet ordre fut adreſſé, & qui étoient inſtruits du zèle, avec lequel Gotto s'employoit depuis longtems à étendre par tout le Chriſtianiſme : s'étant plaints aſſez hautement de cette diſtinction, les Amis de ce Gentilhomme virent bien qu'il étoit perdu, s'il ne ſe ménageoit avec le Prince. Amitiés, promeſſes, menaces, vexations mêmes, tout fut mis en uſage, & tout fut inutile. Le reſſentiment qu'en eurent quelques-uns, les porta fort loin, ils déſolerent ſes Terres, & brûlerent ſes Maiſons. Il n'en fut pas plus émû ; au contraire il bénit le Seigneur de ce qu'on avoit rompu les liens, qui l'attachoient au ſiecle ; enfin il fut exilé. D'autres diſent qu'il s'exila volontairement. Ce qui eſt certain, c'eſt qu'il paſſa dans la ſolitude le reſte de

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

ses jours, & qu'il s'y adonna tout entier à la pratique des plus solides vertus.

Le P. Carvailho est arrêté avec plusieurs Chrétiens.

Au premier bruit de cette persécution le Pere Carvailho, qui avoit accoutumé de loger chez cet illustre Chrétien, s'étoit retiré dans une Vallée écartée, ou soixante Fidéles, qui l'avoient suivi, s'étoient dressé des Cabannes de jonc. On ne fut pas longtems sans les découvrir, & l'on envoya des Soldats pour les arrêter. Dès que le Missionnaire les vit venir, il alla au-devant d'eux, & les pria de se contenter de le prendre, mais il ne put rien obtenir. Tous furent saisis, & quoiqu'on fût au cœur de l'Hyver, on les dépoüilla tout nuds. On les conduisit d'abord en Prison, dans un lieu nommé MINAKA, d'où ils furent ensuite transférés à MIDRUSAWA, & enfin à Xindaï, Capitale de la Province. Les chemins étoient affreux partout, & la neige tomboit en abondance : avec cela dans tous les lieux, où passoient les Prisonniers, on les présentoit devant les Officiers du Prince, & sur le refus, qu'ils faisoient d'obéir aux Edits, on les maltraitoit de la maniere la plus cruelle. Il arriva même que deux Vieillards ; dont l'un se nommoit Dominique DOSAÏ, & l'autre Alexis COYEMON, ne pouvant pas suivre les autres, les Soldats lassés de les traîner & de les attendre leur couperent la Tête dans le fond d'une Vallée.

Question, que font les Soldats au Pere Carvailho ; & ce qu'il répond.

Ces mêmes Soldats prierent un jour le Pere Carvailho de les prêcher, comme il avoit accoutumé de faire aux Chrétiens ; il le fit, & ils parurent touchés ; ils lui demanderent en-

suite, s'il étoit vrai que les Religieux Européens voulussent se rendre les Maitres du Japon ? L'Homme Apostolique n'eut pas beaucoup de peine à leur faire sentir l'absurdité de cette calomnie, dont on ne les chargeoit, leur dit-il, que pour les rendre odieux au Peuple, & justifier la maniere, dont on traitoit les Chrétiens & leurs Docteurs. Il leur fit même observer que dans les Sentences de mort portées contre eux, il n'étoit nullement fait mention de ce chimérique dessein, ce qui montroit bien que l'Empereur & les autres Princes ne l'avoient jamais cru sérieusement. Le lieu, où les Prisonniers furent plus indignement traités, fut Midrusawa. Mais quoiqu'on pût faire pour ébranler leur constance, elle triompha de tout. Une Dame de qualité, nommée SABINE, se trouvoit dans cette Troupe de Confesseurs avec son Mari. Nul autre ne déconcerta davantage les Officiers du Prince, que cette Heroïne, non seulement par l'élévation de son courage, mais encore par l'éloquence toute céleste, avec laquelle elle soutint sa Foi devant les Tribunaux.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

Les Prisonniers trouverent, en arrivant à Xindaï, toute cette Capitale en trouble : plusieurs Chrétiens y avoient déja été mis à mort, on en avoit brûlé une partie, le reste avoit été jetté dans la Riviere, qui étoit toute glacée. Le Pere Carvailho & ses Compagnons furent d'abord enfermés dans des Cachots, d'où on les tira le dix-huitiéme de Février, pour les mener au Supplice. On avoit creusé de grands trous sur les bords de la Riviere, & on y avoit fait entrer l'eau à la hauteur de deux pieds. On obligea les Martyrs à

Grand nombre de Martyrs.

De J. C. 1623.

De Syn-Mu. 2283.

s'y asseoir tout nuds ; & dès qu'on s'apperçut que le froid commmençoit à les saisir, on leur déclara que s'ils vouloient renoncer Jesus-Christ, on les délivreroit sur le champ d'un si cruel supplice ; mais que s'ils persistoient dans leur opiniâtreté, on alloit les brûler vifs. Tous s'écrierent qu'on ne pouvoit leur faire un plus grand plaisir, que d'en venir à l'exécution de cette menace ; mais on les laissa encore quelque tems dans l'eau, & après qu'ils y eurent demeuré trois heures, on les en retira.

Martyre du P. Carvailho & de plusieurs autres.

Ils étoient tellement saisis de froid, qu'ils tomberent tous sur le sable ; il y en eut même deux, qui expirerent dans le moment ; le seul Pere Carvailho s'assit tranquillement à terre, & se mit en Oraison. On les fit tous relever, & on les reconduisit en prison, où ils resterent jusqu'au vingt-deuxiéme, qu'on les remit dans l'eau sur le midi. D'abord on les y fit tenir debout, ensuite on leur commanda de s'asseoir, & dans cette posture ils avoient de l'eau jusqu'à la poitrine. Ils ne cessoient pourtant point de chanter les loüanges du Seigneur, tandis que leurs Parents & leurs Amis Idolâtres les sollicitoient vivement de se rendre aux volontés du Prince, & chargeoient de malédictions le Missionnaire, qu'ils regardoient comme l'Auteur de tout le mal. Sur le soir ils expirerent tous les uns après les autres. Le Pere Carvailho mourut le dernier de tous vers le minuit, & eut la consolation de voir qu'aucun n'avoit donné la moindre marque de foiblesse.

Comme il paroissoit être d'une complexion fort délicate, on fut surpris qu'il eût vécu si

longtems, & que dans tout le cours d'un si cruel genre de mort, on ne l'eût pas même vû trembler. Ce Religieux avoit été exilé du Japon en 1614. & il accompagna le Pere François BUSONI en Cochinchine, où ces deux grands Ouvriers jetterent les fondements d'une des plus belles Chrétientez de l'Orient. Le Pere Carvailho retourna au Japon en 1615. gouverna l'espace d'une année l'Eglise d'Omura, & fut ensuite envoyé dans les Provinces du Nord, qu'il parcourut plusieurs fois avec des peines incroyables. Il alla deux fois en Yesso : & visita trois fois les Exilés de Tsugaru : il fonda plusieurs Eglises dans ces Cantons septentrionaux, & à l'âge de quarante-six ans, il termina de la maniere, que nous venons de voir, une vie toute Angélique, & infiniment laborieuse.

De J. C. 1624.

De Syn-Mu. 2284.

Persécution dans le Royaume de Deva

Le Royaume de Déva, un des plus fertiles du Japon, malgré ses Montagnes, dont plusieurs sont d'une hauteur extraordinaire ; & un des plus riches par ses Mines d'or & d'argent, devint aussi alors le Théâtre d'une très-sanglante Persécution. Elle avoit été commencée dès l'année 1622. par les Bonzes, qui à force de faire du bruit, étoient enfin venus à bout de persuader à ceux, qui gouvernoient pendant l'absence du Roi, que le Christianisme ne différoit en rien de la Secte de DAÏGAN, méprisée & détestée des plus honnêtes Gens, parce qu'elle approuve les meurtres, & les plus infâmes débauches. Sur cette accusation, on commença à faire main-basse sur les Chrétiens ; mais le Roi, qui les estimoit, & qui sur ces entrefaites étoit retourné dans ses Etats, ne l'eut pas plutôt appris, qu'il en té-

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

moigna son indignation aux Auteurs de ces cruautez, & n'omit rien pour consoler & rassûrer les Fidéles, dont il visita même les principaux. Cependant sur la fin de l'année suivante, ce Prince voyant que la Cour Impériale se déclaroit sans aucun ménagement, il changea de conduite, mit partout des Espions en Campagne, pour tâcher de découvrir les Missionnaires, qu'il sçavoit être dans ses Etats, & remplit en peu de tems ses Prisons de Chrétiens. Plusieurs s'exilerent volontairement, d'autres plus courageux attendirent de pied ferme qu'on vint les arrêter : trente-deux Gentilhommes furent brûlés vifs en un même jour à CUBOTA, & un très-grand nombre de Fidéles de tous états périrent en divers lieux par le fer.

Plus on fait mourir de Chretiens, & plus il se fait de conversions.

Mais on avoit beau faire mourir des Chrétiens, le nombre en augmentoit encore tous les jours, non seulement dans ce Royaume, mais dans la plûpart des autres du Nord. Des conversions faites en de pareilles circonstances ne pouvoient pas être suspectes, puisqu'on pouvoit dire de ces Néophytes, ce que Tertullien disoit de ceux de son siécle, qu'en recevant de l'eau, ils promettoient du sang. Ce n'est pas qu'un assez grand nombre de Rois & de Seigneurs particuliers n'estimassent la Religion Chrétienne, elle leur devenoit même tous les jours plus respectable par le courage des Fidéles; mais on les éclairoit de si près, que souvent ils se voyoient malgré eux dans l'obligation de se défaire de leurs plus zélés Serviteurs. C'est ce qui arriva cette année au Prince de Firoxima, qui fut contraint de faire trancher la Tête à François

De J. C. 1624.
De Syn-Mu. 2284.

SINTORO, celui de tous ses Courtisans, qu'il aimoit le plus, mais que son grand attachement à sa Religion, soutenu d'un mérite éclatant, avoit trop fait connoître, pour le sauver, sans s'exposer à attirer l'orage sur soi-meme. La Mere de Syntoro ne se fit pas moins admirer, en exhortant son Fils à mourir pour son Dieu, que ce saint jeune Homme en sacrifiant à la fleur de son âge une brillante fortune, & de grandes espérances.

Ambassade des Espagnols rejettée avec mépris.

Les choses étoient en ces termes, & le Japon, au milieu de la plus grande paix, dont il eût peut-être jamais joüi, nâgeoit dans le sang de ses Peuples, lorsqu'on vit arriver dans un Port du Saxuma un Galion Espagnol; sur lequel étoient deux Ambassadeurs (*a*), avec une suite de plus de cent Personnes, dont la plûpart étoient Gentilshommes. Il paroît qu'ils étoient envoyés par le Gouverneur des Philippines; mais ils publierent qu'ils venoient de la Nouvelle Espagne; & qu'ils avoient une commission expresse du Roi Catholique. Ce qui est certain, c'est qu'ils étoient chargés de magnifiques Présents pour l'Empereur du Japon, auquel ils devoient proposer d'établir un Commerce fixe entre les Sujets des deux Empires, & d'exclure les Hollandois de celui du Japon. Le Roi de Saxuma au-

(*a*) François Caron dans un Mémoire, qu'il dressa en 1663. par ordre de M. Colbert, pour l'Etablissement du Commerce des François au Japon, dit que ces Ambassadeurs étoient deux Chevaliers de la Toison d'or, & qu'ils venoient de la part du Roi d'Espagne; mais il ne les nomme point. Il ajoûte que la raison, pour laquelle ils ne réussirent pas, fut qu'ils n'avoient pas suivi leurs instructions, & avoient voulu se conduire à leur fantaisie.

De J. C. 1624.

De Syn-Mu. 2284.

quel ils firent des présents considérables, se donna de grands mouvements, pour leur obtenir une Audience favorable; mais il reçut de la Cour Impériale une réponse, qui lui fit perdre l'envie de se mêler jamais de pareilles sollicitations. Les Ambassadeurs crurent trouver à Nangazaqui une protection plus efficace; mais ils s'apperçurent bientôt qu'ils s'étoient abusés, les seuls Portugais leur firent quelque amitié, & les reçurent chez eux par pure compassion; car ils trouvoient cette Ambassade de tout-à-fait hors de saison. Les Fidéles Japonnois de leur côté parurent fort scandalisés, qu'un si grand Roi semblât rechercher pour un intérêt temporel un Prince, qui persécutoit si cruellement le Christianisme; ce qui pourroit faire juger que les Castillans, pour se rendre la Cour & les Princes particuliers plus favorables, affecterent de ne prendre aucune part aux affaires de la Religion, mais ils pouvoient avoir de bonnes raisons pour n'en point parler.

Cependant, après que les Ambassadeurs eurent attendu assez longtems le retour d'un Courier, qu'ils avoient dépêché à Jedo, ils furent avertis qu'ils pouvoient partir pour cette Cour. Ils se mirent aussitôt en chemin; mais ils furent bien surpris, lorsqu'en arrivant au Port de Muro, ils y trouverent un ordre de laisser en cet endroit tous leurs Equipages, & de se rendre avec très-peu de Domestiques à Meaco. Là le Gouverneur de cette Capitale, & Gonzoco Gouverneur de Nangazaqui, les firent comparoître devant eux, leur demanderent qui ils étoient, d'où ils

venoient,

venoient, qui les avoit envoyés ? & voulurent avoir leur réponſe par écrit. Ils la donnerent, & les Gouverneurs l'ayant luë, leur dirent, qu'ils croyoient les Japonnois bien ſimples & bien peu clairvoyants, puiſqu'ils s'étoient flattés de leur faire regarder comme une Amballade Royale, une miſérable Députation du Gouverneur des Philippines, ou du Vice-Roi de la Nouvelle Eſpagne; qu'il étoit aiſé de voir que cette prétenduë Ambaſſade étoit une induſtrie des Religieux Eſpagnols, qui cherchoient à remettre en crédit leur Secte diabolique: que l'Empereur ne ceſſeroit point de perſécuter par le fer & par le feu cette Secte maudite, juſqu'à ce qu'elle fût entierement éteinte dans ſes Etats, perſuadé qu'elle n'étoit bonne, qu'à cauſer le renverſement des Empires.

De J. C. 1624.

De Syn Mu. 2284.

Les Ambaſſadeurs voulurent répliquer; mais on leur ferma la bouche, en leur diſant que le plus sûr pour eux, étoit de s'en retourner le plus promptement qu'ils pourroient, d'où ils étoient venus, & reporter leurs préſents à ceux, qui les en avoient chargés. Il fallut obéïr, & reprendre la route de Nangazaqui, où étoit leur Gallion, ſur lequel on les obligea de ſe rembarquer d'abord. Ils reſterent quelques mois en rade à attendre les vents, & pendant tout ce tems-là ils furent gardés à vûe le jour & la nuit; perſonne de leurs gens n'eut la liberté d'aller à terre; il fut défendu à quiconque de les viſiter, & deux Japonnois furent nommés pour leur porter les proviſions, dont ils avoient beſoin pour vivre. La ſaiſon étant enfin devenuë favorable, ils mirent à la voile, & regagnerent Manille, où pour comble de diſ-

De J. C. 1624.

De Syn Mu 2284.

Tout le Japon, excepté les Ports de Nangazaqui & de Firando fermés aux Etrangers.

grace on apprit bientôt que peu de tems après leur départ du Japon, il y avoit paru un Edit Impérial, qui défendoit aux Chrétiens Japonnois tout commerce avec les Pays Etrangers.

Ce premier Edit fut suivi de près d'un second, en vertu duquel tous les Ports du Japon, excepté celui de Nangazaqui, pour les Portugais, & celui de Firando, pour les Hollandois, étoient fermés aux Marchands des Indes & de l'Europe. Il y étoit ordonné de plus, que dès qu'un Vaisseau Européen auroit mouillé l'ancre dans un des deux Ports, que nous venons de nommer, un Officier iroit le visiter, & dresseroit une liste exacte de tous ceux, qui composeroient l'Equipage, marqueroit le nom & la condition d'un chacun, son âge, sa taille, & jusques aux traits de son visage; & comme on étoit persuadé qu'il restoit encore dans l'Empire un assez grand nombre de Missionnaires, dont plusieurs se déguisoient en Marchands Portugais ou Espagnols, un troisiéme Edit condamna au bannissement tous les Sujets du Roi Catholique, dont plusieurs étoient habitués au Japon, y avoient leurs Familles, & s'y étoient faits de grands Etablissements. Let Chinois & les Coréens furent compris dans cet Edit, & l'on en vint jusqu'à cet excès de barbarie, que d'obliger ceux, qui avoient épousé des Femmes Japonnoises, à les laisser dans le Pays, aussi bien que les Enfants, qu'ils en avoient eus, au moins les Filles, leurs Esclaves, & presque tout leur bien. Les seuls Etrangers, ausquels on ne toucha point, furent les Hollandois, parce que bien loin de mener des Mis-

ſionnaires au Japon, ils étoient les premiers à dénoncer ceux, dont ils avoient connoiſſance.

De J. C. 1624.

De Syn-Mu. 2284.

Il n'y eut perſonne alors, qui ne regardât le Chriſtianiſme comme une Religion détruite au Japon, ſurtout par l'extrême difficulté, que les Ouvriers Evangéliques devoient trouver à y entrer, & par l'impoſſibilité, où ſe trouverent les Jéſuites de fournir de Sujets un Séminaire de jeunes Japonnois que le Pere Mutio VITELLESKI leur Général avoit ordonné qu'on établît à Macao, pour en faire une pépiniere de Catéchiſtes, & même de Miſſionnaires. D'ailleurs on pouvoit bien croire que les nouveaux Edits n'étoient que des Préludes, qui annonçoient les plus tragiques événements. En effet, quand on eut ainſi mis ordre au dehors, on ne garda plus de meſure au dedans, & la perſécution devint ſi générale & ſi ſanglante, qu'il ſembloit que tout l'Empire fût armé pour exterminer le Chriſtianiſme. Gonzoco & ſon Lieutenant Feizo commencerent par faire ruiner le Cimetiere de Nangazaqui, où il reſtoit encore quelques monuments de la piété Chrétienne, qu'on avoit juſques-là reſpectés. Les Tombeaux mêmes ne furent pas épargnés; ils furent briſés, les cadavres exhumés & diſperſés; & ce traitement fait aux morts, fit juger de ce qu'on préparoit aux vivans.

Pluſieurs Martyrs.

La Chrétienté de Firando; ſe diſtingua en cette occaſion, comme elle avoit toujours fait; le Roi fit de grandes enquêtes de ceux; qui contrevenoient plus ouvertement aux Ordonnances de l'Empereur, & la premiere Famille, qui lui fut déférée, fut celle d'un Gentilhom-

De J. C. 1624.

De Syn-Mu. 2284.

mé nommé Michel FIEMON ; il fut décapité avec sa Femme & ses trois Enfants ; & ce Martyre, dont toutes les circonstances firent beaucoup d'honneur à la Religion, fut suivi de plusieurs autres, qui inspirerent une grande ferveur aux Fidéles.

Vers ce même tems une Dame de qualité, qui avoit reçu au Baptême le nom de CATHERINE, fut tourmentée d'une façon bien singuliere dans l'Isle de PISIMO, dont je n'ai pû trouver la situation. D'abord on l'attacha toute nuë à un arbre, & on l'y laissa plusieurs jours exposée à toutes les insultes de la Populace. Le Servante de Dieu se voyant en cet état, s'avisa de se frotter contre l'écorce de l'arbre, & elle le fit avec tant de violence, qu'elle se mit tout le corps en sang : on la détacha enfin, & on lui donna de méchants haillons, qui ne la couvroient qu'à demi. On la menaça en même tems de tout ce qu'on jugea plus capable de l'effrayer, si elle ne se rendoit aux volontés de l'Empereur ; elle s'en mocqua. *Faites moi*, dit-elle, *tous les affronts, que vous pourrez imaginer, mon Dieu en a bien souffert d'autres pour moi.* On reconnut enfin que c'étoit inutilement, qu'on vouloit l'intimider, & on lui trancha la Tête : son Mari l'avoit précédé de deux ans au Martyre.

Courage d'un jeune Chrétien, & ce qui en arrive.

Il se trouvoit pourtant encore quelquefois parmi les Persécuteurs des sentiments d'humanité & de compassion pour les maux, qu'on faisoit aux Chrétiens, & d'estime pour leur Religion. De tems en tems même ces sentiments l'emportoient sur toute autre considération. Le Gouverneur d'une Ville, qui n'est pas

De J. C. 1624.
De Syn Mu. 2284.

loin d'Omura, mais qui n'est point nommée dans mes Mémoires, avoit cité à son Tribunal un grand nombre de Fidéles, & employoit pour les ébranler les plus terribles menaces : le plus jeune de la Troupe prit la parole pour tous, & lui fit entendre qu'il perdoit son tems, s'il prétendoit les effrayer. Le Gouverneur indigné de la hardiesse du jeune Chrétien, se fit apporter du feu, & lui adressant la parole, lui dit : » Je veux confondre ta vanité. Pour» rois-tu tenir un moment le bout du doigt » sur ce brasier ? » Le Chrétien ne répondit pas un mot, mais faisant paroître une contenance ferme, s'avança vers le brasier, y enfonça tout le doigt, & le laissa brûler d'un air aussi tranquille, que s'il n'eût senti aucune douleur : le Gouverneur tout hors de lui-même, resta quelque tems sans pouvoir proférer une parole ; puis revenant de cette grande surprise, il embrassa le généreux Chrétien, & sans s'embarrasser des suites, il se retira, laissant à chacun la liberté de professer telle Religion, qu'il jugeroit la meilleure.

Martyrs du P. Sotelo & de quatre autres Religieux.

Il y avoit alors plus d'un an que quatre Religieux pourrissoient dans les Prisons d'Omura, & de ce nombre étoit le célebre Pere Louis Sotelo, dont nous avons si souvent parlé. J'ai dit qu'étant enfin arrivé au Japon au mois d'Octobre de l'année 1622. il avoit été presque aussitôt reconnu & fait Prisonnier. Le Pere Louis SASSANDRA son Compagnon, & un Domestique nommé aussi Louis, tous deux Japonnois, furent saisis avec lui. Ils avoient été trahis par un Marchand Chinois, sur le

De J. C. 1624.
De Syn-Mu, 2284

Vaisseau duquel ils avoient pris terre à Nangazaqui, & auquel ils ne s'étoient pourtant point découverts ; mais celui-ci s'étant douté qu'ils étoient Religieux, en avertit d'abord le Gouverneur de cette Ville. Les deux autres Religieux étoient le Pere Pierre VASQUEZ (*a*) Dominicain, & le Pere Michel (*b*) CARVAILHO Jésuite, dont la prétenduë Lettre de Sotelo dit que c'étoient *deux Hommes assûrément fort vertueux & des Ministres de Dieu pleins de zele.* Ce qui n'a pas empêché le Pere Collado de dire beaucoup de mal de ce dernier. Dans le vrai tous ceux, qui ont parlé de ce Missionnaire, nous le représentent comme un Religieux d'une sainteté consommées d'une innocence & d'une simplicité de mœurs dignes des premiers siécles de l'Eglise, & surtout d'une mortification, qui pourroit passer pour excessive : car on assûre qu'il étoit toujours couvert d'un cilice armé de pointes de fer, qui lui entroient bien avant dans la chair.

Tels étoient les cinq Confesseurs prisonniers, que Gonzoco, voulant donner à l'Empereur une nouvelle marque de son zele pour ses Edits, fit brûler vifs à Omura le vingt-cinquiéme du mois d'Août 1624. (*c*) On les

(*a*) On l'appelloit communément le Pere de Sainte CATHERINE.

(*b*) Le Mémorial du Pere Collado le nomme CARAVALLO.

(*c*) Le Pere Fontana, Auteur du Livre intitulé *Monumenta Dominicana*, met le Martyre du Pere Vasquez en 1628. & cite le Procès de sa Béatification, mais il se trompe assurément ; peut-être n'est-ce qu'une faute d'impression dans le chiffre.

tira de Priſon la veille, & on les mena la corde au cou à un lieu nommé FACO, où ils trouverent un bucher tout dreſſé. Les quatre Prêtres avoient chacun une Croix à la main, & comme on ſe diſpoſoit à les lier, le Pere Carvailho s'étant approché de ceux, qui devoient préſider à leur ſupplice, leur fit un diſcours pathétique ſur les vérités éternelles. Le Pere Sotelo voulut en faire autant, mais ces Officiers, que la liberté du Pere Carvailho avoit déja fort irrités, ordonnerent aux Bourreaux de les délivrer de l'un & de l'autre, & de commencer l'exécution. Ils furent obéïs ſur le champ; les Martyrs furent attachés à leurs poteaux, mais légérement, & on mit le feu au bois. On entendit alors ces généreux Confeſſeurs, qui récitoient tous enſemble quelques prieres. Un moment après un des Bourreaux voulant ajuſter quelque choſe au poteau du Pere Vaſquez, lui monta brutalement ſur les épaules, ce que le ſaint Religieux ſouffrit avec une patience, qui charma tous les Spectateurs. La flâme s'approchant, & ayant brûlé les liens du bon Frere Louis, (a) on le vit aller ſe mettre à genoux aux pieds des quatre Prêtres l'un après l'autre, & leur baiſer la main, après quoi il retourna tranquillement à ſon poteau, où il acheva ſon ſacrifice. Le Pere Saſſandra ſe mit auſſi en devoir d'aller ſaluer les Compagnons de ſon Martyre, mais le feu lui avoit tellement endommagé les pieds, qu'il lui fut impoſſible de faire un pas. Enfin ils expirerent tous après trois heures

(a) Ce Domeſtique des Peres Sotelo & Saſſandra étoit du Tiers Ordre de Saint François.

De J. C. 1624.

De Syn M. 1. 2284.

de souffrances ; laissant toute l'assistance étonnée de leur courage.

Le Pere Julien de Nacaura parcouroit en ce tems-là les Royaumes de Buygen & de Chicugen avec de si grandes fatigues, que souvent la lassitude jointe à plusieurs incommoditez, qui lui étoient survenues, l'obligeoit à se faire porter dans les lieux, où il croyoit sa présence plus nécessaire. Le Chicugen avoit alors deux Rois Mineurs, tous deux Fils du malheureux Damien Caïnocami. (*a*) Ceux, qui gouvernoient l'Etat pour eux, voulurent d'abord intimider les Chrétiens, mais comme ils les virent déterminés à donner mille vies, plutôt que de renoncer à leur Foi, ils aimerent mieux les laisser vivre tranquilles, que de répandre inutilement tant de sang. Le Buygen étoit gouverné par FOSSEGAVA Fils de Jécundono, jeune Prince, qui sans appréhender la colere de l'Empereur, protégeoit ouvertement le Christianisme. Il y a bien de l'apparence qu'il étoit lui-même Chrétien, & avoit été baptisé & instruit de nos divins Mysteres par les soins de sa Mere, cette illustre Reine de Tango, dont nous avons si souvent parlé dans cette Histoire.

Grand nombre de Martyrs.

Le Bigen, où le Pere Jean-Baptiste Porro cultivoit une très-florissante Chrétienté, donna aussi alors à l'Eglise un grand nombre d'illustres Martyrs. Les Royaumes de Gotto, de Bungo, de Firando, d'Aqui, de Fingo, d'Yo, la Principauté d'Omura, & presque toutes les Provinces, où les Chrétiens faisoient nombre, & qui étoient plus à portée d'être secourus

(*a*) Nous avons vû que ce Prince étoit mort Apostat;

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

par les Missionnaires ; sembloient des Pays nouvellement conquis, où le sang couloit de toutes parts, & se dépeuploient autant par la fuite, que par le massacre des Fidéles. L'embrâsement pénétra jusques dans le canton de Tsugaru, où l'on avoit exilé tant de Noblesse ; on entreprit de faire des Apostats de ces généreux Confesseurs : mais leur vertu étoit trop éprouvée, pour être même ébranlée ; plusieurs y furent brûlés vifs, & le reste périt bientôt de misere. Il y eut de semblables exécutions dans les Provinces voisines, où le Pere Jean Matthieu Adami avoit pris la place des Peres Jerôme de Angelis, & Diego Carvailho, & où il eut la consolation de voir que la ferveur des Néophytes, & leur ardeur pour le Martyre, surpassoit encore la fureur des Tyrans. Plusieurs Ecrivains illustres n'ont rien laissé ignorer du détail de ces persécutions, mais j'ai cru devoir me contenter de les indiquer légérement.

L'Empereur assujettit tous les Rois & les Princes du Japon.

Les commencements de l'Année suivante firent espérer que l'Empereur, embarrassé d'autres affaires, laisseroit pour quelques tems les Chrétiens en repos ; car ce fut alors, que ce Prince commença proprement à mettre en exécution le projet de cette domination despotique, formé par son Ayeul, & pour lequel il avoit fallu prendre ses mesures de fort loin. Le Xogun-Sama ne parut donc alors occupé, que du soin d'assujettir ceux des Rois & des Princes, qui avoient encore conservé quelques restes de leur ancienne indépendance. Bien des gens s'étoient attendus que cette grande affaire ne se passeroit pas tranquillement, & qu'il en faudroit venir aux armes ;

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

ils se tromperent, jamais volonté souveraine ne fut reçuë avec plus de soumission; tous se rendirent sur la simple sommation, qui leur en fut faite, & ce qui sembloit devoir procurer quelque relâche aux Fidéles, contribua infiniment à les faire poursuivre avec plus de chaleur, & porta le dernier coup au Christianisme dans le Japon. Ces Souverains devenus Sujets semblerent avoir dépoüillé tout ce qu'il leur restoit de noblesse dans les sentiments, & on les vit aussitôt faire bassément leur Cour à leur nouveau Maître, en persécutant de toute leur force une Religion, à laquelle ils ne trouvoient dans le fond rien à redire, sinon qu'elle étoit proscrite par celui, dont ils n'osoient plus se dispenser de recevoir aveuglément les ordres.

Edits publiés à Nangazaqui

Sur ces entrefaites le Gouverneur de Nangazaqui publia quelques Edits, qui acheverent de réduire les Chrétiens du Ximo aux plus fâcheuses extrèmitez. Le premier portoit que ceux, qui avoient de l'argent dans le Commerce, soit au dehors, soit au dedans de l'Empire, eussent à en donner un compte exact au Trésorier de la Chambre Impériale, & il y avoit peine de mort pour quiconque seroit convaincu d'en avoir celé un seul denier. Chacun obéït ponctuellement, & la supputation faite, il se trouva que la somme montoit pour les Chrétiens à deux cent cinquante mille écus; ce qui montre qu'on avoit obligé tout le Monde à déclarer en même tems sa Religion. Peu de jours après la publication de cet Edit, il en parut un second, en vertu duquel tout l'argent de ceux, qui ne voudroient pas adorer les Dieux de l'Empire, étoit déclaré

confisqué au profit de l'Empereur, & cela fut exécuté avec la derniere rigueur. On ne dit point qu'aucun Fidéle ait été tenté de conserver son bien aux dépens de sa Foi. Un troisiéme Edit, qui suivit de fort près les deux autres, déclaroit tous les Chrétiens exclus de leurs emplois, & inhabiles à en posséder jamais aucun.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2286.

Invention du Gouverneur pour y exterminer le Christianisme.

Gonzoco entreprit ensuite les Marchands & les Artisans, & commença par faire fermer les Boutiques de deux grands quartiers de Nangazaqui, où il n'y avoit que des Chrétiens. Il en fit bientôt autant de toutes les autres Boutiques suspectes; mais comme on ne pouvoit se passer du travail de tant de gens, sans que toute la Ville, & le Commerce en souffrissent beaucoup, il ordonna à ceux, qui eurent permission de travailler & de vendre, de le faire tous les jours, sans distinction de Fêtes & de jours ouvrables. Il prit en même tems ses mesures pour empêcher qu'aucun Japonnois de ceux, qui négocioient encore dans les Pays étrangers, ne rentrât au Japon, s'il ne faisoit profession ouverte de quelqu'une des Sectes reçûes dans l'Empire. Il fut aussi ordonné à tous ceux, qui dans la suite auroient permission de voyager hors du Japon, ou seroient envoyés dans quelque Pays étranger, de ne point loger ailleurs, que chez les Idolâtres: enfin il fut expressément défendu de recevoir dans aucun Port, & sous quelque prétexte que ce fût, les Navires, qui viendroient des Philippines.

Les Vaisseaux Espagnols ne sont point reçus au Japon.

Cette défense étoit à peine publiée, que quatre Vaisseaux partis de Manille, se présenterent à l'entrée de la rade de Nangaza-

De J. C. 1625. De Syn-Mu. 2285.

qui; & on leur fit dire de se retirer. Deux autres, qui les suivoient de près, reçurent le même ordre: & le Gouverneur fit ajoûter à l'un des deux Capitaines que désormais les Bâtiments Espagnols, qui se hazarderoient à entrer dans cette rade, seroient brûlés avec tous leurs Equipages. L'arrivée de quelques Religieux nouvellement venus des Philippines avoit donné lieu à ces Ordonnances. Les Portugais avoient encore la liberté du commerce à Nangazaqui, mais rien ne sortoit de leurs Navires, qui ne fût visité avec la derniere exactitude. On ouvroit jusqu'aux Lettres, & il n'est pas concevable combien d'avanies on leur faisoit tous les jours; aussi personne n'osoit-il plus se charger d'aucune Lettre pour les Missionnaires, ce qui jetta ces Religieux dans de grands embarras.

Précautions pour empêcher qu'il n'y entre aucun Missionnaire.

Ce fut bien pis encore, quand il fut question d'en faire passer quelques-uns dans le Japon. Un Député du Gouverneur de Nangazaqui résidoit à Macao, pour examiner tous ceux, qui s'y embarquoient sur le grand Navire du Commerce, & on rejettoit absolument ceux, dont il ne pouvoit pas répondre. Il faisoit plus, il dressoit une liste notée de tous les Passagers & de tous les Matelots, & la donnoit au Capitaine, qui étoit obligé de la remettre à un Officier du Port, lequel faisoit passer en revûë tout l'Equipage, avant que de permettre à quiconque de descendre à terre. La même chose se pratiquoit au départ du Navire, & s'il manquoit un seul de tous ceux, qui étoient débarqués, le Navire étoit confisqué & tout l'Equipage condamné à mort. Les Vaisseaux, qui venoient

d'ailleurs, que de Macao, étoient encore plus soigneusement visités, de sorte que le Pere Jérôme RODRIGUEZ & le Pere André PALMEYRO, que le Général des Jésuites envoya successivement les années suivantes, en qualité de Visiteurs du Japon, tenterent inutilement pour y entrer les voyes de Macao, de Siam, & de l'Isle Formose.

De J. C. 1625.

De Syn-Mu 2285.

Peu de tems après Feizo, & un autre Apostat, qui avoient le principal Commandement à Nangazaqui en l'absence du Gouverneur, reçurent, ou feignirent d'avoir reçu un ordre de l'Empereur pour faire inscrire tous les Habitants de cette Ville dans une des Sectes de l'Empire, & le premier n'eut point de honte de s'adresser d'abord à sa Mere, qui avoit été baptisée par S. François Xavier, ou par le Pere de Torrez, & à ses deux Freres. Il n'en reçut que des reproches, & il n'osa les pousser. Lui & son Collegue appellerent ensuite les plus considérables d'entre les Chrétiens, & les attaquerent par toutes les voyes imaginables : caresses, persuasions, promesses, menaces, bons offices, rien ne fut épargné, & tout fut inutile. On fit même dans plusieurs Maisons des réponses à ces Malheureux, où ils ne furent nullement ménagés. Il sembloit qu'on ne cherchoit qu'à les irriter, pour en obtenir ce qui faisoit l'unique objet des vœux de ces fervents Chrétiens, & le bruit ayant couru, que tous ceux, qui avoient refusé de se faire inscrire, devoient être brûlez vifs, la joye fut extrême partout.

Quelques Missionnaires, qui se tenoient cachés dans cette Ville, & les autres, qui parcouroient les Provinces, contribuoient beau-

De J. C. 1625.
De Syn-Mu. 2285.

coup à entretenir ces grands sentiments dans les Chrétiens, mais la perfidie d'un vil Esclave leur en ôta bientôt presque tous les moyens. Un Noir, qui appartenoit à un Chrétien Européen, & qui étoit Chrétien lui-même, avoit commis tant de crimes, que son Maître ne pouvant plus se fier à lui, avoit été contraint de le faire lier, & garder à vûe : un Japonnois Idolâtre, avec qui ce malheureux étoit en commerce de friponneries, l'ayant trouvé en cet état, lui dit qu'il avoit un moyen sûr de se tirer de misere, s'il le vouloit, & de recouvrer même pour toujours sa liberté ; qu'il ne falloit pour cela qu'abjurer sa Religion, à laquelle il ne paroissoit pas fort attaché. L'Esclave le crut, s'échappa de la maison de son Maître, alla se jetter aux pieds de Feizo, renonça publiquement au Christianisme, & fut déclaré libre, mais à condition qu'il découvriroit tous les Missionnaires, qu'il connoissoit. Il en connoissoit en effet plusieurs, son Maître s'étant souvent servi de lui pour leur porter des Lettres, ou pour d'autres semblables commissions. Feizo lui donna des Soldats, & il n'est pas croyable combien ce Transfuge fit de ravages dans tous les lieux, où il porta ses pas. Les plus légers indices suffisoient pour mettre à la torture, ceux dont on espéroit tirer quelques lumieres sur ce que l'on cherchoit : des Villes entieres furent abandonnées au pillage, toutes les Personnes suspectes furent mises aux arrêts, ou jettées dans des Cachots ; avec cela le perfide Renégat ne put faire découvrir un seul Prêtre, ni Religieux, mais il vint à bout de les contraindre de demeurer tellement cachés dans leurs re-

traites, qu'ils ne pouvoient presque plus en sortir, pour visiter les Fidéles. Par bonheur cet orage ne fut pas de durée ; mais le dépit, que conçurent les Commandants de Nangazaqui du peu de succès de ces recherches, leur fit bientôt faire de nouveaux efforts, qui ne furent pas inutiles.

De J. C. 1625.

De Syn Mu 2285.

Aventure singuliere d'un Coréen, & son Martyre.

Un des premiers, à qui ce redoublement de persécution procura la palme du Martyre fut un Coréen nommé CAÏE, dont l'histoire a quelque chose de fort singulier. Il étoit né plusieurs années avant la guerre de Corée, & sembloit n'avoir apporté en naissant d'autre passion, qu'un extrême désir d'être éternellement heureux. Dès qu'il fut en âge de raisonner, il pensa sérieusement aux moyens de parvenir à la possession de ce qu'il souhaitoit avec tant d'ardeur, & pour cela il se retira dans une solitude, où il demeura longtems enfermé dans une Caverne. On dit qu'un Tigre, qu'il y rencontra, resta quelque tems couché auprès de lui, & qu'enfin il lui céda la place. Le jeune Solitaire menoit dans cet affreux séjour une vie très-dure, & très-innocente, il s'abstenoit de tout ce qui n'est pas absolument nécessaire pour vivre, & n'étoit occupé qu'à se procurer une félicité sans fin. Il a depuis raconté qu'une nuit, pendant qu'il dormoit, un Homme s'apparut à lui, le consola, & lui assura que l'année suivante il passeroit la Mer, & arriveroit après bien des travaux au but de tous ses desirs. Il regarda cette vision comme un songe ; toutefois l'année n'étoit pas encore révoluë, que les Japonnois entrerent en armes dans la Corée sous la conduite du Grand Amiral Augustin

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

Tsucamidono, Roi de Fingo, & que le Solitaire fut fait Esclave.

Le Vaisseau, qui le portoit au Japon, ayant fait naufrage sur les côtes de l'Isle de Zeuxima, il y a apparence qu'il fut mis en liberté; car dès qu'il eut pris terre au Japon, il alla s'enfermer à Méaco dans un Monastere de Bonzes, pour y vacquer plus tranquillement à la grande affaire, qui l'occupoit sans cesse. Il eut même d'abord quelque dessein de prendre parti parmi ces Religieux Idolâtres; mais il demeura bientôt convaincu qu'il ne trouveroit jamais chez eux ce qu'il cherchoit; & comme il ne sçavoit plus à qui avoir recours, il tomba dans une mélancolie, qui lui causa une grande maladie. Un jour qu'il étoit au lit, il lui sembla voir le Monastere tout en feu; une autre fois il vit en songe un Enfant d'une beauté ravissante, qui lui dit d'avoir bonne espérrnce, & qu'il ne tarderoit pas à être satisfait. Il s'éveilla là-dessus fort consolé, & se trouva parfaitement guéri; ce qui lui fit juger que ce songe n'étoit pas naturel. Il quitta sur le champ les Bonzes, & le même jour il rencontra un Chrétien, qui lui parut un Homme sage, à qui il fit le récit de toutes ses avantures.

Celui-ci le mena sur le champ au Collége des Jésuites de Meaco; où on l'instruisit avec soin de nos Mysteres : comme il cherchoit sincérement la vérité, on n'eut aucune peine à le faire entrer dans tout ce qu'on lui proposa de croire; il demanda bientôt le Baptême avec empressement, & on ne jugea pas à propos de le faire attendre beaucoup, surtout après ce qui lui arriva un jour, tandis qu'un

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

Jésuite l'instruisoit : car ayant jetté les yeux sur un Tableau, qui représentoit Notre-Seigneur. *Ah, mon Pere,* s'écria-t'il, *voilà celui, que j'ai vû dans ma Caverne, & qui m'a prédit tout ce qui m'est arrivé depuis.* Il fut donc baptisé, & fidele à la grace du Sacrement, il fit de merveilleux & de rapides progrès dans la voye de la sainteté. Il se donna d'abord aux Missionnaires, & les accompagna dans leurs courses Apostoliques : sa charité pour les Malades, parut en mille occasions, & il n'est point de vertu, dont il n'ait donné des exemples admirables.

En 1614. il suivit Ucondono aux Philippines ; mais après la mort de ce Grand Homme, il retourna au Japon, où il reprit son ancienne façon de vivre; le péril pressant de plus en plus, il se crut obligé à redoubler ses austérités & ses oraisons. Enfin un jour, qu'il étoit allé dans les Prisons de Nangazaqui visiter les Fidéles, qui y étoient renfermés, on lui demanda s'il étoit aussi Chrétien ; il répondit que non-seulement il l'étoit, mais de plus qu'il étoit Catéchiste des Peres de la Compagnie, surquoi on l'arrêta. Il fut longtems prisonnier, ajoûtant aux incommoditez de sa prison des austéritez incroyables. Enfin il couronna tant de vertus par un glorieux Martyre, ayant été brûlé à petit feu le quinziéme de Novembre 1625. (*a*) Il eut pour Compagnon au supplice un Habitant de Nangazaqui, nommé Jacques Coïci, chez qui le saint Martyr, le Pere Pierre Vasquez, avoit été arrêté, & dont les Relations de ce tems-là ra-

(*a*) De bons Mémoires le font mourir une année plutôt.

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

Martyre d'une Femme ; merveille arrivée après sa mort.

contenent des choses admirables. Tous deux firent paroître jusqu'au dernier soupir une constance & une ferveur, qui tenoient du prodige.

Il arriva dans le même tems au Royaume de Deva une chose, qui inspira une grande estime pour le Christianisme aux Habitants de ces Contrées. Une jeune femme Chrétienne nommée Monique OÏVA, avoit été repudiée par son Mari, qui étoit un des principaux du Pays, mais Idolâtres. Elle se retira chez son Frere, où elle fut fort surprise peu de tems après d'apprendre qu'on l'avoit accordée à un autre Infidele. Elle déclara nettement que pour toutes choses au monde elle ne consentiroit jamais à un tel mariage : il lui en coûta la vie ; ses Parents s'assemblerent pour essayer de vaincre sa constance, & firent pour cela bien des efforts inutiles. Enfin on lui signifia qu'il falloit obéïr, ou mourir. A cette proposition la Servante de Jesus-Christ se jetta à genoux, & présenta sa Tête, qu'un de ses Parents lui trancha dans le moment. On enterra fort secrétement son corps, & l'on eut grand soin de cacher aux Chrétiens le lieu de sa sépulture.

Au bout de quelques mois, une Riviere s'étant débordée, d'une maniere, qui n'avoit point eu d'exemple, une espece de coffre, où l'on avoit renfermé le corps de Monique, fut entraîné par les eaux, & trouvé dans un Temple d'Idoles. Les Bonzes, qui desservoient ce Temple, furent fort surpris à cette vûe, & s'imaginant que ce coffre renfermoit quelque trésor, ils l'ouvrirent. Comme ils n'y trouverent qu'un corps de Femme parfaite-

ment sain, la couleur vermeille, & les habits même dans leur entier, ils l'enterrerent dans un Jardin, qui joignoit le Temple. La nuit suivante quelqu'un apperçut autour de l'endroit, où reposoit le sacré Dépôt, une grande lumiere: les Bonzes ne sçachant à quoi attribuer une chose si merveilleuse, qui se renouvelloit toutes les nuits, firent à leurs Dieux quantité de sacrifices, qui n'aboutirent à rien. Enfin le quatorziéme de Février, qui étoit l'Anniversaire de la mort de Monique, un feu s'éleva tout à coup de terre, & réduisit en cendres le Temple & la maison des Bonzes. On reconnut en même tems que le corps, qui étoit caché dans cette Terre infidelle, étoit celui d'une Chrétienne, qui avoit donné son sang pour Jesus-Christ, & le nom du Dieu des Chrétiens devint plus célebre que jamais dans ce Royaume, & dans les Provinces voisines, qui ne laisserent pourtant pas d'être arrosées cette même année du sang d'un très-grand nombre de Martyrs.

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

Admirable ferveur des Chrétiens.

Je ne m'arrêterai point à décrire plusieurs autres Merveilles, que je trouve dans ce peu de Lettres, qui échapperent les années suivantes à la vigilance des Espions du Gouverneur de Nangazaqui. On conçoit bien qu'une Eglise dans l'Etat, où se trouvoit alors celle du Japon, ne devoit pas être privée de ces marques surnaturelles de la puissance & de la bonté d'un Dieu, auquel tant de Chrétiens sacrifioient si généreusement leur vie; mais le plus grand prodige; & dont on ne peut contester la vérité, étoit cette même multitude de Martyrs, de tout âge, de tout sexe, & de toutes conditions, & les conver-

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

Le Provincial des Jésuites est arrêté avec son Compagnon & ses Catéchistes.

sions, que l'on continuoit de faire partout, où il y avoit encore des Missionnaires en état d'exercer leurs fonctions Apostoliques. Par malheur le nombre en diminuoit tous les jours, & le Japon en perdit cette même année plusieurs des plus illustres; & qui ne furent point remplacés.

Il y avoit trois ans que le Pere François Pacheco, Provincial des Jésuites, gouvernoit cette Eglise (a) avec toute la prudence, que demandoient les tems difficiles, où il se trouvoit. Son séjour le plus ordinaire, depuis quelque tems, étoit le Port de Cochinotzu, & la Maison de deux Freres, (b) zélés Chrétiens, & Fils du Saint Martyr Thomas Araqui Ricmon, qui souffrit avec tant de constance, sous le regne de Safioye, Gouverneur de Nangazaqui, & Roi d'Arima. On eut beau représenter aux deux charitables Hôtes, qu'un Missionnaire si célebre demeuroit trop longtems chez eux, & que s'il venoit à y être découvert, ce qui ne pouvoit pas manquer d'arriver, ils ne le sauveroient pas, & ils se perdroient eux-mêmes; ils répondirent, qu'ils avoient tout prévû, & que leur unique appréhension étoit de manquer l'occasion du Martyre. Un de leurs voisins, qui logeoit chez lui un des Compagnons du Provincial, fit la même réponse à d'autres, qui lui tinrent un pareil discours, & ils furent bientôt tous trois dans l'heureuse nécessité de faire voir qu'ils avoient parlé sincérement.

Bungondono, qui de Prince de Ximabara,

(a) Le Provincial des Jésuites étoit en même tems Administrateur de l'Evêché.

(b) L'un se nommoit MANCIE, & l'autre MATHIAS.

étoit devenu Roi d'Arima, se trouvoit alors à la Cour de Jedo, où la présence du Souverain, & sa nouvelle fortune l'ayant rendu plus timide & plus politique, il manda à ceux, qu'il avoit chargés du Gouvernement de ses Etats en son absence, de ne rien épargner pour y faire rendre une obéïssance entiere aux Edits de l'Empereur contre les Chrétiens. Un de ces Gouverneurs, nommé TAQUA MONDO, eut ordre en particulier, de faire la recherche des Missionnaires, & ayant eu avis par un Indien de Bengale, Chrétien apostat, & apparemment ce même Esclave, dont nous avons parlé plus haut, que le Pere Pacheco étoit à Cochinotzu, la Ville fut bientôt investie, & le Port même gardé. Mondo prit ensuite un prétexte pour faire sortir tous les Hommes de Cochinotzu : il y trouva de la résistance ; mais il avoit la force en main ; il fut obéï, après qu'il eut fait couper la Tête à trois des plus apparents Chrétiens. Enfin le dix-huitiéme de Décembre 1625, lui-même, conduit par son Renégat, se transporta à la maison, où étoit le Provincial, lequel vint d'abord au-devant de lui. Un Soldat, qui l'apperçut le premier, se détourna, & feignit ne l'avoir pas vû ; mais un autre, qui suivoit celui-ci, l'arrêta, & déchargea même sur lui plusieurs coups de bâton. Mondo, qui n'étoit pas loin, accourut aussitôt, le Cimeterre à la main, & transporté de colere, lui alloit fendre la Tête en deux, lorsqu'un de ses Collegues, qui l'accompagnoit, lui retint le bras, & consigna le Missionnaire à celui, qui commandoit les Soldats.

De cette Maison Mondo entra dans la voisine, où il trouva le Frere Gaspard SANDATMAZU, Compagnon du Provincial, il le fit

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

arrêter & conduire en Prison avec le Pere, trois Catéchistes, (a) les deux Hôtes, & toutes leurs Familles. On ne songeoit point à se saisir du plus jeune des trois Catéchistes, (b) qui n'avoit que vingt & un an; mais un des Gardes lui ayant demandé ce qu'il faisoit là, Sandatmazu prit la parole, & feignant de ne le pas connoître, dit qu'apparemment il s'étoit rencontré par hazard dans cette maison. A ces paroles le rouge monta au visage du jeune Catéchiste, & les larmes lui vinrent aux yeux; puis regardant le Frere: » Quoi » donc, lui dit-il, j'ai été jusqu'ici des vô- » tres, & à présent que cette qualité peut me » procurer le plus précieux de tous les biens, » vous faites semblant de ne me pas connoî- » tre! Hé bien je déclare que je suis le Ca- » téchiste du Pere Pacheco, & Prédicateur » de la Religion Chrétienne. » On l'en crut sur sa parole, & on lui mit la corde au cou.

Dispute entre deux Freres à qui sera Prisonnier.

Ce qui se passa entre les deux Freres, qui avoient logé le Provincial, eut encore quelque chose de plus touchant. Il étoit porté par les derniers Edits, qu'on ne feroit subir la rigueur des Loix, qu'aux Propriétaires (c) des Maisons, où l'on auroit surpris des Religieux; à leurs Femmes, & à leurs Enfans. Par consequent, un des deux Freres devoit être renvoyé libre, & en effet, quoiqu'on les eût arrêtés tous les deux, on n'avoit lié que

(a) Ils se nommoient Paul KINSUQUI, Paul RINXEY, & Jean KIRAKU.

(b) Jean KIRAKU.

(c) Ceci étoit conforme à ce que nous avons dit en parlant de la police des Villes; où les seuls Propriétaires des Maisons sont responsables de ce qui s'y passe.

De J. C. 1625.
De Syn-Mu. 2285.

le plus jeune, à qui la maiſon appartenoit, parce que l'Aîné, qui étoit mal ſain, lui avoit cédé tous ſes droits. Mais celui-ci prétendoit qu'étant le Chef de la Famille, c'étoit lui, qui étoit reſponſable de tout. Son Frere alléguoit en ſa faveur la ceſſion, qui lui avoit été faite, & vouloit qu'on s'en tînt aux termes de l'Edit. La conteſtation s'échauffoit, lorſque les Magiſtrats de Cochinotzu ſurvinrent, & prétendirent que c'étoit à eux ſeuls, qu'il falloit s'en prendre, puiſque c'étoit de leur conſentement, que l'un & l'autre avoient retiré les Miſſionnaires chez eux. Mais on ne vouloit pas tant de coupables à la fois; les Magiſtrats furent renvoyés chez eux; l'on mit les deux Freres d'accord en les arrêtant l'un & l'autre, avec leurs Femmes, celle de leur Voiſin, les Enfants, les Eſclaves, & trois autres Femmes; dont les Maris avoient été martyriſés peu de jours auparavant. Tous furent conduits avec les Miſſionnaires & les Catéchiſtes, la corde au cou, au bord de la Mer, pour être embarqués. Toute la Ville les ſuivit dans un morne ſilence juſqu'au rivage, & le Pere Pacheco, que par reſpect on n'avoit pas lié, ne ceſſa point d'exhorter ce bon Peuple à demeurer ferme dans le ſervice du vrai Dieu. Mondo monta dans la Barque avec les Priſonniers, & deux Officiers allerent par terre pour ſe ſaiſir du Pere de Couros, dont on leur avoit indiqué la retraite, mais on les avoit mal inſtruits, & ils le manquerent.

Le P. Zola eſt pris avec ſon Catéchiſte.

Il n'en fut pas de même du Pere Jean-Baptiſte Zola. Ce Miſſionnaire étoit à Ximabara, où la nouvelle de la priſe du Pere Pacheco

De J. C. 1625.

De Syn-Mu 2285.

étant arrivée le même jour, son Hôte, qui ne le crut pas en sûreté chez lui, le fit passer, tout malade qu'il étoit, dans une cabanne du Fauxbourg. Il vouloit même, pour plus grande précaution, le faire embarquer, mais le Pere ne se trouva point en état de supporter la Mer. Quelques jours après un Chrétien nommé Jean NAYSEN vint offrir sa maison au Missiennaire, & lui assura qu'on ne viendroit point l'y chercher. Le P. Zola eut de la peine à l'accepter, & paroissoit avoir un pressentiment de ce qui arriva dans la suite a cet Homme. Il céda néanmoins à ses instances, & se laissa transporter chez lui. Au bout de deux autres jours, se trouvant un peu mieux, & ne voulant pas exposer toute une Famille à périr pour son sujet, il fit chercher une Barque, qui le portât ailleurs; il l'avoit trouvée, & il étoit sur le point de s'embarquer, lorsqu'une Troupe de Soldats entra chez Naysen à l'improvîte. Le Missionnaire fut reconnu d'abord, & saisi avec Vincent CAUN son Catéchiste, Naysen son Hôte, & tous ceux, qui se trouverent dans cette maison.

Dans une Lettre que le Pere Zola écrivit de sa prison, il dit que peu après son arrivée au Japon, cette Eglise joüissant d'une paix profonde, comme il partoit pour Facata, le Pere Jean-Baptiste de Baëza son Supérieur, à qui il avoit demandé sa bénédiction, la lui donna en prononçant ces paroles, qui sont en usage dans l'Eglise pour la bénédiction de l'encens, *ab illo benedicaris, in cujus honorem cremaberis*, c'est-à-dire, » soyez béni par celui en » l'honneur duquel vous serez brûlé. » Dans une autre Lettre, qu'il écrivit vers le même tems

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

tems au Pere Mutio Vitelieki son Général, il assûre que le Pere Navarro, qu'il avoit souvent visité dans sa Prison, lui voyant répandre des larmes, qu'une sainte jalousie lui tiroit des yeux, le consola en lui disant, que certainement il boiroit le même calice que lui: qu'à la vérité le saint Martyr craignant peut-être d'en avoir trop dit, & ne voulant pas se donner pour Prophete, ajoûta qu'il seroit son intercesseur dans le Ciel pour lui obtenir cette grace, & qu'il se promettoit de la bonté de Dieu d'en être exaucé.

Histoire de son Catechiste.

Le Catéchiste du Pere Zola nommé Vincent Caun, & surnommé CAFIOYE, étoit le Fils d'un des principaux Officiers du Roi de Corée. Son Pere en partant pour l'Armée, que son Souverain devoit commander en personne contre le Grand Amiral du Japon, mit sa Famille en sûreté dans un endroit assez inaccessible; mais il arriva que Caun, qui n'avoit que treize ans, s'étant un peu éloigné en se promenant, s'égara, & se trouva fort près de l'Armée Japonnoise. Bien loin d'être effrayé du péril, où il se trouvoit engagé, la curiosité le prit d'entrer dans le Camp; & il alla tout droit à la Tente du Général. Le Roi de Fingo fut charmé à la vûe de cet Enfant, qui étoit d'une rare beauté; il le prit en affection, & pria un Seigneur de ses Parents d'en avoir soin. Celui-ci le tint auprès de lui jusqu'à la fin de la Guerre; ensuite étant repassé au Japon, il le mena à Xequi dans l'Isle d'Amacusa, & le donna aux Jésuites, qui l'éleverent avec soin, le baptiserent & se l'attacherent entierement. Il sortit du Japon en 1614. apparemment avec quelques Mission-

De J. C. 1625.

De Syn Mu. 2285.

naires, & alla à Macao, d'où il fut envoyé en Corée, je ne sçai à quel dessein. Il prit son chemin par terre, traversa toute la Chine, & pénétra jusqu'à Pekin; mais la Guerre, que les Tartares faisoient alors aux Chinois, l'empêcha d'aller plus loin, il retourna sur ses pas, & peu de tems après son retour a Macao, il fut renvoyé au Japon.

J'ai dit que l'on avoit manqué le Pere Matthieu de Couros; effectivement il n'étoit qu'à vingt pas de la maison de Naysen, lorsqu'on y arréta le Pere Zola, & Mondo avoit été averti qu'il n'étoit pas loin. La maison même, où il étoit, parut tout à coup investie de Soldats, & le Missionnaire crut véritablement alors, qu'il n'y avoit plus moyen d'échapper. Il mit son Rosaire a son cou, & il se préparoit a sortir en cet équipage, lorsque son Hôte l'arrêtant par le bras, lui dit qu'on n'avoit aucune preuve qu'il fût dans sa Maison; que les Soldats n'étoient point là pour lui, & qu'on le cherchoit dans un autre endroit. Il disoit vrai, les Soldats passerent plus avant, allerent saisir les biens de Naysen qui venoit d'être conduit en Prison avec le Pere Zola, & le Missionnaire eut tout le loisir de se retirer sur une haute Montagne, où il demeura six semaines dans une Etable abandonnée.

Le Pere de Torrez est pris en disant la Messe.

Cependant la nouvelle de tant de découvertes ayant été portée à Nangazaqui, Feizo, qui y commandoit encore, voulut avoir part à de si heureux succès; ses diligences ne furent pas inutiles, & il fit faire à l'Eglise du Japon une perte irréparable. Le P. Balthazar de Torrez avoit presque toujours gouverné

De J. C. 1625.

De Syn-Mu. 2285.

cette Chrétienté depuis la Bataille d'Ozaca, où nous avons dit qu'il avoit couru tant de risques, & dans un corps usé de travaux, conservoit toute la vigueur de son esprit & la ferveur de ses premieres années. Enfin après avoir longtems soutenu la constance des Chrétiens de cette grande Ville par toute la vivacité & les heureuses industries de son zéle, il leur donna l'exemple de mourir pour Jesus-Christ.

Il étoit allé avec son Hôte nommé CAÏE, pour confesser la Fille de cet Homme, laquelle demeuroit dans le voisinage, & on avoit oublié de fermer le coffre, où étoient les ornements Sacerdotaux, dont le Pere venoit de se servir. Les Gardes de Feizo entrerent un moment après dans cette Maison, & à la vûe de ces ornements ne douterent point qu'un Missionnaire n'y logeât, ou n'y eût logé depuis peu. Tandis qu'ils visitoient tous les Appartements, Caïe rentra, on l'arrêta, & on lui fit de grandes menaces pour l'obliger à parler sur ce qu'on soupçonnoit, mais on ne put jamais tirer de lui que ces deux mots : *Je suis Chrétien, & il y a longtems que je désire de donner mon sang pour le Dieu que j'adore. Vous serez content*, lui dirent les Gardes, & après l'avoir lié & mis en lieu sûr, ils allerent chez Jean Rugo son Gendre. Le Pere de Torrez y étoit encore, car c'étoit la Femme de Rugo, qu'il étoit allé confesser; mais cet Homme au premier bruit cacha le Missionnaire dans une double muraille pratiquée de maniere, qu'il falloit être averti pour s'en douter; ainsi les Gardes ne le trouverent pas. Le Serviteur de Dieu fut deux jours dans

De J. C. 1626.
De Syn-Mu. 2286

cette eſpece de cachot, ſans oſer ſe remuer; & au bout de ce tems il fut conduit dans un Village, où il demeura un mois. Il y diſoit la Meſſe d'abord en ſecret, mais peu à peu le nombre de ceux, qui voulurent y aſſiſter, augmenta, & ils firent découvrir ſa retraite: deux Soldats ſe préſenterent à la porte comme Chrétiens, ils furent admis, quoiqu'on ne les connût point; un moment après ils ſortirent ſous je ne ſçai quel prétexte, & revinrent avec une Compagnie de Gardes, comme le Pere finiſſoit la Meſſe. Ils ſe jetterent ſur lui, le lierent fort étroitement, le conduiſirent comme en triomphe dans toute la Ville de Nangazaqui, & le traiterent très-mal.

Feizo n'en uſa pas de même: il ordonna qu'on mît en priſon tous ceux, qui avoient été arrêtés avec le Saint Homme, & pour lui, il le fit garder dans une chambre de ſon logis, où il le viſita pluſieurs fois, & eut avec lui pluſieurs entretiens particuliers. Quelque tems après il reçut l'ordre de l'envoyer à Omura, & il obéït, mais avec beaucoup de répugnance.

De quelle maniere les Priſonniers ſont traités à Ximabara.

Le Pere Pacheco étoit toujours dans la Priſon de Ximabara, où il menoit avec les Compagnons de ſes fers une vie plus angélique qu'humaine. Il y reçut dans la Compagnie ſes trois Catéchiſtes, & celui du P. Zola, lequel avoit d'abord été mis dans une Priſon ſéparée, mais qui fut bientôt réüni avec les autres. Il accorda dans la ſuite la même grace à Michel Tozo Catéchiſte du Pere de Torrez, & il reçut les vœux de tous ces Novices dans le lieu même de leur ſupplice, où ils ſe conſacrerent, non en qualité d'Ouvriers dans

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

la vigne du Seigneur, ce qu'ils ne pouvoient plus être, mais en qualité de victimes de l'amour divin, dont ils étoient remplis, & qu'ils avoient si longtems tâché d'inspirer aux autres.

Rien ne fut plus rude, que l'épreuve, par laquelle ils se préparerent à leur sacrifice. A la vérité, dès que Bungondono Roi d'Arima eut appris que les Peres Pacheco & Zola étoient dans ses Prisons, il envoya ordre de les traiter le mieux qu'il seroit possible, sans toutefois donner le moindre sujet de plainte contre lui à l'Empereur. D'abord ses intentions furent assez bien suivies, les Chrétiens eurent la liberté de visiter les Prisonniers, & de leur porter des rafraîchissements, & quoiqu'ils fussent dans des enclos séparés, ils pouvoient communiquer entr'eux pendant le jour aussi souvent qu'ils le souhaitoient. Il leur manquoit néanmoins une chose, dont la privation leur fut bien sensible : c'est de pouvoir célébrer les divins Mysteres : mais ils ne pûrent avoir, ni leurs Chapelles, ni leurs Bréviaires, ni des habits de Religieux. Je ne sçai ce qui arriva dans la suite, mais ces distinctions, & ces bons traitements furent changés en tout ce que l'inhumanité la plus barbare peut imaginer pour appésantir les fers des Prisonniers. Il est vrai qu'après quelque tems de souffrance, les Gardes charmés de la douceur & de la patience de ces saints Religieux eurent la curiosité de sçavoir comment des Personnes, qui pour la plûpart paroissoient assez foibles, pouvoient parmi tant de miseres conserver une si grande gayeté ; ils se rendirent plus affables, on les instruisit des

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

principaux articles de notre Religion, ils furent convaincus, & promirent, que si les tems devenoient meilleurs, ils se feroient Chrétiens, restriction, qui les rendit peut-être indignes de cette grace. Un seul surmonta les difficultez, qui effrayoient les autres, & reçut le Baptême. Tous eurent pour des Prisonniers, qu'ils respectoient, tous les égards possibles, & ne se lassoient point de publier la pureté de leurs mœurs, & la sainteté de leur doctrine.

Changement merveilleux d'un Officier du Gouverneur.

Mondo en fut bientôt averti, & entra dans une fort grande colere. Il envoya pour commander les Gardes, un Gentilhomme son Parent, & l'Homme du Monde, qu'on eût le moins soupçonné de devenir jamais Chrétien. C'étoit la brutalité même, & il disoit d'ordinaire qu'il falloit être bête pour embrasser le Christianisme : néanmoins dès la premiere fois, qu'il vit les Prisonniers, il se trouva tellement changé, qu'il ne se reconnoissoit plus lui même. Il continua de les voir, & au bout de huit jours on fut assez surpris de lui entendre publier qu'il ne connoissoit d'Hommes que les Chrétiens, & que ceux, qui n'adoroient point le vrai Dieu, n'en avoient que l'apparence. Les Historiens ne s'expliquent pourtant pas bien nettement sur sa conversion ; ils se contentent de dire qu'il ne fut pas possible à Mondo, ni par menaces, ni par promesses, de lui faire reprendre ses premiers sentiments à l'égard de la Religion Chrétienne, dont il se déclara en toute occasion le Panégyriste : de sorte que ce Commandant fut obligé de le retirer de son emploi & de lui donner encore un Successeur. Ainsi la condition des Servi-

teurs de Dieu n'en devenoit pas meilleure, pour avoir apprivoisé les Bêtes farouches, ausquelles on les donnoit en garde. C'étoit toujours à recommencer.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Le P. Pacheco tombe malade dans sa Prison. Cruautés exercées sur son Catechiste. Son courage.

Sur ces entrefaites le Pere Pacheco tomba dans une paralysie, qui fut bientôt suivie d'un tremblement continuel de tous ses membres. Mais tant de souffrances ne suffisoient pas encore aux Serviteurs de Jesus-Christ, ils y ajoûterent de très-grandes austéritez. Il paroissoit que Mondo avoit entrepris de lasser leur constance, & vouloit se faire un mérite à la Cour de les avoir vaincus sans effusion de sang. Désespérant enfin d'en venir à bout par cette voye, il résolut de les tourmenter, mais séparément, de peur qu'ils ne s'encourageassent mutuellement; & parce que Vincent Caun étoit étranger, il crut qu'il seroit plus aisé à réduire. Il le fit venir chez lui, & commença par l'accabler de caresses. Il lui représenta qu'il avoit pitié de la simplicité, avec laquelle il s'étoit laissé séduire, lui promit tout ce qu'il jugea capable de le tenter, & en même tems il lui fit voir l'appareil des supplices, auxquels son obstination alloit l'exposer.

Tout cela n'ayant eu aucun effet, le Tyran fit étendre le saint Novice tout nud sur le pavé, & l'y laissa quelque tems exposé à un froid des plus piquants. Ensuite il le fit tenailler, & le tenailla lui-même par tout le corps avec une fureur, qui ne se peut imaginer. Comme il vit que Caun ne faisoit que rire de cette torture, il commanda qu'on lui fît avaler quantité d'eau, & qu'ensuite on la lui fît rendre avec le sang; ce qui fut exécuté avec

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

la derniere cruauté. Ce tourment épuisa de telle sorte le Martyr, qu'il tomba en défaillance, mais tout à coup il revint à lui, recouvra toutes ses forces au grand étonnement de ses Bourreaux, & depuis ce moment il ne sentit plus de mal, qu'un peu d'engourdissement aux pieds & aux mains. On continua encore quelques jours à le faire souffrir en différentes manieres; mais comme on vit que c'étoit inutilement, on le transféra dans une Prison ouverte à tous les vents, où pendant vingt-quatre jours on le laissa manquer absolument de tout. C'est ainsi que ce saint jeune Homme soutint dans le combat la démarche héroïque, qu'il avoit faite en s'y exposant; car lorsque le Pere Zola fut pris, il lui étoit fort aisé de se sauver. D'abord il douta, s'il pourroit en conscience se livrer lui-même, ou se laisser prendre; il proposa son scrupule à plusieurs Chrétiens, qui se trouverent présents, ceux-ci le lui leverent, & sur le champ comblé de joye, il se mit à crier qu'il étoit le Catéchiste du Pere Zola.

Les Jésuites Prisonniers sont brûlés vifs avec des Espagnols.

Mondo se preparoit à pousser encore plus loin ses cruautez, mais il reçut un ordre exprès de MIDZUNO CAVACCI, qui venoit de succéder à Gonzoco dans le Gouvernement de Nangazaqui, & dans la Lieutenance générale du Ximo, de lui envoyer les Religieux, qu'il tenoit dans ses Prisons. Il les fit partir aussitôt, & à leur arrivée, ils apprirent qu'ils étoient condamnés au feu. Gonzoco avoit longtems demandé son rappel, ne pouvant plus se résoudre à faire souffrir des Innocents. Le Successeur, qu'on lui donna, si l'on en croit REYER GYSBERG, étoit Prince du Sang Im-

périal, passoit pour un Homme sage, équitable, exact & rigide dans l'observation des Loix : d'ailleurs sa haute naissance le faisoit craindre des Habitans de Nangazaqui, lesquels n'avoient eu jusques-là pour Gouverneurs que des gens d'une extraction peu relevée, & la Noblesse au Japon gouverne avec dureté & avec hauteur. Cependant Cavacci n'étoit pas cruël, mais il avoit des ordres précis, & il n'osa prendre sur soi d'y faire le moindre changement. Toutefois il ne laissa point de soulager les Martyrs autant qu'il le put, sans trop s'exposer. Un de ses Domestiques étant allé visiter le lieu de l'exécution, qui étoit une des collines, dont la Ville de Nangazaqui est environnée d'un côté, remarqua qu'on avoit laissé un grand espace entre le bois & les poteaux ; il en demanda la raison, & on lui répondit que c'étoit pour prolonger le supplice ; *cela est inhumain*, reprit cet Homme, qui sçavoit les intentions de son Maître, *c'est tout ce qu'on pourroit faire contre les plus grands scélérats ;* il fit aussitôt rapprocher le bois, & en étant allé rendre compte à Cavacci, il en reçut de grands éloges.

Les Prisonniers de Ximabara traverserent toute la Ville de Nangazaqui, & joignirent sur la Colline le Pere de Torrez & son Compagnon Michel Tozo, qui les y attendoient. Le premier n'eut pas plutôt apperçu son Provincial, qu'il courut à lui, & le tint longtems embrassé. Un moment après Cavacci arriva, & les Martyrs furent liés à leurs poteaux. On avoit joint aux neuf Religieux quatre Espagnols des Philippines, ou selon d'autres quatre Japonnois, qui étoient revenus de

De J. C. 1626.

De Syn Mu 2286.

Manille, où ils avoient été exilés, & qui auroient pû racheter leur vie aux dépens de leur Foi. Dès que le Gouverneur eut pris sa place, on mit le feu au bois, & il gagna en peu de tems, jusqu'aux Confesseurs. C'étoit quelque chose de nouveau pour ce Seigneur de voir mourir avec tant de joye au milieu d'un si affreux supplice des Personnes déja affoiblies par une longue & rigoureuse Prison; il en fut surpris au dernier point, & cela augmenta de beaucoup son chagrin d'être obligé de faire périr si cruellement des Hommes, dont il ne pouvoit se dispenser d'admirer la vertu & le courage.

Mort précieuse de deux Missionnaires.

Le Japon perdoit ainsi insensiblement tous ses Missionnaires, & se voyoit sans aucun espoir de remplacer ces pertes; l'Exécution, que je viens de rapporter, & qui fit à cette Eglise une playe mortelle, s'étoit faite le vingtiéme de Juin de l'année 1626. & le septiéme du mois de Mai précédent; deux de ses plus infatigables Ouvriers étoient morts presque à la même heure. C'étoit les Peres Jean-Baptiste de Baëza & Gaspard de Castro. Le premier avoit un talent si rare de toucher les cœurs, qu'il n'y eut peut-être jamais au Japon de Missionnaires, qui ayent converti tant d'Idolâtres. On assûre q'en trois ans, qu'il demeura au Royaume de Fingo, il bapti à soixante & quinze mille Adultes, outre un nombre infini d'Enfants. Ce talent étoit accompagné d'un mérite rare, d'une grande sagesse, & d'une expérience consommée dans la science des Saints. Le Pere de Castro entra tard dans la Compagnie, & comme il avoit peu de Lettres, il se borna d'abord aux Offices domesti-

ques. Il sçavoit un peu de Médecine, & le Pere Moralez ayant été nommé Evêque du Japon, le mena avec lui. Ce Prélat mourut aux Indes, en allant à son Eglise, ainsi que je l'ai déja dit. Le Pere Martinez son Successeur conserva son Compagnon, & lui ayant trouvé beaucoup de zele, de la facilité pour acquérir les connoissances, qui lui manquoient, & un grand sens, il le fit Prêtre. L'humilité de Castro ne souffrit point de ce changement de condition, & il a rendu à la Mission des services infinis. Ni lui, ni le Pere de Baëza, n'eurent point devant les Hommes la gloire du Martyre; mais il est à croire qu'ils en ont eu le mérite devant Dieu. En effet on ne peut regarder la vie, qu'ils menerent jusqu'à la fin, que comme une mort continuelle, & qui avoit même quelque chose de plus difficile à supporter que les plus rudes supplice. D'ailleurs ils ne manquerent aucune occasion de s'exposer aux plus grand périls. Le Pere de Baëza sur la fin de sa vie étoit devenu paralytique de tout son corps, & souffroit de violentes douleurs; causées par une contraction de nerfs presque générale. Il ne laissoit pas en cet état de travailler au salut des Ames, & il se faisoit porter dans une espece de Cercueil partout, où sa présence étoit plus nécessaire.

De J. C. 162

De Syn Mu. 2286.

Le douziéme de Juillet de cette même année les Hôtes des Peres Pacheco, Zola & de Torrez, & ceux de leurs Compagnons, furent brûlés à Nangazaqui. Mondo n'avoit rien oublié pour vaincre la constance de ceux, d'entre ces braves Chrétiens, qui avoient été dans ses Prisons. Il avoit commencé par une jeune Femme nommée SUSANNE, qui étoit

Constance héroïque de deux Femmes Chrétiennes & leur Martyre.

De J. C 1626.

De Syn-Mu. 2286.

née à Facata de parents nobles & Chrétiens. Il la fit exposer toute nuë en spectacle aux risées de la Populace. Après cela on la conduisit dans le même état, la corde au cou, dans toutes les ruës de la Ville; ensuite on la pendit par les cheveux a un arbre. Deux de ses Servantes la suivoient, & une des deux portoit entre ses bras une petite Fille, que sa Maîtresse nourrissoit. On lui demanda à qui étoit cette Enfant; la Servante, qui espéroit de la sauver, ou du moins d'épargner à sa Maîtresse la vûë de sa mort, répondit qu'elle étoit à elle; Susanne l'entendit, & comme elle craignoit qu'on ne privât sa Fille de l'honneur du Martyre, elle fit a sa Servante une réprimande sur son mensonge, & se déclara la Mere de l'Enfant. On la traita de Marâtre, & on lui dit qu'on alloit mettre sa Fille en pieces à ses yeux: » Rien ne sera plus selon » mes désirs, reprit-elle, je serai la Mere » d'une Martyre, & ce sera un Sacrifi- » ce de plus, que je ferai à mon Dieu. » Ces paroles rapportées à Mondo, le mirent en fureur; il fit dépouiller l'Enfant, & la fit arracher aux pieds de la Mere, qui étoit toujours suspenduë en l'air par les cheveux; il faisoit un froid extrême, cette petite Créature jettoit des cris capables de fendre les pierres: la Mere attendrie demanda au Tyran s'il avoit perdu toute humanité, & ce qu'avoit fait cette petite Innocente pour être ainsi traitée? » Au reste, ajoûta-t'elle, vous aurez beau » faire, si j'avois mille vies, je les sacrifie- » rois du meilleur de mon coeur pour la » cause que je défends. » Elle a depuis assûré que dans ce moment elle fut pénétrée d'une

joye intérieure, qui lui ôta tout sentiment de ses maux.

Au bout de huit heures on la détacha, on lui rendit ses habits, & on la laissa couchée sur une natte, & sa petite Fille à côté d'elle; d'abord elle voulut donner la mammelle à cette Enfant, mais elle n'eut pas la force d'étendre les bras pour la prendre, outre que la petite Créature à force de crier avoit jetté une grande quantité de sang, & en étoit toute couverte. La pauvre Mere ne sçavoit plus que faire, lorsqu'un Officier de Cuisine lui vint ordonner de le suivre, elle crut que c'étoit pour la faire mourir, & la joye, qu'elle en conçut, lui redonna sur le champ toutes ses forces. Elle se leva sans peine, & fut conduite à la Cuisine, où on lui mit au cou un collier de fer, qu'on attacha avec une grosse chaîne à un pillier; le lendemain on la détacha, & Mondo la fit venir en sa présence, la menaça de la mettre dans un mauvais lieu, de l'abandonner à ses Valets; de tourmenter tous ses Parents devant ses yeux, & de la faire passer elle même par les plus effroyables tourments; à ces menaces il ajoûta les plus flatteuses promesses: elle se mocqua de tout. Mondo lui fit endurer le supplice de l'eau, & on lui en fit avaler une très-grande quantité, qu'elle rendit avec le sang; elle fut ensuite menée dans une étable, où on l'atttacha avec les Bêtes, & elle y demeura jusqu'au soir, ne cessant de bénir le Seigneur, & de chanter ses loüanges. Sur le soir elle fut reconduite à la Cuisine, où elle resta six mois attachée, comme elle l'avoit été la premiere fois. Au bout de ce tems-là, sa constance choquant les Infidé-

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

les, Mondo la fit partir pour Nangazaqui, où elle mourut avec son Mari, qui avoit reçu au Baptême le nom de PIERRE; Mancie & Matthias Araqui, ses deux freres, chez qui le Pere Pacheco avoit été arrêté, Jean Naysen, Monique sa Femme, & Loüis leur fils, Jean TANARA & Catherine sa Femme.

Parmi ces Martyrs, qui se distinguerent tous par une fermeté digne de la cause, pour laquelle ils souffroient, & par la constante pratique des plus rares vertus, il n'y en eut point, qui se fit plus admirer que MONIQUE Femme de Jean Naysen Son Epoux étoit un Homme de Condition, que mille belles qualitez faisoient également chérir & estimer d'un chacun. Dès son enfance, il avoit fait paroître une piété peu commune; il avoit généreusement sacrifié à sa Religion la faveur de son Princo, dont il pouvoit tout espérer. A l'âge de dix ans il avoit signé de son sang, qu'il périroit plutôt de la mort la plus cruelle, que de trahir sa Foi, & il n'avoit retiré chez lui le Pere Zola, que dans l'espérance de mourir avec ce Missionnaire, qu'il sçavoit bien qu'on cherchoit partout. Au moment qu'il se vit arrêté, il distribua aux Pauvres tout ce qu'il avoit d'argent, & ses Amis, qui le vouloient sauver, mirent inutilement tout en usage pour le pervertir. Il soutint ce caractere héroïque dans la Prison, & devant les Tribunaux, où on le fit comparoître, & les plus terribles menaces ne produisirent en lui, qu'un redoublement de ferveur. Toutefois la vûe de sa Femme, qu'on fit semblant d'abandonner à de jeunes débauchés, lui fit oublier son devoir. *Cruels*, s'écria-t'il, *ne deshonorez*

point mon Épouse, je ferai tout ce que l'on voudra.

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

Dès qu'il eut lâché cette parole, on les renvoya tous deux libres : mais Mondo apprenant que Monique ne cessoit point de reprocher à son Epoux sa lâcheté, il la fit venir, lui montra du feu, lui demanda si elle pourroit en supporter l'ardeur, & lui ordonna d'en faire l'essai. Monique sans balancer, se mit en devoir de prendre des charbons embrasez : Mondo tira son Sabre, & le leva, comme pour lui couper le bras ; elle ne le retira point, & le Tyran, au désespoir de ne pouvoir réduire un Femme ; sçachant d'ailleurs qu'on murmuroit tout haut de cette conduite outrageante & inhumaine à l'égard d'une Personne de Condition, déchargea sa rage sur trois Servantes qu'elle avoit. Il voulut néanmoins essayer d'abord de les gagner par douceur, & il leur représenta, que leur Maître ayant obéï à l'Empereur, elles devoient imiter son exemple. Toute la réponse qu'il en reçut, fut qu'elles devoient plus de fidélité au Maître, qu'elles avoient dans le Ciel, qu'à celui, qu'elles servoient sur la Terre. Picqué de cette résistance, il leur fit tenailler les doigts ; & comme une des trois, nommée MAGDELEINE encourageoit les deux autres à souffrir constamment un supplice passager, il prit lui-même les tenailles, & fit endurer à cette courageuse Fille tout ce que sa fureur lui inspira de moyens de la tourmenter. Ce fut envain : il se lassa, & ordonna qu'après les avoir dépoüillées toutes trois, on leur versât de l'eau glacée sur le corps, qu'on leur en fît avaler autant qu'il seroit possible, pour la leur faire rendre par force ; puis les

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

voyant presque évanoüies, il les renvoya à leur Maîtresse, comme si elles se fussent renduës; mais elles eurent grand soin de publier le contraire.

Monique de son côté avoit eu d'autant moins de peine à faire rentrer son Mari en lui-même, que ce jeune Homme étoit abîmé dans un chagrin mortel, répandant jour & nuit un torrent de larmes. La vûe de sa Femme, qui avoit si glorieusement triomphé du Tyran, redoubloit sa douleur, & ne la pouvant plus supporter, il alla trouver Mondo, lui dit qu'il venoit réparer son infidélité, & lui protesta que son cœur n'avoit point eu de part à l'indiscréte parole, qui lui avoit échappé. Mondo après bien des efforts inutiles pour l'obliger à demeurer du moins dans le silence, le renvoya en prison, où Monique l'alla joindre d'abord avec ses deux Enfants, dont l'un avoit sept ans, & l'autre n'en avoit que deux; les trois Servantes s'y présenterent aussi, mais on ne voulut point les recevoir. Naysen écrivit alors plusieurs Lettres, qui furent répanduës dans toutes les Provinces, & firent un très-bon effet. L'Hôte & l'Hôtesse du Pere de Torrez furent peu de tems après envoyés dans la même Prison, apparemment sur ce que Mondo s'étoit promis qu'à forces de tortures il viendroit à bout, au moins de quelques-uns de ses Prisonniers, & il faut convenir qu'il les fit souffrir au-delà de toute expression. Ils ne laissoient pourtant pas encore d'y ajoûter dans les intervalles, où on les laissoit respirer, des austéritez volontaires; & Dieu, qui se communique sans réserve à ceux, qui n'en ont point pour lui, les combloit de tant de délices

spirituelles, que ce triste séjour leur paroissoit un Paradis anticipé. nuit & jour on y entendoit célébrer les miséricordes du Seigneur, & plusieurs y reçurent des graces très-signalées.

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2288.

Enfin l'ordre arriva de les envoyer tous à Nangazaqui. Mondo, avant que de les faire partir, voulut encore tenter la constance de quelques-unes des Femmes; mais il n'en remporta que de la confusion. Il fit enlever à Monique & à Suzanne leurs petites Filles, à qui on avoit eu la cruauté de faire souffrir le tourment de l'eau. Mais on laissa à la premiere son Fils nommé LOUIS. On ne peut dire la douleur, que causa à ces deux Héroïnes le danger, auquel ces pauvres Enfants alloient être exposées de perdre la Foi. Les autres Prisonniers sçachant qu'on les conduisoit au supplice, firent pendant tout le voyage retentir les Campagnes de leurs chants d'allégresse; enfin ils arriverent le douziéme de Juillet à la vûë de la Colline, sur laquelle ils devoient consommer leur sacrifice, & qu'on appelloit communément la Sainte Montagne, pour les raisons, que j'ai dites ailleurs. Ils entrerent dans le champ de bataille en chantant les Litanies de la Vierge, & dans l'instant les Hommes furent liés à leurs Poteaux; on y attacha aussi le corps de Mancie Araqui, lequel étoit mort quatre jours auparavant dans la Prison. Les Femmes, qui devoient avoir la tête coupée, se jetterent a genoux devant les Poteaux, & un Soldat, qui portoit le petit Loüis, le mit à terre.

Ce petit Innocent, qui ne sçavoit ce que tout cela vouloit dire, courut à sa Mere, qui

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

le repouſſa de la main, parce qu'elle vouloit achever quelques prieres, & peut-être auſſi parce qu'elle ſe ſentoit trop émûe. Le pauvre Enfant tout triſte & tout déconcerté, ſe tourna vers le Soldat, alors ſon Pere lui cria de ſon Poteau d'avoir bon courage, & que bientôt ils ſeroient tous enſemble dans le Ciel. Les Femmes firent enſuite un dernier adieu a leurs Maris, & dans l'inſtant on commença l'Exécution. Le petit Loüis ayant vû tomber à ſes pieds la Tête de ſa Mere, ſe mit à pleurer; il s'éleva auſſitôt un cri dans l'Aſſemblée, & dans le moment un Bourreau ayant pris l'Enfant à ſon avantage, lui abattit la Tête d'un ſeul coup. Toutes ces Femmes étant mortes, on mit le feu au bois, que Feizo avoit fait moüiller, pour l'empêcher de brûler trop vîte: cela fit d'abord élever une fumée épaiſſe, qui déroba quelque tems les Spectateurs. Quand elle fut diſſipée, on apperçut Jean Tanara, chez qui le Pere de Torrez avoit logé, lequel marchoit au milieu des flammes. Il alla d'abord embraſſer le corps de Mancie Araqui, puis il embraſſa tous les autres Confeſſeurs, aprés quoi il s'en retourna à ſon Poteau. C'étoit un bon Vieillard d'une grande ſimplicité, & d'une ferveur admirable. Dès que tous eurent expirés, on jetta leurs cendres à la Mer.

Fin du ſeiziéme Livre.

SOMMAIRE

DU DIX-SEPTIÉME LIVRE.

MArques de diſtinction données par l'Empereur à un Ambaſſadeur Hollandois. Entrevûe de ce Prince avec le Dairy. Déſordre arrivé en cette occaſion. Pluſieurs Religieux de St Dominique brûlés vifs. Cruautez inouies. Nombre prodigieux de Martyrs. Relation des Hollandois. Reflexion ſur cette Relation. Nouveaux combats & nouvelles victoires des Chrétiens. Deſcription des eaux enſoufrées d'Ungen. Le Roi d'Arima y fait conduire les Chrétiens. Courage héroïque de Paul Ucibory. Il obtient d'être mis en priſon, & la vie, qu'il y mene. Ses Enfants ſont tourmentés en ſa préſence. Leur Martyre. On recommence à le tourmenter. Sa mort. Divers autres Martyrs. Hiſtoire du Pere Tzugi, Jéſuite Japonnois, & ſon Martyre. Le Gouverneur de Nangazaqui s'attache à faire des Apoſtats. Nouveaux ordres donnés au Roi d'Arima. Cruautez inouies. Chute de pluſieurs Martyrs. Martyre de trois Franciſcains & de trois Dominiquains. Ce qui empêche pluſieurs Religieux d'entrer au Japon. Le Pere Guttierez, Auguſtin, y paſſe par obéiſſance. Elle lui vaut le Martyre. Ce qui ſe paſſe entre un Jéſuite Japonnois & le Gouverneur de Nangazaqui. Zele & piété d'un Tono du Royaume de Deva, & de toute ſa Famille. Pluſieurs Perſonnes de qualité ſont décapitées pour J. C. Leur courage & leur éloge. Cruau-

rez exercées par le Gouverneur de Nangazaqui. Menaces, qu'il fait aux Chrétiens. Apostasie de plusieurs. Histoire singuliere d'un jeune Martyr. Plusieurs Apostats se reconnoissent. Formule, qu'on fait signer à ceux, qui renoncent à J. C. Presque tous les Chrétiens disparoissent de Nangazaqui. Bungondono est accusé à tort de ménager les Chrétiens; il se dispose à les pousser à toute outrance. Supplice extraordinaire, & le succès, qu'il eut. Bungondono est frappé de Dieu, & meurt comme Antiochus. Nouveaux Martyrs à Nangazaqui. Constance héroïque de trente Enfants. Martyrs à Jedo & en quelques autres endroits. Mauvaise conduite de Pierre Nuitz, Ambassadeur de la Compagnie Hollandoise des Indes à la Cour de Jedo. Il est fait Gouverneur de l'Isle Formose. Il arrête deux Navires Japonnois, & leur fait un grand tort. Les Japonnois le font Prisonnier. Ils obligent ce Gouverneur à composer avec eux. Conditions de ce Traité. Ce qui arrive à leur retour au Japon. Embarras des Hollandois. Parti, que prend le Conseil de Batavia. Nuitz est livré aux Officiers de l'Empereur, qui lui pardonne, & rend son amitié aux Hollandois.



HISTOIRE DU JAPON.



LIVRE DIX-SEPTIÉME.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

JE ne crois pas avoir lieu de craindre qu'on m'accuse de ne pas rendre toute la justice, que je dois en qualité d'Historien, aux Protestants, dont jai occasion de parler, & j'attends même de leur équité qu'ils reconnoîtront qu'on ne peut être plus en garde, que je l'ai été, contre ce que les Catholiques, qui ont parlé du Japon, ont publié à leur désavantage. C'est d'eux-mêmes & des Mémoires, qu'ils ont le plus vantez, que je tire les faits, qu'on leur a le plus reprochés; je les ai disculpés sur d'autres, qui m'ont paru avancés sans preuves, & je ne fais même, qu'après un de leurs illustres Auteurs (*a*), ces

(*a*) Kœmpfer.

De J.C. 1626.

De Syn-Mu 2286.

deux réflexions, que tout Lecteur attentif ne peut manquer de faire en lisant cet Ouvrage. La premiere, que le progrès du crédit des Protestants au Japon, & la décadence du Christianisme dans cet Empire, ont été jusqu'à la fin tellement liés, que l'un sembloit suivre nécessairement de l'autre; la seconde, que si la chûte entiere de la Religion de Jesus-Christ, bien loin de rendre le Commerce de ces Messieurs plus florissant, comme ils avoient lieu de s'en flatter, a été l'époque fatale de sa diminution, la conduite qu'ils ont tenuë avec les Catholiques, en a été la principale cause, en leur attirant le mépris d'une Nation: que sa haine pour le Christianisme n'aveugla point jusqu'à l'empêcher de voir qu'il ne convenoit pas à des Chrétiens de s'en faire les instruments.

Marque de distinction donnée par l'Empereur à un Ambassadeur Hollandois.

Quoi qu'il en soit, tandis que toutes les Provinces de l'Empire Japonnois fumoient du sang des Martyrs, l'Empereur sembloit prendre à tâche de combler de faveurs les Hollandois; il leur donna même alors une marque de distinction, qui surprit beaucoup. Ce Prince se disposoit à partir pour Méaco, où il alloit rendre son hommage au Dairy, & il est d'usage en ces occasions, qu'on ne lui parle d'aucune affaire. Deux Ambassadeurs, l'un Portugais (*a*), l'autre Siamois, sollicitoient depuis quelque tems une Audience. On leur signifia qu'il falloit attendre jusqu'après le retour de Sa Majesté. Le seul Conrad KRAMMER, qui venoit d'arriver avec le caractere d'Ambas-

(*a*) Nos Relations ne parlent point de cet Ambassadeur Portugais, & il y a bien de l'apparence que c'étoit un simple Deputé de la Ville de Macao.

sadeur de la Compagnie des Indes Orientales, fut excepté de cette Loi, il vit l'Empereur & le vieux Cubo-Sama son Pere, & en fut parfaitement bien reçu. Etant ensuite allé rendre visite aux principaux Ministres, ces Seigneurs l'inviterent à ne point s'en retourner a Firando, où étoit toujours le Comptoir de la Compagnie Hollandoise, qu'il n'eût vû la Cérémonie de l'entrevûe des deux Empereurs à Meaco. Il suivit ce conseil, & arriva à Méaco quelques jours avant le Xogun-Sama. Il trouva cette Capitale si pleine de monde, qu'il lui fut impossible, après avoir vû l'Entrée de l'Empereur, de sortir de sa Loge pour regagner son Auberge, & qu'il fut contraint de passer la nuit au même endroit. C'étoit le vingt quatriéme d'Octobre, ancien style.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Entrevûe de ce Prince avec le Dairy.

Le jour suivant, qui étoit destiné a l'entrevûe des deux Princes, la foule se trouva si grande, que Meaco, tout vaste qu'il étoit, ne la pouvoit contenir. Voici la description, que l'Ambassadeur Hollandois nous a donnée de cette auguste cérémonie. Entre le Palais de l'Empereur & celui du Dairy, les ruës étoient couvertes de sable blanc, & de poudre du Talc, qui sembloit faire un pavé d'argent, On avoit dressé des balustrades tout le long des maisons, & elles étoient bordées de deux hayes de Soldats, habillés d'une Robe blanche traînante, & la Tête couverte d'un petit bonnet vernissé; ils avoient chacun deux Sabres au côté, & à la main une espéce de demi pique, que Krammer dans sa Relation appelle *Nanganet*. Ils resterent en faction tout le tems, que l'Empereur fut à Méaco, occupant toutes les avenuës, par lesquelles les

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 22-6.

Carosses & les Chevaux devoient passer, & empêchant la multitude de les remplir ; les rues & les maisons étoient si pleines nuit & jour, qu'a peine pouvoit-on respirer ; tout s'y vendoit sur la bonne foi des Marchands, qui n'avoient pas le tems de peser, ni de mesurer.

La Fête commença avec le jour ; d'abord on vit défiler les Domestiques des deux Souverains ; ceux du Dairy portoient les Présens de leur Maître pour l'Empereur dans de grandes caisses vernissées, sur lesquelles étoient les armes de ce Prince, & quelques Compagnies de Soldats leur faisoient escorte. Après cela venoient quarante-six Litieres, (*a*) dans chacune desquelles il y avoit une Dame d'honneur des Concubines du Dairy. Ces Litieres étoient portées par quatre Hommes, elles étoient d'un bois fort blanc, de la hauteur d'une brasse, ayant sur l'impériale, qui étoit de laton, quantité de festons, & d'autres pareils ornements ; vingt & une autres Litieres suivoient portées pareillement par quatre Hommes, mais elles étoient d'une autre figure, & couvertes d'un vernis brun. On y voyoit aussi des Dames, dont l'air majestueux & modeste inspiroit le respect : vingt-sept Norimons, où étoient les Gentilhommes du Dairy, ayant chacun quatre Porteurs, tous habillés de blanc, aussi bien que les Valets, qui les accompagnoient, marchoient immédiatement après ; à chaque Norimon il y avoit un grand Parasol, dont le fonds étoit de soye blanche, & presque tout d'or. Ceux-ci étoient suivis de vingt-quatre Gentilshommes à cheval, ayant

(*a*) Krammer dans la Relation les nomme *Palanquins*; & paroît les distinguer des *Norimons*.

sur

De J. C. 1626.
De Syn-Mu. 2286.

ſur la Tête de petits bonnets d'un vernis brun en forme de coquille,garnis d'une plume noire ; les manches de leurs robes étoient fort longues, & leurs hauts-de-chauſſes faits de ſatin de pluſieurs couleurs, étoient longs, étroits, & bordés en quelques endroits d'or & d'argent ; ils avoient au côté des Sabres de vermeil doré, & à la ceinture des carquois pleins de fleches. Les deux bouts de leurs écharpes flottoient ſur la croupe du Cheval, & ils avoient des bottines d'un cuir verniſſé & rayé d'or ; leurs Chevaux étoient petits, pleins de feu, & bien dreſſés ; leurs ſelles brodées, & les houſſes étoient de peaux de Tigres;le reſte étoit couvert d'un caparaçon de ſoye rouge, qui tomboit au deſſous des ſangles ; ils avoient auprès des oreilles deux petites cornes dorées, & les crinieres treſſées avec des fils d'or & d'argent ; au lieu de fers, on leur avoit fait une eſpéce de chauſſure d'un tiſſu de Soye rouge écruë ; deux Hommes tenoient les rênes de chaque Cheval d'une main, & de l'autre un paraſol de drap fin cramoiſi, doublé d'une toile fort déliée, & bordé d'une belle frange. Chaque Cavalier étoit ſuivi de huit Valets, tous vêtus de blanc, chacun deſquels avoit deux Sabres à ſon côté.

Cette troupe de Cavaliers étoit ſuivie de trois Caroſſes tirés par deux grands Taureaux noirs, couverts d'un reſeüil de ſoye cramoiſi, & mené chacun par quatre Valets. Chaque Caroſſe étoit haut de quatre braſſes, long de deux, & large d'une, le tout orné de dorures de toutes ſortes de figures, ſur un fonds de vernis brun ; il y avoit aux trois portieres des rideaux rayés d'or, & aux deux côtez de celle, par

De J. C. 1626

De Syn Mu. 2286.

où l'on entroit, qui étoit ſur le derriere, deux petites vedetes fort propres pour deux Sentinelles; les cercles des roües étoient d'or, & leurs raies d'or émaillé : le haut de l'impériale étoit rond, & faiſoit face à droite & a gauche, ainſi qu'un Château par le bas, avec des lames d'or aux quatre angles; le fond étoit d'un vernis noir, où étoient les armes du Dairy. Les trois Maîtreſſes Concubines, ou les Favorites du Prince, étoient eſcortées d'une foule d'Eſtafiers. Derriere chaque Caroſſe étoient portés un marche-pied couvert de lames d'or, & des panteufles vernillées. On prétend que chacun de ces Caroſſes coûtoit cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent florins. Outre ce grand nombre de Valets, dont ils étoient ſuivis, ils l'étoient encore de vingt-trois Norimens faits d'un bois blanc comme l'albatre, & couverts de lames de cuivre; ils étoient remplis de Concubines & de Dames d'honneur. Chacun étoit porté par quatre Hommes, & deux autres, qui ſoûtenoient un grand paraſol, marchoient aux deux côtés.

Après ces Femmes on voyoit ſoixante huit Gentilshommes; tous à cheval, & deux a deux, mais dans un équipage bien plus leſte, que les précédents. Il eſt difficile d'imaginer le grand nombre d'Eſtafiers, dont ils étoient ſuivis; enſuite les Seigneurs de la premiere qualité portoient les Préſents comme en triomphe; c'étoient deux grands Sabres, dont la chaîne de la poignée étoit de diamants fins, le reſte etoit à proportion: un horloge d'un artifice merveilleux, deux grands chandeliers d'or, deux colonnes d'ébenne, trois tables quarrées, auſſi d'ébenne, diverſifiées d'yvoire

& de nacre, & dont les layettes étoient pleines de Livres curieux, délicatement reliez ; il y en avoit encore quatre autres de même matiere, mais bien plus grandes : deux grands plats d'or, & une paire de pantoufles d'un vernis admirable.

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

Tout ce que nous avons dit, n'étoit rien au prix de la beauté des deux Carosses, qui suivoient ; tout le dedans étoit orné des armes de l'Empereur sur une large bordure d'or. Dans le premier étoit l'Empereur lui-même, & dans l'autre le Prince son Fils ; ils étoient précédés de deux cents soixante Gentilshommes des premieres Maisons de l'Empire, qui marchoient deux à deux, ayant chacun deux Sabres au côté, & une pique à la main. Ces Gentilshommes nommés *Sambreys*, sont les Gardes ordinaires du Corps. Huit vieillards vénérables précédoient immédiatement le Carosse de l'Empereur, & faisoient faire place ; les quatre premiers avec un bâton d'ébenne, & les quatre autres avec une verge de fer. On menoit aussi en lesse devant le Carosse deux beaux Chevaux de selle, chacun desquels marchoit au milieux de dix Soldats armés d'arcs & de fléches, & d'une javeline. Ensuite paroissoient les Freres de l'Empereur, puis cent soixante-quatre, tant Rois que Princes Tributaires de Sa Majesté Impériale, chacun ayant un cortége proportionné à son rang ; les Freres de l'Empereur marchoient un à un, & les autres Princes deux à deux, les plus qualifiés ayant la gauche, qui est estimée au Japon la place d'honneur. Après eux quatre cents Soldats fort bien mis, fermoient le cortége en très-belle ordonnance.

De J. C. 1626.

De Syn Mu. 2286.

Ils étoient suivis de six beaux Carosses tout neufs, une fois plus grands que les précédents, mais à peu près de la même forme, & tirés chacun par un Bœuf; ils étoient encore pleins de Concubines du Dairy. Après elles venoient soixante-huit Gentilshommes, & un très-grand nombre de Valets, puis le Secrétaire du Dairy dans un Carosse, au milieu de trente Cavaliers; il étoit suivi de quinze Litieres d'yvoire & d'ébenne, celles-ci de treize autres toutes d'ébenne, mais vernissées & dorées avec un art admirable, & enfin de dix-huit autres d'un vernis noir, si clair & si luisant, qu'il sembloit que ce fussent autant de glaces de miroirs. Plusieurs Hommes portoient tour à tour quarante six grands parasols autour de ces Litieres. Ensuite marchoient cinquante-quatre Musiciens, tous vêtus de même, & d'une maniere fort bizarre; ils faisoient un bruit confus de voix & d'instruments, qui ne relevoient pas l'éclat d'une si belle marche.

Après tout cela le Dairy parut; il étoit assis dans une Litiere infiniment plus belle, que toutes les autres. Il y avoit sur un pivot au dessus de l'impériale un cocq d'or massif, qui avoit les aîles étenduës, comme pour prendre son vol; cette Litiere étoit haute d'une brasse & demie, & toute entourée de grandes figures faites par les meilleurs Ouvriers du Japon: il y avoit aux quatre coins un rang d'agrafes d'or depuis le haut jusqu'en bas; le fonds représentoit un Ciel, où le Soleil & les Etoiles étoient d'or sur un fonds d'Azur. Cinquante Gentilshommes vêtus de longues robes blanches, & coëffés de petits bonnets d'un parfai-

tement beau vernis, portoient cette Litiere sur leurs épaules; devant ceux-ci marchoient deux à deux quarante autres Gentilshommes vêtus, presque à la maniere des anciens Romains; ils avoient le casque en tête, tenant d'une main un *Nanganet* de vermeil dorée, & de l'autre un bouclier, au milieu duquel étoit attaché un trousseau de fléches, ces quarante Gentilshommes composent la Garde du Corps du Dairy Derriere eux étoient cinquante-deux Hommes portant treize grandes cassettes du plus beau vernis, qu'on puisse voir; & après ceux-ci quatre cents autres vêtus de blanc, marchoient six à six.

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

Tout ce Cortege alloit lentement, & il étoit nuit, quand il arriva au Palais de l'Empereur; mais quand il fut passé, ce fut une confusion effroyable: car ceux, qui étoient aux fenêtres, sur les auvents, & autres lieux élevés, étant descendus presque en même tems dans la ruë, la foule augmenta de sorte, qu'il y en eut plusieurs d'étouffés, d'écrasés, & d'estropiés. Le désordre augmenta par la Cavalerie, qui sous prétexte de tenir les passages libres, renversoit & fouloit aux pieds des Chevaux tout ce qui se rencontroit; de sorte que les ruës ruisseloient de sang. A cette cruauté ceux, qui se sentoient trop pressés, en ajoûtoient une autre; ils tiroient les Sabres de leurs voisins, & en frappoient sans distinction, à tort & à travers; plusieurs tomboient à terre dangéreusement blessés, sur ceux-là il en tomboit d'autres; ceux qui suivoient, & qui avançoient toujours, tomboient aussi, ce qui produisit une confusion, une désolation, & un carnage, qui faisoient horreur, & ins-

Désordre arrivé en cette occasion.

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2286.

piroient de la pitié. Les esprits échauffés s'acharnerent même tellement, qu'on les eût plûtôt pris pour des gens assemblés à dessein de se massacrer, que pour voir une Fête. L'air retentissoit des gémissements des mourants & des blessés; ceux qui échapperent, pleuroient les uns, la perte de leurs Femmes, qui avoient péri dans la foule, d'autres leurs Maris écrasés sous les pieds des Chevaux, ou mis en piéces à coups de sabres, outre une infinité de Vieillards & d'Enfants, qui n'avoient pû se tirer de la presse. Ainsi ce jour-là fut plutôt un jour de tristesse & de deüil, que de plaisir & d'allégresse.

L'insolence devint telle, que plusieurs des Litieres, qui s'en retournoient, furent pillées & enlevées. Les Princes & les Rois mêmes furent insultés & exposés, aussi bien que les autres, à la rage d une populace effrénée. Krammer, de qui j'ai tiré tout ce récit, & qui fut témoin de tout, ajoûte qu'il se trouva fort en peine, le péril étant égal pour lui, soit qu'il demeurât, où il étoit, soit qu'il en sortît, parce qu il y avoit à craindre que le désordre ne passât jusques dans les maisons; qu'enfin comme il étoit tems de se retirer, il s'abandonna au hazard, & prit le chemin de son logis; que dès en sortant, il fut serré de telle sorte, qu'il se trouva au bout de la ruë, sans avoir mis le pied à terre, mais sans autre mal que quelques meurtrissures, qu'il souffrit d'autant plus patiemment, qu'il n'avoit pas espéré d'en être quitte à si bon marché.

Le Dairy demeura trois jours dans le Palais de l'Empereur, où il fut toujours servi par ce

Monarque, ſon Fils & ſes Freres, avec toutes les marques du plus profond reſpect. Ces Princes prenoient eux-mémes le ſoin de préparer les viandes, qu'on lui ſervoit ſur cent quatorze plats (*a*). Les premiers Miniſtres de l'Empereur ſervoient à table les trois principales Femmes du Dairy, auquel le Fils de l'Empereur fit préſent de trois mille lingots d'argent, de deux ſabres, dont les fourreaux étoient d'or maſſif, de deux cents robes de chambres de ce beau taffetas figuré, que les Européens admirent ſi fort, de trois cents piéces de ſatin, de douze mille livres de ſoye écruë, d'une piéce de *Calembacq*; de cinq grands pots d'argent pleins de muſc, & de dix beaux Chevaux, dont les houſſes en broderie étoient d'un prix ineſtimable. On donna à ſon Sécrétaire trois cent barres d'argent, & vingt robes de chambres fort belles; mais les préſents de l'Empereur n'étoient pas ſi conſidérables, ce qui pouvoit faire juger, que cet Empereur étoit le vieux Cubo-Sama (*b*) & ſon Fils, le Xogun-Sama qui régnoit actuellement. Il paroît ſurprenant, qu'on ne diſe rien ici de la viſite, que ce Prince fit au Dairy. La marche en devoit être magnifique, puiſqu'il s'agiſſoit de l'hommage rendu au premier Souverain par un Vaſſal plus puiſſant que lui. Peut-être, que le Sieur Krammer n'ayant pas auſſi bien vû cette premiere entrée, que la ſeconde, a mieux aimé n'en point parler, que de n'en pas donner une deſcription axacte; il ne dit rien non plus des Fêtes, que l'on donna au Dairy pen-

(*a*) Bernard de Varennes dit 140.

(*b*) Varennes le dit expreſſément, en diſtinguant *Cæſar ſenior. Cæſar junior*

De J. C. 1626.

De Syn-Mu. 2206.

dant les trois jours, qu'il fut chez l'Empereur, apparemment par la même raison.

Bernard de Varennes, qui a traduit en latin cette Relation de Krammer, y ajoûte quelques circonstances, qui ne se trouvent point dans la Traduction Françoise: on y voit entr'autres choses, que plusieurs Personnes de Condition, dont quelques-uns étoient venus d'Ozaca, de Sacai, & des autres Villes voisines pour voir cette cérémonie, n'avoient pas pas encore au bout de quatorze jours retrouvé leurs Femmes & d'autres leurs Filles, & qu'on eut de fortes présomptions qu'elles avoient été enlevées & déshonorées par des Gentilhommes de la suite des Princes, qu'on avoit vû courir presque nuds dans ce tumulte: Qu'il y eut plusieurs bagages des plus grands Seigneurs pillés avec perte de ce qu'il y avoit de plus précieux; des Litieres, où étoient des Dames, renversées, après qu'on en eut massacré les Porteurs; & que ces Dames avoient été dépoüillées de ce qu'elles avoient de plus riche. Enfin le Latin dit que ce n'étoit pas l'Empereur & ses Fils, qui préparoient, comme le dit le François, les mets, que l'on devoit présenter à l'Empereur, mais leurs principaux Officiers.

Plusieurs Religieux de St Dominique brûlés vifs.

Cependant la persécution augmentoit tous les jours, & les Relations des années suivantes ne présentent qu'un détail fort ample des cruautez, qu'on exerçoit sur les Fidéles. Le récit en fait frémir, & le nombre des Martyrs dont il y est parlé, est infini. Néanmoins les Auteurs de ces Relations protestent au Général des Jésuites, à qui elles sont adressées, qu'ils ne parlent que du Ximo, & qu'ils en

De J. C. 1627.

De Syn. Mu. 2287.

omettent beaucoup plus, qu'ils n'en rapportent. Le vingt-sixiéme de Juillet 1627. le Pere Loüis Bertrand XARCH, Dominiquain, dont la Mere avoit l'honneur d'etre Parente de Saint Loüis Bertrand, fut brûlé vif a Omura avec deux Freres Convers, Japonnois de naissance, dont l'un se nommoit MANCIE DE LA CROIX, & l'autre Pierre DE SAINTE MARIE. Deux autres Japonnois du Tiers Ordre; quelques Femmes, qui étoient sous la direction du Pere Xarch, & qui ne voulurent point se séparer de lui, quand il fut arrêté, eurent le même sort au mois d'Août suivant.

Le Royaume d'Arima étoit alors le Théâtre, où se passoient les plus sanglantes Scenes. Bungondono, que j'ai dit avoir ajoûté cette Couronne à sa Principauté de Ximabara, avoit eu quelques affaires fâcheuses à la Cour de Jedo, & sur la nouvelle, qu'on avoit découvert des Religieux dans ses Etats, il s'étoit vû sur le point d'en être dépoüillé. Il se tira enfin de ce mauvais pas, mais ce fut en promettant avec serment qu'il extermineroit le Christianisme de son Royaume, & les ordres, qu'il envoya aussi-tôt à ses Lieutenants, firent bien voir qu'il étoit résolu de tenir parole. Il les suivit de près, & d'abord il ne parut point du tout songer aux Chrétiens; mais les plus clairvoyants s'apperçurent bien que ce calme cachoit quelque orage funeste. Plusieurs s'exilerent, quelques-uns crurent pouvoir sans infidélité donner de l'argent pour faire effacer leurs noms des Listes, qu'on avoit dressées: d'autres perdirent tout à-fait courage, mais ces taches furent bientôt effacées par

De J. C. 1627.
De Syn Mu. 2287.

les grands exemples de conſtance, que nous allons voir.

Cruautez inouies exercées contre les Chrétiens.

Vers le commencement de Février de l'année 1627. un mois après le retour du Roi dans ſon Royaume, l'orage creva, & tomba d'abord ſur Ximabara. Trois Lieutenants de ce Prince partagerent entre eux les différents quartiers de cette Ville, & exercerent ſur les Fidéles ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe, des cruautez, qui paſſerent tout ce qu'on avoit encore vû juſques-là. Le Pere de Couros n'étoit alors qu'à une lieuë & demie de Ximabara, dans une petite Bourgade appellée FUCAYE. Il apprit dans cette retraite avec bien de la douleur que les Chefs du Peuple étoient tombés dans l'Apoſtaſie, & comme il craignoit les ſuites d'un ſi pernicieux exemple, il voulut courir au ſecours de cette Chrétienté déſolée, qu'il croyoit ſur le penchant de ſa ruine; mais on l'arrêta par force, & ſa conſolation fut que ce qu'on ne lui permit pas de faire à Ximabara, il le fit heureuſement à Fucaye, qui donna en cette rencontre plus de Martyrs à l'Egliſe, que tout le reſte du Royaume enſemble. L'exemple de Bungondono fut bientôt imité de la plûpart des Princes & des Gouverneurs, & peut-être ne vit-on jamais une barbarie ſemblable. Les Hollandois, qui ont été témoins oculaires de ce qui ſe paſſoit à Firando, n'en parlent qu'avec horreur (a).

Relation des Hollandois.

Aux uns, diſent-ils, on arrachoit les ongles, on perçoit aux autres les bras, & les jambes avec des virebrequins, on leur enfon-

(a) Voyez la Relation de Reyer Gitsbertz.

De J. C. 1627.

De Syn. Mu. 2287.

çoit des alaines sous les ongles, & on ne se contentoit pas d'avoir fait tout cela une fois, on y revenoit plusieurs jours de suite. On en jettoit dans des fosses pleines de Viperes; on remplissoit de souphre & d'autres matieres infectes de gros tuyaux, & on y mettoit le feu, puis on les appliquoit au nez des Patients, afin qu'ils en respirassent la fumée, ce qui leur caussoit une douleur intolérable Quelques-uns étoient picqués par tout le corps avec des roseaux pointus, d'autres étoient brûlés avec des torches ardentes. Ceux-ci étoient fouettés en l'air jusqu'à ce que les os fussent tout décharnés; ceux-là étoient attachés, les bras en croix, à de grosses poutres, qu'on les contraignoit de traîner, jusqu'à ce qu'ils tombassent en défaillance. Pour faire souffrir doublement les Meres, les Bourreaux leur frappoient la Tête avec celle de leurs Enfants, & leur fureur redoubloit à mesure que ces petites Créatures crioient plus haut.

La plûpart du tems, tous, Hommes & Femmes étoient nuds, même les Personnes les plus qualifiées & pendant la plus rude saison. Tantôt on les promenoit en cet état de Ville en Ville, & de Bourgade en Bourgade; tantôt on les attachoit à des poteaux, & on les contraignoit de se tenir dans les postures les plus humiliantes, & les plus gênantes. Pour l'ordinaire on ne les laissoit pas un moment en repos, les Bourreaux, comme autant de Tigres affamés, étant sans cesse occupés à imaginer de nouvelles tortures. Ils leur tordoient les bras, jusqu'à ce qu'ils les eussent tout-à-fait disloqués; ils leur coupoient les doigts, y appliquoient le feu, en tiroient les

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

nerfs : enfin ils les brûloient lentement, passant des tisons ardents sur tous les membres. Chaque jour, & quelquefois chaque moment avoit son supplice particulier.

Cette barbarie fit bien des Apostats, mais le nombre des Martyrs fut très-grand, & la plûpart même de ceux, qui avoient cédé a la rigueur des tourments, n'étoient pas plutôt remis en liberté, qu'ils faisoient ouvertement pénitence de leur infidélité. Souvent on ne faisoit pas semblant de s'en appercevoir ; on vouloit avoir l'honneur de faire tomber des Chrétiens, & quelquefois il suffisoit que dans une grande Troupe deux ou trois eussent témoigné de la foiblesse, pour les renvoyer tous, & publier qu'ils avoient renoncé au Christianisme. Il y en eut même, à qui l'on prit par force la main, pour leur faire signer ce qu'ils détestoient à haute voix. Enfin plusieurs, après avoir été mis à force de tortures dans l'état du monde le plus déplorable, étoient livrés à des Femmes publiques, & à de jeunes Filles débauchées, afin que par leurs caresses elles profitassent de l'affoiblissement de leur esprit, pour les pervertir.

On promena un jour à Ximabara cinquante Chrétiens dans une situation à les couvrir de la plus extrême confusion, puis on les traîna à une espece d'esplanade, pour les y tourmenter en toutes manieres. Il y en eut surtout sept, du nombre desquels étoit une Femme, dont le courage choqua celui, qui présidoit à cette barbare exécution, & il s'acharna sur eux avec une rage de forcéné. Il fit creuser sept fosses à deux brasses l'une de l'autre ; il y fit planter des Croix, sur lesquelles on éten-

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

dis les Patients, & après qu'on leur eut pris la Tête entre deux ais échancrés, on commença à leur scier avec des cannes dentelées, aux uns le cou, aux autres les bras; on jettoit de tems en tems du sel dans leurs playes, & ce cruel supplice dura cinq jours de suite sans relâche, Les Bourreaux se relevoient tour à tour, leur fureur étant obligée de céder à la constance de ces généreux Confesseurs de Jesus-Christ, & des Médecins, qu'on appelloit de tems en tems, avoient soin de leur faire prendre des cordiaux, de peur qu'une mort trop prompte ne les dérobât à la brutalité de leurs Tyrans, ou que la défaillance ne leur ôtât le sentiment du mal. C'est ainsi que par un rafinement d'inhumanité, jusques-là inconnu aux Peuples mêmes les plus barbares, on employoit à prolonger les souffrances des Fidéles un art uniquement destiné au soulagement & à la conservation des Hommes.

Réflexion sur cette Relation.

Voilà une partie de ce que les Hollandois nous ont laissé par écrit de la maniere, dont ils avoient vû traiter les Chrétiens; & ils conviennent que depuis la naissance du Christianisme on n'a point ouï parler, ni d'une plus longue persécution, ni de plus horribles supplices, ni d'une Chrétienté plus féconde en Martyrs. Ne doit-on pas être bien surpris, après un témoignage si authentique, d'entendre dire (a) à un Religieux, qu'il n'étoit pas étrange que le plus grand nombre de ces nouveaux Chrétiens, qui ne sçavoient de la Religion, que ce que les Jésuites leur en avoient appris, préférassent les instructions

(a) Mémorial du Pere Collado pages 135. & 136.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

douces & accommodantes, qu'ils leur avoient données, à de plus saintes & de plus séveres, que donnoient les autres Religieux à ceux, qui étoient sous leur conduite, & favorisallent l'ambition de leurs Instructeurs, parce que ceux-ci favorisoient à leur tour la cupidité de leurs Disciples. Mais si les Disciples ne doivent pas s'attendre à être mieux traités que leurs Maîtres, il ne faut pas s'étonner qu'on fit passer pour des Hommes charnels & corrompus, des Fidéles, qui faisoient, & qui feront à jamais un des plus beaux ornements de l'Eglise, dans le même tems qu'on représentoit, comme *des Séducteurs, dont la morale portoit le venin dans le cœur de qui que ce fût qui en approchoit*, (a) ceux, qui selon l'expression d'un grand Pape étoient leurs Peres & leurs Maîtres en Jesus-Christ. Après tout il suffit pour la défense des Jésuites, que leurs plus grands Ennemis réconnoissent, ce qui est d'ailleurs sans contredit, que le plus grand nombre des Fidéles Japonnois ont été leurs Eleves, & que d'autres Hérétiques, qui ne les ont jamais flattés, ayent été contraints de publier qu'il n'y a point eu de persécution plus sanglante, ni d'Eglise plus féconde en Héros Chrétiens, que celle du Japon. Voilà en deux mots de quoi fermer la bouche aux Calomniateurs des Missionnaires & des Chrétiens, qui ont arrosé ce grand Empire de leur sang, & dont nous allons continuer de rapporter les combats & les victoires.

Nouveaux combats & nouvelles victoires des Chrétiens.

De tous les Lieutenants de Bungondono Roi d'Arima, Mondo étoit le plus acharné

(a) La même.

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

contre les Fidéles. Il fit une jour venir une Troupe de Chrétiens dans une Salle, dont il avoit fait couvrir tout le plancher de braises allumées, & après avoir ordonné qu'on les dépoüillât tout nuds, il leur dit de se tenir à genoux au milieu de ce brasier, ajoûtant qu'il prendroit pour un signe d'Apostasie, le premier mouvement, qu'ils feroient. Ils obéirent; & le Tyran voyant que pas un ne branloit, quoiqu'ils fussent à demi rôtis, il ne put souffrir plus longtems une constance, qui le bravoit, & les fit retirer. C'étoit de jeunes Gens, à qui il s'étoit adressé, il espéra de venir plus aisément à bout des Personnes avancées en âge. Il y avoit dans le territoire d'Arima un Vieillard de soixante & douze ans, nommée Leon KEISAYEMON, qui en l'absence des Pasteurs soûtenoit la Foi des Fidéles de cette Ville; Mondo le fit venir, & le regardant d'un œil couroucé : » J'apprens, lui dit-il, » que vos Enfants & vous êtes à la tête de » ce qu'il y a dans ce Royaume de Séditieux » & de Rebelles aux volontez du Roi. Il faut » que tout à l'heure vous offriez de l'encens » à nos Dieux, ou je ferai de vous un exem- » ple, qui intimidera les plus hardis. Mon » âge, reprit le Vieillard, & les mesures que » j'ai prises, pour n'être point trompé sur » le fait de la Religion, sont de grands pré- » jugés en faveur du choix, que j'ai fait; & » j'espere de la bonté du Dieu que j'adore, » que bien loin d'être un exemple de terreur, » ma mort servira d'un nouveau motif pour » animer de plus en plus la Foi de mes Freres.

Comme il parloit encore, Mondo l'interrompit pour lui commander de se coucher

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

tout nud ſur des charbons embraſés ; il ne répliqua rien, ſe dépoüilla lui-même, & s'étendit ſur le feu auſſi tranquillement qu'il auroit pû faire ſur le meilleur lit. Après qu'il y eut été quelque tems, on lui dit de ſe tourner de l'autre côté, & il ſe tourna, ce qu'il fit pluſieurs fois. Mondo ne put ſoutenir longtems ce ſpectacle, il ſe retira confus & déſeſperé, & le Vieillard fut reporté chez lui. Toute ſa Famille, juſqu'à une petite Fille de quatre ans, fut traitée de la même maniere; Keiſayémon, à qui on les renvoya demi morts, les reçut, tout mourant qu'il étoit lui-même, avec un tranſport de joye, qui parut d'abord le faire revivre, mais qui acheva d'épuiſer ſes forces. Après les avoir tous tendrement embraſſés, il alla dans le Ciel prendre pour lui & pour eux poſſeſſion de la récompenſe, qui les attendoit.

Une autre Famille ne fut ni moins maltraitée, ni moins conſtante : Gaſpard GUICHISUQUE, & ſa Femme, qui portoit le nom de LUCE, furent cités pour répondre de leur Foi ; & confeſſerent Jeſus-Chriſt avec beaucoup de fermeté. On les dépoüilla, on les brûla lentement avec des tiſons, & ils expirerent dans ce cruel ſupplice, ſans avoir donné le moindre ſigne de foibleſſe. Ils avoient un Fils âgé de treize ans, qui avoit nom PIERRE : après qu'on lui eut ôté ſes habits, on le ſuſpendit à un arbre, & on le brûla avec des torches : comme il paroiſſoit inſenſible, on le détacha, on fit chauffer un vaſe de terre plombée, on l'obligea de le prendre tout brûlant avec la main ; & on l'avertit, que s'il le laiſſoit tomber à terre, cela ſeroit pris pour une

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

marque d'obéïssance aux Edits de l'Empereur. Le vase brûla la main de l'Enfant, sans qu'il branlât : la Relation n'en dit pas davantage.

Description des eaux ensouffrées du Mont Ungen.

Mais le tourment, dont on se servit plus efficacement pour affoiblir la Foi des Chrétiens dans ce Royaume, fut l'eau ensouffrée du Mont Ungen. J'ai dit ailleurs que cette Montagne est située dans le Figen entre Nangazaqui & Ximabara. Elle n'est pas fort haute, mais elle a beaucoup d'étenduë, & son aspect a quelque chose d'affreux : son sommet est pelé, blanchâtre, & n'est gueres qu'une masse brûlée. La terre y est brûlante en plusieurs endroits, & partout si spongieuse, qu'à l'exception de quelques petits bouquets de bois, qu'on y rencontre d'espace en espace, on n'y marche qu'en tremblant ; outre qu'on y entend un grand bruit sous ses pieds. Il en sort une fumée, qu'on apperçoit de trois lieuës seulement, & qui n'est pas fort épaisse ; mais toute la Montagne exale une odeur de souphre si fort, qu'à plusieurs milles à la ronde, on n'y voit pas un seul Oiseau. L'eau de pluye, qui y tombe, boüillonne d'abord, & on diroit alors que toute la Montagne est une fournaise. elle a plusieurs Têtes, qui sont séparées par des précipices, ou des Etangs d'eau brûlante. Il y avoit surtout un de ces abîmes, où depuis peu d'années il s'étoit fait une ouverture de figure ronde, & d'environ six pas de diamettre. Il en sortoit des exhalaisons si infectes, qu'on l'avoit nommé *Bouche d'Enfer*. On ne s'étoit pas encore avisé d'y tourmenter les Malfaiteurs, comme on faisoit à toutes les autres pour certains crimes : elle étoit pleine jusqu'à la superficie, non d'une eau brûlante, comme celles-

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

Le Roi d'Arima y fait conduire les Chrétiens

ci ; mais d'un composé de matiere & de souphre, qui s'élevoit quelquefois en boüillonnant, & qu'on ne pourroit alors regarder sans frayeur.

Le Roi d'Arima persuadé que toute la constance des Chrétiens échoüeroit à cet écueil, y fit conduire tous ceux, qu'il tenoit actuellement dans ses Prisons, & ordonna qu'après les avoir dépoüillés, on les y plongeât d'abord par parties, puis qu'on les retirât, pour voir s'ils ne se rendroient point, & qu'on recommençât la même manœuvre, jusqu'à ce qu'ils fussent vaincus, ou qu'on eût perdu l'espérance de les vaincre. Ses ordres furent fidélement exécutés ; & comme ce premier essai ne réüssit point, on varia ce supplice en mille manieres différentes. La plus ordinaire fut d'étendre le Patient tout nud sur le bord de l'abîme, puis de l'arroser de la matiere qu'on en tiroit ; & comme il n'en falloit qu'une goutte pour former un ulcere, les Martyrs étoient bientôt dans un état à faire horreur. Souvent leur supplice duroit quinze jours, & lorsque leur corps n'étoit plus qu'une playe, on les abandonnoit comme des cadavres jettés à la voirie, sans aucun sécours, & souffrant des douleurs inexprimables. Pendant quelque tems tous triompherent ; mais à la fin ce supplice causa bien des chûtes.

Courage héroïque de Paul Ucibori.

Les premiers, qui de cette bouche d'Enfer parvinrent à la Couronne de gloire, furent une troupe de seize Chrétiens, parmi lesquels étoit une Femme nommée MARIE. Le Chef de tous étoit Paul UCIBORY, un des principaux Habitants de Ximabara, & qui par la

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

ſainteté de ſa vie, & la maniere, dont il triompha de tous les aſſauts, qu'on lui livra, fut longtems l'admiration de tout le Pays. Dès l'année 1614. Saſioye Gouverneur de Nangazaqui, & Roi d'Arima, auquel on l'avoit repréſenté comme le plus ferme ſoûtien du Chriſtianiſme dans Ximabara, s'étoit aviſé, pour le deshonorer, & lui ôter tout ſon crédit, de le faire promener tout nud dans la Ville & dans toutes les Bourgades d'alentour; mais cette confuſion, que le Serviteur de Dieu avoit ſoutenuë avec une conſtance de Héros, avoit eu un effet tout contraire aux prétentions du Tyran; ayant ajoûté la qualité de Confeſſeur de Jeſus-Chriſt à toutes celles, qui diſtinguoient déja Ucibory, & l'autoriſoient dans les fonctions de ſon zele.

Quelques années après le Pere Jean-Baptiſte Zola vint au ſecours de cette Chrétienté, & Ucibory ne voulut point ſouffrir que ce Miſſionnaire logeât ailleurs qne chez lui. Le Pere accepta ſon offre, mais quelques ſoins qu'apportât Ucibory, pour empêcher qu'on ne le recherchât, il reçut un jour avis, que l'on ſongeoit à viſiter ſa maiſon. Le parti qu'il prit, fut d'équiper une Barque dans le deſſein de ſe retirer ailleurs avec ſon Hôte, & en attendant que la Barque fût prête, il pria Jean Nayſen, dont nous avons parlé dans le Livre précedent, de retirer chez lui le Pere Zola; Nayſen y conſentit avec joye, & alla offrir ſa Maiſon au Miſſionnaire, lequel y étoit à peine entré, que les Gardes du Gouverneur en furent avertis, & le vinrent ſaiſir de la maniere que nous avons vûe. Le bruit s'en étant répandu, Ucibory courut chez le Gouverneur, lui

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

décla a que le Missionnaire avoit toujours demeuré chez lui, que Nayfen ne l'avoit eu qu'en dépôt, & par conséquent que c'étoit lui, & non pas son Ami, qui devoit mourir avec ce Religieux.

Il obtient d'être mis en Prison ; la vie, qu'il y mene.

Nayfen & sa Femme Monique furent appellés aussi-tôt, pour être confrontés avec Ucibory, mais ils plaiderent si bien leur cause, que ce dernier ne fut plus écouté; le fervent Chrétien frustré de son espérance, ne perdit pourtant pas courage, il en appella au Gouverneur de Nangazaqui, alla trouver ce Seigneur, & lui parla avec tant de force, que Cavacci, après l'avoir entendu, ne put s'empêcher de dire : » Voilà » une Religion, qui met l'Homme bien au-» dessous de la bête, si c'est la fureur, qui fait » agir ces gens-ci ; ou bien au dessus de » l'Homme, si c'est courage, ou grandeur » d'ame. » Il confirma néanmoins la Sentence du Gouverneur de Ximabara, & Ucibory fut contraint de s'en retourner chez lui, sans avoir pû même obtenir d'être mis en Prison. Mais peu de tems après l'Empereur ayant ordonné qu'on sévît généralement contre tous ceux, qui feroient profession ouverte de la Religion Chrétienne, Ucibory fut arrêté des premiers avec sa Femme, & trois Enfants qu'ils avoient, & dont le dernier n'avoit que cinq ans. Dès qu'il se vit prisonnier, il se traça un réglement de vie conforme à son nouvel état ; il redoubla ses prieres, ses jeûnes & ses autres austéritez ; de sorte que tout son tems étoit consacré à l'oraison, à la mortification, & à tous les exercices, que sa piété & son zèle lui inspirerent, pour se préparer au combat, & y disposer les Compagnons de sa captivité.

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

Ses Enfants sont tourmentés en sa présence.

Il est vrai qu'on ne leur en donnoit pas beaucoup le tems. Le Gouverneur paroissoit s'être fait un point d'honneur de les réduire, & il s'y prit de maniere à faire juger qu'il n'en vouloit pas avoir le démenti. Tous les Prisonniers ayant comparu devant son Tribunal, lequel étoit environné de Bourreaux; on demanda à Ucibory, quels doigts il vouloit qu'on coupât à ses Enfants; il répondit, que la chose lui étoit assez indifférente, & qu'il ne souhaitoit à ses Enfants, non plus qu'à lui, que des souffrances & du courage; on les prit donc les uns après les autres, & on leur coupa à chacun trois doigts de chaque main. Ces pauvres Enfants donnoient leurs mains, pour être mutilées, & souffroient les plus vives douleurs, avec une insensibilité, que Dieu seul peut donner, & qui fit couler les larmes des yeux de tous les Assistants. Le Pere seul embrassoit ces petits Martyrs avec des yeux secs, baisoit leurs playes avec respect, les félicitoit de leur courage, & les offroit à Dieu, comme d'innocentes victimes, dont il le conjuroit d'accepter le sacrifice entier.

Son Martyre.

Il obtint sur l'heure ce qu'il souhaitoit. Le Gouverneur s'apperçut qu'il perdoit son tems en s'arrêtant aux supplices ordinaires, & il fit conduire les Prisonniers sur le bord de la Mer; là ils furent partagés en deux bandes, l'une de vingt, où étoit Ucibory; l'autre de seize, parmi lesquels étoient ses Enfants; les premiers furent mis dans une grande Barque, & les autres dans deux petites. Quand ils furent tous à quelque distance du rivage, on commença à plonger les seize dans la Mer; on les y tenoit quelque tems, puis on les re-

De J. C. 1627.

De Syn-mu. 2287.

tiroit, pour voir s'ils ne se rendroient point: ensuite on les replongeoit, & après trois ou quatre tentatives pareilles, on leur attachoit une Pierre au cou, ou à quelqu'autre partie du corps, & on les laissoit aller au fonds. Les trois Enfants d'Ucibory moururent de cette sorte à la vûë de leur Peré, qui éclatoit en action de graces, & s'estimoit le plus heureux Pere, qui fût au Monde. On avoit tenu jusqu'à trois quarts d'heure de suite le petit IGNACE, le plus jeune de ces trois Enfants, pendu par les pieds, avant que de le précipiter dans la Mer, sans qu'il branlât seulement, & le Pere goûtoit à long traits le plaisir, que lui causoit une si grande fermeté.

Tous les seize étants morts, l'autre bande fut reconduite à terre, & dès qu'elle y fut, celui qui présidoit a l'exécution, nommé MIRAJAMA, les appella tous les uns après les autres, & ordonna qu'on les marquât au front & aux deux jouës avec un fer chaud. Cela fait, il les rappella une seconde fois, & leur fit couper plusieurs doigts des mains. Le premier, qui passa en revûe, fut Ucibory, on ne lui laissa a chaque main que le poulce & le petit doigt, & quand l'opération fut finie, il se tourna vers ses Compagnons & leur dit: » Ne craignez point, mes Freres, je ne sens » aucun mal, & j'espere que vous éprouve- » rez aussi la même chose. » En effet, aucun de ces généreux Confesseurs ne fit aucun mouvement, qui parût causé par la douleur, quoique pour les faire souffrir davantage on eût pris de méchants couteaux, qui leur sçioient plûtôt, qu'ils ne leur coupoient les doigts.

On leur mit ensuite sur le dos un Ecri-

De J. C. 1627.

De Syn-Mu, 2287.

teau, qui étoit conçu en ces termes : CELUI-CI A ÉTÉ PUNI DE LA SORTE, POUR N'AVOIR PAS VOULU OBÉÏR AUX EDITS, QUI ORDONNENT D'ABANDONNER LA LOI DE DIEU. S'IL DEMANDE L'AUMÔNE, ON PEUT LA LUI DONNER, MAIS QUICONQUE LE RETIRERA CHEZ SOI, NE FUT-CE QUE POUR UN MOMENT, OU LUI LOUERA UN LOGIS, SERA SEVEREMENT CHATIÉ. S'IL MEURT, IL EST DÉFENDU DE L'ENTERRER, MAIS IL FAUT EN AVERTIR LE GOUVERNEUR ; IL Y A PEINE DE MORT POUR CELUI, QUI SERA ASSEZ HARDI, QUE DE L'ENLEVER, DE LE CACHER, OU DE L'INHUMER. Il eſt bon de remarquer ici que dans l'uſage ordinaire les Idolâtres mêmes donnoient au Chriſtianiſme le beau nom de *Loi de Dieu.*

Les Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt portant ainſi ſur eux l'Arrêt & la cauſe de leur condamnation, eurent une liberté entiere de ſe retirer par tout, où ils pourroient, pourvû qu'ils n'entraſſent point dans les endroits peuplés, & qu'ils ne ſortiſſent point du Royaume. Toutefois à peine les Exécuteurs ſe furent retirés, qu'un grand nombre de Chrétiens, dont pluſieurs avoient manqué de courage dans les tourments, accoururent à eux, pour leur porter des rafraîchiſſements, & pour leur donner tous les ſoulagements, qu'ils étoient en état de recevoir. La vûë de ceux, qui avoient été infidéles, fit quelque peine aux Martyrs, qui exhorterent fort ces Malheureux a rentrer en eux-mêmes, & à craindre plus la mort de l'Ame, que celle du Corps. Ils allerent enſuite tous enſemble paſſer la nuit, qui fut très-froide, (car on étoit au mois de Février) auprès

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

d'une vieille masure, dans laquelle même plusieurs par esprit de pénitence ne voulurent pas entrer, pour y profiter du peu de couvert, qu'on y pouvoit trouver.

Quant la nuit fut tout-à-fait obscure, quelques Chrétiens leur apporterent des nattes pour les couvrir, & du ris, dont ils avoient un extrême besoin, n'ayant rien pris de tout le jour. Après qu'ils eurent mangé, ils s'entretinrent du bonheur qu'il y a de souffrir pour Jesus-Christ; mais tandis qu'ils discouroient de la sorte, Ucibory, qui avoit perdu beaucoup de sang, eut un évanoüissement, pendant lequel il crut voir ses Enfants, qui le consoloient. A peine étoit-il revenu à soi, qu'un nommé Jean FACI tomba aussi dans une foiblesse, qui dura si longtems, qu'on le crut mort: ses Compagnons commençoient déja à envier son sort, lorsque reprenant tout à coup ses esprits, & comme s'il n'eût fait que se réveiller d'un profond sommeil: » Hé, » mon Dieu, dit-il, en poussant un soupir, » qui attendrit tout le monde, où suis-je? » puis regardant de côté & d'autre, je sors, » mes Freres, ajoûta-t'il, du plus délicieux » séjour, que vous puissiez jamais vous figu- » rer. Je croyois être déja parvenu au bon- » heur éternel, mais un Personnage inconnu » s'est présenté à mes yeux, & m'a dit que » le tems de la joüissance n'étoit pas encore » venu pour moi, & m'a ordonné de retour- » ner vers vous: dans ce moment ma vision » a disparu.

Le lendemain au lever de l'Aurore les Serviteurs de Dieu se séparerent, afin de trouver plus aisément de quoi vivre; mais au bout de

de quelque jours le Roi d'Arima informé que leur exemple & leurs saints discours avoient déja fait rentrer plusieurs Apostats dans le sein de l'Eglise, les fit chercher & remettre en Prison. Il ordonna ensuite qu'on les menât à la bouche d'Enfer, & ils y étoient à peine arrivés, qu'un d'entr'eux, nommé Loüis SINZABURO, inspiré sans doute du même esprit, qui poussa autrefois sainte Apolline dans les flammes, & prononçant les sacrés Noms de Jesus & de Marie, se précipita dans l'abîme. Plusieurs autres l'auroient peut-être suivi, avant que les Gardes se fussent mis en devoir de les arêter, mais Ucibory les avertit de n'en rien faire; qu'il étoit contre la Loi de Dieu, de se donner ainsi la mort à soi-même. Ils attendirent donc qu'on les jettât, ce que l'on fit, après qu'on les eût traités longtems de la maniere du monde la plus inhumaine.

Ucibory fut le dernier, qu'on y précipita, mais ce ne fut qu'après sa mort, tant qu'on lui remarqua une soufle de vie, on s'appliqua à le faire souffrir. Il fut plongé jusqu'à trois fois la tête la premiere dans cette matiere infernale, & il expira entre les mains des Bourreaux, n'ayant qu'un regret, c'est qu'on eût laissé sa Femme en Prison. Je n'ai pû sçavoir si elle a eu le bonheur de mourir Martyre: je trouve seulement qu'on fit encore longtems bien des efforts inutiles pour lui persuader de renoncer à Jesus-Christ. Cette grande Exécution fut suivie de plusieurs autres toutes semblables, ce qui répandit une si grande consternation dans tout le Pays, que toute la Chrétienté d'Arima, jusques-là si nombreuse, parut presque entierement exter-

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Autres Martyrs.

minée par la chûte des uns, & par la fuite des autres.

La Foi continuoit pourtant à s'étendre dans les Provinces du Nord, & elle y regagnoit ce qu'elle perdoit dans le Ximo. La récolte y auroit même été plus abondante, surtout dans le Royaume d'Oxu, si on avoit pû y faire passer des Missionnaires : mais il ne fut pas possible à un seul d'y pénétrer ; d'ailleurs le nombre de ces Ouvriers diminuoit tous les jours, & il n'en venoit presque plus au Japon. A Jedo un Crucifix, qu'on trouva dans la Maison d'un Pauvre, qui étoit malade, fit arrêter soixante personnes des deux sexes, presque tous lépreux ou aveugles. On les enferma, & on les laissa mourir de faim. En un mot partout, où il y avoit des Chrétiens, on faisoit des Martyrs, & le Pere Jean Rodriguez ci-devant Interprete de l'Empereur Tayco-Sama, & qui étoit alors à Macao chargé d'envoyer à Rome les Mémoires, qu'on recevoit du Japon, pouvoit à peine suffire à les transcrire, quoiqu'il fût toujours très-difficile d'y entretenir un commerce de Lettres bien réglé.

Le Pere Bartoli nomme parmi les Martyrs, qui souffrirent à Nangazaqui l'année 1627. un Pere François DE SAINTE MARIE, & un Frere BARTHELEMY de l'Ordre de Saint François, brûlés vifs le seiziéme d'Août, avec huit Chrétiens des deux sexes, accusés d'avoir donné retraite à des Missionnaires. Il est surprenant que le Martyrologe Franciscain n'en fasse aucune mention. Ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est qu'en arrêtant ces deux Religieux, on trouva parmi leurs hardes, une liste de ceux,

qui leur donnoient retraite. Mais la prise d'un petit Bâtiment, qu'on avoit fretté au Japon pour aller chercher des Missionnaires aux Philippines, produisit encore un plus mauvais effet, parce qu'il donna lieu à de nouveaux Réglements pour les Garde-Côtes ; en sorte qu'il paroissoit moralement impossible d'aborder en aucun endroit de ces Isles, sans être reconnu d'abord.

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

Histoire du P. Tzugi, Jesuite Japonnois & son Martyre.

Le sixiéme de Septembre 1629. le Pere Thomas TZUGI, Japonnois, fut brûlé vif à Nangazaqui avec son Hôte & un autre Chrétien. Ce Religieux étoit né à Omura d'une Famille noble ; il fut élevé dans le Séminaire d'Arima, & se fit Jésuite en 1566. il avoit de grandes qualités, qui n'étoient pas sans mêlange de quelques défauts, & il étoit surtout d'une franchise, que la prudence n'accompagnoit pas toujours. Il offensoit quelquefois plus, qu'il ne corrigeoit, en disant trop librement des véritez, qu'il auroit mieux fait de taire, d'autant plus qu'il ne sçavoit pas toujours les assaisonner. Il croyoit que tout consiste à dire le vrai, & il ne faisoit pas réflexion, que la charité & la sagesse doivent quelquefois nous porter à dissimuler ce qui ne peut pas avoir un bon effet, & à souffrir ce que l'on ne sçauroit empêcher.

En 1614. il sortit du Japon, & passa à Macao. Quatre ans après il retourna dans sa Patrie, & y travailla d'abord très-utilement à soûtenir la Foi des Fidéles. La Persécution croissant de jour en jour, il manqua tout à coup de courage, & frémit à la vûe des dangers, où son Ministere l'exposoit. C'est assez souvent la maniere, dont Dieu punit ceux,

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

qui ont eu trop de confiance en leurs propres forces, ou qui ſont trop libres a condamner les autres. Il demanda donc ſa démiſſion, qui lui fut accordée au commencement de l'année 1626 Il ne l'eut pas plutôt reçûe, qu'il ſe repentit de l'avoir demandée, & il pria avec larmes qu'on le reçût de nouveau. On lui refuſa longtems cette grace; mais enfin ſa perſévérance, les épreuves qu'il ſubit, & le beſoin de Miſſionnaires engagerent les Supérieurs à le contenter; ils n'eurent pas lieu de s'en repentir. Autant que le Pere Tzugi avoit appréhendé le péril, avant que de ſortir de la Compagnie, autant montra-t'il de ferveur, quand il y fut rentré. Il s'expoſa de bonne grace au plus fort du danger, auſſi ne tarda-t'il pas à être découvert.

Un jour qu'il ſortoit de l'Autel, des Gardes du Gouverneur de Nangazaqui entrerent dans ſa Chambre, & lui demanderent s'il étoit Religieux? Il répondit qu'il ne méritoit pas cet honneur. On ne laiſſa point de le mener à Feizo, qui lui ayant fait la même queſtion, il dit ſans balancer qu'il étoit Jéſuite. Cet Officier lui demanda pourquoi il ne l'avoit pas avoüé en parlant aux Gardes: » C'eſt, reprit- » il, qu'alors je n'y étois pas obligé, ceux, » qui me queſtionnoient, n'étant pas en droit » de me faire une telle demande; mais de- » vant une Perſonne revêtuë de l'autorité du » Prince, & qui m'interroge juridiquement, » je dois dire la vérité. » Il parla enſuite avec ſa liberté & ſon éloquence ordinaire à Feizo ſur ſon Apoſtaſie, mais il ne gagna rien ſur ce cœur endurci. Il fut envoyé dans les Priſons d'Omura, où il reſta plus d'un an. Pen-

De J. C. 1627.

De Syn Mu. 2287.

dant tout ce tems là, outre les incommoditez inséparables de la situation, où il se trouvoit, les promesses les plus flatteuses furent employées pour l'ébranler, mais il tint ferme. La derniere batterie, qu'on dressa contre lui, furent les sollicitations de ses Parents, qui avoient abandonné la Religion Chrétienne; mais elle n'eut pas plus d'effet, que les autres. Il fut enfin condamné au feu. Plusieurs personnes, qui assisterent à son supplice, ont attesté avec serment, qu'au moment qu'il expira, ils virent une flamme extrêmement brillante, qui sortoit de sa poitrine, & qui monta fort haut, sans se dissiper

Le Gouverneur de Nangazaqui s'attache à faire des Apostats.

J'ai dit que ces Exécutions n'étoient point du goût de Cavacci; d'ailleurs elles n'avoient ordinairement d'autre effet, que d'animer la ferveur des Fidéles : aussi ce Gouverneur, suivant les ordres, qu'il avoit de la Cour, ne songea plus qu'à faire des Apostats, & il crut que le meilleur moyen pour y réüssir, étoit de lasser les Chrétiens par des vexations, sans leur donner la consolation de mourir pour leur Dieu. Il s'avisa un jour de défendre à quiconque de sortir des maisons des Chrétiens, & d'y entrer. Cet expédient eut une partie du succès, qu'il en attendoit. Une autre fois il chassa de la Ville quatre cent personnes de tout âge & de tout sexe, sans leur permettre de rien emporter, que l'habit, qu'ils avoient sur le corps; il poussa même l'inhumanité jusqu'à leur défendre de se bâtir des Cabannes, pour se mettre à couvert, & à quiconque de leur donner retraite. Ils furent ainsi longtems à errer sur les Montagnes & dans les lieux déserts, dans un manquement général de tou-

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

tes choses. Des Soldats envoyés pour les observer, ne leur permettoient pas seulement d'étendre une natte sur eux, pour se garantir des injures de l'air ; & n'étoient touchés, ni de voir les Meres réduites à abandonner leurs petits Enfants, qu'elles ne pouvoient plus nourrir, ni de la patience, avec laquelle tant de personnes innocentes souffroient tant de maux. Le Pere Rodriguez assûre dans ses Mémoires qu'aucun de ces généreux Chrétiens ne se départit en cette occasion de la fidélité, qu'ils devoient à Dieu, & que la vie toute sainte, qu'ils menoient, faisoit beaucoup d'honneur à la Religion.

Nouveaux ordres donnés au Roi d'Arima. Cruautez inouies.

Peu de tems après le Roi d'Arima & le Gouverneur de Nangazaqui s'étant trouvés ensemble à Iedo, & le premier s'étant vanté d'avoir purgé ses Etats du Christianisme, Cavacci, qui n'en pouvoit pas dire autant de son Gouvernement, & qui d'ailleurs étoit trop sincere, pour se faire honneur aux dépens de la vérité, eut ordre d'envoyer à Bungondono tous les Chrétiens, dont il n'avoit pu venir à bout, & surtout ceux, qu'il avoit chassés de la Ville. Il obéït, & le fit avec une si grande ponctualité, qu'une Femme, qui étoit à l'agonie, fut mise sur une civiere, & embarquée sur un Bâtiment, qui devoit les porter tous à Ximabara. Elle mourut en y arrivant, & son Cadavre fut promené aux environs de la Ville, & dans les Bourgades voisines, pour inspirer de la terreur au Peuple. Quant aux autres Chrétiens, ils trouverent en débarquant des Bourreaux, qui se mirent d'abord en devoir de les tourmenter, & qui commencerent par les dépoüiller tout nuds. Un orage étant survenu dans

le moment avec le tonnerre, on les laissa en cet état sur le sable, & ils y passerent la nuit. Ils furent ensuite enfermés pendant quelques jours dans une espece de Parc, comme des Bêtes, où, malgré la vigilance des Gardes, ils reçurent quelques secours du Pere de Couros; & une Lettre de ce Missionnaire si belle & si touchante, qu'ils se sentirent, en la lisant, animés d'une nouvelle ferveur, & d'un désir extraordinaire de souffrir pour Jesus-Christ. Tout le Japon avoit les yeux sur eux, & les Ministres des fureurs de Bungondono, eurent quelque peine à les entreprendre, craignant de perdre la réputation, qu'ils s'étoient acquise jusques-là.

De J.C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

Chute de plusieurs.

Ils s'y hazarderent néanmoins, & Dieu, dont les jugements sont un abîme sans fond, permit qu'ils réüssissent au dela même de leurs espérances. il est vrai qu'on n'avoit jamais rien vû de pareil a la maniere, dont ils s'y prirent pour tourmenter ces Malheureux. Ils commencerent par les exposer pendant plusieurs jours tête nuë aux plus grandes ardeurs du Soleil, & l'on étoit au plus fort de l'Eté; il n'y a rien, à quoi les Japonnois soient plus sensibles; aussi ce supplice causa-t'il aux Patients des douleurs si aiguës, qu'ils crurent en mourir. Il leur en resta même une foiblesse, dont il y a bien de l'apparence que l'esprit se ressentit. On arracha ensuite aux Femmes leurs Enfants, & on les jetta dans un fossé. Les cris de ces petites Créatures percerent le cœur des pauvres Meres, dont plusieurs se rendirent, & entraînerent leurs Maris dans leur infidélité. Les Bourreaux espérerent beaucoup de ce commencement de succès, & imaginerent, pour réduire

De J. C. 1627.

De Syn-Mu 2287.

les autres, des tortures si étranges, sans leur laisser un moment pour respirer, que ces pauvres gens ne sçavoient plus où ils en étoient. Les bastonnades, l'eau avalée par excès, les cannes creuses, qu'on leur faisoit entrer dans les parties charnuës, en tournant comme on fait une visse, & qu'on retiroit toute pleines de chair; mille autres supplices, dont le détail feroit trop d'horreur, furent mis en œuvre pendant plusieurs jours; mais le plus efficace de tous fut celui, qu'on appelle *Surunga.*

On étend une personne toute nuë, couchée sur le ventre, on lui met une grosse pierre sur les reins, puis avec quatre cordes attachées aux deux bras & aux deux jambes, on l'éleve en l'air, comme nous avons vû qu'il s'étoit déja pratiqué dans ce même Royaume d'Arima, sous le Regne de Safioye; mais il y a ici quelque chose de plus. Quand le Patient est a une certaine hauteur, on le fait piroüetter pour tordre les cordes, qu'on laisse ensuite revenir a leur premier état, ce qui cause des douleurs inconcevables, & un étourdissement capable de faire perdre le jugement. De tems en tems on descendoit le Patient, pour lui faire reprendre ses esprits, & on lui donnoit des restaurants. On lui demandoit alors, s'il ne vouloit pas obéïr à l'Empereur; & sur son refus on recommençoit. Une Femme nommée URSULE, mourut presque d'abord, aussi étoit-elle extrêmement affoiblie, lorsqu'on l'exposa au Surunga. Il est difficile de voir un courage plus mâle, que celui de cette généreuse Chrétienne. Elle étoit si pauvre, que dans une maladie, dont son Mari fut attaqué,

ſe trouvant abſolument hors d'état de lui procurer les ſoulagement néceſſaires, elle voulut ſe vendre en qualité d'Eſclave pour neuf ans; mais Dieu récompenſa ſur le champ une réſolution ſi héroïque, il lui vint de toutes parts des ſecours, & même d'où elle en devoit moins attendre. Lorſque la Perſécution commença d'être un peu plus vive, ſon Mari lui conſeilla de ſe cacher, en diſant qu'étant Femme, elle devoit ſe défier de ſes forces. » Cela ſeroit » bon, reprit-elle, ſi je comptois ſur ma pro» pre vertu; mais je ſuis bien aſſurée que » celui, qui fortifie les foibles, ne m'aban» donnera pas. »

De tous les Compagnons de ſes ſouffrances, on prétend qu'il n'y en eut que ſept, qui ſoutinrent juſqu'au bout le Surunga, ſans ſe démentir de leur premiere vertu. On les mena enſuite au Mont Ungen, où quatre ſe rendirent encore, de ſorte que d'une ſi grande multitude de Confeſſeurs, qui avoit été ſi longtems l'admiration des Infidéles, trois Hommes ſeulement, & les deux Femmes, dont nous avons parlé, obtinrent la palme du Martyre. Ces trois Héros méritent ſans doute que leurs noms ſoient conſacrés dans les Faſtes de l'Egliſe. Ils s'appelloient Jean Co, Joachim IQUEDA, & Jean MAGAZAQUI Ce dernier étoit le Mari de la courageuſe Urſule. Ils furent longtems tourmentés auprès de la Bouche d'Enfer; & quand on les eut mis dans un tel état, que tout leur corps n'étoit plus qu'une playe, on leur rendit leurs habits, & on les porta dans un bain de la même Montagne, qui a, dit-on, la vertu de guérir promptement toutes ſortes d'ulceres; mais quand on

De J. C. 1627.

De Syn-Mu. 2287.

Plusieurs Martyrs.

voulut les y plonger, leurs habits se trouverent tellement collés à leur peau, que pour les dépoüiller, il fallut les écorcher depuis la tête jusqu'aux pieds. Ils guérirent néanmoins, & aussitôt on les reconduisit à la Bouche d'Enfer; où l'on joignit à ce supplice toutes sortes de tortures.

Le second de Novembre Jean Magazaqui mourut, son corps fut porté à Nangazaqui, où il fut brûlé, & les cendres jettées au vent. On en avoit fait autant du corps de sa Femme. Les deux qui restoient, furent encore tourmentés au même lieu l'espace de sept jours; après quoi on les remena à Ximabara, où ils furent jettés, l'un dans une étable, l'autre dans une vieille mazure ouverte à tous les vents. Ils y demeurerent soixante & douze jours dans des douleurs inexprimables, & ne pouvant se servir d'aucun de leurs membres. Mais à la moindre menace, qu'on leur faisoit, les forces leur revenoient tout à coup, & ils ne se plaignirent jamais, que de ce qu'on sembloit se lasser de les tourmenter. Quelqu'un eut un jour la cruauté d'arracher à Iqueda l'habit, qui le couvroit, & la vûe de ce Cadavre vivant, tout couvert de pourriture, & fourmillant de vers, lui causa tant d'horreur, qu'il se retira en chargeant d'injures le Saint Martyr. Celui-ci ne fit qu'en rire, & demanda si l'on avoit épuisé toutes les tortures?. » Eh ! » que peut-on vous faire de plus, reprit-on ? » M'ouvrir le dos, reprit-il, & me remplir le » corps de la matiere embrasée du Mont Un- » gen; & mille autres choses, que je ne puis » dire, mais que je suis prêt à souffrir. » Il ne tint pas à ses Bourreaux qu'il ne fût satis-

De J. C. 1627.
De Syn-Mu. 2287.

fait; mais un nouveau Prisonnier, qu'on leur amena sur ces entrefaites, les occupa entierement, & fit donner un peu de relâche à Iqueda & à son Compagnon. C'étoit un Jésuite Japonnois, nommé Michel NAGAXIMA. Après qu'il eut souffert tous les supplices, dont j'ai parlé jusqu'ici, on fut plus d'un an sans le tourmenter. Enfin le vingtiéme de Décembre de l'année suivante, il fut conduit de nouveau avec les deux Chrétiens, dont je viens de parler, au Mont Ungen, où les Bourreaux eurent ordre d'imaginer tout ce qu'ils pourroient de tortures, pour les contraindre à obéïr aux Edits de l'Empereur. Jamais commandement ne fut mieux exécuté: depuis le matin jusqu'au soir on ne fit autre chose, qu'arroser les Martyrs de la matiere brûlante, qui leur enleva presque toute la peau du corps. Puis on les jetta sur de la paille, sans leur donner la moindre chose pour se couvrir. Ainsi, après avoir été brûlés tout un jour, ils souffrirent pendant la nuit tout ce que le froid a de plus cuisant. Un des Bourreaux s'étant avisé de visiter Nagaxima vers le minuit, le trouva aussi tranquille, & aussi content, que s'il eût joüi de la plus parfaite santé, & qu'il eût été couché dans un bon lit. Il lui demanda d'où lui venoit ce contentement? & le Serviteur de Dieu lui répondit qu'il le devoit à la méditation des tourments, que son divin Sauveur avoit endurés pour le salut des Hommes. Il exhorta ensuite le Bourreau à avoir pitié de son Ame, & à adorer un Dieu bienfaisant, jusqu'à mourir pour ses Persécuteurs. Cet Homme parut touché, & pria le Saint Martyr de lui pardonner tout le mal, qu'il lui avoit fait.

De J. C. 1628.

De Syn-Mu. 2288.

Le lendemain vingt-cinquiéme, ſur les huit heures du matin, on recommença tout ce qu'on avoit fait la veille, mais d'une maniere toute nouvelle: on fit d'abord tenir les Martyrs debout, les bras étendus, & attachés à une corde de traverſe. En cette poſture, ils ſouffrirent pendant deux heures tant de maux, & avec une ſi grande fermeté, que les Bourreaux n'en parloient dans la ſuite, qu'avec un eſpece de ſaiſiſſement. On ne put même jamais venir à bout de leur faire garder le ſilence ſur cela, & ils ne ceſſoient point de publier la ſainteté d'une Religion, qui inſpire un ſi grand courage aux Hommes les plus ordinaires. Celui, qui avoit viſité Nangaxima pendant la nuit, diſoit qu'il ſentoit une puiſſance ſupérieure, qui l'obligeoit à faire l'éloge d'une vertu ſi héroïque. Il ajoûta que ceux, qui avoient manqué de courage, n'euſſent jamais commis une ſi grande lâcheté, s'ils avoient été témoins de ce qu'il avoit vû. Enfin au bout de deux heures on plongea les trois Martyrs dans la bouche d'Enfer; & après les avoir retirés pluſieurs fois, on les y précipita.

Martyre de trois Religieux Franciſquains, & de trois Dominiquains.

Au mois de Septembre de cette même année, parmi le nombre preſque infini de Chrétiens de tout état, de tout âge & de tout ſexe, qui périrent en différents endroits du Ximo; & la plus grande partie par le feu, les Mémoires, que j'ai vûs, font ſurtout mention de trois Religieux de Saint Dominique, & de trois de Saint François. Je n'ai pû ſçavoir les noms de ceux-ci, ſuppoſé que ce ne ſoit pas les mêmes, dont j'ai parlé plus haut. Le Martyrologe de l'Ordre Séraphique ne fait aucune mention, ni des uns, ni des autres.

De J. C. 1628.

De Syn-Mu. 2288.

les Dominiquains étoient le Pere Dominique CASTELET (a), Vicaire Provincial de son Ordre au Japon, & deux Freres Convers, Japonnois de naissance, dont l'un se nommoit Antoine de SAINT DOMINIQUE, & l'autre Thomas de SAINT HYACINTHE; deux autres Japonnois, du Tiers-Ordre, & quelques Femmes, qui avoient été sous la direction du P. Loüis Bertrand Xarch, dont nous avons rapporté ailleurs le Martyre, & qui s'étoient laissé prendre avec lui.

Ce qui empêche plusieurs Religieux de passer au Japon.

Tant de pertes, au lieu de rebuter les Religieux de Saint Dominique, ne firent que les animer davantage; & la plûpart de ceux de cet Ordre, qui étoient alors aux Philippines, soupiroient après la Mission du Japon. Peu de tems après leur ferveur se renouvella à l'occasion d'un Decret, qu'ils reçurent du Chapitre Général assemblé à Toulouse cette même année 1628. & par lequel il étoit ordonné au Provincial de cette Province d'envoyer au Japon le plus grand nombre d'Ouvriers, qu'il seroit possible. Mais soit que la diligence des Officiers de l'Empereur du Japon ait rendu inutiles tous les efforts de ces Religieux, ou que le Decret du Conseil Royal des Indes expédié à Madrid dans le même tems, & que j'ai rapporté dans le Livre précédent, fût arrivé à Manille avant le départ de ceux, qui avoient été destinés pour cette Mission, il paroît certain que depuis ce tems-là il n'entra plus au Japon, que le peu de Jésuites, dont nous parlerons dans la suite de cette Histoire; & deux ou trois Dominiquains, dont

(a) Ou CASTELOT.

De J. C. 1629.

De Syn-Mu. 2289.

nous rapporterons bientôt le Martyre.

Le P. Guttierez Augustin y passe par obéïssance ; il est pris & martyrisé.

Vers la fin de l'année suivante le Pere Barthelemi Guttierez Augustin, celui-là même, qui n'avoit pas voulu signer les informations du Pere Collado contre les Jésuites, fut arrêté à Nangazaqui, & quelques jours après le Pere Antoine Iscida, Jésuite Japonnois, qui onze ans auparavant avoit été pris à Firoxima, ainsi que nous l'avons dit en son tems, & qui avoit été relâché à l'occasion d'un Interregne survenu dans cette Province, fut saisi de nouveau à Nangazaqui, comme il sortoit de l'Autel. Il ne faisoit que d'arriver dans cette Ville, où son Supérieur l'avoit envoyé confesser un Malade ; il n'ignoroit pas à quoi il s'exposoit en entreprenant ce voyage dans un tems, où il n'étoit pas sûr de se fier à qui que ce fût ; mais il ne crut pas même devoir représenter, & son obéïssance lui valut l'honneur du Martyre.

Ce qui se passe entre un Jésuite Japonnois & le Gouverneur de Nangazaqui.

Unemondo avoit depuis peu succédé à Cavacci dans le Gouvernement de Nangazaqui, & on avoit porté chez ce Seigneur tous les ornements sacrés, dont le Pere Iscida s'étoit trouvé revêtu. Cela lui donna occasion de faire à son Prisonnier quantité de questions sur leur usage, il l'obligea même à se revêtir d'un Surplis & d'un Etole, & le pria de prêcher, comme il avoit accoûtumé de faire aux Chrétiens. L'Homme Apostolique n'avoit garde de manquer une si belle occasion d'annoncer Jesus-Christ, il parla avec tant de grace & de force, que le Gouverneur tout ému s'écria que cette Religion étoit la seule véritable. Néanmoins quelques lumieres, qu'eussent répanduës dans son Ame les grandes véritez,

qu'il venoit d'entendre, elles ne passerent point jusqu'à son cœur, & le Prédicateur fut assez surpris, qu'après qu'il lui eut donné de grandes loüanges sur son courage, & sur l'éminence de sa doctrine, il lui demanda s'il n'y avoit pas lieu d'espérer qu'il obéïroit à l'Empereur, dont il étoit Sujet naturel. » Hé » Seigneur, lui répondit le Saint Religieux, » vous seriez le premier à m'accuser de lâ- » cheté, si je le faisois. Vous parlez en Hom- » me d'honneur, reprit Unemondo. Il s'en » faut bien que nous fassions paroître la même » fidélité envers nos Princes & envers nos » Dieux. Il ordonna aussi-tôt qu'on brûlât dans une Cour de son Palais tous les Ornements d'Autel, dont il se trouvoit saisi, afin, dit-il, qu'on ne profanât point des choses, qui avoient servi à des usages si saints. Sur le soir il envoya le Missionnaire dans la Prison, où étoit le Pere Guttierez, & où deux autres Peres Augustins, le Pere François DE JESUS, & le Pere Vincent DE SAINT ANTOINE, furent encore amenés peu de jours après. Au bout de six semaines ces quatre Religieux furent transportés à Omura, & renfermés dans un cachot, qui n'avoit pas une toise en quarré, & on les y laissa languir plus de deux ans.

Zéle & piété d'un Seigneur du Royaume de Deva & de toute sa Famille. Plusieurs personnes de qualité décapités pour J. C.

Cependant il s'éleva dans le Nord du Japon une tempête, qui pensa dissiper en un moment toutes les espérances des Ouvriers de l'Evangile sur la belle Chrétienté, qu'ils avoient formée avec tant de fatigues dans ces quartiers Septentrionaux. Le Pere Matthieu Adami, le Pere Jean-Baptiste Porro, & deux autres Jésuites, dont les noms ne sont point

De J. C. 1628-29.

De Syn-Mu. 2288-89.

marqués dans nos Annales, parcouroient ces vastes Provinces avec autant de succès, que de zele : mais le principal appui de la Religion, dans ces nouvelles Eglises, étoient un Seigneur Chrétien nommé Louis AMAGASU-YEMONDONO, Fils du Tono de XIROUXI, un des plus braves Hommes de l'Empire. Loüis n'avoit pas dégénéré de la vertu de son Pere, & il devoit à sa propre valeur une bonne partie des Terres, qu'il possédoit, & qui l'avoient rendu un des plus puissants Seigneurs du Royaume de Deva. Depuis quelque tems il s'étoit retiré dans ses Châteaux, pour ne s'occuper qu'à y faire régner Jésus-Christ ; il ne croyoit pas même qu'il fût au dessous de lui d'instruire ses Vassaux & ses Sujets des véritez du Christianisme. Il prêchoit souvent ; & il le faisoit avec tant de force, que les Prédications du Tono Yemondono avoient passé en Proverbe, quand on vouloit parler de Sermons pathétiques. Le succès répondoit à un zele si ardent, & il y eut entr'autres plusieurs Bonzes, qui demandant le Baptême, se confesserent vaincus par les raisons, & plus encore par les grands exemples de vertus d'un si illustre Prédicateur. Yemondono avoit deux Fils, qui par une sainte émulation, imitoient ses vertus, & secondoient son zele. L'Aîné âgé pour lors de vingt-trois ans, se nommoit Michel AMAGASU TAYEMON, il avoit gagné à la Religion Chrétienne un jeune Gentilhomme appellé NIKIFORI-XIQUIBU, qui reçut au Baptême le nom de Paul, & dont nous parlerons bientôt. Le Cadet, nommé Vincent ICHIBIOYE, étoit dans sa dix-septiéme année, & paroissoit chercher toutes les occasions de confesser Je-

sus-Christ ; dans l'espérance de parvenir à la couronne du Martyre, qui faisoit l'unique objet de ses vœux. Ces deux jeunes Seigneurs avoient épousé deux Demoiselles d'une noblesse, qui ne le cedoit point à la leur, & d'une vertu encore au-dessus de leur naissance. L'Epouse de l'Aîné avoit reçu au Baptême le nom de DOMINIQUE, & celle du plus jeune, celui de THECLE. Elles avoient chacune une Fille au berceau, qu'elles avoient fait baptiser au moment de leur naissance, l'une sous le nom de JUSTE, & l'autre sous celui de LUCE. Telle étoit la Famille de Louis Yemondono, laquelle après avoir montré aux Chrétiens de ces Provinces Septentrionales à vivre selon les maximes de l'Evangile, leur apprit à mourir pour la défense des véritez Evangéliques.

Yemondono étoit Vassal de VIESUQUI Prince de JONEZAVA, vieux Capitaine, qu'une grande réputation à la Guerre, & de grandes Conquêtes avoient mis au rang des plus puissants Princes de l'Empire. Il estimoit la Religion Chrétienne ; la vertu & l'innocence de ceux, qui en faisoient profession, l'avoient charmé, & il ne put jamais se résoudre à souffrir qu'ils fussent inquiétés. Pour ne l'être pas lui-même sur cet article par l'Empereur, il avoit fait entendre à ce Prince qu'il n'étoit point question du Christianisme dans toutes les Terres de son obéïssance, & s'il n'en avoit pas été cru sur sa parole, le Monarque avoit jugé à propos de fermer les yeux sur une chose, dont il aimoit mieux ne se point trop informer, que d'être obligé de chagriner un Homme, qu'il croyoit devoir ménager. Ainsi tandis que les

De J. C. 1628-29.

De Syn-Mu. 2288-89.

Etats de Mazamoney & de Sataquedono Princes d'Oxu & voisins de Viésuqui, étoient en feu par la persécution, que la politique de ces deux Seigneurs y avoient excitée contre les Fidéles, ceux du Prince de Jonezava jouïssoient d'une paix profonde.

Par malheur pour la Religion Chrétienne Viésuqui mourut, & DANGIO son Fils & son Successeur, pour qui la Cour Impériale ne se croyoit pas obligée d'avoir les mêmes égards, qu'elle avoit eus pour son Pere, n'eut pas plutôt pris en main le Gouvernement, qu'on eut tout lieu de craindre une révolution, qui entraîneroit la ruine du Christianisme dans cet Etat. En effet Dangio commença par solliciter Yemondono & ses Enfants à reprendre la Religion de leurs Peres. Il les trouva d'une fermeté, qui l'étonna, & après leur en avoir témoigné son mécontentement, il désespéra enfin de les gagner, & résolut de les pousser à bout. Il appella le Gouverneur de Jonezava, nommé XURIDONO, & lui donna par écrit un ordre signé de sa main, par lequel il lui enjoignoit de faire mourir plusieurs Criminels, qui étoient dans ses prisons, de faire une recherche exacte de tous les Chrétiens, & de punir du dernier supplice tous ceux, qui refusoient de changer de Religion, sans aucune exception.

Xuridono étoit Ami particulier d'Yemondono, & dès qu'il avoit prévû l'orage, il l'en avoit averti, & l'avoit exhorté à le prévenir. L'ordre du Prince lui fit la même peine, que s'il l'eût regardé lui-même, & il mit tout en usage pour le faire révoquer. Pour cet effet il s'avisa un jour de mettre par écrit tout ce

De J. C. 1628-29.

De Syn-Mu. 2228 29.

qu'il sçavoit des maximes de notre sainte Religion, & en les présentant au Prince, » Seigneur, lui dit-il, pourrez-vous bien vous » résoudre à faire mourir des Personnes, qui » pratiquent une morale si pure? » Dangio ne répondit rien, & le bruit courut, qu'il avoit changé de pensée. La joye fut grande parmi les Amis d'Yemondono, mais elle fut de peu de durée. Un Gentilhomme des Amis de Tayémon, Fils aîné de ce Tono, étant à la Cour de Dangio, apprit qu'on y avoit résolu la perte de toute cette Famille; il partit sur le champ pour en donner avis à son Ami, afin qu'il prît ses mesures, & se mît en sûreté. Tayemon étoit malade au lit, dès qu'il eut entendu son Ami, il se leve tout joyeux, s'écrie qu'il est guéri, & monte sur le champ à cheval au grand étonnement de tous ses domestiques. Il arriva en effet en parfaite santé chez son Pere, à qui il fit part de la bonne nouvelle, qu'il venoit d'apprendre.

Elle fut bientôt confirmée à l'un & à l'autre par deux Officiers du Prince, qui vinrent leur déclarer de sa part, que s'ils persistoient à ne vouloir point sacrifier aux Dieux de l'Empire, ils se préparassent à la mort pour le lendemain. Yemondono répondit qu'il étoit Chrétien, & le seroit jusqu'à la fin, & que quand on voudroit exécuter les ordres du Prince, on le trouveroit lui & toute sa Maison dans l'impatience de verser leur sang pour une si belle cause. Les Officiers se retirerent avec cette réponse, & dès le même jour toute la Famille, sans en excepter les deux petites Filles, fut réünie chez Yemondono, lequel ne put voir cette ardeur pour le Martyre sans verser des larmes de

De J. C. 1629.

De Syn-Mu. 2276.

joye. Quelque tems auparavant il avoit voulu congédier tous ses Domestiques, mais ils lui avoient témoigné un si grand desir de le suivre à la mort, qu'il n'avoit pû se dispenser de demander pour eux la même grace, qu'on lui faisoit à lui-même, de sorte qu'on ne songea plus dans cette Maison qu'à se disposer par la priere à se rendre digne de la couronne.

Tandis que ces choses se passoient chez Yemondono, plusieurs Gentilshommes, & un grand nombre d'autres Chrétiens de toute condition & de tout sexe, avoient à soûtenir de grands assauts de la part de leurs Amis & de leurs Parents; mais celui, qui fut le plus vivement attaqué, & dont la constance fit plus d'honneur à la Religion, fut ce Paul Nikifori Xiquibu, que Michel Tayémon avoit converti à la Foi. Ce Gentilhomme étoit fort avant dans les bonnes graces de Dangio, qui le vouloit sauver. Ce Prince, après avoir inutilement employé toute son industrie, pour l'engager à sacrifier aux Dieux, fit appeller son Beau-Pere, & lui dit de voir, s'il auroit plus de pouvoir sur son Gendre, qu'il n'en avoit lui-même. Le Beau-Pere alla trouver Xiquibu, & dans un entretien assez long, qu'il eut avec lui, il n'omit rien pour l'ébranler. Il n'y réüssit pas, & retourna chez le Prince, à qui il dit que son Gendre étoit déterminé à tout perdre, plûtôt que de renoncer à sa Religion. *Il mourra donc*, repartit Dangio: en effet peu de jours après Xiquibu apprit qu'il étoit condamné à avoir la tête tranchée avec la Famille d'Yemondono. La même Sentence avoit été portée contre plusieurs autres Chrétiens, & le nombre

de ceux, qui étoient condamnez montoit en tout à vingt-neuf Personnes. Le Prince avoit ordonné qu'on les partageât en petites Troupes, & qu'on les exécutat hors de la Ville, apparemment de peur qu'il ne se fit quelque mouvement parmi le Peuple.

De J. C. 1629.

De Syn-Mu. 2289.

Le douziéme de Janvier 1629. deux heures avant le jour, les Ministres de la Justice se transporterent au logis d'Yemondono, & furent surpris qu'a l'exception de ce Tono toute la Maison avoit la corde au cou, & les mains liées derriere le dos. Plusieurs autres Chrétiens du nombre de ceux, contre qui l'Arrêt de mort avoit été porté, s'y étoient aussi venus rendre, pour épargner aux Soldats la peine de les aller chercher, & ils étoient en tout quatorze personnes, en comptant les Domestiques, dont on avoit obligé plusieurs à se retirer. Parmi ceux, qui n'avoient pû se résoudre à quitter leurs Maîtres, il y avoit deux Enfants d'environ douze ans, dont l'un étoit Page du second Fils d'Yemondono : ils n'étoient pas compris dans la Sentence, & ils en avoient conçu un chagrin mortel. Yemondono pour les consoler, & peut-être aussi pour leur procurer le bonheur, auquel ils aspiroient, leur conseilla de prendre, l'un une espece de Banniere, où étoit l'image de la Mere de Dieu, & l'autre un cierge béni ; & de marcher à la tête des Martyrs, quand ils iroient au supplice.

L'heure arriva de les y conduire, & ils se mirent en marche avec une joye, qui éclatoit sur leur visage. Yemondono paroissoit le premier, comme Chef de cette heureuse Troupe, & ils traverserent ainsi toute la Ville. Comme

De J. C. 1629.
De Syn-Mu. 2289.

ils paſſoient devant la maiſon de Xiquibu, Yemondono l'appella, & lui dit qu'il alloit mourir au lit d'honneur, & qu'il l'y attendoit avec impatience. Xiquibu répondit qu'il ne tarderoit pas à l'y aller joindre, & qu'il n'en attendoit plus que l'ordre. Il y avoit encore chez ce Gentilhomme une Troupe de Confeſſeurs, qui ſoupiroient après le moment de leur ſacrifice. Un bon Laboureur, nommé JOACHIM, fort riche, & baptiſé ſeulement depuis treize mois, étoit de cette bande, mais voyant paſſer la premiere en ſi bel ordre, il ſortit ſans rien dire de la maiſon, & ſuivit Yemondono, avec lequel il obtint la palme du Martyre. Il étoit grand jour quand ces premiers Confeſſeurs arriverent au lieu de l'Exécution, ce qui fut cauſe qu'on ſe hâta de la faire. Les Femmes furent décollées d'abord ; Yemondono mourut le dernier avec la joye d'avoir vû toute ſa Famille s'offrir de bonne grace en holocauſte à celui, qui les avoit rachetés au prix de ſon ſang. Je ne ſçai pourtant, ſi ſes deux petites Filles ne furent pas épargnées, car il n'en eſt point parlé dans la Relation de ce Martyre.

Après la mort d'Yemondono, les deux Enfants, dont j'ai parlé, & trois autres Chrétiens allerent ſe jetter à genoux aux pieds des Bourreaux, dans l'eſpérance qu'on leur couperoit auſſi la tête ; mais celui, qui avoit préſidé à l'Exécution, leur fit dire de ſe retirer. Alors ils ſe mirent à pleurer inconſolablement : » Quoi donc, s'écrioient-ils, ne ſommes-nous » pas Chrétiens, comme les autres ? Et pour» quoi ne mourrons-nous pas auſſi-bien » qu'eux ? Souvenez-vous, Monſieur, ajoû-

terent-ils en adressant la parole à l'Officier, » qu'hier on nous promit, que si nous ve» nions ici, on nous feroit mourir : pourquoi » ne nous tient-on point parole ? Ils eurent beau faire, leurs prieres & leurs gémissements furent inutiles ; & comme ils s'obstinoient à ne se point lever, on usa de violence, & on les éloigna.

Cette premiere Troupe ayant consommé son sacrifice, on en vit paroitre une seconde, composée de sept personnes, toutes de la même Famille, & qui furent exécutées d'abord. Après eux vint un Gentilhomme, nommé Simon TAKAFIXI XUZAYEMON, accompagné seulement d'une petite Fille âgée de treize ans, laquelle s'étoit échappée des mains de quelques Gentils, qui la vouloient sauver. A peine l'un & l'autre avoient été décapitez, que Paul Xiquibu arriva. Il n'avoit sçu que la veille l'Arrêt de sa mort, & suivant la coutume du Pays, il envoya sur le champ son Cimeterre & son Poignard au Gouverneur ; ensuite il mit ordre à ses affaires domestiques. Sur le minuit il reçut la confirmation de sa Sentence, & après avoir bien régalé celui, qui la lui apporta, il se jetta sur un lit, & dormit assez longtems d'un sommeil fort tranquille. Il n'étoit pas encore éveillé, quand Yemondono passa devant son logis. Il se leva alors pour le saluer, puis il se fit apporter ce qu'il avoit d'habits plus précieux. Son Epouse nommée MAGDELEINE, en fit autant, & peu après on le vint avertir de la part du Gouverneur, qu'il étoit tems de partir ; mais on déclara à sa Femme qu'à la sollicitation de son Pere le Prince lui donnoit la vie.

De J. C. 1629.

De Syn-Mu 2289.

La généreuse Dame fut frappée de cette nouvelle, comme d'un coup de foudre : » je » suis Chrétienne, s'écria-t'elle, pourquoi » serai-je plus épargnée, que les autres Fem» mes, à qui on vient d'accorder la grace du » Martyre ? Mais peut-être qu'on a trompé » le Prince, & qu'on lui a dit que j'avois re» noncé à ma Religion : je vais le détromper. » Non, Madame, lui dit l'Envoyé du Gouver» neur, le Prince est fort instruit de vos sen» timents. Et pourquoi donc, reprit Xiquibu, » met-il cette différence entre elle & les au» tres Femmes, qui sont mortes avec leurs » Maris ? Il est le Maître, repartit l'Officier, » & c'est à nous à exécuter ses ordres. » Cependant la Dame versoit des torrents de larmes, & jettoit des cris, qui attendrissoient tout le monde. » Ah ! Seigneur, disoit-elle » d'une voix entrecoupée de sanglots, je vois » bien que la multitude de mes péchés, & » ma tiédeur dans votre service m'ont ren» due indigne de la grace du Martyre ; ô mon » Pere, vous m'ôtez bien plus aujourd'hui, » que vous ne m'avez donné, en me mettant » au Monde. Cruelle tendresse, qui me ravit » le Ciel, & ne sert qu'a me prolonger une » vie malheureuse ! » La douleur de cette fervente Chrétienne alla si loin, que l'Officier lui promit de représenter au Prince ses justes plaintes, & de faire instance pour obtenir qu'il lui fût permis de lui venir couper la tête chez elle.

Cette promesse l'appaisa un peu ; elle se retira dans son appartement, & Xiquibu sortit, sans prendre congé d'elle, pour aller au supplice. Elle s'en apperçut bientôt, & voulut le

suivre ;

ſuivre ; mais on la retint de force, avec une jeune Servante, qui mit tout le quartier en rumeur, en criant, qu'elle étoit Chrétienne, & qu'elle devoit mourir avec ſon Maître. Xiquibu continua ſon chemin, ſuivi d'un fort grand Peuple, qui ne pouvoit ſe laſſer de louer le Dieu des Chrétiens. A peine le Serviteur de Dieu fut-il arrivé au lieu de l'exécution, qu'il ſe mit à genoux devant une Image de la Vierge, qu'il avoit fait porter devant lui. Il fit enſuite quelques legs pieux en faveur des Pauvres, car on laiſſoit quelquefois aux Martyrs la diſtribution de leurs biens : enfin il préſenta ſa Tête au Bourreau, qui la lui trancha d'un ſeul coup. Ceux qui l'accompagnoient, furent enſuite exécutez ; après quoi le Serviteur, qui portoit le Tableau, ſa Femme, & un autre Chrétien, accompagné auſſi de ſon Epouſe, ſe jetterent aux pieds des Exécuteurs, & les conjurerent de les faire auſſi mourir, puiſqu'ils profeſſoient la même Religion. C'étoit pour la troiſiéme fois, que ces fervents Chrétiens ſe préſentoient ainſi à la mort ; mais ils ne pûrent jamais obtenir ce qu'ils ſouhaitoient. Cette ſanglante journée finit par le Martyre d'un Vieillard de quatre-vingt ans, nommé LOUIS INYEMON, & de ſa Femme, qui étoit preſque de même âge ; ils étoient l'un & l'autre Néophytes, n'ayant été baptiſés que l'année précédente. Ils eurent pour Compagnons d'un ſi précieux ſort, un Gentilhomme, qui dans une occaſion ſemblable n'avoit pas montré toute la conſtance, qu'on attendoit de ſa vertu ; il ſe nommoit Mancie JOXIMO SAYEMON ; ſa Femme, qui portoit le nom de JULIE, fut décapitée avec lui.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

Cependant l'infortunée Magdeleine, Femme de Paul Xiquibu, avoit perdu toute espérance de mourir Martyre, & s'abandonnoit à sa douleur, sans vouloir entendre parler de consolation. Son Pere, à qui on rapporta, qu'elle étoit continuellement noyée dans les larmes, l'alla voir, & comme il s'imaginoit qu'elle pleuroit la mort de son Epoux : » Ma » Fille, lui dit-il, je prens part à votre dou» leur, mais je ne vous dissimulerai pas que » vous auriez pû vous l'épargner, si vous aviez » voulu conseiller à votre Mari de retourner » au Culte de nos Dieux. Ah ! mon Pere, re» prit la Sainte Veuve, que vous me connois» sez mal, & que vous êtes peu instruit du » sujet de ma peine ! Ce n'est pas mon Epoux, » que je pleure, mais ce qui sera pour moi » jusqu'à la mort une source intarissable de » larmes, c'est de n'avoir pas été jugée digne » de mourir avec lui. Hélas, si le Ciel s'ap» paisoit en ma faveur ; si l'on me venoit dire, » que je suis condamnée à la mort, que vous » verriez bientôt changer en une joye parfaite » cette cruelle tristesse, qui m'accable ! » Le Pere se retira fort chagrin, sans néanmoins désespérer de regagner sa Fille ; mais lorsqu'on y pensoit le moins, cette courageuse Femme fut avertie de se tenir prête à mourir ; elle reçut cette nouvelle avec des transports d'allégresse, qui surprirent tous ceux, à qui il n'étoit pas donné de sentir quel bonheur c'est, que de répandre son sang pour Jesus Chist, & elle soutint jusqu'au dernier soupir l'opinion, qu'elle avoit fait concevoir de son courage.

Le Prince de Jonezava s'étoit imaginé que les Chrétiens intimidés par la maniere, dont il

venoit de traiter les principaux d'entr'eux, seroient plus dociles, & qu'au moins avec le tems il lui seroit aisé de les engager de gré ou de force à se soumettre aux Edits. Il ne fut pas longtems sans s'appercevoir, qu'il s'étoit mépris, & comme il ne vouloit pas en avoir le démenti, bientôt toute cette Contrée fut une de celles, où le sang des Martyrs coula avec plus d'abondance.

Mais rien n'est comparable à ce qui se passoit dans le même tems à Nangazaqui, où le Gouverneur Unémondo sembloit s'être fait un point d'honneur de surpasser en cruauté tous ceux, qui s'étoient mêlés jusques-là de persécuter les Fidéles ; soit qu'il fût naturellement sanguinaire, ou qu'il cherchât davantage à faire sa Cour à l'Empereur son Maître.

Cruautez du Gouverneur de Nangazaqui.

Il n'en étoit pas à son apprentissage. Dès l'année 1614. il avoit mis en combustion tout le Royaume de Bungo, où il commandoit en qualité de Gouverneur Impérial, & dont il possédoit même une bonne partie ; & c'étoit sur sa réputation, que le Xogun-Sama l'avoit envoyé a Nangazaqui avec des ordres précis, & une autorité sans bornes dans tout le Ximo, dont ce Prince vouloit absolument bannir jusqu'au souvenir du Nom Chrétien. Toutefois, avant que de se faire voir tel qu'il étoit, il voulut se donner le tems de reconnoître le terrein ; & il affecta d'abord une modération ; qui trompa certaines gens, toujours portées à saisir les moindres lueurs d'espérance. Les plus défiants mêmes commençoient à se rassurer, & à revenir de l'épouvante, où le nom seul d'Unemondo avoit jetté tous les esprits, lorsque ce Gouverneur fit un jour préparer a Nanga-

De J. C. 1629.

De Syn-Mu. 2289.

zaqui & aux environs un grand nombre de Buchers, & ordonna un grand amas de bois; mais comme il eut reconnu que ces préparatifs causoient plus de ioye, que de terreur, il fit déterrer tout ce qu'il put de corps de Chrétiens, & après qu'on les eût brûlés, il commanda qu'on en jettât les cendres à la Mer.

Menaces, qu'il fait aux Chrétiens.

On publia ensuite par son ordre que tous ceux, qui refuseroient de rendre aux Camis & aux Fotoques les hommages, qu'ils leur devoient, se flattoient vainement, s'ils comptoient de mourir pour leur Dieu, ajoutant qu'il sçavoit l'art de les faire souffrir, sans abréger leurs jours, & que les plus sages n'attendroient pas à se rendre, qu'ils fussent réduits dans un état a ne pouvoir plus joüir de la vie. Personne ne branla, & tous ceux, à qui on s'adressa en particulier, répondirent comme il convenoit a des Chrétiens. Dès le lendemain treiziéme d'Août de cette meme année 1629. une Troupe de Fidéles des deux Sexes fut conduite au Mont Ungen, où, après qu'on les eût arrosés par tout le corps de la matiere infernale, on les laissa tout nuds exposés aux ardeurs du Soleil, qui étoit alors dans toute sa force.

Apostasie de plusieurs.

Ils resterent toute la nuit & tout le jour suivant dans la même situation, après quoi on leur déclara qu'ils devoient s'attendre a passer le reste de leur vie dans cette alternative de tortures & d'un repos aussi insupportable, que les tortures mêmes: aussitôt ils se rendirent. Un si heureux succès donna de grandes espérances à Unemondo. Il fit venir d'autres Chrétiens, & ne les ayant pas trouvés aussi faciles à ébranler, que les premiers, il leur fit souffrir des choses, qu'on ne croiroit pas pouvoir tom-

ber dans l'imagination d'un Homme : l'humanité & la pudeur ne permettent pas d'en dire davantage. De vingt, qu'ils étoient, dix-sept manquerent à la fin de courage ; les trois autres, après qu'on eut désespéré de les réduire, furent renvoyés chez eux, & moururent bientôt après de leurs playes, sans avoir témoigné la moindre foiblesse. C'étoient un jeune Japonnois, un jeune Indien de Ceylan, & une Femme appellée ISABELLE. La constance de l'Indien, dont je n'ai pû trouver le nom, & la chûte de tant de Japonnois, apprirent à ceux-ci que la force, qui fait les Martyrs, est l'ouvrage de la grace, & que Dieu donne cette grace à qui il lui plaît de la donner.

De J. C. 1629.

De Syn-Mu. 2289.

Histoire singuliere d'un jeune Martyr.

L'histoire du jeune Japonnois, qui triompha en cette occcasiou d'une maniere si glorieuse, a quelque chose de singulier. Il étoit né à Facata un jour de Noël ; ses Parents, qui étoient Chrétiens, eurent la dévotion de le porter à l'Eglise le jour de la Chandeleur, & de l'y offrir au Seigneur, comme Jesus-Christ avoit été offert à pareil jour dans le Temple de Jérusalem. Le Pere Julien de Nacaura l'y reçut, le baptisa, & le nomma SIMEON. Il parut bien que Dieu avoit agréé le sacrifice de ces bonnes Gens ; Siméon prévenu des bénédictions du Ciel étoit un Saint dans un âge, où il est rare qu'on soit Homme, & sa vertu alla toujours croissant. Sa Famille ayant été chassée de Facata au sujet de la Religion, se retira à Nangazaqui, où Siméon s'employa sans relâche au salut des Ames. Cavacci, alors Gouverneur de cette Ville, informé des mouvements, que se donnoit ce jeune Homme pour maintenir les Fidéles dant la Foi, lui défendit

De J. C. 1629.
De Syn-Mu. 2289.

de sortir de la maison de son Pere ; & il y avoit environ un an, qu'il étoit dans cette situation, lorsqu'Unémondo, Successeur de Cavacci, le fit conduire au Mont Ungen.

On observa que dix jours avant qu'on le tirât de chez lui, il alloit toutes les nuits faire oraison sur une grande pierre, qui étoit dans la cour de son logis, & qu'il se tenoit toujours tourné vers les ruines d'une Eglise, que les Infidéles avoient démolie ; on ajoûte qu'il prédit que son corps seroit brûlé sur cette même pierre, ce qui arriva en effet. Il fut dix jours sur le Mont Ungen, & il n'y eut pas un des Bourreaux, ausquels on l'avoit livré, qui n'épuisât, pour le tourmenter, toutes les inventions, que sa rage lui put fournir. Enfin on fit sçavoir à Unémondo qu'il étoit sur le point d'expirer, & ce Gouverneur, qui vouloit tenir aux Chrétiens la parole, qu'il leur avoit donnée, commanda qu'on le renvoyât chez son Pere ; il y fut à peine arrivé, qu'il rendit son ame à son Créateur. Il expira entre les bras de ses vertueux Parents, qui ne se sentoient pas de joye d'avoir un Fils Martyr, & qui renouvellerent de bon cœur à Dieu le sacrifice, qu'ils lui avoient déja fait de ce cher Enfant.

Plusieurs de ceux, qui étoient tombés, se relevent.

Ces grands exemples, outre l'honneur, qui en revenoit à la Religion, ne manquoient jamais de produire encore un autre fruit très-solide ; car la plûpart des Apostats, que l'excès des toûrments, & presque toujours l'affoiblissement de leur raison avoient fait tomber, se relevoient à la vûe d'un courage, qui leur reprochoit leur lâcheté, & s'efforçoient de laver par leurs larmes, & les autres fruits d'une sincere pénitence, la tache de leur infidélité. Or-

De J. C. 1629.
De Syn-Mu. 2289.

dinairement on ne les inquiétoit plus, les Gouverneurs & les Seigneurs particuliers, charmés de pouvoir mander en Cour qu'un grand nombre de Chrétiens avoit renoncé au Christianisme, ne vouloient, ni recommencer à les tourmenter, ni s'exposer aux reproches de l'Empereur, s'ils faisoient sçavoir à ce Prince ce nouveau changement; mais ces Pénitents & la plûpart des autres Chrétiens destitués de tous secours spirituels, perdirent enfin beaucoup de leur ancienne vertu, & l'on commençoit en bien des endroits à ne plus reconnoître les Fidéles du Japon.

Formule, qu'on fait signer à ceux, qui apostasient.

D'ailleurs Unémondo prit une précaution pour retenir dans l'infidélité ceux, qui avoient apostasié, laquelle lui réüssit à l'égard de plusieurs. Il composa une Formule, qu'il leur faisoit prononcer & signer, & elle étoit exprimée en ces termes : *Je crois & confesse que la Loi des Chrétiens est une invention & un ouvrage du Démon, & je la renonce. Si quelque Pere veut m'engager à l'embrasser de nouveau, je jure de n'y consentir jamais. J'y renonce, non-seulement pour moi, mais encore pour ma Femme & mes Enfants; & s'il m'arrive de manquer à mon serment, je consens d'être brûlé vif avec tous les miens.* Cette Formule, sous les Successeurs d'Unémondo, devint encore plus horrible, & fut considérablement augmentée. Il y étoit dit que le Christianisme étoit une industrie des Religieux d'Europe, qui n'avoient autre chose en vûë, en la prêchant, que de conquérir des Royaumes. Elle contenoit les plus exécrables blasphémes contre la Très-Sainte Trinité, & contre tous nos sacrés Mysteres, & une renonciation expresse à tous les

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

On la fait signer par force. Presque tous les Chrétiens sortent de Nangazaqui.

biens, dont on avoit espéré, en embrassant la Religion Chrétienne, de joüir dans l'autre vie. Avec le tems on y ajoûta la cérémonie de fouler aux pieds certaines Images, dont nous parlerons en son lieu.

Dans les commencements peu voulurent souscrire, & prononcer ces Formules; mais on les faisoit signer par force a quelques-uns, même d'entre ceux, qui n'avoient donné aucune marque d'Apostasie, & l'on feignoit de ne pas entendre les protestations, qu'ils faisoient de la violence, dont on usoit à leur égard. On dressoit des listes de ces prétendus Apostats, & on les grossissoit souvent des noms de ceux, dont les Parents Infidéles avoient répondu, sans qu'ils en eussent connoissance. La plûpart de ceux, qui voulurent se soustraire à ces surprises & à ces supercheries, ou qui craignirent de ne pouvoir soûtenir la violence des tourments, prirent le parti de s'enfuir dans les Montagnes & dans les Forêts, & y pénétrerent malgré les Gardes, qu'on avoit envoyés pour en fermer les passages; mais plusieurs y périrent misérablement, parce qu'ils y furent poursuivis, & qu'on mit le feu à des Forêts entieres. Enfin en très-peu de tems il ne parut à Nangazaqui aucun Chrétien, qui fût connu pour tel : un Hollandois a écrit, qu'étant dans ce Port en 1626. on l'assura qu'on y comptoit alors quarante mille Chrétiens, & qu'y étant retourné en 1629. on lui dit qu'il ne s'y en trouvoit plus. La suite fera pourtant voir, ou qu'il y en restoit encore beaucoup, ou qu'un très-grand nombre y retournerent bientôt.

Quelque tems auparavant Bungondono Roi

d'Arima étant allé à Jedo, apprit en y arrivant qu'Unémondo l'avoit accusé de donner retraite dans une de ses Terres à un Religieux d'Europe, & que le bruit étoit grand partout que ceux, à qui il avoit fait abjurer le Christianisme, s'étoient de nouveau déclarés Chrétiens. Ce second article étoit vrai en partie: mais si l'on en faisoit un crime à ce Prince, Unémondo n'étoit pas plus innocent, que lui. Quant au premier, il y a bien de l'apparence qu'il étoit faux, & certainement jamais Homme ne mérita moins le reproche d'avoir ménagé les Fidéles, que ce Prince; car, autant qu'il avoit fait paroître de modération, n'étant que Seigneur de Ximabara, autant étoit-il devenu cruel, depuis qu'il étoit Roi d'Arima, & qu'il avoit plus à perdre en s'attirant la disgrace de l'Empereur. Ce qui rendra même sa mémoire exécrable à tous ceux, qui liront cette Histoire, c'est qu'au lieu qu'avant lui ceux, qui étoient chargés de persécuter les Fidéles, en ôtant des Chrétiens à l'Eglise, lui donnoient des Martyrs, il fut le premier, qui travailla à lui ravir cette consolation, en s'appliquant surtout à faire des Apostats, en quoi il ne réüssit que trop bien.

Le Roi d'Arima est accusé à tort de ménager les Chrétiens.

Toutefois comme ceux, que la Justice divine poursuit, ne se tiennent pas même assurés, lorsqu'ils croyent n'avoir rien à se reprocher, l'accusation intentée contre lui par un Homme, qui avoit la confiance de l'Empereur, le fit frémir, & il ne crut pouvoir éviter sa perte, qu'en promettant d'inonder ses Etats du sang des Chrétiens. Il partit de la Cour dans cette disposition, & arriva au mois de Mai dans la Ville d'Aria, sur laquelle il déchargea

Il se dispose à les pousser à bout.

De J. C. 1629.

De Syn Mu. 2289.

Supplice extraordinaire, qu'il invente, & le succès, qu'il eut.

les premiers accès de sa rage. Nous avons vû que les Fidéles y avoient triomphé de tous ses efforts en 1627. mais cette fois-ci son ingénieuse barbarie eut plus d'effet, & y causa des chûtes bien déplorables.

Il avoit fait creuser des fosses assez larges, pour contenir un Homme assis à la maniere des Orientaux, c'est-à-dire, les jambes croisées; on avoit planté en dedans un Pieu, qui ne s'élevoit pas plus haut, que les épaules du Patient, & sur ce pieu il y avoit une piéce de traverse, & par le moyen de deux ais échancrés, qui leur serroient le cou, ils étoient enfermés dans la fosse, n'ayant que la Tête & une partie du cou dehors. Cela fait, le Tyran commanda qu'on leur sciât le cou, mais lentement, d'abord avec une scie de fer, & puis avec une de canne. On ne continuoit pas longtems de suite ce supplice, mais on recommençoit souvent, & tant que cela duroit, on laissoit pourrir ces Malheureux dans leur ordure. De tems en tems on jettoit du sel dans leurs playes, & lorsque la violence de la douleur, ou la foiblesse les faisoit évanoüir, on les obligeoit de prendre d'un certain breuvage préparé exprès, qui les faisoit revenir d'abord.

Les premiers, qui furent traités de la sorte, étoient au nombre de sept. La nuit du cinquiéme jour, il y en eut cinq, à qui le courage manqua. Au bout de vingt-quatre heures un sixiéme, que le Roi avoit ordonné qu'on achevât la nuit suivante, se rendit aussi; il n'en restoit plus qu'un, nommé THOMAS, qui à son air paroissoit ne rien souffrir: le Roi l'admiroit, mais son courage l'irritoit. Il épuisa sur lui toute sa fureur, & celle de ses Bourreaux, sans

rien gagner sur ce cœur intrépide : enfin le huitiéme jour on le fit mourir, & l'on remarqua sur son visage après sa mort une sérénité charmante. On avoit laissé jusques-là les six autres dans leur place, & dans la même posture, on on les avoit mis d'abord ; on les détacha, dès que Thomas eut expiré, & il y en eut trois, à qui Bungondono, par un caprice de Barbare, fit couper la tête. Peut-être craignoit-il qu'ils ne retournassent à leurs premiers sentiments. Ce qui est certain, c'est que deux donnerent en mourant de grands signes de repentir. Le troisiéme, qui étoit un Vieillard de quatre-vingt trois ans, paroissoit comme abruti ; c'étoit celui-la même, qui avoit manqué la Couronne du Martyre, au moment qu'il étoit sur le point de la recevoir. Parmi les trois autres il y avoit deux Femmes, dont l'une, à qui l'excès de ses maux avoit aliéné l'esprit, mourut peu de tems après, sans être revenuë à son bon sens.

De J. C. 1630. De Syn-Mu, 2290.

Ce supplice avoit trop bien réüssi au Roi d'Arima, pour ne pas continuer à le mettre en usage, & il eût fait bien d'autres ravages dans le Bercail ; dont il avoit trouvé moyen d'écarter les Pasteurs ; mais la bonté divine jugea à propos de l'arrêter au milieu de ses fureurs, & de faire sur lui un exemple de terreur, qui rassûrât les Fidéles, & intimidât leurs Tyrans. Unémondo venoit d'arriver de la Cour Impériale, Bungondono l'alla visiter ; pour lui faire part de ses Victoires, & après avoir pris avec lui des mesures pour achever la ruine du Christianisme, il tourna du côté de Ximabara, qui étoit le lieu de son séjour ordinaire. Il n'avoit pas fait beaucoup de che-

Il est frappé de Dieu, & meurt comme Antiochus.

De J. C. 1630.

De Syn-Mu. 2290.

min, lorſque Dieu, qui ſembloit l'attendre au paſſage, le frappa, comme il fit autrefois Antiochus dans une circonſtance toute pareille. Une fiévre ardente alluma tout à coup dans ſon corps un feu, qui le brûloit ſans relâche, & qui le jetta bientôt dans un véritable déſeſpoir; c'étoit quelque choſe d'horrible à voir & à entendre, que la maniere, dont il s'agitoit, les cris & les hurlements, qu'il pouſſoit, & les inſtances qu'il faiſoit, pour qu'on éloignât de lui un Chrétien, lequel, diſoit-il, armé d'une faulx, le menaçoit ſans ceſſe.

» Les Chrétiens, ajoûtoit-il, ne manqueront pas de m'inſulter, & de publier que leur Dieu m'a puni & s'eſt vengé; mais ils n'en ſont pas où ils croyent; qu'ils attendent encore un peu, & je les ferai repentir de leur fauſſe joye. » Il arriva dans ces ſentiments à Ximabara, l'imagination toujours troublée de Têtes de Chrétiens, qu'il croyoit avoir devant les yeux, & qui le rejettoient ſans ceſſe dans de nouveaux accès de phrénéſie. Dès le même jour il fit crier par toute la Ville que ceux, qui auroient quelque bon remede contre la fiévre tierce, euſſent à le lui envoyer: il en reçut plus de vingt, tous différents, & comme il ne ſçavoit auquel ſe déterminer; il ſe réſolut à les prendre tous enſemble, ſur ce principe, que ſi chacun en particulier pouvoit le guérir, un compoſé de tous ne pouvoit manquer d'avoir le même effet. A peine eut-il avalé ce monſtrueux mélange de drogues, que toutes les dents lui tomberent, & que le feu, qui le dévoroit, augmenta de telle ſorte, qu'il lui ſembloit que le ſang,

lui boüillonnoit dans les veines.

Il n'en falloit pas tant pour achever de lui renverser l'esprit ; aussi avoit-il bien moins l'air d'un malade, que d'un Démoniaque. On commença en même tems a entendre dans tout le Palais des cris, des hurlements, des voix horribles ; & comme des coups contre les murailles frappés par une main invisible : alors il se fit conduire aux Eaux d'OBAMA ; & comme ces Eaux n'ont par elles-mêmes aucune qualité mauvaise, on espéroit que, si le Roi n'en recevoit aucun soulagement, au moins elle ne lui feroient aucun mal. C'étoit pourtant là, que la Justice vengeresse de Dieu attendoit ce Tyran : il y fut son propre Bourreau, & il se punit du même supplice, qu'il avoit inventé le premier contre les Chrétiens. La principale veine d'eau, qui forme le Bain d'Obama, n'est point boüillante, mais il s'en faut peu, & elle n'est supportable, que quand on l'a tempérée. Bungondono, qui ne trouvoit rien de chaud, au prix du feu, qui le dévoroit, ne voulut pas qu'on touchât au Bain, ni qu'on y jettât de l'eau froide ; mais à peine y étoit-il entré, que tout son corps parut comme une chair boüillie, & peu après il s'en alla en piéces. Il lui sembla en même tems que sa chambre étoit en feu, & il se mit à pousser des hurlements si affreux, & à se débattre d'une maniere si épouvantable, que malgré le triste état, où on le voyoit, il inspiroit plus d'horreur, que de pitié. Les cris & les mugissements, qu'on avoit entendus dans son Palais, recommencerent aussi, & au bout de quelques moments il expira dans un accès de rage. Ce fut au mois de Décembre de l'année 1630. Il n'y

De J. C. 1630.

De Syn-Mu, 2290.

eut perſonne, qui ne regardât une mort ſi funeſte, comme un effet de la colere du Ciel; mais ceux, qui avoient fait ſur cet événement de plus ſérieuſes réflexions, les oublierent bientôt; la vûe de ce qu'ils avoient à eſpérer de l'Empereur, s'ils obligeoient les Chrétiens à renoncer à leur Religion, leur ôtant juſqu'à la penſée de ce qu'ils devoient craindre de la Juſtice divine.

Nouvelles cruautez du Gouverneur de Nangazaqui, & nouveaux Martyrs.

Unémondo ſurtout, inſenſible au ſort d'un Prince, qu'il ſembloit s'être fait un point d'honneur de ſurpaſſer en cruauté, ne rabattit rien des promeſſes, qu'il avoit faites à l'Empereur de lui rendre bon compte des Chrétiens de ſon Gouvernement. A ſon retour de Jedo il avoit trouvé dans une des Priſons d'Omura ſoixante & deux perſonnes de tout âge & de tout ſexe. Les trois Peres Auguſtins, dont nous avons parlé, & le Pere Antoine Iſcida étoient dans une autre. Ce dernier par ſes manieres aimables, jointes à la facilité, avec laquelle il s'exprimoit dans ſa langue naturelle, avoit eu le ſecret de gagner ſes Gardes, qui l'entendoient volontiers parler de Dieu, & il ſe ſervoit même d'eux, pour entretenir un commerce de Lettres avec les Fidéles, qui étoient dans l'autre priſon. Auſſi leur inſpira-t'il une ſi grande ardeur pour les ſouffrances, que tous perſévérerent juſqu'à la mort, qu'ils ſouffrirent avec une grande conſtance. Le vingt-huitiéme de Septembre, quarante autres Priſonniers, parmi leſquels il y avoit une Femme enceinte de ſix mois, furent brûlés à Nangazaqui. Le vingt-huitiéme d'Octobre on en décapita environ trente. Dix autres périrent par le même ſupplice, & trois par le feu quelque tems après. On

De J. C. 1630.

De Syn-Mu. 2290.

nomme parmi ceux-ci un Frere du ſaint Martyr Michel Nagaxima, & ſa Mere parmi les premiers.

Constance heroïque de trente Enfants.

L'Iſle d'Amacuſa, où le Pere Jacques-Antoine GIANNONE avoit trouvé le moyen de demeurer caché, & où les Fidéles étoient en très-grand nombre, ſe reſſentit bientôt de l'embraſement excité dans le Royaume d'Arima, & a Nangazaqui. Térazaba en étoit encore le Maitre, mais il paroit qu'il n'y réſidoit pas ordinairement. Celui, qui y commandoit pour lui, voulut auſſi ſe faire réputation à la Cour de l'Empereur, & ces pauvres Chrétiens, qu'on avoit laiſſés juſques-la aſſez tranquiles, ne furent pas plus épargnés que les autres Le Commandant s'aviſa un jour de faire prendre une trentaine de petits Enfants, de les enfermer dans une eſpece de Parc, & de les y expoſer tout nuds aux ardeurs du Soleil, ſans leur donner de nourriture, que ce qu'il leur en falloit pour ne pas mourir de faim. Dieu fit voir encore en cette occaſion, que c'eſt lui, qui ſoutient les Martyrs. Ces petits Innocents tinrent fermes dans un ſupplice, qui avoit fait tomber les Colonnes de l'Egliſe du Ximo. Ils refuſerent même les ſoulagements, que les Gardes, touchés de compaſſion de les voir ſouffrir, leur offroient en cachette, ne voulant pas, diſoient-ils, diminuer le prix de la Couronne, qu'ils attendoient. Des témoins dignes de foi ont aſſuré, que les Mouches, dont tous ceux, qui étoient autour d'eux, ſe trouvoient fort incommodez, ne les toucherent point, comme ſi ces Inſectes euſſent reſpecté la chair innocente de ces tendres Agneaux, qui s'offroient ſi courageuſement en ſacrifice au chaſte Epoux

De J. C. 1630.

De Syn. du. 2290.

des Vierges. Au bout de douze jours on les rendit à leurs Parents, qui n'avoient pas eu le même courage qu'eux, soit qu'on se flattât qu'ils les réduiroient plus facilement, soit que le Tyran, qui désespéroit de les vaincre, voulût s'épargner la honte d'en être vaincu.

Martyrs à Jedo & en plusieurs autres endroits.

Jedo eut aussi alors ses Martyrs & ses Apostats. Dix Chrétiens y moururent dans l'eau glacée au mois de Janvier 1630. & un Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur eut le cou scié en trois jours de la maniere que j'ai rapportée plus haut. Presque toutes les Eglises donnerent plusieurs semblables exemples de constance, surtout celles des Provinces du Nord, où l'on ne s'attachoit point encore, comme partout ailleurs, à faire des Apostats. Les Peres ADAMI & PORRO continuoient à les visiter, & il sembloit que le Seigneur les rendît invisibles à ceux, qui les cherchoient: Ils alloient de tems en tems jusqu'à Tsugaru, où il y avoit encore quelques restes de ces fameux Exilés, dont nous avons si souvent rapporté les souffrances & la ferveur, & quelques Mémoires disent qu'ils firent aussi quelques excursions en Yesso.

Mauvaise conduite de Pierre Nuitz, Ambassadeur de la Compagnie Hollandoise des Indes au Japon.

Sur ces entrefaites on vit, où l'on crut voir luire un rayon d'espérance que les Portugais alloient se retrouver seuls en possession du commerce, & l'on en tiroit déja les conséquences les plus favorables au Christianisme. Voici ce qui y donna lieu

Nous avons vû il n'y a pas longtems que le sieur Conrad Krammer avoit été envoyé à Jedo en 1626. en qualité d'Ambassadeur. L'année suivante le Conseil de Batavia y envoya en la même qualité le Sieur Pierre NUITS,

De J. C. 1631. De Syn Mu. 2291.

(a) Homme naturellement vain, & qui n'avoit aucune expérience des affaires du Japon ; aussi ne remporta-t'il que du chagrin & de la honte de sa Députation. Il ignoroit que c'étoit alors parmi ceux de sa Nation une maxime fondamentale, & que l'on trouve partout dans leurs Mémoires : *Que la Compagnie de Hollande devoit gagner les Japonnois par une conduite douce, respectueuse, & soumise en effet, sans prétendre se couvrir de la peau du Renard, & les amuser.* Il crut donc pouvoir tromper la Cour de Jedo, pour satisfaire sa vanité, & peu content du caractere, que lui avoit donné le Conseil de Batavia, il se donna pour Ambassadeur *du Roi de Hollande.* Il fut d'abord traité comme tel, mais la fourbe ayant été découverte, l'Empereur indigné qu'un Etranger osât le prendre pour dupe dans sa propre Cour, ne voulut plus traiter avec lui, & le renvoya sans réponse,

Il est nommé Gouverneur de l'Isle Formose.

Un Homme de ce caractere, & après une faute de cette nature, ne devoit pas être remis en place ; cependant à peine Nuits étoit de retour à Batavia, qu'il fut nommé Gouverneur de l'Isle FORMOSE, & deux grands Navires Japonnois, sur lesquels il y avoit cinq cents Hommes, ayant abordé dans cette Isle en 1629. l'y trouverent ayant encore sur le cœur l'affront, qu'on lui avoit fait au Japon, & fort résolu de s'en venger, dès qu'il en pourroit avoir l'occasion. Il saisit celle-ci avec joye, mais n'osant employer la force ouverte, pour ne point causer de préjudice au commerce de la Compagnie de Hollande au Japon, il prit

(a) Il n'arriva au Japon qu'en 1628.

De J. C. 1631.

De Syn-Mu. 2291.

un prétexte pour chagriner ces Marchands. Il commanda qu'on fît la visite de leurs Navires, & qu'on les desarmât, ce qui ne se pratiquoit jamais en Formose. Les Japonnois surpris de cette nouveauté, s'y opposerent d'abord avec vigueur, mais comme ils manquoient d'eau, cette extrèmité les obligea de subir la loi du plus fort : ainsi leurs Canons, leurs Armes, leurs Munitions, jusqu'aux Voiles & aux Gouvernails, tout fut mis dans les magazins du Gouverneur, après néanmoins que les Capitaines des deux Navires eurent protesté contre la violence, qu'on leur faisoit.

Il y arrête deux Navires Japonnois.

Aussi-tôt qu'ils eurent fait de l'eau, & qu'ils eurent enployé quelques jours à trafiquer dans l'Isle, ils redemanderent tout ce qu'on leur avoit enlevé, pour continuer leur voyage à la Chine. Le Gouverneur leur répondit qu'il étoit trop de leurs Amis, pour souffrir qu'ils se remissent en Mer, au péril de tomber entre les mains des Corsaires, qui infestoient ces Mers. Il ajoûta qu'il attendoit de jour en jour des Vaisseaux de Batavia, qui devoient faire le même voyage qu'eux, qu'il avoit même ordre de ses Supérieurs de joindre à ceux-ci tous les Bâtiments, qu'il avoit dans son Port; que les uns & les autres leur serviroient d'escorte, & qu'on le rendroit avec justice responsable au Japon, s'il leur avoit permis de s'exposer sans ce secours à un danger aussi manifeste, que celui, qu'ils vouloient courir. Il accompagna cette réponse de quantité de politesses, ausquelles les Japonnois ne se laisserent point prendre; ils craignoient de perdre le tems de la mousson, après laquelle il n'est pas possible d'aller a la Chine, & ils le perdirent en effet.

De J. C. 1631.
De Syn Mu. 2291.

Déſeſpérez de ce contre-tems, & n'apprenant aucune nouvelle des Vaiſſeaux de Batavia, dont on les avoit leurrez, ils allerent trouver de nouveau le Gouverneur, & le conjurerent de leur reſtituer ce qu'il leur retenoit, afin qu'ils puſſent s'en retourner au Japon; puiſque le tems propre pour s'y rendre, étoit venu, au lieu que celui d'aller à la Chine étoit paſſé. » Comment, leur dit Nuits, » faiſant l'étonné, vous voudriez retourner au » Japon avec votre capital, & perdre ainſi » le fruit de tant de peines & de dépenſes! » Croyez-moi, ce n'eſt point là un parti à » prendre pour des Perſonnes ſi ſages: donnez » vous un peu de patience, les Navires de » Batavia viendront, & ſi vous ne pouvez aller » à la Chine, nous tâcherons de vous faire » employer ici votre fond, de maniere que » vous puiſſiez y gagner raiſonnablement. » Il les amuſa ainſi pluſieurs jours par de belles paroles; ſon but étant de leur faire perdre auſſi la ſaiſon de retourner chez eux, afin de les conſumer en frais, & de les dégoûter de revenir jamais en Formoſe: en quoi il rendoit un fort mauvais ſervice à ſon Iſle, mais tout cede à la paſſion de ſe venger.

Les Japonnois, qui ne pouvoient plus douter de la mauvaiſe volonté du Gouverneur Hollandois, répondirent qu'ils riſqueroient trop en différant leur retour au Japon, dans l'incertitude de l'arrivée des Vaiſſeaux Hollandois, dont on les avoit juſques-là inutilement flattés; que ce qu'on leur propoſoit de charger en Formoſe, ne leur convenoit point; en un mot qu'il y alloit de tout pour eux de ne pas tarder davantage à ſe rendre au Japon.

De J. C. 1631.

De Syn-Mu. 2291.

Mais plus l'on parle raiſon à ceux, qui veulent faire du mal, & qui ont la force, ou l'autorité en main, moins on avance ſes affaires ; les Japonnois l'éprouverent d'une maniere bien ſenſible en cette occaſion. Le Gouverneur ne leur répliquoit rien de ſolide, & ſe tenoit toujours ſur la négative. Ils redoublerent leurs inſtances, & ils s'abaiſſerent même juſqu'à y ajoûter les plus humbles prieres, proteſtant qu'ils recevroient leur congé, comme une faveur, dont ils ne ſeroient point méconnoiſſants. Nuits repartit, qu'on lui feroit un crime au Japon de les laiſſer ainſi retourner à vuide ; qu'il avoit eu le malheur de déplaire à la Cour de leur Empereur, lorſqu'il avoit été envoyé en Ambaſſade vers ce Prince, & qu'il ne vouloit pas lui donner lieu de croire qu'il s'en vengeoit, en faiſant un tort ſi conſidérable à ſes Sujets : qu'ainſi il ne pouvoit pas conſentir à ce qu'ils déſiroient de lui.

Les Japonnois voyant qu'ils ne gagnoient rien, ni par raiſon, ni par prieres, délibérerent entr'eux ſur les moyens de ſe tirer d'un ſi mauvais pas. Ils propoſerent d'abord d'y employer les Preſents, les bons offices de leurs Amis, & toutes les autres voyes de douceur, qu'ils pûrent imaginer ; mais après avoir un peu plus réfléchi ſur le caractere de l'Homme, à qui ils avoient à faire, ils demeurerent perſuadés que tous ces expédients ne ſeroient pas plus efficaces, que leurs prieres, & leurs repréſentations : & ne prenant plus conſeil que de leur indignation, ils ſe déterminerent à une Entrepriſe des plus hardies, mais que la ſituation, où ils ſe trouvoient, avoient rendu néceſſaire ; c'étoit de forcer le Gouverneur l

poignard à la gorge de les laisser partir, ou de périr à la peine.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

Les Japonnois le font Prisonnier.

Cette résolution prise, voici les mesures, qu'ils imaginerent pour l'exécuter. Ils choisirent sept des plus braves d'entre eux, & c'étoit en même tems les plus apparents des deux Navires. Ils devoient se saisir de la Personne du Gouverneur, de son Fils, & de tous ceux, qui pourroient se rencontrer avec l'un & l'autre. Vingt-quatre Homme d'élite devoient les accompagner comme leurs Serviteurs, ou Gens de leur suite; la coutume des Japonnois étant de mener toujours beaucoup de monde avec eux. Ceux-ci étoient destinés à arrêter les Gardes du Gouverneur, qui se tenoient toujours dans son Anti-chambre au nombre de douze, avec cinq ou six Hallebardiers. Une Troupe de cinquante Hommes devoit les suivre de loin, & eut ordre d'entrer chez le Gouverneur par pelotons; & après cette Troupe, une autre de cent, divisée en petites bandes, eut ordre de se tenir aux environs du Château, de se rassembler au premier signal, & de fondre dans le logis du Gouverneur. Cette disposition faite, on mit les Vaisseaux, autant qu'on put, en état de tenir la Mer. On suppléa aux Gouvernails avec quelques piéces de bois & des planches, qu'on accommoda le mieux, qu'il fut possible; & de quelques vieilles Toiles, qui n'avoient pas été enlevées, parce qu'elles ne valoient rien, on fit deux Voiles pour chaque Navire.

Le succès d'une Entreprise si bien concertée, ne pouvoit pas être plus heureux qu'il le fut. Les Japonnois armés chacun d'un Sabre & d'un Poignard, selon leur coutume, se mirent en

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

marche, comme ils l'avoient concerté. C'étoit au mois de Juillet 1630. les sept, qui faisoient la Tête avec leur nombreuse suite, entrerent chez le Gouverneur, & demanderent à lui parler. Ils furent reçus à l'ordinaire avec beaucoup de civilité, & introduits dans la Chambre, où Nuits étoit seul avec son Fils, & un Conseiller d'Etat & de Justice : ils lui firent d'abord un long narré de leurs griefs : que depuis plus d'un an il les retenoit en Formose, sans accusation intentée contre eux, sans qu'ils eussent donné aucun sujet de plainte, sans même qu'il en eût fait aucune de leur conduite, & sous le bizarre prétexte du danger des Corsaires ; danger, qui les regardoit proprement, & nul autre ; Que cependant il leur avoit fait perdre l'occasion de passer à la Chine, qui étoit le but de leur voyage ; ce qui leur causoit un extrême dommage en deux manieres : l'une, que leur comptant & leurs Marchandises destinées pour ce Pays-là, leur demeuroient sur les bras ; l'autre, qu'ils avoient avancé l'année précédente le prix de vingt-cinq mille livres pesant de soye a des Marchands Chinois, à condition que cette soye leur seroit délivrée à la premiere saison, & que ce gros capital demeuroit mort à la Chine, faute à eux de s'y être rendus à tems pour le retirer, sans parler de l'intérêt, qu'il leur en faudroit payer, ni du risque des Débiteurs, qui étoit pourtant une chose de poids dans le Négoce. Ils ajoûterent que joignant à ces pertes les frais pendant une année de détention dans son Port ; frais, qui ne pouvoient être que très-grands pour deux Vaisseaux, où il y avoit cinq à six cents Hommes, il étoit manifest-

que ſon injuſte procédé les ruinoit totalement ; qu'ils avoient au Japon leurs Familles, qu'il falloit entretenir, & qui ſe conſumoient en leur abſence ; qu'ils vouloient pourtant bien oublier ces torts, tout conſidérables qu'ils étoient, pourvû qu'il les laiſſât aller, de quoi ils le ſupplioient très-inſtamment, & qu'il n'achevât point de les ruiner ſans profit pour les Hollandois, ni pour lui-même.

Nuits, après les avoir écoutés d'un air tranquille, voulut leur répondre ſuivant ſon ſtyle ordinaire ; il leur proteſta qu'il n'avoit rien fait que par amitié pour eux ; qu'ils atendiſſent encore un peu, & qu'il les renvoyeroit contens. Les Japonnois repliquerent, & la converſation commença à s'échauffer. Enfin les raiſonnements ne produiſant rien, les Japonnois changerent de ton, & dirent réſolument qu'ils ne vouloient pas attendre davantage ; le Gouverneur les regardant fierement, leur déclara qu'ils ne partiroient point. A ces mots, le Chef des Japonnois donna le ſignal, dont on étoit convenu, & dans l'inſtant lui & deux autres ſaiſirent le Gouverneur, & lui lierent les mains au cou ; trois autres prirent le Conſeiller a la gorge, un autre arrêta l'Enfant, & l'enveloppa dans ſa Robbe ; les deux derniers ſortirent, & donnerent le ſignal à leurs gens, pour ſe jetter ſur tous les Hollandois ; dans le moment les Japonnois, qui au nombre de cent ſoixante-quatorze, attendoient le ſignal, font main baſſe, & criant, *tuë*, *tuë*, le Corps de Garde, & toute la Maiſon du Gouverneur furent paſſés au fil de l'épée, à l'exception d'un petit nombre, qui s'échapperent. Tout ce qui étoit dans le voiſinage, Artiſans, Mar-

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

chands, Officiers, Domestiques de la Compagnie ; en un mot, tout ce qui n'eut pas le tems de fuir, fut égorgé, & les Japonnois ne voyant plus paroître personne, se retirerent au logis du Gouverneur, & s'y barricaderent.

Ils l'obligent à composer avec eux, après avoir tué plusieurs Hollandois.

La nouvelle de ce massacre étant bientôt parvenuë au Château, le Commandant fit tirer plusieurs volées de Canon, mais sans oser pointer sur le logis du Gouverneur, qu'il sçavoit y être entre les mains de ses Ennemis. Les Japonnois ne laisserent pas de craindre d'être foudroyés par cette Artillerie ; ils obligerent le Gouverneur de la faire cesser, le menaçant de l'égorger, s'il ne se montroit à la fenêtre, pour assûrer le Peuple qu'il étoit sain, & sans nul danger, & s'il ne mandoit au Château qu'on ne tirât plus. La Lettre fut portée au Commandant, lequel assembla son Conseil, qui fut d'avis d'obéïr, mais d'envoyer deux Députés au Gouverneur, pour sçavoir de lui en quel état étoient les choses ; il fit ensuite demander aux Japonnois ce qui les avoit portés a une si grande violence, & quelle étoit leur intention. Ceux-ci répondirent qu'on ne pouvoit pour lors parler au Gouverneur, & que pour eux ils ne pouvoient non plus donner de réponse ; qu'ils avoient assez fait pour un jour, mais que le lendemain ils s'expliqueroient. Ayant ainsi congediés les Députés, ils composerent avec le Gouverneur & le Conseiller, qui étoient entre leurs mains, & obligerent l'un & l'autre à signer les Articles suivants.

Conditions du Traité.

1°. Que leur Entreprise seroit reconnuë pour juste, légitime, & nécessaire a leur propre sûreté,

ſûreté, & a l'honneur de leur Nation. 2°. Qu'ils ſeroient libres de retourner au Japon, quand bon leur ſembleroit, & que pour cet effet on leur rendroit inceſſamment tous les Agrès & Apparaux de leurs Navires. 3°. Que les Vaiſſeaux Hollandois, qui étoient dans le Port, ne pourroient pas venir après eux, pour les inſulter, ni les obliger de rentrer dans le Port, & que pour ſûreté de cet Article, ces mêmes Vaiſſeaux mettroient à Terre leurs Gouvernails & leurs Voiles le veille de leur départ, qui ſeroit le premier jour d'Août. 4°. Que pour aſſurance de l'exécution de l'accord, on leur donneroit cinq Hollandois des principaux de l'Iſle en ôtages. 5°. Que puiſque leur détention violente & contre le droit des Gens, les avoit empêché de paſſer à la Chine, pour recevoir les vingt-cinq mille livres peſant de ſoye, qu'ils y avoient achetées & payées l'année précédente, le Gouverneur leur en feroit livrer autant de la même qualité, qu'ils choiſiroient dans les Magazins de la Compagnie, & qu'il prendroit en échange les vûs & les obligations des Marchands Chinois, qui leur devoient payer ces vingt-cinq mille livres de ſoye. (*a*)

La hauteur avec laquelle les Japonnois impoſerent ces conditions, dont ils ne voulurent jamais ſe relâcher en rien, étoit d'autant plus ſurprenante, qu'il étoit fort aiſé aux Hollandois de les faire tous périr, ſans qu'il s'en ſauvât un ſeul, puiſqu'il y avoit ſix cents Hom-

(*a*) Cet Article étoit conſidérable, vû le grand profit, que l'on faiſoit au Japon ſur les ſoyes de la Chine; car la livre de ſoye aſſortie s'achetoit quatre francs à Nanquin, & ſe vendoit au moins ſept livres au Japon.

De J. C. 1631.

De Syn-Mu. 2291.

mes de garnison dans le Château, & en d'autres Redoutes aux environs de la Ville; & sept Navires dans le Port, dont on pouvoit encore tirer autant d'Hommes propres au combat; mais il est certain que, si on en fût venu là, les Japonnois auroient commencé par poignarder le Gouverneur, & se seroient ensuite défendus en désespérés. Ils déclarerent depuis qu'ils s'étoient bien attendus à périr, mais qu'ils auroient vendu cherement leur vie, & qu'ils auroient été fort contents de mourir, après s'être bien vengés, & avoir mis à couvert l'honneur de la Nation, dont la maxime la plus inviolable est de ne pas survivre à un affront.

Nuits après avoir signé ce qu'ils voulurent, leur déclara que cette Capitulation ne pouvoit avoir de force, qu'autant qu'elle seroit approuvée du Conseil, & il leur demanda la permission de l'assembler. Ils y consentirent, & le Conseil faisant réflexion que s'il refusoit de la ratifier, l'Empereur du Japon ne manqueroit pas de faire mourir par représailles tous les Hollandois, qui se trouveroient dans ses Etats, de confisquer leurs effets, & de les bannir à perpétuité de l'Empire, conclut à ratifier l'accord dans tous ses points, & à donner une entiere satisfaction aux Japonnois. Tout fut ensuite exécuté de bonne foi, on rendit aux deux Navires tout ce qui en avoit été enlevé; on donna les ôtages, on porta à bord la soye, on désarma tous les Navires Hollandois, & cela fait, les Japonnois élargirent le Gouverneur, s'embarquerent & leverent les ancres.

Dès qu'ils eurent pris terre au Japon, les

De J. C. 1631.

De Syn-Mu 2291.

principaux Officiers des deux Navires se rendrent en diligence à Jedo, & firent à l'Empereur un narré fidele de tout ce qui s'étoit passé en Formose. Ce Prince fut fort irrité de la conduite du Gouverneur Hollandois, & résolut d'en tirer une vengeance éclatante. Il y avoit alors au Japon neuf Vaisseaux de la Compagnie; ils furent mis aux arrêts, & les ôtages furent renfermés dans une étroite Prison. On apposa ensuite le scellé aux marchandises, qui étoient toutes dans les Magasins, & le commerce fut interdit à la Nation. Comme les Hollandois, qui trafiquoient au Japon, ignoroient parfaitement ce qui étoit arrivé dans l'Isle Formose, & qu'on ne leur en dit rien, un coup si imprévû les étourdit à un point, qu'ils ne sçavoient quel parti prendre. Ils se hazarderent enfin à présenter des Requêtes, pour avoir la liberté de vendre leurs Marchandises, & de renvoyer leurs Navires aux Indes.

Ce qui arrive à leur retour au Japon.

Ces Requêtes ne furent pas répondues, & ce qui désespéroit les Hollandois, c'est qu'on continuoit à garder un profond silence sur le motif de ce changement, sur ce que l'on prétendoit faire d'eux, & sur ce qu'on vouloit qu'ils fissent. On ne leur disoit pas même que l'Empereur fut mécontent de leur conduite; au contraire, comme si on avoit affecté de copier le procédé, que Nuits avoit eu avec les Japonnois de Formose, on paroissoit s'étudier à leur faire plus de civilitez encore, qu'à l'ordinaire. Ils ne pouvoient pourtant douter que l'Empereur ne fût extrémement irrité, & pour en sçavoir la cause, Ils s'adresserent à tous les Ministres, & firent passer plusieurs Requêtes jus-

Embarras des Hollandois.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

qu'au Monarque. Ils n'en furent pas plus avancés ; on persista à ne leur point répondre : tantôt on leur disoit que le Conseil étoit trop occupé, tantôt que l'Empereur étoit malade ; mais on ajoûtoit toujours qu'ils prissent patience, & qu'ils ne perdissent point courage.

Ils insisterent beaucoup sur le dépérissement de leurs Marchandises dans les Magasins, où on les avoit renfermées, & sur le dommage, qu'ils souffroient de la défense de les vendre. Comme il y a sur cela au Japon une très-grande Justice, on eut enfin égard à ces dernieres représentations. Il leur fut permis de vendre ; mais la Cour nomma des Commissaires, pour assister aux ventes, & elle donna ordre, qu'à mesure que les Marchandises se délivreroient, le provenu en fût exactement enregistré, & déposé dans les Magasins, jusqu'à ce que tout fût vendu ; en sorte que les Hollandois ne toucherent pas un sou de cette vente, qui avoit produit plus d'un million d'écus.

Cependant le Chef du Commerce de la Compagnie au Japon avoit mandé à Batavia, par la voye des Vaisseaux Portugais & Chinois, le triste état, où se trouvoient les Hollandois dans cet Empire. Le Conseil de cette grande Ville fut fort embarassé, en apprenant une si étrange nouvelle ; il ne sçavoit comment il devoit s'y prendre avec une Nation fiere & jalouse, avec laquelle il importoit extrêmement à la Compagnie de se ménager, & il n'osoit y envoyer des Navires, de peur qu'ils ne fussent arrêtés, comme les autres. Après bien des consultations, le parti qu'il prit, fut de faire expédier un Vaisseau sous le nom d'un Marchand de Bata-

De J. C. 1631.

De Syn-Mu 2291.

via, comme étant le Navire d'un Particulier, qui n'avoit rien de commun avec la Compagnie. Cet expédient eut une partie du succès, qu'on s'en étoit promis : les Officiers du Vaisseau demanderent en arrivant au Japon, la permission de vendre leurs Marchandises, qu'ils déclarerent appartenir à un Marchand particulier. Il fut dressé un Procès-verbal de leur exposé, pour être envoyé à la Cour, qui ne fit aucune difficulté d'accorder la liberté de vendre ; il y eut même ordre de faire beaucoup de civilitez à tous ceux, qui étoient sur le Navire, & cet ordre fut exécuté. Le Navire déchargea, vendit, acheta & retourna ensuite à Batavia, où il informa le Conseil, que l'état des affaires de la Compagnie étoit toujours le même, mais ce Conseil n'en fut gueres plus avancé.

Nuits est livré aux Officiers de l'Empereur.

Les choses demeurerent trois ans entiers dans cette situation ; mais ce fut bien la faute du Capitaine Général, qui avoit été instruit de ce qui s'étoit passé en Formose, qui ne pouvoit douter que ce ne fût là le véritable motif de la conduite, qu'on tenoit au Japon avec la Compagnie, & qui s'étoit contenté de faire venir Nuits prisonnier à Batavia. Les Japonnois de leur côté continuoient à faire le même personnage, & tout ce que les Hollandois en pouvoient tirer ; se réduisoit à ces paroles vagues, *attendez, ne vous impatientez pas*. Enfin le Conseil de Batavia vit bien qu'il falloit sacrifier le Coupable au ressentiment de l'Empereur, & la résolution fut prise de lui envoyer le Gouverneur de Formose, pour qu'il en disposât à sa volonté. Nuits tomba pâmé d'horreur & d'effroi, lorsqu'on lui signi-

De J. C. 1631.

De Syn-Mu 2291.

fia cet Arrêt. Mais il eut beau gémir & protester contre une Sentence, qu'il traitoit d'injuste & de barbare, il ne gagna rien. Il implora la clémence du Peuple, & le conjura de le protéger ; il pria qu'on lui fit son Procès, & déclara qu'il étoit prêt de mourir, si l'on trouvoit qu'il méritât la mort, mais qu'on ne le livrât point à ses Ennemis, a une Nation cruelle, qu'il avoit offensée. Tout fut inutile, il fut embarqué en 1634. & arriva la même année à Firando.

Dès qu'il fut débarqué, le Président & le Conseil des Hollandois envoyerent en Cour un Requête, ou, après avoir témoigné que l'Homme, qui avoit déplû à Sa Majesté Impériale, étoit entre les mains de ses Officiers, ils le supplioient de leur rendre ses bonnes graces, de leur faire donner main-levée de leurs Effets, & de mettre leurs Gens en liberté. L'Empereur ayant reçu la Requête, envoya des Commissaires à Firando, avec quelques-uns des Officiers des Navires Japonnois, qui avoient été en Formose, pour sçavoir, si le Prisonnier étoit véritablement le Gouverneur, dont ils se plaignoient. Ils le reconnurent, & le manderent a la Cour, qui ordonna aux Commissaires de faire au Président & au Conseil des Hollandois les questions suivantes. 1°. Si le Gouverneur de Formose étoit venu de lui-même & de son propre mouvement ; & à quel dessein il étoit venu ? que si c'étoit le Général de Batavia, qui l'eût envoyé, quelle étoit son intention ? 2°. Si Nuits se présentoit pour se justifier, pour charger les Japonnois, & pour plaider sa cause, ou simplement pour confesser sa faute, pour en témoigner son re-

pentir, & pour en demander pardon? 3°. Si le Président & le Conseil étoient contents que le Coupable fût, ou grillé sur les charbons, ou mis en Croix, selon que Sa Majesté Impériale & son Conseil jugeroient qu'il auroit mérité d'être traité. Les Commissaires avoient ordre d'ajoûter, qu'on ne donnoit que trois jours pour répondre, & que l'Empereur vouloit avoir la réponse par écrit.

Le Président & le Conseil eurent bien de la peine à convenir de ce qu'ils répondroient. Le Général & le Conseil de Batavia avoient envoyé un modele de ce qu'il falloit dire aux Ministres, en leur remettant le Coupable, mais ils avoient laissé la liberté au Conseil de Firando de le changer, selon que la nécessité des affaires le demanderoit. Il y eut deux avis dans le Conseil; les uns vouloient que Nuits fût livré, sans qu'il fût fait aucune mention d'apologie; les autres au contraire ne pouvoient goûter qu'on l'abandonnât ainsi absolument & sans réserve : le premier avis étoit conforme au modéle proposé par le Général de Batavia, & il fut suivi. On déclara donc aux Commissaires Impériaux, Que l'Homme, qu'on leur livroit, étoit ce même Pierre Nuits, qui cinq ans auparavant étant Gouverneur de l'Isle Formose, y avoit attiré sur sa Nation le couroux du feu Empereur; (a) Que le Général de Batavia l'avoit envoyé au Japon pour y subir la peine, qu'il plairoit à Sa Majesté Impériale de lui imposer : Que les Hollandois étoient fort persuadés, que Sa Majesté ne puniroit point les Innocents avec

(a) L'Empereur Xogun-Sama étoit mort dans cet intervalle en 1631.

De J. C. 1631.

De Syn-Mu 2291.

le Coupable, & que même elle voudroit bien donner à un Etranger quelques marques de cette clémence, qui lui étoit naturelle, & qui lui faisoit tous les jours pardonner à ses Sujets les fautes les plus punissables, d'autant plus, que Nuits n'avoit péché, que par ignorance des coutumes des Japonnois, & n'avoit eu nul dessein de les offenser; que c'étoit avec ces sentiments, que le Conseil remettoit le Coupable entre les mains des Commissaires, & qu'il supplioit très-humblement Sa Majesté de relâcher tant de pauvres Marchands, qui se consumoient dans une si longue détention, & de leur donner la liberté d'emmener les Vaisseaux de la Compagnie avec tous leurs Effets.

Ce Prince lui pardonne & rend son amitie aux Hollandois.

Cette Requête fut bien reçûe, la saisie des Vaisseaux, des Hommes, & des Effets fut levée sur le champ; la permission fut donnée aux Hollandois de partir, quand ils voudroient, le commerce fut rétabli, & il y eut ordre de tirer Nuits de la Prison, où il étoit renfermé, & de lui donner une Prison libre. Cette Prison consiste à avoir des Gardes; à cela près, on demeure où l'on veut, on va librement par tout, on peut fréquenter tout le Monde indifféremment, & l'on vaque en toute liberté à ses affaires & à ses plaisirs; ces Gardes sont des Soldats de l'Empereur, à qui l'on n'est point obligé de rien donner. On ne peut exprimer quelle fut la joye des Hollandois, lorsqu'on leur apprit le favorable succès de leur Requête. Les Vaisseaux mirent peu de jours après à la voile, & leur arrivée à Batavia avec une si heureuse nouvelle & une si riche carguaison, remplit d'allégresse toute

De J. C. 1634-36.

De Syn Mu 2294-96.

cette grande Ville, qui ne songea plus qu'à témoigner sa reconnoissance à l'Empereur du Japon.

La Compagnie Hollandoise faisoit dès lors, comme elle fait encore aujourd'hui tous les ans un présent à l'Empereur ; elle résolut d'en envoyer un beaucoup plus riche qu'à l'ordinaire pour l'année suivante 1636. & François Caron en fut chargé. Entre autres choses il y avoit une grande Couronne de Cuivre, & un Chandelier de Laton à trente branches de la hauteur de quatorze pieds, & dont l'artifice étoit admirable. Mais ce qui en releva davantage le prix, ce fut la circonstance, dans laquelle il fut présenté. On préparoit alors les obséques (*a*) du feu Empereur, & cette piece venoit très-à-propos pour relever la pompe du Mausolée. Sa Majesté Impériale l'admira, & dit qu'on n'avoit jamais vû un si belle piece au Japon. Celui des Ministres, qui étoit chargé des affaires des Hollandois, lui dit de lui-même, que les Hollandois l'avoient fait faire pour la cérémonie des Funérailles du feu Empereur son Pere, & le Monarque fut si satisfait d'un si beau présent & fait si à propos, qu'il demanda s'il pouvoit leur faire quelque plaisir. » Votre » Majesté, répondit le Ministre, peut à peu » de frais leur faire une faveur, à laquelle ils » seront infiniment sensibles, c'est la grace » du malheureux Gouverneur de Formose, » coupable envers elle, mais qui a moins pé» ché par mauvaise volonté, que par igno» rance, Je le veux bien, repartit l'Empereur,

(*a*) Il y a bien de l'apparence qu'il s'agissoit de l'Apothéose de ce Prince, & non pas de ses obséques ; puisqu'il étoit mort en 1631.

De J. C. 1634-36.

De Syn-Mu. 2294-96.

» qu'on l'élargisse, & que l'on fasse un riche » présent d'argent & de marchandises aux » Hollandois. »

Tout cela fut exécuté, & les Hollandois charmés d'un événement si favorable, & si imprévû, n'apprirent que quelques tems après à qui ils en avoient obligation. Telle fut l'heureuse issuë de cette méchante affaire, dont toutes les circonstances représentent admirablement bien les différents traits du caractere de la Nation Japonnoise.

Fin du Livre dix-septiéme.

SOMMAIRE
DU DIX-HUITIÉME LIVRE.

MORT de l'Empereur. Caractere de son Successeur. La Persécution plus vive que jamais. Unémondo entreprend de réduire le P. Iscida, & n'en peut venir à bout. Martyre de ce Missionnaire & de plusieurs autres Religieux. Mort du P. de Couros. Extrémité, où les Missionnaires se trouvent réduits. Le Gouverneur de Nangazaqui est révoqué. Martyre de deux Jésuites. Tourment de la Fosse. Plusieurs Chrétiens sont embarqués pour les Philippines. Suite des aventures du P. Collado, & sa mort. Erreur de quelques Ecrivains au sujet de ce Religieux. Un Jésuite trahi par un faux Frere, est condamné au feu. Pourquoi son supplice est différé. Plusieurs autres Jésuites martyrisés. Particularitez du Martyre des PP. Fernandez & Saïto. Plusieurs autres sont suspendus dans la Fosse. Histoire du P. Sébastien Vieyra. Il est conduit à Jedo. L'Empereur est saisi de frayeur à la lecture d'un Ecrit du Missionnaire sur la Religion. Discours, que lui tient un de ses Oncles. Le P. Vieyra est suspendu dans la Fosse. Il prédit qu'il n'y mourra pas. Il est brûlé vif. La Ville de Macao célebre magnifiquement son Martyre. Nouveaux efforts des Hollandois pour perdre les Portugais au Japon, & quel en fut le succès. Isle factice dans le Port de Nangazaqui, où les Portugais sont confinés : condi-

L vj

tions, qu'on leur impose. Edit contre la Religion. Apostasie d'un Ecclésiastique Japonnois, & d'un Jésuite Portugais. Calomnies contre les Jésuites à ce sujet. L'Ecclésiastique se reconnoît & meurt Martyr. Le P. Mastrilli est guéri miraculeusement, & destiné par St François Xavier à la Mission du Japon. Il part pour les Indes. Réception, que lui fait le Roi d'Espagne à Madrid. Il s'embarque à Lisbonne. Son arrivée à Goa. Il passe aux Philippines, dont le Gouverneur le mene avec lui à la conquête de Mindanao. Ce qui se passe dans cette expépition. Il arrive au Japon, où il est arrêté d'abord. Ce qui se passe entre lui & les Gouverneurs de Nangazaqui. On commence à le tourmenter. Son entrevûe avec ses Compagnons de voyage. Il est suspendu dans la Fosse, & prédit qu'il n'y mourra pas. Il est décapité. Prodige arrivé à sa mort. Martyre de quelques Religieux Situation des Portugais au Japon. Réfutation d'une calomnie publiée contre eux. Révolte des Chrétiens d'Arima. Ils sont assiégés dans Ximabara par une Armée Impériale. En quelle situation étoient alors les Hollandois au Japon. Ils reçoivent ordre de détruire le frontispice de leur Comptoir de Firando, & on les prie de conduire du secours au siége de Ximabara, où les Assiégés se font tous tuer plutôt que de se rendre. Les Japonnois méprisent les Hollandois, & s'en défient. Ceux-ci accusent les Portugais d'avoir eu part à la Révolte. Le sieur François Caron justifié. Nouvel Edit contre les Portugais. Les motif de cet Edit. La Ville de Macao

envoye un Ambassade au Japon. Comment les Ambassadeurs sont reçus à Nangazaqui. Ils sont condamnés à mort & exécutés, après avoir refusé de racheter leur vie aux dépens de leur foi. De quelle maniere la nouvelle en est reçûe à Macao. Ordonnances de l'Empereur du Japon au sujet du Commerce avec les Chrétiens.





HISTOIRE DU JAPON.



LIVRE DIX-HUITIÉME.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.



L'AVENTURE, dont nous venons de parler dans le Livre précédent, apprit deux choses aux Hollandois, dit un de leurs Auteurs : la premiere, combien il leur importoit de ne rien omettre pour se procurer un Protecteur auprès de l'Empereur du Japon ; l'autre, qu'il falloit traiter rondement avec les Japonnois, parce que c'est un Peuple adroit, fier, & fort jaloux sur tout ce qui touche son honneur & son autorité. Mais la maniere, dont ils étoient sortis de ce mauvais pas, acheva de convaincre les Portugais & les Chrétiens, que le parti étoit pris sans retour à la Cour de Jedo de se passer des uns, & de ne jamais revenir en faveur des autres.

Mort de l'Empereur Caractere de son Successeur.

Il est vrai que dès lors le Christianisme étoit réduit à bien peu de chose dans cet Empire, ainsi que nous l'allons voir en reprenant le

De J. C. 1632.

De Syn-Mu. 2291.

fil de notre Histoire, où nous l'avons interrompuë. Sur la fin de l'année 1630. le Xogun-Sama, Pere de l'Empereur régnant, mourut âgé de cinquante-deux ans (*a*); il paroît que ce Prince avoit conservé jusqu'à la mort tout le réel du Pouvoir souverain, & avoit moins cedé le Trône à son Fils, qu'il ne l'y avoit placé à son côté, pour lui en assurer la possession, parce que l'Usurpation de son Pere étoit encore bien récente; & peut-être pour l'engager davantage à s'appliquer aux affaires; dont il lui remarquoit un très-grand éloignement. Ce nouveau Monarque (*b*) avoit environ trente ans, lorsque son Pere mourut; il étoit fort mal sain de corps; & commençoit à ressentir les premieres atteintes de la lépre, dont il fut bientôt tout couvert. Dès son enfance on avoit entrevû en lui une férocité, qui se développa encore mieux, lorsqu'il se vit le Maître absolu de l'Empire. Il se fit nommer TOXOGUN-SAMA, comme pour faire voir qu'il étoit autant au-dessus de ses Prédécesseurs, qu'ils avoient été eux-mêmes au-dessus de leurs Vassaux. (*c*)

Cette même vanité l'empêcha longtems de se marier, ne croyant pas qu'il y eût au Monde une Fille d'assez bonne Maison, pour mériter de partager sa Couronne avec lui. Mais dans le vrai une infâme passion, qui le dominoit, & à laquelle il se livroit sans honte, lui don-

(*a*) C'est celui que les Fastes Chronologiques nomment FIDE TADDA.

(*b*) Les Fastes Chronologiques le nomment JEMITS, ou JIEMITSKO.

(*c*) To au commencement d'un nom est une marque de prééminence & de souveraineté.

De J. C. 1631.

De Syn-Mu. 2291.

noit un grand éloignement pour les Femmes. Peu de tems après la mort de son Pere, le Dairy, pour le tirer de cette abomination, lui envoya les deux plus belles Filles, qu'on eût pû trouver dans l'Empire, & le pria de choisir celle, qui lui agréeroit davantage, & d'en faire son Epouse. Il fit par complaisance ce que ce Prince désiroit; mais la nouvelle Impératrice n'eut que les honneurs attachez à ce haut rang, & l'Empereur continua le même train de vie, qu'il avoit commencé. La Princesse en tomba malade de chagrin; & comme elle cachoit la cause de son mal, pour ne pas s'attirer la disgrace de son Epoux, sa Nourrice, qui étoit en possession de parler avec assez de liberté à l'Empereur, se hazarda un jour à vouloir lui inspirer de l'horreur du vice, qui le déshonoroit, & ajoûta qu'il étoit d'autant plus inexcusable de se livrer à une si infame passion, qu'il avoit pour Epouse la plus belle Femme du Monde. Le Monarque changea de visage à ce discours, & donna ordre sur le champ au Sur-Intendant de faire construire un grand Palais, qui fut environné de murs fort élevés, & de fossez très-profonds. Il fut obéï avec cette promptitude, dont les Japonnois seuls sont capables, & dès que le Palais fut achevé, il y fit enfermer l'Impératrice, qui y fut toujours très-bien servie, mais étroitement gardée jusqu'à sa mort.

Cependant on voyoit avec regret que l'Empereur se consumoit de débauches, & ne donnoit aucune espérance de laisser après lui un Héritier de sa Couronne. Enfin sa propre Nourrice, qu'il considéroit beaucoup, s'avisa de faire choisir dans les Serrails de tous le

De J. C. 1631.

De Syn-Mu. 2291.

Rois particuliers les plus belles Personnes, qui y fussent, & quand on lui en eût amené un bon nombre, elle prit son tems pour les faire paroitre devant Sa Majesté aux heures, qu'elle crut les plus favorables a son dessein. Le Prince arrêta les yeux sur la Fille d'un Sellier, qui étoit effectivement d'une beauté rare; & il en eut un Fils. Mais les Dames, à qui cette Favorite avoit été préférée, en conçurent un tel dépit, qu'elles comploterent ensemble, pour faire mourir l'Enfant, qui étoit le fruit de cette préférence. Elles en vinrent à bout, & l'on prétend que l'on cacha fort longtems à l'Empereur la mort de son Fils, pour épargner le sang, qu'un si grand crime auroit fait répandre.

Tel étoit le Prince, qui sur la fin de l'année 1631. occupa seul le Trône des Cubo-Samas. L'Eglise du Japon, si elle avoit à finir, ne pouvoit périr plus glorieusement, que par la main d'un tel Monstre: aussi mourut-il dans les supplices plus de Chrétiens sous son Regne, qu'il n'en étoit mort depuis le commencement de la Persécution. On s'apperçut bientôt de ce qu'on avoit à caindre de ce Monarque, par la maniere, dont les Princes & Seigneurs se comporterent à leur retour de Jedo, où ils étoient allez lui rendre leurs hommages, & le complimenter sur la mort de son Pere. On vit aussitôt de toutes parts des Buchers dressés, surtout à Jedo & a Ozaca, où les premiers coups furent portés, & où il y eut bien des Martyrs. Mais le Gouvernement de Nangazaqui & le Mont Ungen redevinrent bientôt les théâtres les plus sanglants de la persécution.

De J. C. 1631.

De Syn Mu. 2291.

Persécution plus vive qu jamais. Le Gouverneur entreprend d réduire le Pere Iscida.

Il y avoit déja plus de deux ans que le Pere Guttierez, ses deux Confreres, & le Pere Iscida étoient dans les Prisons d'Omura. Unémondo paroissoit avoir entrepris de lasser leur constance, & il s'attacha surtout au Pere Iscida, pour qui il avoit conçu de l'estime dans le premier entretien, qu'il avoit eu avec lui, mais dont la fermeté commençoit à le choquer: voyant enfin que ni la longueur ni les incommoditez de la Prison n'avoient point abattu son courage, il voulut essayer la voye de la persuasion, & il lui envoya un célebre Docteur, pour lui faire comprendre qu'étant né Japonnois, il devoit suivre les Loix & la Religion de son Prince. Le Bonze, quelque habile qu'il fût, sentit bientôt qu'il n'étoit pas de la force de son Adversaire, & quittant la voye du raisonnement, qui ne lui réüssissoit point, il fit au Missionnaire les offres les plus avantageuses: mais il avança encore moins par cet endroit, & se retira.

Et n'en peut venir à bout.

Unémondo au désespoir du peu de succès de cette attaque, commanda qu'on lui amenât le Prisonnier, auquel il renouvella d'abord les promesses, qui lui avoient été faites de sa part; il y ajoûta beaucoup de marques d'estime & d'amitié, & tout cela ne produisant encore aucun effet, il en vint aux plus terribles menaces. Alors le Serviteur de Dieu, qui jusques-là n'avoit gueres répondu a toutes ses offres & ses raisons, que par son silence, lui dit: » Si » vous voulez, Seigneur, me faire une vé» ritable peine, menacez-moi de la vie, car » je puis vous assurer que la mort & les sup» plices sont présentement l'unique objet de » mes vœux. Faites donc du pis, que vous

» pourrez, & nous verrons qui se lassera le
» premier : je ne compte point sur mes for-
» ces, mais je mets toute ma confiance en
» celui, qui fortifie les foibles, & j'espere
» qu'il ne m'abandonnera pas, puisque c'est
» pour lui, que je vais combattre.

De J. C. 1632.

De Syn Mu. 2292.

Martyre de ce Missionnaire & de plusieurs autres Religieux.

Unémondo accepta le défi, & le quatriéme de Décembre 1631. il fit conduire le Missionnaire au Mont Ungen. Là, après qu'on lui eut disloqué tous les os, on le suspendit en l'air, & on l'arrosa pendant trente jours de la matiere brûlante de la bouche d'Enfer. Enfin les Bourreaux rebutés de tourmenter un Homme, qui paroissoit n'avoir point de sentiment, & sur lequel on dit même que la matiere infernale ne laissoit aucune cicatrice, le reconduisirent en prison. Il y demeura jusqu'au troisiéme de Septembre de l'année suivante, Unémondo étant allé sans doute à la Cour, pour faire son compliment au nouvel Empereur, & recevoir ses ordres. A son retour il apprit avec étonnement que le Pere Iscida survivoit aux cruelles tortures, qu'on lui avoit fait souffrir sur le Mont Ungen, & il ordonna qu'il fût brûlé avec les trois Peres Augustins, Compagnons inséparables de ses chaînes, un Frere Franciscain nommé Gabriel, un autre du Tiers Ordre, qui avoit nom Jerôme de la Croix, l'Hôte du Pere Iscida, la Mere, la belle-Mere & les trois Enfants de ce charitable Chrétien, que quelques Mémoires appellent Jacques Nagaxima, & assurent avoir été le Frere du Jésuite Michel Nagaxima. La Sentence fut exécutée, & tous rendirent à Jesus-Christ un éclatant témoignage au milieu des flammes.

L'Eglise du Japon étoit alors gouvernée pour

De J.C. 1632.

De Syn Mu 2292.

Mort du P. de Couros Provincial des Jésuites. Extrêmité, où les Missionnaires sont réduits.

la seconde fois par le Pere Matthieu de Couros. Il y avoit plus de trente ans, que ce Religieux travailloit au salut des Japonnois avec un succès, qui répondoit à son zele infatigable, & à son grand talent pour un si saint Ministere. Aussi a-t'il fait & souffert des choses incroyables pour la conversion des Japonnois; ayant été témoin de toutes les persécutions, & presque toujours au plus fort du péril. Voici ce qu'il nous apprend lui-même de l'extrêmité, où il étoit souvent réduit: & l'on peut bien juger qu'il en étoit à peu près de même de tous les autres Ouvriers Evangéliques.

» Mon Hôte, (a) dit-il dans une de ses » Lettres, avoit préparé sous terre une caverne, qui n'avoit que douze empans de long, » sur quatre de large, & où il ne pouvoit y » avoir aucun jour; il m'y fit entrer moi troisiéme, nul autre que lui ne sçachant ce que » nous étions devenus. Il falloit demeurer » là nuit & jour, continuellement dans les » ténebres, si ce n'est que pour réciter mon » Office, écrire quelques Lettres, & prendre » notre réfection, nous allumions une chandelle. Tous les trois jours on venoit nettoyer » notre caverne, & nous apporter à manger. » Après un mois de séjour dans ce cachot, je » le quittai vers les Fêtes de Paques, & je » passai dans un autre tout semblable, où je » suis encore, mais j'en sors tous les soirs pour » visiter les Chretiens à la faveur des ténebres, & je n'y rentre, qu'après avoir célébré » la sainte Messe.

L'Homme Apostolique fut contraint dans

(a) Cette Lettre est du dernier jour de Septembre 1626.

la ſuite de ſe tenir renfermé dans un lieu ſi mal ſain, qu'il y tomba dangéreuſement malade. Il guérit contre toute eſpérance, & en l'année 1627. il courut au ſecours des Chrétiens d'Arima, contre leſquels Bungondono Roi d'Arima exerçoit alors toute ſa fureur, ainſi que nous l'avons dit au Livre précédent. Il eut même la penſée de s'aller livrer à ce Prince, ſe flattant que le Tyran épargneroit le Troupeau, s'il pouvoit ſatisfaire ſa rage ſur le Paſteur. Les Fidéles le détournerent de ce deſſein, & l'obligerent même à ſortir de ce Royaume, où il ne faiſoit pas ſûr pour lui de demeurer davantage. Depuis ce tems-là il ſe vit toujours au moment d'être arrêté, les Gardes du Roi d'Arima & ceux du Gouverneur de Nangazaqui le ſuivant partout. On remarqua même comme une eſpece de miracle, que parmi tant d'Eſpions & d'Apoſtats, dont pluſieurs ne pouvoient ignorer le lieu de ſa retraite, parce que ſes emplois l'obligeoient à ſe faire connoître à bien du monde, il ne fut point trahi.

Enfin accablé d'infirmitez, ne trouvant preſque plus perſonne, qui pût lui donner un azyle aſſuré, & étant réduit à ſe cacher dans des buiſſons, ou dans les trous des rochers, il reprit le deſſein de ſe faire connoître à ceux, qui le cherchoient. Il y étoit preſque réſolu, lorſqu'un Lépreux l'invita à ſe retirer dans ſa cabanne, qui étoit aſſez écartée des grands chemins. Il accepta ſon offre, & ce fut là, que conſumé de chagrin, de voir ſon Egliſe à la veille d'être entierement détruite, il rendit ſon Ame à ſon Créateur, âgé de ſoixante & quinze ans, le vingt-neuviéme d'Octobre de l'an-

De J. C. 1632.

De Syn-Mu. 2292.

née 1633. (*a*) Il fut ſuivi de fort près à la Gloire par le Pere François BULDRINO Jéſuite Romain, qui fit une fin toute ſemblable dans le Nord du Japon.

Le Gouverneur de Nangazaqui eſt révoqué.

Vers ce même tems, Unémondo fut accuſé auprès de l'Empereur, de ne pas pouſſer aſſez vivement les Chrétiens. Sa conduite, au moins depuis quelques années, ſembloit devoir le mettre à l'abri d'une pareille accuſation; mais dans une Cour, où le vice domine, & fait tout le mérite auprès du Prince, les plus vicieux mêmes ne peuvent compter ſur rien, & l'on eſt aſſuré d'avoir autant d'Ennemis qu'il y a de gens, à qui la place qu'on occupe, peut devenir un objet d'envie. D'ailleurs les mauvais Princes ſont fort crédules ſur le mal; Unémondo fut donc condamné ſur la ſimple accuſation, & révoqué, & on lui donna deux Succeſſeurs au lieu d'un. Ces deux nouveaux Gouverneurs, dont l'un ſe nommoit MATAZAYEMON, & l'autre DENXIRO, ne furent peût-être pas plus ardents à la recherche des Miſſionnaires, que l'avoit été Unémondo; mais ils furent plus heureux, & dès la premiere année de leur adminiſtration ils en firent mourir un plus grand nombre, que n'avoient fait tous leurs Prédéceſſeurs.

Martyre de deux Jéſuites.

Le premier, qui tomba entre leurs mains, fut un Jéſuite Japonnois, qui n'étoit pas Prêtre. Il ſe nommoit Thomas NIKIFORI, & étoit natif du Royaume de Mino: il fut brûlé vif à Nangazaqui le vingt deuxiéme de Juillet 1633. Mais le feu parut à l'Empereur du Japon un

(*a*) Quelques Ecrivains le font mourir un an plutôt.

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

ſupplice peu propre à faire des Infidéles, ce que l'on ſe propoſoit principalement depuis pluſieurs années, & ce fut alors que ce cruel Prince mit en uſage ce terrible tourment de *la Foſſe*, ſi connu par les dernieres Relations du Japon. Celui, ſur lequel on en fit l'eſſai, fut un ancien Miſſionnaire appellé Nicolas KEYAN SUCCUNANGA, natif du Royaume d'Omi, lequel, après avoir fait ſes Etudes dans un des Séminaires des Jéſuites, étoit entré dans la Compagnie à l'âge de vingt-huit ans. Il en avoit alors ſoixante-trois, & ſelon toutes les apparences, le ſeul défaut d'Evêque l'avoit empêché de recevoir les Ordres ſacrés. Voici en quoi conſiſtoit le ſupplice, dont il eut la gloire d'avoir triomphé le premier.

Tourment de la Foſſe. Sur qui on en fit l'eſſai.

On dreſſoit des deux côtés d'une grande Foſſe deux Poteaux, qui ſoûtenoient une piéce de traverſe, à laquelle on attachoit le Patient par les pieds avec une corde paſſée dans une poulie. Il avoit les mains liées derriere le dos, & le corps étroitement ſerré avec de larges bandes, de peur qu'il ne fût ſuffoqué tout d'un coup. On le deſcendoit enſuite la Tête en bas dans la Foſſe, où on l'enfermoit juſqu'à la ceinture par le moyen de deux ais échancrés, qui lui ôtoient entierement le jour. Dans la ſuite on laiſſoit à ceux, qu'on y ſuſpendoit une main libre, afin qu'ils pûſſent donner le ſignal, qu'on leur marquoit pour faire connoitre qu'ils renonçoient au Chriſtianiſme, & l'on rempliſſoit ſouvent la Foſſe de toutes ſortes d'immondices, qui cauſoient une infection inſupportable. Mais il n'étoit pas beſoin de rien ajoûter à ce tourment, pour le rendre le plus cruel de tous ceux, qui avoient été inventés

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

jusques-là. On y souffroit un étouffement continuel, le sang sortoit par tous les conduits de la Tête en si grande abondance, qu'il falloit avoir recours à la saignée, pour l'arrêter, & l'on sentoit un tiraillement de nerfs & de muscles, qui causoit une douleur au-dessus de toute expression. Malgré cela on y vivoit quelquefois neuf & dix jours de suite.

Le saint Religieux, dont nous venons de parler, y mourut au quatriéme, & il y a bien de l'apparence qu'on n'avoit pas encore songé à prendre toutes les précautions, que nous venons de dire, pour prolonger la vie dans ce tourment. Les Gardes, qui retirerent Keyan, après qu'il eut expiré, furent bien surpris de trouver au fond de la Fosse un vase plein d'eau, qu'aucun d'eux n'y avoit mis ; & comme ils avoient toujours fait bonne sentinelle auprès du Martyr, ils étoient bien assurés que personne n'en avoit approché pour l'y mettre. Ils se souvinrent alors que le saint Homme leur avoit dit plusieurs fois, tandis qu'il étoit suspendu dans la Fosse, que la Mere de Dieu le venoit consoler, & ils ne firent aucune difficulté de publier cette merveille.

Plusieurs Prêtres & Religieux Martyrs.

Cependant les deux Gouverneurs de Nangazaqui avoient fait publier à leur arrivée dans cette Ville, que quiconque découvriroit un Missionnaire, recevroit quatre cents écus : ce qui leur réüssit de telle sorte, que dans l'espace de quatre mois seize Prêtres, & plusieurs autres Religieux tomberent entre leurs mains. Il paroît que tous ces Prisonniers étoient Jésuites, à l'exception peut-être du Pere Dominique Del Quitia Dominiquain, & d'un Frere Japonnois du même Ordre, que je trouve avoir consommé

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

consommé leur Martyre cette même année, après de grandes souffrances. Je n'ai pû sçavoir, ni le nom du Frere, ni le genre de leur mort. Vers le même tems l'Empereur fit publier un Edit, qui fut exécuté avec toute la rigueur possible. Il portoit que tout ce qu'il y avoit de Lépreux Chrétiens au Japon, seroient rassemblés a Nangazaqui, & transportés aux Philippines. On fit aussi-tôt une recherche très-exacte de ces Malheureux, on les fit partir pour Nangazaqui, où ils devoient être embarqués, & on leur déclara que s'ils demandoient l'aumône sur la route, on le prendroit pour un signe d'Apostasie. On ne leur donnoit pourtant rien pour vivre; aussi y en eut-il un assez grand nombre, qui moururent de faim & de misere dans les chemins.

Autres Religieux martyrs. Suite des Aventures du P. Collado.

Au mois d'Août de la même année, la plus fatale de toutes à l'Eglise du Japon, quarante-deux personnes furent brûlées vives en plusieurs endroits, onze décapités, & seize suspendus dans la Fosse par ordre des Gouverneurs de Nangazaqui. Du nombre de ces derniers étoient cinq Jésuites, les PP. Emmanuel Borghés, & Jacques-Antoine Giannoné & trois Japonnois, qui n'étoient point Prêtres, (*a*) quatre Dominiquains, & deux Augustins. Ces six derniers étoient entrés depuis peu au Japon, & venoient des Philippines. Leur arrivée avoit été divulguée d'abord, & l'on prétend qu'elle n'avoit pas peu contribué au rappel d'Unémondo. Je n'ai pû sçavoir les noms d'aucuns d'eux, &

(*a*) Ils se nommoient Jean KIDERA, Joseph REOMUY, & Ignace KINDO.

(*b*) Fontana *Monumenta Dominicana.*

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

l'Auteur (*b*) Dominiquain, que j'ai déja cité n'en parle point. Il met ſeulement ſous cette année le martyre du Pere Del Quitia & de ſon Compagnon, que je viens de rapporter, & ajoûte que le Pere Collado retournant au Japon, pour y prêcher la Foi, périt en Mer, ce qui n'eſt point exact; puiſqu'il eſt manifeſte par la Préface du Dictionnaire Japonnois, imprimé par le Pere (*a*) Collado, qu'il ne ſçauroit être parti de Rome avant l'année 1634. & qu'il ne périt, que bien des années après, dans un naufrage, non pas en allant au Japon, mais en revenant de la nouvelle Segovie à Manille, pour repaſſer en Eſpagne, ſuivant l'ordre, qu'en avoit donné le Roi Catholique Philippe IV. en voici la preuve imprimée à la fin de l'Hiſtoire de la Province du Roſaire des PP. de S. Dominique des Philippines. Livre ſecond, page 417.

Lettre du Roi Catholique à ſon ſujet.

LETTRE de SA MAJESTÉ CATHOLIQUE au R. P. Provincial de l'Ordre de Saint Dominique aux Philippines.

» VEnerable & Devot Pere Provincial de
» l'Ordre de Saint Dominique des Iſles
» Philippines: Nous avons été informés par
» des Relations, qui nous ſont venuës de di-
» vers endroits, que la paix des Religieux de
» votre Province avoit été troublée à l'occa-
» ſion de ce qu'on l'a diviſée en deux, en vertu

(*a*) La même choſe ſe voit dans le Livre de *Leon Allatius*, intitulé *Apes urbanæ*.

» des Lettres Patentes, que le Pere Diego » Collado avoit apportées de son Général, & » par le secours, que lui a donné pour cet » effet D. Sébastien Hurtado de Corcuera » notre Gouverneur & Capitaine dans ces » Isles (*a*); & attendu que lesdites Lettres » ne devoient point avoir leur effet, n'ayant » point été reçues par notre Conseil Royal » des Indes; Nous, ayant en vûe principa- » lement l'union des Religieux, & la tranquil- » lité de cette Province, & sçachant que la » division susdite donne occasion au relâche- » ment de s'y introduire, avons ordonné à no- » tredit Gouverneur & Capitaine Général & à » notre Audience Royale de ces Isles, qu'ils » ayent à retirer les susdites Patentes, & toutes » les autres, qui ont été apportées par ledit » Pere Diego Collado, sans souffrir qu'on » les mette en exécution; de plus, que la di- » vision des Provinces, qui s'est faite, soit an- » nullée, & qu'elles retournent au même état, » où elles étoient auparavant. Ainsi nous vous » prions & vous chargeons de faire ce qui dé- » pend de vous pour cet effet, & de renvoyer » incessamment en Espagne ledit Pere Diego » Collado. Et afin que cela s'exécute, Nous » donnons ordre par une Lettre de ce jour » à notre Gouverneur susdit, de lui faire tenir » prêt un Vaisseau. Vous nous donnerez aussi » avis à la premiere occassion de ce que vous » aurez fait en exécution de la Priere & du » Commandement que nous vous faisons. A

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

(*a*) On voit par la même Histoire de la Province du Rosaire, que le P. Collado avoit fait cette division à main armée.

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

» Madrid ce vingt-uniéme jour de Février
» 1637.

MOY LE ROY.

Par commandement du Roi N. S.

D. GABRIEL D'OCAGNAY ALARCON.

Ces ordres du Roi n'ayant pas encore été exécutés, en ce qui regardoit la personne du P. Collado, ou du moins la nouvelle n'en étant pas encore venuë à Madrid au mois de Février 1638. Sa Majesté jugea à propos de les réïtérer sur les nouvelles informations, qui lui vinrent de Maçao. Ce Pere y avoit fait une excursion quelque tems auparavant; & D. Manuel de Camara de Norogna, qui en étoit Gouverneur, voyant les troubles, qu'il y excitoit, se crut obligé d'en donner avis au Roi son Maitre. C'est ce qu'on voit dans les Registres du Conseil de Portugal & des Indes, qui se gardent encore à Madrid, dont voici un Extrait authentique signé de la main d'un Sécrétaire d'Etat, dans lequel après le Décret de Philippe IV. donné en 1628. & le même, que nous avons rapporté ailleurs, on lit ce qui suit.

» L'on trouve encore dans les mêmes Papiers (des Archives du Conseil) que le Capitaine Général de la Chine, Manuel de Camara de Norogna, donna avis à Sa Majesté que le P. Diego Collado, de l'Ordre de S. Dominique, avoit imprimé un Livre sans permission de l'Ordinaire, ni du Conseil, sans nom d'Imprimeur, dans lequel il disoit contre les Religieux de la Compagnie de Jesus, des choses indignes de son

» Habit, & contraires à la raison, eu égard » à l'édification, que ces Peres avoient donnée » dans ce Pays-là par leur science, & par leur » grande vertu; outre les travaux, qu'ils souf- » froient dans l'instruction de ces Royaumes, » prêchant la Foi aux dépens de leur sang, » ainsi qu'on le pouvoit voir par les insignes » Martyrs, qu'ils avoient eus encore depuis » peu d'années au Japon. Que par le devoir » de sa Charge de Capitaine Général, il se » croyoit obligé à donner beaucoup de loüan- » ges à ceux de la Compagnie, pour ce qu'il » en avoit connu par expérience, & qu'il » n'étoit point avantageux pour le service de » Sa Majesté, qu'il y eût de semblables di- » visions entre les Religieux; surtout dans un » tems, où les Hérétiques étudioient de si » près nos actions, pour voir s'ils y trouve- » roient de quoi autoriser leurs erreurs & » leurs méchancetés.

» En conséquence de ces remontrances, » & de celle, que fit en même tems le Pro- » cureur Général de la Compagnie : disant » que le P. Diego Collado étoit retourné aux » Philippines, & de-là à Macao, contre les » défenses de Sa Majesté; qu'il avoit troublé » la paix des Ordres Religieux, & de la » Chrétienté de la Chine & du Japon, & » qu'il avoit imprimé le Livre, qu'on vient » de dire, qui étoit un Libelle diffamatoire » contre la Compagnie, avec lequel il avoit » scandalisé tout le Peuple & les nouveaux » Chrétiens de ces Contrées-là, (*a*) il plut au

(*a*) Il y avoit alors à Macao un grand nombre de Japonnois Chrétiens, qui s'y étoient réfugiés, ou qui avoient été exilés.

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

» Roi notre Seigneur, qui est maintenant au » Ciel, de résoudre par l'avis de son Conseil » de Portugal le vingt-septiéme jour de Février 1638. qu'on réitérât les ordres donnés auparavant par Sa Majesté au sujet du » P. Diego Collado; & afin que tout ceci » puisse être connu, où il sera besoin, nous » avons délivré le présent Acte à la requête » du Procureur Général de la Compagnie de » Jesus, & par le commandement de Sa Majesté. A Madrid le deuxiéme jour d'Août » 1686.

CR. G. BOTELLO.

Sa mort. Erreur de quelques Ecrivains sur ce qui regarde ce Religieux.

L'Ordre étant donc venu aux Philippines de renvoyer en Espagne le P. Diego Collado, son Provincial le rappella de la nouvelle Segovie, où il l'avoit relégué quelque tems auparavant. Mais le Vaisseau, qui le ramenoit de-là à Manille, où il devoit s'embarquer, fit naufrage près d'un Cap nommé de Boxeador, & ce Religieux y périt comme tous les autres Passagers, à l'exception d'un Indien, qui rapporta qu'on lui avoit vû donner en cette occasion de grandes marques de repentance. Un autre Auteur (*a*) du même Ordre, qui a prétendu justifier presque en tout le P. Collado, ce qu'il ne pouvoit faire sans donner un démenti public à l'Histoire de la Province du Rosaire de son Ordre, plus croyable que lui, & aux Pieces authentiques, que nous venons de rapporter: cet Auteur, dis-je, ajoûte que ce Religieux ne périt, que pour n'avoir pas voulu laisser mourir sans Confession tous ceux de

(*a*) Echard *Scriptores Ordinis Prædicatorum.*

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

l'Equipage, qui imploroient son secours en ce dernier moment, & nous y souscrivons avec plaisir, charmés de voir un Homme de son caractere expier ses excès contre la charité & la justice, par un Acte de la charité la plus héroïque; mais qu'il prétende que l'Extrait des Registres du Conseil Royal de Portugal, délivré en 1686. par le Sécrétaire d'Etat Botello, soit une piéce falsifiée, parce qu'on y suppose, dit-il, le Roi Philippe IV. mort en 1638. quoique ce Prince ne soit mort qu'en 1664. c'est sur quoi nous ne pouvons nous dispenser de le relever, en faisant observer, que ces paroles (qui est maintenant au Ciel) sont de Botello, qui écrivoit en 1686. ce qui est si vrai, qu'il est dit positivement dans cet Ecrit, que ce Prince fit réitérer en 1638. les Ordres, qu'il avoit donnés en 1637. de faire revenir le P. Collado en Espagne. N'y falloit-il pas regarder de plus près, avant que d'avancer une pareille calomnie? Mais ce qui fait mieux voir combien il est difficile de s'accorder avec soi-même, quand on veut, à quelque prix que ce soit, faire passer pour un Saint & pour un Apôtre, un Homme dont ses propres Freres nous ont appris les violences, & qui a répandu dans ses Ecrits contre de Saints Missionnaires, presque tous couronnés du Martyre, les invectives & les calomnies les plus atroces; c'est de voir le P. Fontana (*a*) nous représenter en 1631. le P. Diego Collado » brillant parmi les Mission-» naires de son Ordre au Japon, comme le » Soleil parmi les Astres; » tandis qu'il est de notoriété publique, que ce Religieux étoit

(*a*) *Monumenta Dominicana ad annum* 1631.

De J. C. 1633.

De Syn Mu. 2293.

Un Jésuite trahi par un faux Frere, & condamné au [illegible].

parti du Japon en 1622. qu'il n'y retourna jamais depuis; qu'en 1633. il présenta son Mémorial contre les Jésuites au Conseil des Indes à Madrid, & que selon le P. Fontana lui-même, il ne partit d'Europe pour retourner en Asie, que cette même année. (a)

Ce n'étoit pas à Nangazaqui seulement, que la Fosse étoit en usage contre les Chrétiens; le premier de Septembre on y suspendit à Jedo un ancien Jésuite Japonnois, nommé Jean YAMA. Ce Missionnaire avoit longtems fait sa résidence dans le Royaume d'Oxu: il fut trahi en 1629. par un Malheureux, qui pour faire sa fortune aux dépens des Prédicateurs de l'Evangile, feignit de vouloir être Chrétien. Il joüa si bien son personnage, qu'après avoir passé par les épreuves ordinaires, il fut baptisé. Il marqua ensuite un grand zele, & on crut pouvoir se fier à lui. Il eut ainsi connoissance de tout ce qui regardoit les Fidéles, & muni de bonnes instructions, il alla à Jedo, où il les communiqua au Magistrat. Il fut bien reçu, & après qu'on l'eut comblé de loüanges, on lui donna en pleine Place une bourse de mille écus; un Crieur public avertissant le Peuple, que quiconque l'imiteroit, recevroit une pareille gratification. On arrêta ensuite un grand nombre de Chrétiens de Jedo, sur les indices, qu'en avoit donnez le perfide Délateur, & l'on envoya de bons Mémoires aux Commandants des Provinces, pour arrêter tous ceux, qu'il avoit nommés. Le P.

(a) Le Pere Collado n'ayant présenté son Mémorial, que le dix septiéme de Décembre de l'année 1633 ne peut gueres s'être embarqué pour les Philippines; qu'au commencement de l'année suivante.

Porro & Jean Yama, l'étoient des premiers; on manqua celui-là, parce que celui-ci se livra pour lui donner lieu d'échapper. Ce généreux Missionnaire fut mis en Prison à VACOMATZU, & il y demeura un mois; au bout de ce tems-là on le conduisit à Jedo avec quinze autres Chrétiens, & à leur arrivée ils furent condamnés au feu, & à être auparavant promenés avec ignominie par la Ville.

Pourquoi son supplice est differé. Il meurt dans la Fosse.

Ils avoient déja subi cette opprobre, & on les alloit conduire au bucher, lorsqu'un des Magistrats fit reconduire Yama en prison; ce Religieux avoit trouvé moyen de répandre dans la Ville un petit Ecrit de sa façon, adressé aux Ministres, où il prouvoit solidement la vérité de la Religion Chrétienne: tous l'avoient lû, & en avoient été frappés; ils vouloient en connoître l'Auteur, & après l'exécution de ceux, avec qui il avoit été condamné, & qui moururent avec beaucoup de constance, le Magistrat, dont je viens de parler, fit appeller Yama chez lui, le régala splendidement, & s'enferma ensuite avec lui dans son Cabinet, pour l'entendre parler de sa Religion. Ils furent ensemble plus de quatre heures, & le Magistrat s'écria en sortant, que si l'Empereur avoit seulement entendu la sixiéme partie de ce qu'il venoit d'entendre, il cesseroit de persécuter une Religion si sainte, & des Hommes si estimables. Il ajoûta qu'il ne manqueroit pas la premiere occasion, qu'il auroit de lui en parler; il fit ensuite conduire le Missionnaire, non à la Prison des Malfaiteurs, où il avoit été enfermé d'abord, mais dans une autre, qu'on avoit bâtie depuis peu, pour y garder quelques Personnes de Condition, dont

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

on vouloit s'assurer. Yama y demeura quatre ans, pendant lesquels il composa quelques Ouvrages de Piété & de Controverse, & baptisa un grand nombre d'Idolâtres, parmi lesquels il y avoit plusieurs Gentilshommes de marque. Le bruit de ces conversions se répandit, & le nouvel Empereur en ayant été informé, ne put souffrir qu'un Prisonnier fît de telles conquêtes dans sa Capitale ; il le condamna au supplice de la Fosse, où le Serviteur de Dieu consomma son sacrifice, environ le commencement de Septembre de cette année 1633.

Plusieurs autres Jésuites martyrisés. Particularités du Martyre des PP. Fernandez & Saïto.

Le second du même mois le Pere Michel Pineda, (*a*) Jésuite Japonnois, mourut à Nangazaqui de misere, & de l'excès de ses fatigues. Trois autres Religieux du même Ordre, & de la même Nation, nommés Louis CAFUÇU, Thomas RIOCAU, & Denis YAMAMOTO, furent brulés à Cocura, Capitale du Royaume de Buygen. Un quatriéme, qui avoit nom Jacques TACUXIMA, finit sa vie par le même supplice dans la Principauté de Xequi dans l'Isle d'Amacusa, le trentiéme de Septembre, & quelques jours auparavant on avoit suspendu dans la Fosse à Nangazaqui les PP. Benoît Fernandez & Paul Saïto. Le P. Fernandez étoit de Borba en Portugal, & lorsqu'il étoit encore Ecolier, un saint Religieux de la Compagnie de Jesus, appellé le P. Vasco PIREZ, lui avoit prédit qu'il seroit Martyr. Le P. Saïto étoit Japonnois, du Royaume de Tamba. Depuis vingt-six ans ces deux Missionnaires ne

(*a*) Son nom Japonnois étoit MATSUDA ; je ne sçai pourquoi, ni à quelle occasion il avoit pris un nom Portugais.

s'étoient presque point quittés, & il est difficile de voir deux cœurs plus unis, que l'étoient ces deux Religieux. On dit même que le premier avoit la couleur & l'accent Japonnois, comme s'il fût né au Japon, ce qui lui servit beaucoup dans l'exercice de son Ministere, & lui donna moyen de parcourir presque toutes les Provinces, dans les tems les plus difficiles. Ces deux inséparables Ouvriers furent enfin pris ensemble, & peu de jours après suspendus dans la Fosse sur la sainte Montagne.

De J. C. 1633.

De Syn Mu, 2293.

Après qu'ils y eurent demeuré vingt-quatre heures, il prit une foiblesse au Pere Fernandez, on crut qu'il alloit expirer, & on le retira de la Fosse. Il revint bientôt à lui, mais ce qui lui étoit arrivé, & l'état de langueur, où il resta, fit croire qu'il ne seroit pas impossible de le réduire, & que son exemple entraîneroit un très-grand nombre de Chrétiens, ce qui fit qu'on n'omit rien pour le gagner; mais ce fut en vain. Au bout de sept jours les Soldats, qui gardoient le Pere Saïto, s'aviserent d'ouvrir la Fosse, où il étoit; ils le trouverent encore plein de vie, & il leur dit qu'il ne mourroit pas avant le Pere Fernandez. Le même jour celui-ci demanda des nouvelles de son cher Compagnon, on lui dit qu'il tiroit à sa fin: *Dieu soit béni*, reprit-il, *je n'attendois que cela:* aussitôt il leva les mains au Ciel, & rendit son ame à Dieu le deuxiéme jour d'Octobre. Quelques moments après on vint pour lui annoncer la mort du Pere Saïto, & l'on trouva qu'ils avoient expiré au même instant; de sorte qu'on peut dire de ces deux Hommes Apostoliques, ce que l'Eglise chante à la gloire des deux Princes des Apôtres,

De J. C. 1633.
De Syn Mu. 2293.

quomodo in vitâ suâ dilexerunt se, ita & in morte non sunt separati. On brûla leur corps pour en jetter les cendres à la Mer, & plusieurs témoins, tant Chrétiens, qu'Idolâtres, ont attesté que, tandis qu'on les portoit au lieu, où ils devoient être brûlés, ils les avoient vû & entendu se saluer, chacun en sa langue naturelle. Quelques Mémoires donnent à ces deux saints Religieux un troisiéme Compagnon, sans rien ajoûter, ni touchant son nom, ni touchant sa Profession.

Vers le commencement du même mois d'Octobre, le Pere Jean d'ACOSTA, Portugais, le Pere Xiste TOCUUN, & DAMIEN FUCAYE tous deux Japonnois, passerent par le même supplice à Nangazaqui. Le Pere d'Acosta mourut le huitiéme, & les deux autres le neuviéme. Le dix-huitiéme on suspendit aussi dans la fosse au même lieu le Pere Antoine de SOUSA Portugais, le Pere Matthieu Adami Sicilien, le Pere Julien de Nacaura, & quatre autres Jésuites Japonnois, qui n'étoient pas Prêtres.

Martyre du P. de Nacaura, qui avoit été en Ambassade à Rome.

Il y avoit quarante & un ans, que le Pere de Nacaura étoit entré dans la Compagnie, au retour de son Ambassade de Rome. Nous avons parlé ailleurs de la mort du Pere Mancie Ito de Fiunga, un des Chefs de cette Ambassade, & de la chûte de Michel de Cingiva son Collégue; je ne trouve nulle part en quel tems mourut le Pere Martin de Fara, qui les avoit accompagnés à Rome, & tout ce que j'en ai pû apprendre, c'est que, comme il écrivoit dans sa langue avec une grande pureté, & qu'il en possédoit toutes les graces, sa principale occupation fut de traduire en Japonnois plu-

sieurs Livres Portugais, qu'on avoit soin de répandre parmi les Fidéles, pour nourrir leur piété, & pour les instruire au défaut des Missionnaires. Il y a bien de l'apparence que ce Religieux mourut avant le renouvellement de la Persécution; puisque depuis ce tems-là il n'est point parlé de lui; de sorte que le Pere de Nacaura, le plus foible des quatre Ambassadeurs, & sur la santé duquel on avoit si peu lieu de compter, fut pourtant celui, qui rendit le plus de service. Comme il ne s'épargnoit en rien, & que le succès répondoit à son infatigable zele, on le chercha longtems avec un soin tout particulier; il fut enfin découvert dans le Royaume du Buygen, & conduit à Nangazaqui, où les six autres Jésuites, dont je viens de parler, furent amenés en même tems. Ils terminerent tous une vie très sainte par une mort précieuse, & avec une constance digne de la cause, qu'ils défendoient.

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

A tant de pertes faites en même tems fut ajoûté celle du Chef de la Mission. Son Successeur eut à peine pris possession de son Emploi, qu'il tomba entre les mains de ceux, qui le cherchoient avec un empressement extraordinaire. Nous parlerons bientôt du triste sort du premier. Le second étoit le Pere Sébastien Vieyra, un des plus accomplis Missionnaires, qu'ait eu le Japon, & dont le Martyre a fait le plus d'honneur à la Religion. Mais avant que d'en rapporter les circonstances, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut.

Histoire du P. Vieyra.

Nous avons vû qu'en 1623. ce Religieux fut député à Rome par ses Supérieurs, pour informer le S. Siége & le Général de sa Com-

De J. C. 1633.

De Syn-Mu. 2293.

pagnie des beſoins de cette Egliſe ; ſa commiſſion eut tout le ſuccès, qu'il en pouvoit eſpérer. Il n'étoit point allé pour ſe plaindre de ceux, qui travailloient avec ſes Freres dans une Vigne, où il y avoit dequoi occuper tout le monde, il n'accuſa perſonne, il ne récrimina point contre ceux, qui dans le même tems tenoient une conduite ſi différente de la ſienne ; il ne porta aux pieds du Pere Commun, que des ſujets capables d'attendrir ſon cœur paternel : auſſi en fut-il reçu comme le méritoient ſa vertu & ſes ſervices. Je ne ſçai ce qui l'avoit arrêté ſi longtems en chemin, mais il n'étoit arrivé en Italie qu'en 1627. Il rendit à Urbain VIII. qui occupoit alors la Chaire de S. Pierre, les Préſents & les Lettres, dont il étoit chargé par les Fidéles du Japon pour le Pape Paul V. & l'on dit qu'il fut longtems à ſes pieds, ſans pouvoir proférer une ſeule parole, par l'abondance des larmes, que lui tiroit des yeux l'état déplorable, où il avoit laiſſé l'Egliſe du Japon. Le Pontife y mêla les ſiennes, & les redoubla, lorſque par la lecture de ſes Lettres il eut été inſtruit des combats, & de la conſtance des Chrétiens Japonnois. Il répondit à ces Lettres par cinq Brefs, dont j'ai rapporté ailleurs les principaux traits, & après avoir donné au Pere Vieyra de grandes loüanges & la bénédiction Apoſtolique, il lui dit ces paroles, qui ſurprirent extrêmement ceux, qui les entendirent. » Allez, retournez au combat, continuez de » défendre la Foi au péril de votre vie, & ſi » ſi vous êtes aſſez heureux pour verſer votre » ſang, en ſoûtenant une ſi belle cauſe, nous » vous mettrons ſolemnellement au nombre

» des Saints Martyrs, que l'Eglise Romaine » révere.

De J. C. 1634. De Syn-Mu, 2294.

Le Serviteur de Dieu ne perdit point de tems, mais il ne put rentrer au Japon, qu'en 1532. il eut même besoin de toute sa fermeté pour n'être point retenu à Macao, où il étoit extraordinairement aimé, & où bien des gens jugeoient sa présence nécessaire. Mais quelques instances, qu'on lui fît, & quoique plusieurs personnes de considération se fussent jettées à ses pieds, pour le conjurer de ne pas s'exposer, & avec lui toute l'espérance de l'Eglise du Japon, pour laquelle on croyoit le devoir réserver à des tems plus favorables, il passa à Manille, où il espéroit trouver plutôt un embarquement pour le Japon. Il y rencontra les Peres Mancio CONIXI, & Paul SAÏTO, différent de celui, dont nous venons de rapporter le Martyre, qui y attendoient aussi un pareille occasion, & il la leur procura. Il se travestit en Marinier Chinois, & il s'abandonna à un Pilote de cette Nation, dont il eut infiniment à souffrir : ce Malheureux voulut même plusieurs fois le jetter à la Mer, quoiqu'il l'eût très-bien payé. Enfin après lui avoir enlevé tout ce qu'il avoit, il le débarqua sur une Côte déserte du Japon, au mois de Février de l'année 1632.

Il est arrêté avec cinq autres Jésuites.

Les Historiens de sa Vie disent qu'à la descente de la Chaloupe il baisa la terre en prononçant ces mots du Psalmiste, *voici le lieu de mon repos jusqu'à la fin des siecles.* Le bruit se répandit aussitôt dans les Villes les plus proches qu'il étoit arrivé un Religieux de Rome ; la nouvelle en fut portée à l'Empereur, qui sur le champ envoya partout des ordres

De J. C. 1634.

De Syn Mu. 2294.

pour le ſaiſir, ce qui n'empêcha point l'Homme Apoſtolique de ſe rendre à Nangazaqui, & de reprendre les fonctions de ſon Miniſtere. Il parcourut même pluſieurs Provinces, ſans qu'on pût le découvrir, ce qui fut regardé comme une eſpéce de miracle. L'année ſuivante le Pere Chriſtophe Ferreyra Provincial des Jéſuites & Adminiſtrateur de l'Evêché, ayant été pris & ſuſpendu dans la Foſſe, le Pere Vieyra fut chargé du ſoin de cette Egliſe, & ſe crut encore plus obligé à expoſer ſa vie pour le Troupeau, qui lui étoit confié. On peut juger ce qu'il lui en coûta dans un tems, où l'on n'étoit pas en ſûreté dans les creux des Rochers. C'eſt ſans doute avec raiſon que le ſaint Homme a toujours regardé comme une grace de Dieu des plus ſingulieres, que quelques dangers, qu'il ait courus, & quelques précautions, qu'il ait été obligé de prendre, pour n'être point découvert, il ne fut jamais privé de la conſolation de conſacrer le Corps de Jeſus-Chriſt, & de ſe nourrir de ce Pain céleſte. Un jour celui, qui l'aſſiſtoit au Sacrifice, fut bien étonné de voir le Sang boüillonner dans le Calice, comme s'il avoit été ſur le feu. Il le prit pour un préſage de la mort prochaine du Serviteur de Dieu, & en effet peu de jours après le Pere fut arrêté près d'Ozaca & mené à Nangazaqui avec cinq autres Jéſuites.

Il eſt conduit à Jedo.

Il demeura fort peu dans cette Ville, d'où les Gouverneurs le firent transférer dans les Priſons d'Omura avec ſes Compagnons, & ils y trouverent un Pere Franciſcain nommé le Pere Louis GOMEZ. L'Empereur fut au comble de ſa joye d'apprendre que le Prêtre Ro-

De J. C. 1634.

De Syn-Mu. 2294.

main étoit dans les fers, & il envoya aussitôt ses ordres pour le faire conduire à Jedo avec les autres Religieux, qui l'accompagnoient. Le Courier n'étoit point encore arrivé, & personne ne sçavoit même qu'il en vînt un, lorsque les Gardes de la Prison s'apperçurent que le Pere Vieyra se préparoit à un voyage; ils lui en demanderent la raison, & il leur répondit qu'il se diposoit à partir pour la Capitale. Ils crurent que la Tête lui avoit tourné, & ils en eurent compassion; mais bientôt leur pitié se changea en admiration; dès le lendemain le Courier arriva. Le Pere Vieyra fut conduit à Jedo, mais il ne vit point l'Empereur, quoique ce Prince en eût une fort grande envie; parce que, suivant l'usage du Japon, dès qu'un Criminel a eu l'honneur de paroître devant Sa Majesté, il n'est plus permis de le faire mourir.

Les Prisonniers furent mis ensemble dans la même Prison, où le Monarque envoyoit tous les jours des personnes de confiance, pour sçavoir du Pere Vieyra des nouvelles de l'Europe. On le fit aussi comparoître plusieurs fois devant des Commissaires nommés par la Cour, & il parut toujours devant ces Tribunaux avec la liberté d'un Apôtre. Il rapporte lui-même dans une de ses Lettres à Dom Vincent TAVAREZ son intime Ami, que deux Commissaires s'étant un jour transportés dans la Prison, le firent venir dans une Cour la corde au cou, & les mains liées derriere le dos; qu'après l'avoir fait asseoir à terre, ils firent étaller devant lui toutes sortes d'instruments de supplice, & lui déclarerent qu'il falloit choisir, ou de mourir de la plus cruelle mort, ou

De J. C. 1634.

De Syn-Mu. 2294.

d'embrasser la Religion de l'Empereur : qu'après qu'on lui eut fait cette proposition, on lui délia les mains, & qu'on lui présenta de l'encre & du papier, pour avoir sa réponse par écrit : qu'il la fit en peu de mots, & qu'elle portoit en substance ; qu'il étoit âgé de soixante-trois ans, & que depuis le moment de sa naissance il avoit reçu des biens infinis du Dieu, qu'il adoroit ; que les Divinitez du Japon n'avoient pas le pouvoir de lui en faire aucun, & qu'il n'avoit reçu de l'Empereur que du mal ; qu'il seroit donc bien ingrat & bien déraisonnable de quitter le service d'un Dieu bienfaisant pour donner de l'encens à des Dieux de bois ou de métal ; & pour obéïr à un Homme mortel, dont néanmoins il respectoit le caractere, & auquel il obéiroit toujours en tout ce qui ne seroit pas contre le service de son Dieu, le Roi des Rois & le Seigneur des Seigneurs ; qu'il souffriroit mille morts, plûtôt que de faire ce qu'on lui demandoit ; que les promesses ne le tentoient point ; que les supplices n'avoient rien d'effrayant pour lui, & que la mort la plus affreuse, ni la plus brillante Couronne ne lui feroient jamais oublier ce qu'il devoit à son Créateur. Le Pere Gomez, qui étoit présent, ne put parler dans cette occasion, parce qu'il ne sçavoit point la Langue du Japon, mais deux jours après le Pere Vieyra ayant eu ordre de mettre par écrit les principaux Articles de notre sainte Loi, le Pere Franciscain voulut avoir la consolation de les signer.

L'Empereur est saisi de frayeur à la

L'Empereur, à qui on porta cet Ecrit, le lut avec une attention, dont on ne l'auroit pas cru capable, & en fut vivement frappé. » Ces

» Européen, s'écria-t'il, eſt un Homme d'eſ-
» prit, & ſi ce qu'il dit de l'immortalité de
» nos Ames eſt vrai, que deviendrons nous?
En achevant ces mots il fut ſaiſi d'une ſi grande frayeur, qu'on en appréhenda les ſuites: il parut même tout-à-fait changé à l'égard des Chrétiens; il ne pouvoit ſe laſſer de relire l'Ecrit du Miſſionnaire, & l'allarme fut ſi grande parmi tous les Ennemis de notre ſainte Loi, qu'on publioit déja que l'Empereur penſoit à ſe faire Chrétien. Mais il n'en étoit pas digne: ce Prince ne ſe gouvernoit que par le conſeil d'un de ſes Oncles nommé OINDONO, un des plus méchants Hommes, qui fût au Japon, lequel ayant appris ce qui ſe paſſoit, alla tout émû trouver l'Empereur, & avec l'aſcendant, qu'il avoit ſur ſon eſprit, lui parla en ces termes.

De J. C. 1634.

De Syn-Mu. 2294.

lecture d'un Ecrit de ce Miſſionnaire.

» Que vois-je, Seigneur, & quel eſt cet
» Ecrit, que vous tenez entre les mains, &
» qui vous rend ſi réveur? Seroit-il bien poſ-
» ſible que vous ajoûtaſſiez foi au diſcours d'un
» Chrétien, qui chaſſé de ſon Pays, eſt venu
» ſe réfugier au Japon? d'un extravagant &
» d'un inſenſé, dont toute la Doctrine reſſem-
» ble plus à celle des Démons, qu'à celle d'un
» Homme, qui fait encore quelque uſage de
» ſa raiſon? Faites-vous réflexion que tout
» l'Empire a les yeux attachez ſur vous, &
» qu'une légéreté comme celle, dont on
» commence à dire que vous êtes tenté, peut
» vous faire perdre en un moment tout ce
» que vous avez acquis d'eſtime par votre
» ſageſſe, depuis que vous êtes aſſis ſur le
» Trône? D'ailleurs ne ſçavez-vous pas quel
» eſt le but de ce ces Etrangers en publiant

Diſcours, que lui tient un de ſes Oncles.

De J. C. 1634.

De Syn-Mu. 2294.

» leur damnable Religion ? Consultez les au- » tres Européens, qui ne sont pas de la mê- » me Secte, & ils vous diront, ce que je sçai » d'eux-mêmes, que ces Prêtres Romains » sont les Emissaires du Roi d'Espagne, & » que sous le prétexte de Religion ils travail- » lent à séduire vos Sujets, à les attirer au » parti de ce Prince ambitieux, & déja puis- » sant dans notre Voisinage, & à les disposer » à un soulevement général en sa faveur. » Ignorez-vous que c'est pour cette raison, » que vos Prédécesseurs, ces Monarques si » sages, & à la bonne conduite desquels vous » devez la Couronne, que vous portez, ont » banni de l'Empire ces dangéreux Docteurs ? » N'y allât-il que de votre gloire, vous de- » vez suivre leurs traces ; mais il y va en- » core de votre Couronne, & peut-être de » votre vie. Quittez donc cette noire fantai- » sie, qui vous rend si méconnoissable depuis » quelques jours, & qu'il ne soit pas dit qu'un » Imposteur vous a séduit au point de vous » engager à préparer vous-même les voyes à » une Puissance étrangere, pour s'emparer » de vos Etats.

Il l'oblige à signer la condamnation du Pere, qui prédit qu'il ne mourra pas dans la Fosse, & il est brûlé vif.

Ce discours ne fit qu'augmenter l'irrésolution de l'Empereur : Oindono s'en apperçut, & craignant que ce Prince ne voulût entretenir secrétement le Missionnaire, il ne lui donna point de repos, qu'il ne lui eût fait signer la condamnation de tous les Prisonniers. La Sentence portoit que le Prêtre Romain & tous ceux, qui l'accompagnoient, seroient honteusement promenés par les ruës de Jedo, & ensuite suspendus dans la Fosse. L'exécution suivit de près ; mais le Pere Vieyra

dit aux Bourreaux, qui le mettoient dans sa Fosse, qu'il ne mourroit que par le Feu. En effet, comme au bout de trois jours on l'eut trouvé aussi frais, que le premier, on alluma dans la Fosse un grand feu, qui le réduisit en cendres le sixiéme de Juin 1634.

De J. C. 1634.

De Syn-Mu. 2294.

La nouvelle de ce Martyre fut bientôt portée à Macao, où le Serviteur de Dieu, ainsi que je l'ai déja remarqué, étoit dans une estime extraordinaire. Le Capitaine Général D. Manuel de Camara de Norogna son ami intime fit aussitôt mettre toutes les Troupes sous les Armes, & monter la Jeunesse à cheval, on ferma les Boutiques, on sonna toutes les Cloches, il y eut pendant treize jours & treize nuits des Fêtes & des illuminations; en un mot on n'omit rien dans cette Ville pour célébrer le triomphe d'un Martyr, qu'elle regardoit comme son Protecteur dans le Ciel.

On célébre son triomphe à Macao.

Véritablement elle n'avoit jamais eu un plus grand besoin de se faire de puissants Intercesseurs auprès de Dieu; les Hollandois, après avoir tenté plusieurs fois de s'en emparer, se voyant toujours repoussés avec perte & avec honte, entreprirent de faire tomber son Commerce: c'étoit un moyen sûr pour la ruiner, & ils prirent pour y réüssir des mesures si justes, qu'elle y succomba enfin. Huit Vaisseaux richement chargés moüillerent en 1635. au Port de Firando, d'où le Président du Commerce & le Conseil envoyerent à l'Empereur un magnifique présent des plus belles soyes de la Chine, & des plus fins Draps d'Angleterre. Le Monarque reçut ce présent avec de

Nouvel effort des Hollandois pour perdre les Portugais au Japon, & quel en fut le succès.

De J. C. 1635.

De Syn Mu. 2295.

si grandes démonstrations de joye, que ceux, qui en étoient les porteurs, se hazarderent à lui faire une proposition bien hardie, surtout dans un tems, où l'affaire de Pierre Nuits n'étoit pas entierement finie.

Ils demanderent donc que Sa Majesté interdît absolument le Commerce aux Portugais, & aux autres Sujets du Roi Catholique, & qu'elle chassât même du Japon tous ceux de ces deux Nations, qui y étoient encore; l'assurant que son Empire n'y perdroit rien, & qu'ils fourniroient aux Japonnois toutes les Marchandises, qu'ils souhaiteroient, bien mieux conditionnées, en plus grande quantité, & à meilleur compte, que ne faisoient ni les uns ni les autres; & comme ils sçavoient que la chose du monde, que la Cour Impériale avoit le plus à cœur, étoit qu'il n'entrât plus de Missionnaires dans l'Empire, ils ajoûterent qu'on devoit d'autant plus s'en fier à eux pour cela, qu'ils avoient en horreur les sentiments des Prêtres Romains sur plusieurs articles essentiels de leur Religion, & qu'il ne tiendroit pas à eux que la Terre n'en fût une bonne fois purgée.

Ils allerent encore plus loin; car ils proposerent d'aller assiéger Macao, & ils firent assurer a l'Empereur, qu'ils se flattoient de détruire la Puissance Portugaise dans cette Ville, si Sa Majesté vouloit leur donner autant d'Hommes de débarquement, que leurs Navires en pouvoient porter. Ce n'étoit pas la premiere fois, que les Hollandois faisoient de pareilles propositions, mais la Cour Impériale les avoit toujours si hautement rejettées, qu'il est assez

De J. C. 1635.
De Syn-Mu. 2295.

étonnant qu'ils ayent osé les renouveller, surtout dans les conjonctures, où ils se trouvoient : car le Commerce ne se faisoit alors qu'au nom des Particuliers, & nullement en celui de la Compagnie. Mais il y a des moments décisifs, où les difficultez les plus insurmontables s'applanissent d'elles-mêmes. Ce n'est pas que les Hollandois obtinssent ce qu'ils demandoient ; & ils avoient sans doute visé plus haut, afin d'adresser plus sûrement au but, qu'ils se proposoient alors. On leur témoigna donc que leurs offres n'avoient point été désagréables, & on leur ajoûta qu'on en délibéreroit. L'effet de cette délibération fut, que peu de tems après on vit paroitre de nouveaux Edits, qui ne tendoient qu'à chagriner les Portugais.

Isle factice dans le Port de Nangazaqui, où les Portugais sont confinés.

Ce fut bien pis encore l'année suivante, que la Compagnie Hollandoise des Indes rentra tout-à-fait en grace auprès de l'Empereur. Quatre Vaisseaux Portugais arrivant de Macao à Nangazaqui, furent assez surpris de trouver à l'entrée du Port une espece d'Isle, qui avoit été faite à la main, & dans laquelle on avoit construit deux rangées de Maisons, qui formoient une ruë : élle étoit jointe à la Ville par un Pont fermé d'une bonne Porte, où il y avoit un Corps de Garde, & il ne paroissoit pas une Ame dans toute l'Isle. Tandis qu'ils faisoient leurs réflexions sur cette nouveauté, un Officier arriva à bord du Commandant, & lui déclara de la part des Gouverneurs que les Maisons, qu'il voyoit, étoient les seules, où désormais ceux de sa Nation, qui viendroient pour trafiquer dans l'Empire, pourroient loger ; il tira ensuite une grande feuille de papier, où étoient marquées les

De J. C. 1635.

De Syn-Mu. 2295.

Conditions, leur imposé.

conditions, sous lesquelles on vouloit bien encore leur permettre de faire le Commerce. Elles étoient comprises en plusieurs Articles, dont voici les principaux, les autres n'étant gueres que des explications de ceux ci, & des redites, suivant le style scrupuleusement diffus de cette ombrageuse Nation.

1°. Dès qu'un Navire Portugais aura moüillé l'ancre, tous les Canons, & toutes les Armes à feu, en seront enlevés, & portés chez les Gouverneurs, qui rendront le tout fidélement au départ desdits Navires. 2°. Aucun Portugais ne mettra le pied dans la Ville, ni dans aucun autre lieu de l'Empire, sans avoir un Garde, qui l'accompagnera partout, & il ne pourra aller que dans les endroits, où les affaires de son Commerce demanderont sa présence. 3°. On n'apportera de Macao, ni Lettres, ni hardes, ni quoi que ce soit, qui puisse être a l'usage des Missionnaires; on ne donnera même, & on ne vendra point de Vin aux Sujets de l'Empereur, qu'un Officier pour cela ne sçache a qui, & ne soit bien assuré que ce ne sera point pour la Messe. 4°. Il ne sera permis a personne de donner de l'argent aux Japonnois, même par aumône, de peur que ce ne soit pour aider à l'entretien des Religieux Européens. 5°. On ne parlera aux Sujets de l'Empereur, que de ce qui regardera le Commerce, & nullement de la Religion, sous quelque prétexte que ce puisse être. 6°. Hors la petite Isle, où les Portugais seront logés, ils n'exposeront aucune Croix, ni Image, ni rien, qui puisse rappeller aux Japonnois l'idée du Christianisme; ils auront même grand soin que les Propriétaires des Maisons de l'Isle, &

ceux,

ceux, qui communiqueront avec eux, ne puissent appercevoir aucune marque de leur Religion, ni les en entendre prier.

De J. C. 1635.

De Syn-Mu. 2295.

On vouloit encore les obliger à défendre aux Supérieurs des Religieux de Macao, & des Philippines, d'envoyer aucun de leurs Inférieurs au Japon; & sur ce qu'ils repliquerent qu'ils n'en avoient pas le pouvoir, on leur dit de le demander au Pape de Rome. On leur fit ensuite mille supercheries au sujet de leur Commerce, & lorsqu'il fut question de partir, on les contraignit par force de se charger d'une Troupe de deux cents personnes de tout age & de tout sexe, qui avoient des parents Portugais, ou qui avoient été adoptées par des Marchands de cette Nation; & cela, leur dit-on, de peur que l'affection, que cette alliance laisseroit dans le Pays pour les Portugais, ne fût une ressource pour le Christianisme. On continua d'en user de la même maniere les années suivantes, ce qui remplit les Indes d'un nombre infini de ces Exilés, qui s'y trouverent bientôt réduits à la plus extrème indigence.

Nouvel Edit contre la Religion.

Il parut vers le même tems un Edit Impérial, qui ordonnoit à tous les Particuliers de porter sur la poitrine une Idole, ou quelque autre marque extérieure, par laquelle on fût instruit de la Secte, dont chacun faisoit profession; & pour s'assurer qu'il n'entreroit plus de Religieux, ni même de Chrétiens dans l'Empire; il fut reglé que tous ceux, qui aborderoient dans quelque Port, ou Havre que ce fût, seroient conduits dans un endroit nommé Xoya; c'est-à-dire, la Salle de l'Inquisition, où on les obligeroit à fouler aux pieds

De J. C. 1635.

De Syn-Mu. 2295.

publiquement des Images du Sauveur des Hommes, de sa Sainte Mere, & de quelques autres Saints. Il n'y eut d'exemptés de cette Loi générale, que les Marchands d'Europe, à qui le Commerce étoit permis; car il n'est pas vrai, ou du moins il n'y a aucune preuve, que les Hollandois ayent jamais commis cette impiété. Mais nous verrons bientôt qu'ils croyoient le pouvoir faire sans crime, suivant les principes de la Religion Prétenduë Réformée, dans laquelle on pense sur cela comme pensoient autrefois les Inconoclastes.

Un Ecclésiastique Japonnois & un Jésuite Portugais apostasient.

Il n'est pas étonnant qu'après tant d'Edits, de Réglements, de recherches, & de précautions, l'Eglise du Japon se soit insensiblement trouvée presque absolument dénuée de Pasteurs. Il ne lui restoit plus gueres en effet que quelques Jésuites Japonnois, & elle en avoit encore perdu un d'un grand mérite au commencement de cette même année 1636. il se nommoit le P. Jacques Yuki, & étoit natif du Royaume d'Ava. Ce Religieux, après avoir mené dans les Déserts une vie plus dure de beaucoup que la mort, fut arrêté à Ozaca, & suspendu dans la Fosse au même lieu. Les Chrétiens ainsi destitués de Guides & de Chefs, ne laissoient pas de se soutenir encore, & il ne se passoit presque point de jour, qui ne donnât des Martyrs à l'Eglise. Mais la Chrétienté du Japon, quoique persécutée d'une maniere si cruelle, pleuroit bien moins la mort de ses Enfants, & la perte de ses Pasteurs, que la chûte déplorable de deux Prêtres, à qui la crainte des tourments avoit fait commettre la plus grande des infidélitez. C'étoit un Ecclésiastique Japonnois, nommé Thomas SAMA & le

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

Pere Christophe FERREYRA Portugais, Provincial des Jésuites, & Administrateur de l'Evêché.

Le premier étoit allé à Rome sous le Pontificat de Paul V. & s'y étoit acquis une si grande réputation de sainteté, que les plus vertueux Prélats de la Cour Romaine, avoient comme à l'envi recherché son amitié. On dit même que le Cardinal Bellarmin avoit vêcu fort familierement avec lui. Le zele du salut des Ames le fit retourner au Japon, mais à peine y étoit-il arrivé, que la vûe des supplices, qu'on faisoit endurer aux Chrétiens, lui fit oublier son devoir; il renonça au Christianisme pour mettre sa vie en sûreté. Au reste le silence du P. Bartoli sur ce Prêtre Apostat, & celui des autres Historiens sur Thomas Araqui, ou Pierre Antoine, dont le seul Pere Bartoli rapporte l'Apostasie, me donnent quelque lieu de juger que ce ne sont point deux Hommes, & que le seul changement de nom, si ordinaire dans cet Empire, a pû tromper ceux, qui ont cru le contraire; d'autant plus que les circonstances du voyage de Rome de Thomas Araqui, sont les mêmes, qu'on rapporte sous le nom de Thomas Sama.

Le P. Ferreyra étoit un ancien Missionnaire, que beaucoup de zéle, & de grands talents avoient rendu très-utile à cette Mission, mais qui s'étant un peu trop répandu au dehors, dissipa enfin presque tout ce qu'il avoit de vertu solide, & de véritable ferveur. Comme il n'y paroissoit pas beaucoup à l'extérieur, & que peu de Jésuites étoient plus au fait que lui des affaires du Japon, il avoit été nommé Provincial & Administrateur de l'Evêché, après

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

la mort du Pere Matthieu de Couros, & il s'acquitta avec soin de ces deux Emplois. Il fut enfin pris en 1633. & mis dans la Fosse à Nangazaqui; mais à peine y avoit-il été cinq heures, qu'il donna le funeste signal de son Apostasie. On le retira sur le champ; mais comme il n'étoit point rare de voir retirer de la Fosse les Martyrs pour les tourmenter de nouveau, ou parce qu'ils paroissoient tirer trop tôt à leur fin, ou même pour voir si la douleur ne les auroient point rendu plus dociles; que tout récemment on en avoit usé ainsi à l'égard du P. Benoît Fernandez, d'un Pere Dominiquain, & d'un Pere de S. François, qui ne sont point nommés, & qui moururent Martyrs; que le Pere Ferreyra fut reconduit dans la même Prison, d'où on l'avoit tiré pour le conduire au supplice, & qu'on l'y gardoit très-étroitement; peu de personnes furent instruites d'abord qu'il eût renoncé au Christianisme, de sorte que des Navires ayant mis à la voile sur ces entrefaites pour Macao, on publia à leur arrivée dans cette Ville, que le Provincial avoit été honoré du Martyre, & la nouvelle s'en répandit partout, où l'on étoit dans l'usage de mander ce qui se passoit au Japon.

L'année suivante le P. Vieyra son Successeur fut pris, & nous avons vû que peu de tems après il y eut des Ordres de l'Empereur de le conduire à Jedo avec les autres Religieux qui étoient en prison avec lui. Le P. Ferreyra étoit resté jusques-là dans la sienne, & l'on ne sçavoit encore trop que croire dans le Public d'une si longue captivité, d'autant plus que ceux, qui étoient informés de son Apostasie, tenoient

De J. C. 1656.
De Syn-Mu. 2290.

la chose fort secrete. Enfin on le vit partir avec les autres Prisonniers, dans le même équipage qu'eux, traité & gardé de même; & bien des gens ne douterent plus qu'on ne l'eût réservé, dans l'espérance de l'obliger à donner quelques lumieres touchant les Prédicateurs de l'Evangile, dont il étoit le Chef, ou pour quelqu'autre sujet semblable. Mais on commença à se détromper, lorsqu'au retour de la Ville Impériale, où il demeura fort peu de tems, on le vit marcher librement par la Ville de Nangazaqui, vêtu à la Japonnoise, sous le nom d'YEDO TZUA, & bientôt son infidélité ne fut plus un mystere pour personne.

Calomnies contre les Jésuites à ce sujet.

On peut juger combien ce triste événement consterna toute la Société, dont ce Malheureux étoit Membre, & quelles Armes il fournit à ses Ennemis, pour donner de la vraisemblance aux calomnies, qu'on avoit jusques-là publiées contr'elle. Cent Jésuites morts au Japon dans les plus affreux supplices, & plus de trois cents dans les autres parties du Monde, en moins d'un siécle, avoient sans doute lavé par avance la tache qu'un seul venoit de faire à tout le Corps: mais ce ne fut que dans l'esprit de ceux, qui jugent sans passion; & c'est ordinairement, surtout à l'égard des Jésuites, le plus petit nombre; de maniere qu'un seul Apostat fit oublier, ou compter pour rien, quatre cents Martyrs. Après tout, je ne sçai si la Compagnie ne peut pas goûter une sorte de consolation dans ces grands éclats, qu'ont toujours fait dans le Monde les fautes vrayes ou prétendues de quelques Particuliers, parce qu'ils prouvent que ces fautes sont rares: or il est de l'humanité de tomber, & il semble qu'il soit au-dessus

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

de la condition humaine ; & qu'on doive regarder comme un effet d'une protection toute particuliere de Dieu sur un Corps si répandu dans tout le Monde, que les chûtes y soient assez rares, pour attirer l'attention, & causer l'étonnement du Public.

Quoiqu'il en soit, la vérité toute simple de ce triste événement, n'auroit pas fait sur les personnes équitables & sensées assez d'impression, pour satisfaire les Ennemis de la Société ; ils eurent encore recours à la calomnie, & bientôt pour un Jésuite infidéle, on publia qu'il y en avoit quatre. Il est vrai que ces bruits tomberent d'abord, & eurent même un effet tout contraire à celui, qu'on avoit prétendu : d'ailleurs la maniere, dont les Jésuites se comporterent dans une si fâcheuse conjoncture, ne leur fit pas moins d'honneur, que le vain triomphe & les exagérations de ceux, qui ne leur vouloient pas de bien. Il est vrai que jamais consternation ne fut pareille à la leur, & on ne peut dire jusqu'où la ferveur les porta pour obtenir la conversion de leur indigne Confrere. Les Fidéles Japonnois y joignirent leurs prieres & leurs souffrances, & cette Eglise expirante poussa vers le Ciel ses derniers soupirs, pour tâcher de le fléchir en faveur de ses deux infidéles Ministres.

On a tout lieu de croire que tant de vœux ne furent pas inutiles ; à la vérité le fruit en fut tardif. L'Ecclésiastique passa trente ans dans l'infidélité ; mais il est certain qu'il la répara, ainsi que nous dirons en son lieu. La conversion du P. Ferreyra n'a pû être aussi bien constatée, parce qu'il étoit alors impossible d'en avoir des preuves juridiques ; elle est

De J. C. 1636.

De Syn Mu. 2296.

pourtant appuyée des témoignages d'un grand poids, mais la preuve la plus authentique qu'on en puisse, ce me semble apporter, c'est la quantité du plus illustre sang de la Compagnie, versé pour l'obtenir, & cette suite étonnante des prodiges, que nous allons voir, & par lesquels l'Apôtre du Japon voulut préparer une Victime destinée à appaiser le Ciel en faveur de l'Apostat. C'est du P. Mastrilli dont je parle: mon dessein n'est point de raconter toutes les merveilles d'une vie, qui n'en a été qu'un tissu, Nous en avons l'Histoire dans toutes les Langues; mais je ne puis me dispenser d'en dire ici tout ce qui fait plus particulierement à mon sujet.

Histoire du P. Mastrilli.

Marcel-François MASTRILLI naquit à Naples le quatriéme de Septembre de l'année 1603. de Jerôme Mastrilli, Marquis de San-Marzano, & Duc de Monte-Santo, d'une Famille originaire de Nole, & de Béatrix CARACCIOLI, d'une des plus grandes & des plus anciennes Maisons de Naples. Il fut baptisé dans l'Eglise de la Maison Professe des Jésuites de cette Ville, & dès-lors consacré à Dieu par les vœux de ses Parents, pour le servir dans la Compagnie de JESUS. Son Enfance eut quelque chose d'extraordinaire; sa Vocation à l'Etat Religieux fut miraculeuse, & dès l'entrée de la carriere, on remarqua en lui des traits d'une sainteté consommée. Il étoit encore Novice, qu'il assura qu'on lui couperoit la Tête au Japon; & l'on rapporte que sa Mere ne parloit jamais des Martyrs de cette Eglise, qu'elle ne mît son Fils du nombre; ce qu'elle faisoit d'un ton si assuré, qu'on ne doutoit point qu'elle n'eût sur cela quelque chose de plus,

De J. C. 1636.

De Syn. Mu. 2299.

qu'un ſimple preſſentiment. Enfin un jour qu'on parloit devant le jeune Religieux des premieres Perſécutions ſous les Empereurs Romains, il dit que le Japon auroit auſſi ſon Marcellin. C'étoit pluſieurs années avant la chûte du Pere Ferreyra.

Maſtrilli finiſſoit ſes Etudes de Théologie, lorſque le P. Sébaſtien Vieyra ſe diſpoſoit à partir d'Italie, pour retourner dans ſa Miſſion; il demanda avec inſtance la permiſſion de l'accompagner, mais ſes pourſuites furent inutiles. Il falloit qu'il reçût du Ciel même ſa Miſſion pour le Japon, & il devoit moins y aller pour y prêcher l'Evangile à une Nation, qui l'avoit rejetté, que pour y laver dans ſon ſang la tache, qu'un de ſes Freres y avoit faite à la Religion, & à ſa Compagnie.

Il n'étoit pas encore engagé dans les Ordres ſacrés, lorſque ſon Frere aîné mourut, & on le preſſa beaucoup de rentrer dans le Siécle, du moins pour quelque tems, & juſqu'à ce que ſes Neveux fuſſent en âge de ſe conduire. Il le refuſa conſtamment; mais il joüiſſoit à peine du repos, que cette Victoire lui avoit procuré, qu'il tomba malade. Il fut en très-grand danger, & ayant vû pluſieurs fois en ſonge ſon Frere, qui ſembloit l'inviter à un voyage, il prit ces invitations comme des préſages d'une mort prochaine; mais il guérit de cette maladie. Enfin l'an 1633. environ deux mois après que le Pere Ferreyra eut apoſtaſié, le Comte de MONTEREY Vice-Roi de Naples, voulant célébrer l'Octave de la Conception de la Vierge avec une magnificence extraordinaire, le Seigneur Charles BRANCACCIO, qui s'étoit chargé d'une partie des préparatifs, pria le Pere Maſ-

De J. C. 1636.
De Syn-ntu. 2296.

trilli, dont il étoit ami intime, de lui aider dans ce pieux travail. Le Pere y consentit avec joye, & le soir de la Fête, tout étant fini, comme il parloit à un Ouvrier, qui détendoit une tapisserie, un marteau pesant deux livres lui tomba de vingt-cinq pieds de haut sur la tête, & le frappa à la temple droite. Il fut renversé du coup; & ce qui parut un très-mauvais signe, il se sentit de grandes envies de vomir.

On le porta au Collége, les Médecins & les Chirurgiens y accoururent, mais comme en pansant la playe, ils n'avoient pas fait attention au contre-coup, qui avoit été violent, le Malade ne reçut aucun soulagement des remedes, qu'ils lui firent, & ils se retirerent en disant que l'air de Naples étoit contraire aux blessures à la Tête. Le plus fâcheux fut qu'ils avoient extrêmement fatigué le Malade, qui après vingt-cinq jours d'opérations violentes, se trouva réduit à une telle extrémité, qu'on ne concevoit pas comment il pouvoit vivre. Il ne lui étoit plus possible de desserrer les dents, ni par conséquent de prendre aucune nourriture, & un froid si opiniâtre le saisit par tout le corps, qu'on ne pouvoit parvenir à l'échauffer. Aussi le pleuroit-on déja comme mort, & sa Chambre ne désemplissoit point de Personnes de Condition, qui vouloient recevoir ses derniers soupirs. Mais son heure n'étoit pas encore venuë, & il n'avoit été conduit par la Providence jusqu'aux portes du Tombeau, que pour donner lieu à un des plus grands & des plus évidents miracles, qui se soient jamais opérés.

Le Pere Mastrilli a depuis écrit à plusieurs

De J. C. 1636.

De Syn Mu. 2296.

Il est guéri miraculeusement par St François Xavier.

de ses Amis, que ces jours avoient été pour lui des jours de délices. » Ce n'étoit, dit-il, » que nouvelles heureuses, que visites cé» lestes, que consolations divines : j'ai com» pris beaucoup de choses sur ce qui m'arriva » pour lors, le reste est encore un mystere » pour moi. » Dès le commencement de sa maladie, un Homme vêtu comme un Chevalier de quelque Ordre Militaire, se montra à lui portant un Cierge d'une main, & de l'autre un Bourdon. On a depuis appris par une Lettre du Serviteur de Dieu a Dom Antoine TELLEZ DE SYLVA, Commandant de la Flotte, qui le porta aux Indes, que ce Chevalier étoit l'Apôtre de l'Orient. Le Saint dit au Malade qu'il choisît, du Cierge, ou du Bourdon, c'est-à-dire, ainsi qu'il le comprit d'abord, de mourir de cette maladie, ou de se consacrer au Ministere Evangélique parmi les Infidéles. Il répondit qu'il ne désiroit rien, que l'accomplissement de la volonté de Dieu sur lui. Le Saint Apôtre parut satisfait de cette réponse, revint plusieurs fois visiter le Malade, & eut avec lui plusieurs entretiens, qui lui faisoient goûter toutes les joyes du Paradis. Il lui fit voir un jour un Chevalier de l'Ordre Militaire d'Alcantara, & lui dit que ce Chevalier lui seroit d'un grand secours. Le Pere Mastrilli a depuis reconnu que c'étoit Dom Sébastien Hurtado de Corcuera, Chevalier de l'Ordre d'Alcantara, Gouverneur des Philippines, le Conquérant de Mindanao, un des plus grands Sujets, qu'eût alors l'Espagne, & en qui la prudence, l'expérience dans les affaires, & la valeur furent toujours accompagnées d'une piété rare, & d'une vertu des

plus solides. C'est le même, dont nous avons déja parlé en plus d'un endroit de cette Histoire.

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

Cependant le Malade s'affoiblissoit toujours; le second jour de Janvier il envoya prier le Pere Charles de SANGRO, son Provincial, de le venir voir, & fit entre ses mains, après lui en avoir demandé la permission, le vœu d'aller aux Indes (*a*), s'il recouvroit la santé. On lui donna ensuite l'Extrême-Onction. Depuis quelques jours il ne voyoit plus Saint François Xavier; pour suppléer en quelque sortes a ces visites, il fit mettre à côté de son lit une Image du Saint, & le pria instamment de lui obtenir de Dieu la grace de ne point mourir sans Viatique. Aussitôt ses dents se desserrerent, on le communia, & peu de tems après il parut entrer en l'agonie. Cependant au bout d'une heure ou deux il assura à un Religieux, qui étoit au chevet de son lit, que le lendemain il diroit la Messe.

La nuit suivante le Pere Vincent CARAFE, qui étoit alors Recteur du Collége de Naples, & qui fut depuis Général de la Compagnie, étant resté quelque tems seul avec le Malade, celui-ci ne l'entretint, que du voyage des Indes. Le Recteur regarda ce discours comme des égarements d'un esprit, qui est en délire; puis l'ayant examiné de près, il crut qu'il ne lui restoit pas un quart d'heure à vivre, & fit sonner l'agonie. Toute sa Chambre fut en un moment remplie de monde; & ceux, qui étoient les plus proches de son lit, l'entendirent qu'il disoit d'une voix basse, qu'il lui sembloit

(*a*) On comprenoit alors le Japon sous le nom des Indes.

De J. C. 1636.

De Syn-Mu 2296.

être dans une Vallée, d'où il voyoit une petite lueur dans l'air. Il n'y avoit rien là qui ne pût être un jeu de l'imagination frappée d'un Moribond, & on en jugea ainsi. Un moment après il dit qu'il appercevoit un Globe lumineux, & au milieu de ce Globe Saint François Xavier, qui venoit à lui d'un air extrêmement aimable. Il a depuis assuré plus d'une fois que le seul souvenir de cette vision suffisoit pour chasser de son cœur jusqu'à l'idée de la tristesse.

Il étoit quatre heures du matin, & l'on continuoit de réciter les Prieres des Agonisants. Le Malade entendit alors une voix, qui lui paroissoit venir de fort loin, & qui l'appella deux fois par son nom; il se tourna du côté droit, & ne vit personne; il fit faire silence de la main, & comme il s'entendit nommer une troisiéme fois, il se retourna du côté gauche, où étoit l'Image de Saint François Xavier. Ces mouvements surprirent beaucoup, parce que depuis quelques jours il ne pouvoit plus se remuer. On observa ensuite qu'il parloit à quelqu'un; en effet, dès qu'il se fut tourné, ayant voulu jetter les yeux sur l'image du Saint, il l'apperçut lui-même en habit de Pélerin. L'Apôtre lui demanda, s'il se souvenoit du vœu, qu'il avoit fait la veille? Il répondit qu'il s'en souvenoit fort bien. Alors le Saint lui commanda de réciter avec lui la formule des Vœux de la Compagnie, en y ajoûtant celui d'aller aux Indes.

Il lui ordonna ensuite d'appliquer à son mal un Reliquaire, qu'il avoit sous son chevet, & où il y avoit du bois de la vraie Croix, & des Reliques du Saint même; & comme le Malade le mettoit sur sa playe, il lui fit signe de la Tête que le mal n'étoit point là, & lui montra

du doigt le derriere de la Tête, en disant: » c'est-là qu'il faut porter le Reliquaire; » en effet les plus vives atteintes du mal avoient toujours été en cet endroit. Tandis qu'il y tenoit la sainte Relique, le Saint lui commanda de réciter avec lui en Latin cette priere. *Je vous adore, Bois sacré, Croix précieuse, & vous, mon divin Sauveur, qui l'avez teinte de votre sang, je me consacre tout entier à vous, & pour toujours. Je vous supplie humblement de m'octroyer la grace de répandre pour votre saint Nom jusqu'à la derniere goute de mon sang; grace, que l'Apôtre des Indes n'a pû obtenir après tant de travaux.* Cette priere finie, le Saint lui fit encore prononcer les paroles suivantes. *Je renonce à mes Parents, à la Maison paternelle, à mes Amis, à l'Italie, & à tout ce qui pourroit apporter quelque retardement à la Mission des Indes, & je me consacre tout entier au salut des Ames en présence de Saint François Xavier mon Pere* (a); il ajoûta de lui-même ces deux derniers mots. Enfin l'Apôtre lui dit d'avoir bon courage, & de renouveller tous les jours les promesses, qu'il venoit de faire.

Il disparut aussitôt, & dans l'instant même le Pere Mastrilli, sans fiévre, sans fluxion, sans langueur, sans paralysie, sans mouvement convulsif, sans aucun reste du pitoyable état, où on l'avoit vû un quart d'heure auparavant, appella ses Freres, & leur déclara ce qui venoit de se passer; tous se mirent à crier *Miracle*,

(a) *Ab ennuncio Parentibus, propriæ domui, Amicis, Italiæ, & omnibus, quæ mihi retardare possint Indicam Missionem, & me totum in animarum salute apud Indias dico coram Sancto Francisco Xaverio, Patre meo.*

De J. C. 1636.

De Syn Mu. 2296.

toute la maison accourut à l'Infirmerie, & l'on chanta le *Te Deum.* Le Malade ôta ensuite ses bandes, & l'on fut bien surpris de ne voir plus, ni playe, ni cicatrices; les cheveux mêmes, qu'on avoit rasés, étoient revenus; il se leva, s'habilla seul, & la premiere chose, qu'il fit, fut de se prosterner devant l'Image de son saint Médecin. Il y resta fort longtems en prieres, après quoi il écrivit pendant deux heures tout le détail de sa guérison., dont il a laissé plusieurs Relations de sa main. Le lendemain il dit la Messe à la vûë de tout Naples, & il reçut les visites de quantité de Personnes de distinction. Le Cardinal Boncompagni, Archevêque de Naples, fut de ce nombre. Ce Prélat voulut ensuite oüir juridiquement tous les Témoins, & avoir l'attestation de tous les Médecins & Chirurgiens, qui avoient vû le Pere Mastrilli pendant sa maladie; puis ayant dressé un Procès-verbal, qui fut signé de tous, il permit de divulguer le Miracle, & de le faire graver: on en fit des Estampes, qui se répandirent bientôt dans tout l'Europe, & dans les deux Indes.

Quant à l'Image de Saint François Xavier, devant laquelle cet Apôtre s'étoit montré, pour opérer une si étonnante guérison, elle fut portée en Procession, & placée ensuite avec une solemnité extraordinaire dans une Chapelle de l'Eglise du Collége. Enfin on fit un Sanctuaire de l'Infirmerie, où s'étoit fait le Miracle. J'ai visité ce Sanctuaire, un des plus riches, qui soit en Italie; la guérison miraculeuse du Pere Mastrilli; les principales actions de sa vie, & son Martyre, y sont représentés au naturel en plusieurs Tableaux, tous de la main du Cava-

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

lier LANFRANG. On ne voit dans cette Chapelle, & dans la belle Sacristie, qui est vis-à-vis, que des ornements précieux, plusieurs Monuments authentiques des Miracles de l'Homme Apostolique, la Soutane, dont il étoit revêtu, pendant l'Expédition de Mindanao, où il accompagna le Gouverneur des Philippines, & sur laquelle il reçut un coup de Canon, dont le boulet s'arrêta après avoir fait son trou, & le Sabre, dont il a eu la Tête tranchée au Japon.

Il y avoit au plus quatre jours, que le saint Homme étoit guéri, lorsque la Duchesse sa Mere tomba dangéreusement malade à Nole: il se rendit en diligence auprès d'elle, & jusqu'à ce qu'il lui eût fermé les yeux, il ne la quitta ni le jour, ni la nuit. Cela dura une semaine entiere, & il ne se ressentit nullement d'une si grande fatigue, lui qui auparavant n'auroit pû veiller une seule nuit, sans en être incommodé. De Nole il retourna à Naples, où il ne pensa plus qu'au voyage des Indes. Il s'y prépara surtout par l'Oraison, qui dès-lors lui devint continuelle, & par la pratique de la plus austere pénitence. La lecture des Epîtres de Saint François Xavier, & la méditation des vertus de cet Apôtre, étoient aussi un de ses plus ordinaires exercices, il ne négligeoit rien pour se remplir de l'esprit Apostolique, & l'on peut dire qu'il fut toute sa vie une image vivante de son saint Patron. Immédiatement après sa guérison, il avoit écrit au Pere Mutio Viteleski son Général, pour avoir la permission de passer en Orient, & il en reçut cette réponse: » Je ne puis, ni ne dois empê-» cher que Votre Révérence n'employe sa vie

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

» & sa santé au salut des Infidéles de l'Inde; » puisque le Saint Apôtre vous en a donné » lui-même l'ordre. » Il partit peu de tems après.

Particularitez de son voyage au Japon.

Il prit sa route par Rome, où il étoit bien aise de recevoir la Bénédiction de son Général, & de se remplir de l'Esprit Apostolique sur le Tombeau du Prince des Apôtres. De Rome il alla s'embarquer à Gènes pour l'Espagne. Le Roi Catholique le voulut voir, & le reçut comme un Saint destiné au Martyre, ne lui parla que debout & découvert, & lui dit ces paroles, qui causérent beaucoup d'étonnement à toute la Cour. » Votre Révérence me fera » un singulier plaisir, toutes les fois qu'elle » voudra m'ordonner quelque chose; je la » prie de me recommander à Dieu, & de » m'écrire quelquefois. La Reine enchérit encore sur ces marques de distinction : cette Princesse ayant sçû que l'Homme Apostolique devoit passer par Goa, lui fit délivrer une magnifique Chasuble, dont elle le chargea de revêtir lui-même le corps de S. François Xavier, & elle fit mander au Vice-Roi des Indes de lui envoyer celle, dont la Sacré Corps étoit actuellement revêtu. Le Pere Mastrilli fit présent à la Reine d'un Portrait du Saint, qu'il avoit fait peindre sur le Cuivre, tel qu'il lui avoit apparu. Et comme il l'avoit fait graver, il en donna plusieurs Images à Sa Majesté, qui les distribua dans sa Cour. Le Comte Duc d'Olivarez préparoit alors un Armement pour chasser les Hollandois du Brésil; & il proposa au Pere Mastrilli de s'embarquer sur cette Flotte, lui promettant de lui fournir à son retour tout ce qui lui seroit nécessaire pour

De J. C 1636.
De Syn-Mu. 2296.

ſon voyage des Indes. Mais le Serviteur de Dieu lui répondit, que les ordres de l'Apôtre de l'Orient ne lui permettoient point de s'écarter, & ne ſouffroient point de retardement. Il ſe hâta donc de gagner Liſbonne.

La Flotte des Indes étant prête, il s'y embarqua avec trente-deux autres Jéſuites, qui tous faiſoient le voyage aux frais du Roi Catholique. Cette Flotte étoit commandée, ainſi que je l'ai déja dit, par D. Antoine Tellez de Sylva, lequel, auſſi-bien que le nouveau Vice-Roi des Indes, D. Pedro de Sylva, voulut avoir le P. Maſtrilli ſur la Capitane. L'idée, qu'on avoit de ſa ſainteté, les honneurs, qu'on lui avoit rendus à la Cour d'Eſpagne, les choſes miraculeuſes, qui lui étoient arrivées ſur toute ſa route, & la haute piété, dont le Général de la Flotte, & le Vice-Roi, faiſoient une profeſſion ouverte; tout cela donna au Serviteur de Dieu une autorité, dont il ſe ſervit pour faire des Saints de tous ceux, qui étoient embarqués avec lui. Dieu fut ſervi ſur ce Vaiſſeau comme il l'auroit pû être dans la Communauté la plus fervente.

La Navigation fut longue & périlleuſe, mais la préſence du P. Maſtrilli inſpiroit aux Portugais une confiance, qui les raſſuroit contre la fureur des flots & des vents; & la Flotte prit enfin terre à Goa ſans aucun accident. La premiere choſe, que fit le Serviteur de Dieu en débarquant, fut de courir au Tombeau de Saint François Xavier, où, après qu'il eut ſatisfait ſa piété avec des tranſports de ferveur, qu'il eſt diffi ciled'exprimer, & qu'il ſe fut acquitté de la commiſſion, que lui avoit donnéa la Reine d'Eſpagne, il mit entre les doigts

De J. C. 1636.

De Syn Mu. 2296.

du Saint un billet écrit de son sang, par lequel il se déclaroit son Serviteur & son Disciple. On auroit bien souhaité de le retenir quelques tems à Goa; mais il profita, pour en sortir, de la premiere occasion, qu'il put trouver; & il s'embarqua pour les Philippines, après avoir écrit à ses Amis plusieurs Lettres toutes remplies de prédictions, que l'événement justifia bientôt. Il en écrivit de semblables sur sa route, dans l'une desquelles il promettoit à Dom Antoine Tellez, qu'il sçauroit le premier des nouvelles de son triomphe; ce qui arriva en effet.

Il arrive à Manille; le Gouverneur des Philippines le mene avec lui à la conquête de l'Isle de Mindanao. Succès qu'il leur procure dans cette expédition.

Le saint Homme prit terre à Manille le dernier jour de Juillet de l'année 1636. & dès qu'il eut vû Sebastien Hurtado de Corcuera, Gouverneur des Philippines, il le reconnut pour être le Chevalier, qui lui avoit été montré pendant sa maladie, & dont il lui avoit été dit que le secours ne lui seroit pas inutile pour entrer au Japon. La chose néanmoins paroissoit avoir alors des difficultez insurmontables. En attendant quelque conjoncture heureuse, le Gouverneur, qui se disposoit à la conquête de l'Isle de Mindanao, y mena le Saint Homme, lequel y fit tant de miracles, qu'il passa pour constant dans toute l'Asie, que les Espagnols devoient bien autant à ses mérites auprès de Dieu, qu'à leur valeur, une si belle acquisition. Aussi le Gouverneur regardant le Missionnaire, comme un Homme à qui rien ne pouvoit résister, résolut de le faire conduire dans sa Mission, quoiqu'il lui en dût coûter. Il avoit dans ses Prisons un Pilote condamné à mort, pour avoir entrepris le voyage du Japon contre les défenses expresses, qu'il en avoit faites; il le fit venir,

lui promit la vie, & même une récompense considérable, s'il vouloit mettre le Pere Mastrilli sur quelque rivage de ces Isles ; car l'Homme Apostolique ne demandoit rien autre chose. Le Pilote accepta cette proposition, & fut bientôt en état de partir.

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

Prédictions qu'il fait.

Le Pere, dès son arrivée à Goa, avoit fort bien compris qu'il ne pourroit jamais entrer au Japon avec toute sa Troupe, & il paroit qu'il ne mena avec lui aux Philippines, que quatre Jésuites ; à sçavoir le Pere Antoine CAPECI, Napolitain, le Pere Baltazar CITTADELLA, Lucquois, le Pere François CASSOLA, Parmesan, & le Pere Joseph CHIARA, natif de Chiusa en Sicile. Il fut même obligé, pour des raisons particulieres, de s'en séparer, & il les envoya à Macao ; mais comme après leur avoir témoigné le chagrin, que lui causoit cette séparation, & les avoir tendrement embrassés sur le rivage, il se fut retiré un moment à l'écart pour recommander leur voyage à *S.* François Xavier ; à peine avoit-il commencé sa Priere devant une Image du Saint, qu'il portoit par tout, qu'il les fit rappeller. Ils le trouverent tout émû, & lui de son côté leur ayant montré l'Image de l'Apôtre, leur demanda s'il ne remarquoient rien sur son visage ; ils lui répondirent, que non. » Quoi, reprit-il, vous ne voyez pas cet air » sombre, qui le rend presque méconnoissable? » Ils lui firent la même réponse. Allez donc, » mes Peres, leur dit-il, ne perdez pas l'oc- » casion de vous embarquer : mais soyez per- » suadez que nous nous reverrons bientôt à » Manille, où je vais me rendre ; » car l'embarquement se faisoit à six lieuës de cette Ca-

De J. C. 1636.

De Syn-Mu. 2296.

pitale. L'événement ſuivit de près la prédiction ; à peine les Peres étoient en haute Mer, qu'une violente tempête briſa leur Navire contre un Rocher ; une partie de l'Equipage fut noyée, & les Miſſionnaires furent aſſez heureux pour gagner la Côte de Manille. Ils ſe rembarquerent pourtant quelques jours après, & arriverent heureuſement à Macao.

Rien n'arrêtant plus le Pere Maſtrilli aux Philippines, il en partit le dixiéme de Juillet 1637. il s'étoit déguiſé en Chinois, & ſon Bâtiment prit d'abord la route de la Chine ; mais ſur le ſoir du même jour il rabattit vers le Japon, & prit un habit Japonnois. Ce dernier voyage fut encore plus traverſé que les autres, par les mauvais tems & les vents contraires. Enfin le Pilote alla jetter les Ancres derriere une petite Iſle, vis à vis de Saxuma. Le Pere y acheta une Barque, & renvoya ſon Pilote, auquel il prédit que ſon voyage ſeroit heureux, & que dans peu on apprendroit à Manille ce qu'il ſeroit devenu. Quelques Japonnois réfugiés aux Philippines l'avoient accompagné ; il fit tout ce qu'il put pour les obliger à s'en retourner, mais ils refuſerent conſtamment de l'abandonner ; il reſta quelques jours dans ſon Iſle, & il écrivit à quelques-uns de ſes Amis, qu'il touchoit au moment de faire à Dieu le ſacrifice de ſa vie.

Il arrive au Japon, & il eſt bientôt découvert.

Il entra enſuite dans le Port de Cangoxima, mais il ne s'y arrêta point, ſon deſſein étoit d'aller à Jedo, & de ſolliciter une Audience de l'Empereur, pour avoir occaſion de lui annoncer JESUS-CHRIST. Il s'avança dans ce deſſein juſques dans le Fiunga, & entra dans le Port de XIQUISO, pour y raccommoder

De J.C. 1636.

De Syn-Mu-2296.

ſa Barque, parce qu'elle avoit eſſuyé un gros tems, qui l'avoit ouverte de toutes parts. Dès que cela fut fait, il paſſa dans un autre Port nommé CUTO, où il fut reconnu pour Européen; il donna de l'argent, & on le laiſſa aller. Ce fut apparemment cette aventure, qui l'obligea de quitter ſa Barque; il y laiſſa ſes gens, auſquels il recommanda de ſuivre la Côte, tandis que lui-même accompagné d'un Japonnois, nommé LAZARE, marcha le long du Rivage, juſqu'à ce que ſa Barque étant tombée entre les mains des Gardes-Côtes, il fut contraint de s'écarter, & de s'enfoncer dans un Bois, qui étoit proche. Ses Gens furent conduits à Nangazaqui, & traités d'abord avec aſſez de douceur. On leur fit ſubir pluſieurs interrogatoires, & quoiqu'ils ſe fuſſent coupés, on n'en put rien tirer de ce qu'on ſouhaitoit. On les appliqua enſuite à la queſtion, & ils la ſouffrirent longtems avec beaucoup de courage; il y eut même un d'entre eux, nommé André COTENDA, qui mourut dans les tourments.

Le ſix autres céderent enfin, mais ils crurent ſe tirer d'affaire, en avoüant qu'ils avoient amené au Japon un Pere Franciſquain. On avoit des indices qu'un Jéſuite étoit avec eux, & on continua de les preſſer. Ils ſe rendirent, & déclarerent qu'ils étoient venus des Philippines avec un Pere de la Compagnie, qui étoit un Homme miraculeux; & ſur cela ils raconterent tout ce qu'ils ſçavoient du Serviteur de Dieu, & en particulier tout ce qui s'étoit paſſé à la conquête de Mindanao. On les remit auſſitôt en priſon, & ſur les inſtructions, qu'ils donnerent, deux cent cinquante Soldats fu-

De J. C. 1636.

De Syn-Mu 2296.

rent détachés pour courir après le Missionnaire. Il n'avoit pas fait beaucoup de chemin, depuis que ses Gens avoient été arrêtés, mais il avoit pénétré assez avant dans la profondeur des bois, & il y a bien de l'apparence qu'il y auroit été en sûreté, s'il n'avoit pas allumé du feu. La fumée le trahit, & le livra à ceux, qui le cherchoient. Ils le trouverent à genoux, & il leur parut quelque chose de si auguste dans toute sa personne, qu'ils demeurerent assez long-tems immobiles. Le Saint Homme de son côté ne les eut pas plutôt aperçus, qu'il se leva & alla au-devant d'eux : *C'est moi*, leur dit-il, *que vous cherchez, qui vous empêche de me prendre?* Il prononça ces paroles avec un air de douceur, qui les rassura ; mais dans le moment qu'ils mirent la main sur lui, ils crurent sentir la terre trembler.

Ce qui se passe entre lui & le Gouverneur de Nangazaqui.

Ils avoient ordre de conduire leur Prisonnier à Nangazaqui ; & ils en étoient éloignés de quatre à cinq journées ; le Serviteur de Dieu ne souffrit pas beaucoup dans ce voyage, parce que ses Conducteurs eurent de grands égards pour lui, & le traiterent même avec respect. Le cinquieme d'Octobre il parut devant les Gouverneurs de Nangazaqui, lesquels furent tout étonnés de lui voir un Cercle de lumiere autour de la Tête. Cela s'étant dissipé, ils l'interrogerent sur bien des choses, & en particulier sur la Conquête de Mindanao. Le Pere sans s'arrêter sur cet Article, qui blessoit sa modestie, déclara son Pays, sa profession, le dessein, qui l'avoit amené au Japon, qui étoit, non seulement de prêcher l'Evangile, mais même de guérir l'Empereur, qu'il sçavoit être fort malade. Les Gouverneurs lui de-

manderent quel remede il prétendoit y employer, & il en prit occasion de parler de S. François Xavier, de ses Travaux Apostoliques, de ses Miracles, de son pouvoir auprès de Dieu, de ce qu'il avoit fait & souffert pour le salut des Japonnois; il ajoûta qu'avec un peu de ses entrailles pulvérisées, il se tenoit assuré de rendre une santé parfaite à l'Empereur, en quelque état, qu'il trouvât ce Prince.

De J.C. 1637.

De Syn Mu. 2297.

On commença le tourmenter, & de quelle maniere on le tourmente.

Les Gouverneurs eussent bien voulu sauver un Homme, pour qui ils se sentoient pénétrés d'une véritable vénération, mais la crainte de se faire des affaires fut la plus forte, & cette crainte étoit d'autant mieux fondée, que la Conquête de Mindanao avoit réveillé toutes les défiances des Japonnois contre les Espagnols, & qu'on sçavoit que le Pere Mastrilli avoit eu grande part à cette expédition. Ils se crurent même obligés d'appliquer leur Prisonnier à la question, pour le faire parler sur le sujet de son voyage. Le premier supplice, qu'ils lui firent endurer, fut celui de l'eau, ce qui fut exécuté en cette maniere. On l'éleva fort haut en l'air avec des cordes torses, les jambes écartées, puis on le laissa retomber la Tête la premiere dans une cuve pleine d'eau, ce qui fut recommencé plusieurs fois. Ces chûtes précipitées lui ôterent la respiration, & lui firent rejetter avec des douleurs inconcevables toute l'eau, qu'il avoit bûe. On s'y prit encore d'une autre façon: on arrangea sur le pavé plusieurs morceaux de bois en forme d'échelle, on l'etendit dessus, & on le lia fortement à tous ces échelons; on ne lui laissa de libre, que la main droite, & on l'avertit, que quand il voudroit parler, il n'auroit qu'à

De J. C. 1637.

De Syn-Mu. 2297.

mettre cette main sur sa poitrine ; on lui éleva un peu la Tête, & en cette posture on lui fit avaler une très-grande quantité d'eau par le moyen d'un entonnoir, qu'on lui enfonça fort avant dans le gosier. On lui mit ensuite sur le ventre une petite planche, sur laquelle deux Hommes sautant de toutes leurs forces, lui firent rendre l'eau avec le sang par tous les conduits du corps.

Son entrevûe avec ses Compagnons de voyage, qui avoient apostasié.

Ce tourment lui causa une foiblesse, dont on appréhenda les suites : on le détacha, & on le conduisit en prison. Il y trouva ses Compagnons, & a leur contenance, il comprit qu'ils avoient manqué de courage : il en gémit devant Dieu, & leur infidélité, qu'il n'avoit que trop pressentie, lui fit pousser des soupirs, que les tortures n'avoient pû lui arracher. Ces Malheureux, qui avoient célé quelque chose dans leurs dépositions, se jetterent à ses genoux, quand ils pûrent lui parler sans témoins, lui expliquerent ce qui faisoit le sujet de leur inquiétude, & le conjurerent de ne rien dire, qui pût leur faire de la peine. Il le leur promit, mais il leur reprocha si vivement leur chûte, qu'ils lui jurerent, que dût-il leur en coûter la vie, ils la répareroient, & quelques Mémoires assurent qu'ils ont tenu parole. Au bout de quelques jours les Gouverneurs interrogerent de nouveau le Saint Homme, & il paroît qu'ils vouloient le contraindre d'avouer qu'il avoit été envoyé par le Gouverneur des Philippines. Mais tout ce qu'ils en pûrent tirer, c'est qu'il étoit venu au Japon par l'ordre de Saint François Xavier ; que si on vouloit le mener a l'Empereur, il le guériroit ; qu'il avoit une Image du Saint, laquelle

quelle si on la mettoit dans un Temple d'Idoles, y opéreroit des prodiges, dont tout l'Empire seroit étonné : qu'on pouvoit en faire l'essai, le retenir cependant en prison, & le traiter ensuite comme un Imposteur, s'il n'arrivoit rien de ce qu'il promettoit.

De J. C. 1637.
De Syn-Mu. 2297.

Les Gouverneurs lui répondirent que l'Empereur du Japon n'étoit pas de si facile abord, surtout pour un Etranger sans caractere ; qu'il devoit bien moins encore s'attendre que l'on confiât la santé de ce Monarque à un Inconnu suspect par tant d'endroits ; & l'Ennemi déclaré des Dieux Tutélaires de l'Empire ; & que puisqu'il s'opiniâtroit à ne point répondre aux questions, qu'on lui faisoit, on trouveroit bien le moyen de l'y contraindre par des tourments, dont tout ce qu'il avoit souffert jusques-là n'étoit qu'un léger échantillon. Comme on vit que cette menace ne faisoit aucune impression sur lui, on en vint sur le champ à l'exécution. On le dépouilla tout nud, & on se disposoit a lui appliquer sur la chair des lames ardentes, sans aucun égard à la pudeur ; mais l'indignation, qu'il en conçut, lui fit rompre le silence, qu'il avoit gardé jusques-là. Il dit avec quelqu'émotion que l'on pouvoit bien le faire souffrir, sans en venir à ces excès, dont les Nations mêmes les plus barbares avoient horreur, & qui deshonoroient la nature ; qu'il avoit toujours eu des Japonnois une idée, qu'il ne pouvoit concilier avec ces manieres d'agir, & que, fût-il le plus criminel des Hommes, il y avoit certaines loix de bienséance, que rien ne permettoit de violer, & dont l'infamie retomboit sur ceux, qui s'oublioient jusqu'à ce point. Ces reproches retinrent les Bourreaux, qui y fu-

De J. C. 1637.

De Syn-Mu 2297.

rent très-sensibles, & les Gouverneurs feignant de n'avoir point ordonné ce qui les leur avoit attirés, firent recommencer la question de l'eau. Elle fut réïtérée pendant trois jours, au bout desquels, comme on vit qu'il s'affoiblissoit trop, on le reconduisit en prison.

Il y reprit bientôt toutes ses forces, & l'on eût dit, a le voir, qu'il n'avoit rien souffert. Enfin un soir il fut averti que le lendemain il seroit suspendu dans la Fosse. *Cela va bien*, dit-il, *la chair est foible*, *mais l'esprit est prompt*, *& il y suppléra; je ne mourrai pourtant pas dans ce supplice*, ajoûta-t'il, *c'est le Sabre, qui tranchera mes jours.* Il se retira ensuite dans un coin de la Prison, & quelques-uns de ses Gardes ayant eu la curiosité de voir ce qu'il y faisoit, le trouverent abîmé dans une profonde contemplation; son visage sembloit respirer toutes les joyes du Paradis, & son corps étoit élevé au-dessus de terre, & environné d'une lumiere éblouïssante. Les Gouverneurs, à qui on en donna avis sur le champ, voulurent être témoins de cette merveille, & non seulement ils le furent, mais ils apperçurent encore une grande lumiere, qui étoit comme suspenduë au-dessus de la Prison, & paroissoit venir du Ciel. Leur surprise fut extrême a cette vûe, mais ils ne jugerent pas à propos de rien changer à la Sentence, qu'ils avoient portée contre le Serviteur de Dieu. Les miracles peuvent convaincre l'esprit; mais ils changent rarement les cœurs, que l'intérêt & l'ambition dominent.

Il est suspendu dans la Fosse, il predit qu'il n'y mourra pas, & il est de [illegible].

Le lendemain, qui étoit un Mercredi, quatorziéme d'Octobre, une heure avant le jour, on fit monter le Confesseur de Jesus-Christ su

un méchant cheval, pour être conduit à la Sainte Montagne. Il étoit couvert d'une Soutane toute usée, qui ne lui venoit qu'aux genoux, il avoit à la bouche un morceau de bois garni de pointes de fer; un côté de la Tête rasé, & frotté d'une terre rouge, ce qui est au Japon une très-grande marque d'ignominie; les mains liées derriere le dos, & sur les épaules un Ecriteau, où étoit l'Arrêt de sa mort, conçu en ces termes: LES GOUVERNEURS DE NANGAZAQUI ONT CONDAMNÉ A LA MORT CET INSENSÉ, POUR ETRE VENU AU JAPON, A DESSEIN D'Y PRESCHER UNE LOI CONTRAIRE A CELLE DES DIEUX DE L'EMPIRE: ACCOUREZ TOUS, CAR IL DOIT MOURIR DANS LA FOSSE, AFIN QUE SON EXEMPLE SERVE DE LEÇON A CEUX, QUI SEROIENT TENTÉS DE L'IMITER. Tandis qu'on l'attachoit, & qu'on le serroit avec des bandes par tout le corps, selon la coutume, il répéta aux Bourreaux, ce qu'il avoit déja dit dans la Prison, qu'il ne mourroit pas de ce supplice: en effet le dix-septiéme on le trouva aussi frais, que s'il eût été dans la situation du monde la plus commode; & parce que le jour suivant on devoit célébrer la Fête d'une des Divinitez du Pays, & que pendant ces Solemnitez il n'est pas permis de faire souffrir les Criminels, les Gouverneurs commanderent qu'on lui coupât la Tête.

De J. C. 1637.
De Syn-Mu. 2297.

On le tira aussitôt de la Fosse, & l'on fut étonné qu'il ne lui fut pas tombé une seule goute de sang à la Tête; il sembloit même que ses forces fussent augmentées. Dès qu'il eut été détaché, il se mit à genoux, & aussitôt un Bourreau lui déchargea un grand coup

De J. C. 1637.

De Syn-Mu. 2297.

de Sabre, qui ne fit rien. Il redoubla, & ce second coup ne laissa qu'une petite trace rouge à l'endroit, où le Sabre avoit porté. L'Exécuteur saisi de frayeur pensa tomber à la renverse; il jetta son Sabre, & se retira. Le saint Martyr cependant étoit abîmé dans une douce contemplation; sa priere finie, il se tourna vers le Bourreau, l'exhorta à reprendre son Sabre, & lui assura que pour cette fois il seroit plus heureux; celui-ci le crut, & sans aucun effort il lui abattit la Tête, tandis qu'il prononçoit les saints noms de Jesus & de Marie. En même tems la terre trembla, & quoique le Ciel fût serein, une nuée extrémement noire s'éleva à la vûe de tout le monde, & alla couvrir le Palais des Gouverneurs.

On réduisit aussitôt en cendres le corps du Martyr, selon la prédiction qu'il en avoit faite dans une de ses Lettres au Pere Gabriel Mastrilli son Oncle. On brûla aussi le corps de Cotenda, & quoiqu'il fit un fort grand vent, on observa que la fumée ne se rabattit point, & qu'elle s'éleva aussi droit, que dans le plus grand calme. Au reste il paroît certain que le Pere Mastrilli n'a point vû le Pere Ferreyra, au sujet duquel il étoit venu au Japon, ainsi qu'il le déclara solemnellement au Pere Michel SOLANA, pendant qu'il étoit aux Philippines : car ce Pere lui représentant le peu d'apparence de faire aucun fruit au Japon, au lieu que Mindanao offroit à son zele un champ bien vaste, & une moisson plus assurée; il répondit que Saint François Xavier l'envoyoit au Japon, & que l'objet de sa Mission étoit d'essayer de ramener le malheureux Apostat au sein de l'Eglise, ou du moins d'effacer avec

De J. C. 1637.
De Syn-Mu. 2297.

ſon ſang la tache, qu'il avoit faite à l'Egliſe, & à la Compagnie.

Plusieurs Religieux Martyrs.

Je n'ai pû rien apprendre de particulier du Religieux Franciſcain, qui étoit venu au Japon avec le Pere Maſtrilli, ni ce qu'il devint : quelque tems auparavant trois Peres de Saint Dominique avoient été pris dans de petites Iſles, qui ſont entre le Japon & les Philipines, comme ils ſe diſpoſoient à paſſer au Japon. Ils furent menés à Nangazaqui, & moururent dans les tourments. Un Auteur de leur Ordre, (a) qui parle de ce Martyre, dit que les Peres Jourdain de SAINT ETIENNE, & Thomas de SAINT HYACYNTHE, furent arrêtés dans le Japon même, & furent martyriſés en 1636. avec deux Sœurs Profeſſes du Tiers-Ordre, qui avoient nom MARTINE & MAGDELEINE, & qui leur donnoient retraite chez elles ; que l'année ſuivante le Provincial des Philippines apprenant que dans les Iſles Lequios, qui ſont au Nord des Philippines, il y avoit quantité de Chrétiens deſtitués de tout ſecours ſpirituel, profita de l'occaſion d'un Navire, qui devoit y paſſer, pour y envoyer quatre de ſes Religieux, deux Eſpagnols, les Peres Antoine GONZALEZ, & Michel de OSARAZA ; un François, appellé le Pere Guillaume COURTET, & un Japonnois, qui n'étoit Profès, que depuis un an, nommé Vincent DE LA CROIX ; que l'année ſuivante ils furent pris ; il ne dit point de quelle maniere, ni par quel hazard : qu'on les conduiſit à Nangazaqui, où ils arriverent le treiziéme de Septembre : qu'on leur fit ſouffrir

(a) Fontana *Monumenta Dominicanorum*

De J. C. 1637.

De Syn-Mu 2297.

le tourment de l'eau de la maniere, que j'ai décrite en parlant du Pere Mastrilli; qu'on leur enfonça des aleines entre les ongles; qu'on les renvoya ensuite en prison, où le Pere Gonzalez mourut le vingt-quatre du même mois; que le vingt-neuf ses Compagnons, ausquels on avoit joint deux Japonnois Séculiers, furent suspendus dans la Fosse, où ils ne moururent pas, & qu'ils consommerent leur sacrifice par le glaive.

Situation des Portugais au Japon. Réfutation d'une calomnie publiée contr'eux.

Cependant les Portugais confinés dans la petite Isle, qu'on leur avoit bâtie, & qui est cette même Isle de DESIMA, qui sert aujourd'hui comme de prison aux Hollandois, se flattoient qu'au moins on les y laisseroit jouir tranquillement de leur Commerce aux conditions, qui venoient de leur être signifiées, lorsqu'un accident des plus funestes, & auquel ils avoient moins lieu de s'attendre, acheva de ruiner toutes leurs espérances. Mais avant que d'entrer dans le récit d'un événement, qui porta aussi le dernier coup à la Chrétienté du Japon, je crois devoir examiner ici un fait, qui est rapporté dans Kœmpfer, & que ce Voyageur a cru un peu légerement sur une Tradition, dont la source est une Relation faussement attribuée à feu M. Tavernier; or il ne faut que jetter les yeux sur cet Ouvrage, pour se convaincre que jamais Roman ne fut plus mal imaginé; que tout y est rempli de contradictions & de parachronismes, qui sautent aux yeux, & que si M. Tavernier en est l'Auteur quant au fond, elle a été altérée au point, que ce Voyageur ne l'auroit pas reconnue. C'est ce qu'un Ecrivain Catholique

(a) a fait voir d'une maniere, qui ne souffre point de réplique. Voici néanmoins ce que Kœmpfer en a tiré, ou plutôt ce qu'on lui en a raconté.

De J.C. 1637.

De Syn Mu. 2297.

Un Navire Hollandois ayant enlevé près du Cap de Bonne Espérance un Vaisseau Portugais, qui passoit du Japon, ou des Indes en Europe, on publia qu'on y avoit trouvé des Lettres adressées au Roi Catholique par un certain MORO, Japonnois de naissance, zélé Chrétien, & qui étoit à la tête du Commerce des Portugais au Japon (circonstance absolument fausse, ainsi que nous le verrons bientôt.) Ces Lettres, que les Hollandois remirent entre les mains du Roi de Firando, leur Protecteur déclaré, contenoient le plan d'une Conspiration contre la Personne de l'Empereur du Japon, formé par les Chrétiens du Pays, & accepté par les Portugais. Le nombre des Vaisseaux & des Soldats, que ceux-ci devoient fournir, & les noms des Princes (b) & Seigneurs du Japon intéressés dans ce complot, y étoient marqués, & l'on n'attendoit plus, disoit-on, que la bénédiction du Pape, pour commencer l'Entreprise. Pour fortifier cette accusation, on fit courir en même tems le bruit qu'un Navire Japonnois avoit intercepté, on ne disoit ni où, ni com-

(a) Le Pere le Tellier. *Défense des nouveaux Chretiens*, Tome II.

(a) Il n'y avoit plus alors aucun Prince ; ni Seigneur du Japon, qui fût connu pour être Chrétien, qu'un jeune Prince de la Maison des anciens Roix d'Arima, dont nous allons bientôt parler, & qui vivoit en simple Particulier.

De J. C. 1637.

De Syn-Mu. 2297.

ment, une Lettre, que le Capitaine Moro écrivoit au Capitaine Général de Macao, & qui rouloit toute ſur le même ſujet.

Il paroît que l'Auteur de la Relation attribuée à M. Tavernier regardoit ce Projet comme une calomnie, qu'il imputoit au Sieur François Caron, alors Préſident du Commerce des Hollandois au Japon, & l'on n'a point douté dans le tems que cette Fable n'eût été forgée, pour faire tomber ſur cet Homme, qui venoit de quitter le Service des Etats Généraux, & de ſe donner à la France, tout l'odieux du renouvellement de la perſécution du Japon, qu'on ſuppoſoit par un parachroniſme groſſier, avoir été l'effet de cette calomnie; mais Kœmpfer n'en parle point, & nous débite tout ce Roman comme quelque choſe de fort réel; ce qui montre qu'il n'avoit pas vû lui-même la Relation.

Il ajoûte que celui des Gouverneurs de Nangazaqui, auquel la derniere Lettre interceptée fut remiſe, & à qui le Roi de Firando avoit auſſi envoyé les Papiers ſaiſis auprès du Cap de Bonne Eſpérance, étoit fort dans les intérêts des Portugais, mais que comme il eût trop riſqué s'il eût voulu aſſoupir cette affaire, il ne put ſe diſpenſer de faire mettre Moro en Priſon, & d'informer la Cour de ce qu'il avoit appris. Qu'il fit enſuite prêter l'interrogatoire à l'Accuſé, qui nia tout, mais qui fut convaincu par ſon propre caractere, & par ſon cachet, condamné à être brûlé vif, & exécuté. Que peu de jours après ſa mort, le Gouverneur reçut un Edit Impérial ſigné de tout le Conſeil d'Etat, avec ordre de le

De J. C. 1637.

De Syn Mu. 2297.

mettre au plutôt en exécution. En voici les principaux Articles. 1°. Qu'aucun Bâtiment Japonnois ne pourroit à l'avenir trafiquer dans les Pays Etrangers, & qu'il ne seroit plus permis aux Sujets de l'Empereur de sortir du Japon ; le tout sous peine de mort & de confiscation de biens. 2°. Que quiconque découvriroit un Prêtre Catholique Romain, recevroit pour récompense une somme d'argent, que Kœmpfer évaluë à cinq cents livres sterlings. 3°. Que tout Japonnois, qui après la publication du présent Edit retourneroit (*a*) d'un Pays Etranger, seroit mis à mort. 4°. Que tout Chrétien ou fauteur de Chrétiens, seroit renfermé dans les Prisons publiques. 5°. Que tous les Portugais, qui se trouvoient encore au Japon, & les Japonnois mêmes, qui étoient de race Portugaise, seroient embarqués sur les premiers Navires, qui partiroient pour Macao. 6°. Qu'aucun Gentilhomme ne pourroit rien acheter directement des Etrangers ; c'est-à-dire sans doute, des Portugais, puisque le Commerce étoit encore permis aux Hollandois.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que l'Auteur Protestant, dont je ne fais gueres que rapporter les propres paroles, assure qu'après la publication de cet Edit ; les Portugais se maintinrent encore pendant deux ans en possession de leur Commerce ; & il est certain, qu'ils ne

(*a*) Il auroit, ce semble, fallu ajoûter, *& qui seroit sorti du Japon après la defense*, ou bien que cela s'entendoit uniquement de ceux, qui en avoient été chassés, & de ceux, qui s'étoient volontairement exiles au sujet de la Religion.

De J. C. 1637.

De Syn-Mu. 2297.

furent entierement chassés du Japon, que l'année suivante, à l'occasion, que je vais dire, en observant que le prétendu Tavernier & Kœmpfer confondent encore ici le fait véritable, que je vais raconter, avec le fabuleux, qu'on vient de voir, quoique selon leur propre récit, il doive y avoir eu au moins une année d'intervalle entre l'un & l'autre. Voici ce fait, qui acheva la ruine de l'Eglise Japonnoise.

Révolte des Chrétiens d'Arima.

Le Royaume d'Arima étoit alors gouverné par un Prince, lequel traitoit ses Sujets avec une dureté, qui sentoit plus le Tyran, que le Prince légitime. Le P. Bartoli prétend que ce Peuple intimidé par l'horreur des supplices, avoit, au moins à l'extérieur, abandonné la Foi de JESUS-CHRIST : mais il se trompe, ou il en dit trop. La vérité est que les Chrétiens poussés à bout par le Roi, destitués de Pasteurs, qui les soûtinssent & les consolassent, & persuadés que s'ils portoient leur plainte au Tribunal de l'Empereur, leur condition n'en deviendroit que plus fâcheuse, après avoir longtems gémi dans le silence, prirent enfin conseil de leur désespoir, & se révolterent ouvertement. Ils étoient au nombre de trente-sept mille combattans, ils mirent à leur Tête un jeune Prince de la Maison de leurs anciens Rois, & se saisirent de Ximabara.

Ils sont assiégés dans Ximabara par une Armée Impériale.

Le Roi d'Arima, & le Gouverneur de Nangazaqui, comprirent bien que des désespérés dans un poste de cette importance, ne seroient pas aisés à forcer. Ils en écrivirent à l'Empereur, qui en jugea comme eux, & qui

crut qu'il ne falloit rien moins que toutes les Troupes, qu'il avoit actuellement ſur pied, pour étouffer ce commencement de Guerre civile. Ces Troupes marcherent avec une extrême diligence, & Ximabara ſe vit bientôt aſſiégée par une Armée de plus de quatre-vingt mille Hommes, y compris les Hollandois, qui y vinrent en aſſez grand nombre avec un train d'Artillerie. On ne peut douter qu'une telle démarche ne coûtat beaucoup à ces Marchands, dont elle dérangeoit fort les affaires; mais ils ſe trouvoient eux-mêmes alors dans une ſituation bien fâcheuſe pour des Gens, qui regardoient comme un des plus grands malheurs, qui leur pût arriver, de perdre le Commerce du Japon. Pour entendre ceci, il faut reprendre la choſe de plus haut.

De J. C. 1637.
De Syn-Mu, 2297.

Situation, où ſe trouvent les Hollandois au Japon.

Nous avons vû ailleurs que le Cubo-Sama, ayeul de l'Empereur régnant, avoit accordé en 1611. à la Compagnie Hollandoiſe des Indes la liberté du Commerce, un Comptoir à Firando, & de très-grands Priviléges. A la mort de ce Prince, qui arriva en 1615. les Directeurs du Commerce jugerent à propos de demander à ſon Succeſſeur la confirmation de ces Priviléges; démarche imprudente, & que ces Meſſieurs ſe ſeroient ſans doute bien gardés de faire, s'ils avoient été inſtruits que les Monarques Japonnois ſe picquent ſi fort de garder les paroles, que leurs Peres, ou leurs Ancêtres ont données ſous le ſçeau de l'autorité Souveraine, qu'ils trouvent très-mauvais qu'on ait ſur cela le moindre doute; & que leur demander ces ſortes de confirmations de Priviléges, c'eſt marquer une défiance, qui les

De J. C. 1637.

De Syn-Mu. 2297.

offense. Aussi le nouvel Empereur fut-il choqué de la Requête des Hollandois. Il leur accorda néanmoins ce qu'ils lui demandoient, mais pour leur faire sentir son mécontentement, il fit écrire ses nouvelles Patentes en caracteres beaucoup moins favorables, que ceux, dont le Cubo-Sama son Pere s'étoit servi dans les premieres.

Les Hollandois sentirent vivement cette diminution de la bienveillance du Prince, & n'eurent rien de plus pressé, que de se rétablir dans les bonnes graces de Sa Majesté. Ils n'épargnerent pour cela ni soins, ni depenses : ils s'appliquerent à se rendre favorables les Ministres & les Conseillers d'Etat, & firent plus assiduëment, que jamais, leur Cour au Roi de Firando. Tout ce qu'il y a de rare & de précieux dans les Indes, fut employé à faire des présents à ceux, qui avoient du crédit à la Cour Impériale: néanmoins tout ce qu'ils gagnerent fut de se soûtenir; encore leur fallut-il pour cela essuyer bien des contre-tems, & souffrir bien des avanies. L'affaire de Pierre Nuits, Gouverneur de l'Isle Formose, qui survint quelques années après, indisposa encore la Nation Japonnoise contre eux, & quoiqu'elle eût été, ce semble, fort bien raccommodée, elle avoit laissé dans les esprits un levain, qui fermenta longtems, & produisit enfin les plus sinistres effets.

On leur ordonne d'abattre le frontispice de leur Comptoir de Firando.

Le premier fut, que les Hollandois ayant bâti à Firando un Comptoir & un Magasin de pierre de taille, ces Edifices étoient à peine achevés, qu'ils reçûrent ordre d'en abattre le frontispice, & cela uniquement parce qu'il étoit trop magnifique, & que l'année de sa cons-

truction y étoit marquée, selon l'Ere Chrétienne; ils obéïrent sans délai, & sans donner la moindre marque de mécontentement; ce qui au Japon lorsqu'il s'agit des ordres du Souverain, seroit regardé comme un crime irrémissible; mais ils gagnerent peu par cette prompte & aveugle soumission. Il sembloit qu'on ne cherchât que les occasions de les chagriner, ou de les trouver coupables. Leur prompte obéïssance les mit à l'abri du ressentiment de la Cour, mais elle les rendit méprisables.

On les prie d'envoyer du secours à ceux, qui assiégeoient Ximabara, & d'y conduire du canon, & ils le font.

Ce fut sur ces entrefaites, que la révolte des Chrétiens éclata, & les Hollandois en furent instruits des premiers. Ils avoient alors plusieurs Vaisseaux dans le Port de Firando, & ceux, qui les commandoient, ne douterent point qu'on ne les invitât à donner du secours à l'Empereur, pour remettre les Rebelles dans le devoir; ils résolurent de prévenir l'embarras, où une telle invitation ne pouvoit manquer de les jetter; & ils appareillerent sur l'heure pour les Indes. Dès le lendemain le Sieur KOCKEBECKER, Président du Commerce, fût prié de se joindre aux Troupes Impériales, qui faisoient le Siége de Ximabara, & il crut devoir se faire un mérite d'accorder une chose, qu'il ne pouvoit refuser sans risquer de tout perdre. Il fit donc de bonne grace ce qu'on lui demandoit, il monta le seul Vaisseau, qui lui restât, y fit embarquer tout ce qu'il avoit de monde en état de porter les Armes, & se rendit devant la Place assiégée. Dès qu'il y fut arrivé, le Général Japonnois le fit prier de lui donner du Canon, pour garnir une Batterie, qu'on avoit

De J. C. 1638.

De Syn-Mu. 2298.

dreſſée ſur le Rivage ; il n'en fit aucune difficulté, & avec le peu, qu'on lui laiſſa, il canonna la Place pendant quinze jours.

Cette complaiſance lui attira de grands éloges, & de grands remerciments de la part de l'Empereur, car encore que les Aſſiégés ne paruſſent pas diſpoſés à ſe rendre, quatre cents vingt-cinq coups de Canon, qu'on leur avoit tirés, avoient beaucoup diminué leur nombre, & fort maltraité leurs retranchements ; en ſorte qu'on ne douta plus qu'avec un peu de tems & de patience, on ne les réduisît bientôt à ſe ſoûmettre, ou que l'on ne fût en état de les forcer. Alors le Sieur Kockebecker repréſenta la néceſſité, où il étoit de faire partir ſon Navire pour les Indes, & le tort conſidérable, que lui feroit un plus long retardement. On entra dans ſes raiſons, & on lui permit de ſe retirer, mais à condition de laiſſer au Camp ſix piéces de Canon, outre celles, qui étoient dans la Batterie ; il en fallut paſſer par là, & le Navire mit à la voile, aſſez peu en état de ſe défendre, s'il étoit attaqué ſur la route.

Les Aſſiégés ſe font tous tuer, plutôt que de ſe rendre.

Après ſon départ on continua de foudroyer les Rébelles dans Ximabara ; mais les pertes, qu'ils faiſoient tous les jours, ſembloient ne ſervir qu'à relever leur courage. Cependant un Ennemi domeſtique, contre lequel, ni l'expérience, ni la valeur, ni l'habileté ne peuvent rien, les réduiſit bientôt aux dernieres extrêmitez. C'étoit la faim ; ils n'avoient pas eu le tems de faire leurs proviſions ; & à peine étoient-ils inveſtis, qu'ils étoient déja fort à l'étroit de ce côté-là. On en étoit inſtruit dans l'Armée Impériale, & on leur fit à di-

verses fois des propositions assez avantageuses ; mais ils ne voulurent jamais entendre parler de se rendre. Ils firent de si vigoureuses sorties, & reçûrent si bien les Assaillants a toutes les attaques, qu'en peu de tems ceux-ci se trouverent diminués, au moins d'un tiers ; enfin les vivres manquerent tout-à-fait dans la Ville, & il fallut songer à se soumettre, ou à tenter la fortune d'un combat. Les Rébelles ne délibérerent point à prendre ce dernier parti, d'autant plus qu'ils sçavoient fort bien que, s'ils se remettoient à la discrétion de l'Empereur, il leur faudroit nécessairement, ou renoncer à leur Religion, ou périr dans les plus cruelles tortures. Ils aimerent encore mieux mourir les Armes à la main, & ils s'y résolurent. Ils sortirent en bataille, & présenterent le combat aux Impériaux, qui ne le refuserent point. On se battit longtems avec cette fureur, qu'on ne voit que dans les Guerres Civiles, & dans celles, qui ont la Religion pour motif, ou pour prétexte. Tant que les Chrétiens pûrent tenir leurs Armes, tout l'avantage fut de leur côté, & ils firent un massacre effroyable de leurs Ennemis : mais à la fin, la foiblesse & la lassitude les leur ayant fait tomber des mains, ils périrent tous jusqu'au dernier ; sans avoir été vaincus.

La complaisance des Hollandois leur attire le mépris des Japonnois.

Le succès de cette Guerre, la part que les Hollandois y avoient euë, & la satisfaction, qu'on en avoit témoignée au Président de leur Comptoir, firent espérer à ces Marchands, que leur Commerce étoit désormais établi sur des fondements inébranlables ; & il est vrai, que la maniere, dont on se comporta pendant quelque tems avec eux, leur donna tout lieu

De J. C. 1638.

De Syn-Mu. 2298.

de s'en flatter. Toutefois les plus ſages d'entre les Japonnois, ne porterent pas un jugement bien favorable de la conduite, qu'ils avoient tenuë au ſujet du Siége de Ximabara : il leur parut contre toute raiſon d'eſpérer que ces Etrangers ſeroient ſincérement fidéles à un Monarque, dont ils croyoient la Religion fauſſe, tandis qu'ils faiſoient paroître tant de zéle pour la ruine de celle, qu'ils profeſſoient eux-mêmes, quant aux points fondamentaux, & qu'ils ſe déclaroient ouvertement Ennemis de gens, qui entroient au Ciel par la même porte, par laquelle ils prétendoient y entrer : car, c'eſt ainſi que s'exprimoient ces Infidéles, inſtruits par les Miſſionnaires Portugais & Caſtillans, ſi nous en croyons Kœmpfer, dont j'emprunte encore ici les propres termes. Ce Voyageur aſſure même, que plus de cinquante ans après le tems, dont je parle, il a pluſieurs fois oüi des Japonnois s'expliquer ſur cela en des termes, qui ne faiſoient point d'honneur aux Hollandois. Auſſi ne fait-il point de difficulté d'ajoûter que la conduite humble & complaiſante de ceux-ci, contribua ſi peu à leur gagner la confiance & l'amitié de cette Nation fiere & impérieuſe, qu'au contraire ſa jalouſie & ſa défiance ſembloient s'être augmentées à proportion des preuves de ſincérité & de docilité, qu'ils lui donnoient, & que plus les Hollandois faiſoient pour mériter ſon eſtime, & ſes bonnes graces, plus ils en étoient haïs & mépriſés.

Nous verrons bientôt les effets de cette fâcheuſe diſpoſition des Japonnois à l'égard des Hollandois, & toujours ſur le témoignage de Kœmpfer, à qui ſa droiture naturelle, & ſa

De J. C. 1638.
De Syn-Mu. 2298.

ſincérité Germanique a arrachées ces paroles, que l'on n'auroit point pardonnées en Hollande à un Auteur Catholique: » L'avarice des » Hollandois, dit-il, & l'attrait de l'or du Japon, a eu tant de pouvoir ſur eux, que » plutôt que d'abandoner un Commerce ſi » lucratif, ils ont volontairement ſouffert » une priſon preſque perpétuelle; car c'eſt » la pure vérité, que l'on peut nommer ainſi » notre demeure à Deſima. Ils ont bien voulu » eſſuyer pour cela une infinité de duretez de » la part d'une Nation Etrangere & Payenne, » ſe relâcher dans la célébration du Service » divin les Dimanches & Fêtes ſolemnelles, » s'abſtenir de faire des Prieres, & de chanter des Pſeaumes en public, éviter le Signe » de la Croix, & le nom de Jeſus-Chriſt en » préſence des Naturels du Pays, & en général toutes les marques extérieures du Chriſtianiſme. Enfin, endurer patiemment & » baſſement le procédé injurieux de ces orgueilleux Infidéles, qui eſt la choſe du » monde la plus choquante pour une Ame » bien née.

——— *Quid non mortalia pectora cogis; Auri ſacra fames?*

» Déteſtable ſoif de l'or, à quoi ne réduis-tu » pas le cœur des Mortels! » On ſera ſans doute étonné de voir un pareil reproche publié ſous les yeux des Etats Généraux.

Ils accuſent les Portugais d'avoir eu part à la révolte des Chrétiens.

Mais n'eſt-il pas plus ſurprenant encore qu'un Homme, qui s'exprime de la ſorte, ait entrepris de juſtifier les mêmes Hollan-

De J. C. 1638.

De Syn-Mu. 2298.

dois, qu'il traite si mal, d'avoir mis en œuvre pour ruiner le Commerce des Portugais au Japon, & par une suite nécessaire, pour abolir la Religion Chrétienne dans cet Empire, les calomnies, dont nous avons parlé plus haut? Indigne moyen, dont ils ne manquerent pas de se servir encore après la prise de Ximabara, & la défaite des Chrétiens : car ils ne craignirent pas de faire dire à l'Empereur que les Portugais avoient été les Auteurs d'une révolte, qui venoit de coûter tant de sang aux Japonnois, & de répéter ce qu'ils avoient déja tant de fois rebattu, que cette Nation ne faisoit aucune difficulté de se servir du prétexte de la Religion, pour porter les Peuples à se soustraire de l'obéïssance dûe à leurs Souverains; & il est bon de remarquer, que ces discours calomnieux avoient d'autant plus mauvaise grace dans la bouche des Hollandois, qu'ils n'ont jamais gueres apporté d'autre motif pour sécoüer le joug du Roi Catholique, leur Prince légitime, que la gêne, où ils prétendoient que Philippe II. avoit voulu retenir leurs consciences allarmées.

Le sieur François Caron justifié.

Quelques-uns ont mal-à-propos prétendu que les premieres accusations, dont nous avons parlé, ne furent intentées, que dans cette occasion, & cela pour en faire tomber tout l'odieux sur le sieur François Caron, lequel venoit de succéder à Kockebecker, dans l'Emploi de Président du Commerce des Hollandois au Japon. Il ne seroit pas à la vérité bien facile de justifier cet Homme de tout ce qui lui a été reproché sur le sujet, dont il s'agit; mais quant au fait, dont il est ici question,

le même Auteur (*a*) Catholique, que j'ai déja cité, en parlant de la Relation faussement attribuée à M. Tavernier, l'avoit parfaitement disculpé, & les Hollandois, qui l'ont chargé d'une si odieuse délation, sont d'autant moins croyables sur ce qui le regarde, qu'ils ne l'ont indignement dénigré dans le Public, qu'après qu'il eut passé au service de la France.

De J. C. 1638.

De Syn-Mu. 2298.

Nouvel Edit contre les Portugais.

Quoiqu'il en soit, peu de tems après la bataille de Ximabara il parut un nouvel Edit Impérial, qui défendoit sous peine de la vie aux Sujets du Roi d'Espagne de mettre le pied sur les Terres du Japon, ni d'entrer dans aucun de ses Ports, sous quelque prétexte que ce fût. Il y étoit dit encore, que de tous les Européens, les seuls Hollandois auroient désormais la liberté du Commerce dans l'Empire; qu'on feroit des recherches exactes pour découvrir les Auteurs de la révolte d'Arima, & qu'on interrogeroit juridiquement sur ce point D. François de CASTEL BLANCO, qui l'année précédente avoit été Commandant des Portugais à Nangazaqui, & D. Jean PEREYRA, qui l'étoit actuellement; ce qui prouve au moins que les précédents Edits n'avoient pas encore eu tout leur effet, ou qu'on avoit donné terme aux Portugais pour achever la vente des Marchandises, que leurs derniers Navires avoient apportées au Japon.

Les motifs de cet Edit.

L'année suivante 1639. ce dernier Edit fut confirmé, & rendu public, & deux Vaisseaux Portugais étant entrés sur ces entrefaites dans la Rade de Nangazaqui, il fut signifié dans les formes à D. Vasco PAGLIA D'ALMEYDA,

(*a*) Le Pere le Tellier, *Defense des nouveaux Chretiens*.

De J.-C. 1638.

De Syn-Mu. 2298.

Capitaine-Major, qui montoit le premier : on lui en donna même une copie pour la porter à Macao. Les motifs de l'Edit y étoient énoncés, & ſe réduiſoient à ces trois points 1°. Que les Portugais avoient toujours continué, malgré les défenſes, de porter des Miſſionnaires au Japon. 2°. Qu'ils les y avoient entretenus de vivres, & de toutes choſes. 3°. Qu'ils avoient fomenté la rébellion des Chrétiens d'Arima. Dom Vaſco reçut ordre en même tems de faire voiles avec ſes deux Navires au premier bon vent, ſans qu'il fût permis aux Portugais de rien vendre de ce qu'ils avoient apporté, ni aux Japonnois de rien acheter d'eux. Enfin il lui fut déclaré, que ces deux Navires ſeroient les derniers de leur Nation, qui ne ſeroient point traités en Ennemis, & auſquels on permettoit de s'en retourner, comme ils étoient venus : que tous ceux, qui dans la ſuite oſeroient paroître ſur les Côtes du Japon, y euſſent-ils été jettés par la tempête, ſeroient brûlés avec toute leur charge, & qu'il en coûteroit la Tête à tout l'Equipage.

La Ville de Macao envoye une Ambaſſade à l'Empereur.

La conſternation fut grande à Macao, lorſque D. Vaſco y eut annoncé la réception, qu'on lui avoit faite à Nangazaqui, & l'ordre qu'on lui avoit intimé. On n'y crut pourtant pas encore le mal ſans reſſource ; & il y fut arrêté ſur le champ par une délibération commune, que pour fléchir l'Empereur du Japon, on lui députeroit une ſolemnelle Ambaſſade, & qu'on n'omettroit rien pour détruire les ſiniſtres impreſſions, que l'on avoit fait prendre à Sa Majeſté contre la Nation Portugaiſe. D. LOUIS PAEZ PACHECO, D. Roderic SAN-

CHEZ DE PAREDEZ, D. Gonzalez MONTEYRO DE CARVAILHO, & D. Simon VAZ DE PAVIA, s'offrirent d'eux-mémes pour cette commission, & l'on regarda comme un coup du Ciel, que des personnes de cette considération voulussent bien se risquer dans une conjoncture si délicate pour la Religion & pour la Patrie. Car le premier, âgé de soixante-huit ans, avoit commandé avec honneur les Armées dans les Indes: les trois autres étoient âgés d'environ cinquante ans, & les deux derniers avoient déja été Ambassadeurs au Japon. Mais leur mérite & leur vertu étoient encore au-dessus de leur naissance, & de leurs Emplois, & l'on assure que ce fut, au moins pour quelques-uns, la seule espérance du Martyre, qui leur fit entreprendre un si dangéreux voyage. Ils ne perperdirent point de tems; le Navire, qui les devoit porter au Japon, fut bientôt prêt à faire voiles, & après qu'ils eurent essuyé une tempéte, qui les mit en un extrême danger de faire naufrage, ils entrerent dans la Rade de Nangazaqui le neuviéme de Juillet de l'année 1640.

De J. C. 1638.

De Syn Mu. 2298.

A peine avoient-ils jetté les Ancres, qu'on vint leur demander de la part des Gouverneurs ce qu'ils prétendoient, & pourquoi, sans avoir égard aux défenses si expresses de l'Empereur, ils osoient paroître dans un Port du Japon? Il répondirent qu'ils étoient revêtus du Caractere d'Ambassadeurs, lequel a toujours été sacré chez tous les Peuples de la Terre; qu'ils venoient pour désabuser Sa Majesté Impériale des préjugés, qu'on lui avoit inspirés contre leur Nation, & pour essayer de renoüer le Commerce entre les Sujets & la Ville de Ma-

Comment les Ambassadeurs sont reçus.

De J. C. 1640.
De Syn Mu. 2300.

cao. Les Gouverneurs firent au moins semblant d'être satisfaits de cette réponse, & promirent de servir les Ambassadeurs a la Cour Toutefois dès le même jour ils firent enlever le Gouvernail, & tous les agrès de leur Navire, après l'avoir fait remorquer jusqu'au pied de l'Isle de KISMA. Ils firent ensuite moüiller tout autour de ce Bâtiment plusieurs Barques remplies de Soldats pour le garder, & le lendemain ils obligerent tout l'Equipage de descendre à terre, à la réserve de huit Matelots Noirs. Tous les autres, & les Ambassadeurs mêmes, furent débarqués dans l'Isle, & renfermés dans une espece de retranchement, qui leur tenoit lieu de prison, & où l'on posa deux bons Corps-de-Garde.

Ils sont condamnés à mort.

Les Gouverneurs avoient dépêché d'abord à Jedo un Courier, qui fit le voyage en onze jours, & deux Seigneurs, que l'Empereur nomma pour porter les ordres à ces Officiers, arriverent en dix jours à Nangazaqui, quoiqu'on en mette ordinairement trente dans ce voyage. Le lendemain de leur arrivée, qui étoit le deuxiéme d'Août, vers les onze heures du matin, les Ambassadeurs avec toute leur suite, au nombre de soixante & quatorze personnes, Portugais, Espagnols, Chinois, Canarins, & Indiens, furent conduits à la Maison de Ville, où on les fit comparoitre en posture de Criminels devant les Gouverneurs & les deux Commissaires Impériaux. On leur fit lecture du dernier Edit, & on leur demanda, s'ils n'en avoient pas eu connoissance? Ils répondirent qu'ils ne l'avoient pas ignoré, mais qu'il n'y étoit mention, que des Négocians; qu'ils ne

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

l'étoient point, & que leur Navire ne portoit aucune Marchandise. On leur dit que cette distinction étoit une défaite, dont on ne seroit pas les dupes; qu'ils avoient encouru la peine de mort portée par l'Edit, & sur l'heure ils furent liés & conduits en prison.

On leur déclare qu'on les fait mourir comme Chrétiens.

Il y passerent tout le reste du jour & la nuit suivante, & convaincus que leur Religion étoit le principal motif de leur condamnation, ils ne s'occuperent plus, qu'a se disposer & à s'animer mutuellement au Martyre. Le troisiéme, vers les cinq heures du matin, on vint leur prononcer leur Sentence. Elle portoit que les quatre Ambassadeurs, & ceux, qui les avoient accompagnés, a l'exception de treize, qui seroient renvoyés à Macao, auroient la Tête tranchée, pour être venus au Japon au mépris de l'Edit de l'Empereur. On leur déclara ensuite que Sa Majesté faisoit grace à ceux, qui renonceroient au Christianisme, & après qu'on leur eut donné quelques moments pour se consulter, comme on les vit tous inébranlables dans leur Foi, ils furent menés à la Sainte Montagne. Ils y allerent en loüant Dieu à haute voix, & témoignant une extrême joye d'être ainsi traités contre le Droit des Gens en haine du Christianisme, & pour la confession du Nom de Jesus-Christ. Arrivés au lieu du supplice, ils se prosternerent, & baiserent avec beaucoup de dévotion cette Terre déja consacrée per le sang de tant de Martyrs, & qu'ils alloient encore arroser du leur. Ensuite un des Ambassadeurs leva la voix, & demanda si c'étoit en qualité de Chrétiens, qu'on alloit les faire mourir? & il leur fut répondu par trois fois que leur Religion étoit la seule cause de

De J. C. 1640.

De Syn Mu. 2300.

Déclaration faite à l'Equipage du Navire, qui les avoit amenés.

leur mort, puisqu'il ne tenoit qu'a eux de se conserver la vie, en renonçant au Dieu, qu'ils adoroient.

Cette réponse les remplit d'une nouvelle allégresse, qui parut sensiblement sur leurs visages. L'Exécution commença fort tard, & comme il étoit nuit quand elle fut finie, on ramena en prison les treize, qu'on avoit réservés. Le lendemain avant qu'il fût jour, un des Gouverneurs les fit venir en son Palais, & après leur avoir demandé, s'ils avoient vû brûler leur Vaisseau? il ajoûta: » Ne manquez donc » point d'avertir les Habitants de Macao que » les Japonnois ne veulent plus recevoir » d'eux, ni or, ni argent, ni aucune sorte » de Présents & de Marchandises: en un » mot rien absolument, qui vienne de leur » part. Vous êtes témoins que j'ai même fait » brûler les Habits de ceux, qui furent exé- » cutés hier: qu'ils en fassent de même à no- » tre égard, s'ils en trouvent l'occasion, nous » y consentons sans peine, & qu'ils ne son- » gent non plus à nous, que si nous n'étions » pas au Monde. »

Il étoit dû considérablement à plusieurs Japonnois par des Portugais, mais aucun de ces Créanciers n'osa parler de sa dette; il sembloit que ce Peuple eût en exécration jusqu'à l'argent des Catholiques. Du Palais du Gouverneur les treize Matelots furent conduits au lieu, où leurs Gens avoient été exécutés, afin qu'ils en reconnussent les Têtes, qui avoient été posées sur des planches, & rangées en trois ordres; celles des Ambassadeurs au premier, celles des autres Européens au second, & celles des Etrangers au troisiéme; & tout auprès leur

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

leur Sentence écrite en gros caracteres. On ne se contenta pas de leur faire jetter un coup d'œil sur ces Têtes, on voulut qu'ils les examinassent toutes en particulier, & qu'ils nommassent ceux, de qui elles étoient. On leur montra ensuite au même lieu une grande caisse toute revêtuë de fer blanc, dans laquelle on leur dit qu'étoient renfermés tous les corps, & on y avoit mis une inscription fort longue, dont il leur fallut encore entendre la lecture. Elle marquoit le nombre & la qualité des Martyrs; d'où ils étoient venus; à quel dessein, pour quelle raison, & par l'ordre de qui ils avoient été mis à mort; & finissoit par ces paroles: » Ceci soit pour la mémoire du » passé, & un avertissement pour l'avenir. TANT QUE LE SOLEIL ÉCHAUFEERA LA TERRE, QU'AUCUN CHRÉTIEN NE SOIT ASSEZ HARDI POUR VENIR AU JAPON; ET QUE TOUS SÇACHENT QUE LE ROI PHILIPPE LUI-MEME, LE DIEU MEME DES CHRÉTIENS, LE GRAND XACA, UN DES PREMIERS DIEUX DU JAPON, S'ILS CONTREVIENNENT A CETTE DÉFENSE, LE PAYERONT DE LEURS TESTES.

De quelle maniere cette nouvelle est reçue à Macao.

Après ce long & ennuyeux Cérémonial, on mena les Prisonniers au Camp des Portugais, c'est-à-dire, à l'Isle Desima, où on les garda à vûe jusqu'à leur embarquement. On leur donna ensuite un assez mauvais Navire, qu'ils préférerent à cinq grands Vaisseaux, que les Hollandois avoient au Port de Firando, quoiqu'on leur donnât toutes les assurances possibles de les débarquer à Macao. Ils mirent à la voile le premier de Septembre avec un Passeport de l'Empereur du Japon,

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

pour les garantir des Corsaires Hollandois & Chinois, qui infestoient ces Mers. Ils firent heureusement le voyage, & remplirent à leur arrivée à Macao toute cette Ville de déüil. Les premiers moments furent néanmoins donnés à la piété ; l'on ne pensa d'abord qu'à honorer le triomphe des nouveaux Martyrs, & on le fit avec cette solemnité & cette magnificence, que les Portugais portent toujours fort loin, quand il s'agit de faire honneur à la Religion, surtout à la vûe des Infidéles. La Fete commença par le *Te Deum*, qui fut chanté en Musique ; & comme il y avoit peu de Familles, qui n'eussent quelque Parent, ou quelque Allié parmi les nouveaux Confesseurs de Jesus-Christ, & que les Ambassadeurs y avoient leurs Femmes & leurs Enfants, tous les Ordres de la Ville célébrerent à l'envi leur Victoire, & voulurent y paroître revêtus de leurs plus précieux Habits ; leurs Veuves & leurs Enfants furent felicités en cérémonie, ceux des Ambassadeurs par le Chapitre & le Corps de Ville, & les autres, à proportion de leur rang, par des Députés nommés à cet effet. Cependant il fut réglé qu'on ne feroit plus aucune tentative pour renouer le Commerce avec les Japonnois, ce qui consterna quantité de Jesuites, qui n'étoient venus aux Indes, que dans l'espérance d'arroser le Japon de leurs sueurs & de leur sang, & parmi lesquels étoient les Compagnons du Pere Mastrilli. Ils ne perdirent pourtant point courage, surtout le Pere RUBINO, qui trouva enfin le moyen de venir à bout de ce qu'il desiroit ; mais avant que

de dire quel fut le ſuccès de ſon voyage, il eſt bon de voir quel fruit les Hollandois recueillirent de la chûte du Commerce des Portugais, qui faiſoit depuis longtems le principal objet de leurs vœux, & qui étoit, au moins en bonne partie, leur ouvrage.

De J. C. 1640

De Syn Mu. 2300.

Ordonnance de l'Empereur par rapport au Commerce avec les Portugais & les Eſpagnols.

Au reſte, il y a bien de l'apparence, que ce fut quelque tems après cette grande exécution, que parut l'Ordonnance ſuivante de l'Empereur, laquelle fut envoyée par deux Commiſſaires Impériaux à tous les Gouverneurs des Villes & Pays Maritimes, & des environs. La voici telle qu'on la trouve, ſans date, dans le troiſiéme Recueil des Voyages au Nord, & dans les Voyages du Chevalier Chardin.

» Les Commandements exprès & réïtérés » contre la promulgation de la Religion & » Doctrine des Chrétiens, ont été publiés » avec ſoin, & répandus partout; mais comme ils n'ont pas eu l'effet, qu'on s'en étoit » promis, il a été défendu aux Etrangers » de cette Religion d'aborder aux Côtes du » Japon. Cependant au mépris de ces défenſes, quelques-uns ſont venus à Nangazaqui; & en punition de leur déſobéïſſance, » ils ont été mis à mort. On vous ſignifia » l'année derniere un Commandement exprès, expédié par écrit à chacun de vous » en particulier, qu'en cas que quelque Bâtiment parût ſur les Côtes, ou dans les » Ports, dès qu'il auroit jetté l'Ancre, on y » mît une forte Garniſon, & que les propoſitions du Capitaine fuſſent envoyées à Sa » Majeſté. Ce Commandement là eſt révo-

De J. C. 1694.

De Syn-Mu. 2300.

» qué & aboli, & l'on vous donne celui-ci » à la place, qu'on vous enjoint par ces » présentes d'executer ponctuellement : à » sçavoir, que ces Bâtiments soient entiere- » ment consumés par le feu, & que tout l'E- » quipage, jusqu'au dernier, soit mis à mort, » sans rien écouter, & quel que soit le motif » de leur voyage.

» Il est de plus fortement commandé à » chacun de vous, de construire dans toute » l'étendue de son Gouvernement, des Re- » doutes avec des Sentinelles sur la pointe » des Montagnes, tout le long des Côtes, » & de faire continuellement bonne garde, » pour découvrir les Navires Portugais, afin » que la nouvelle s'en répande partout en » toute diligence ; car s'il arrive que quel- » que Bâtiment soit découvert d'un lieu éloi- » gné plutôt, que des plus proches, le Gou- » verneur, ainsi pris en défaut, sera privé » de son Gouvernement, & de ses Emplois. » Dès qu'on aura découvert un Bâtiment » Portugais, de quelque grandeur, qu'il soit, » on en enverra la nouvelle en poste au Sei- » gneur d'Arnua (*a*) aux Régents de Nan- » gazaqui, & a Osaca ; sans oublier de l'en- » voyer aussi aux lieux & Pays voisins.

» Il vous est expressément défendu d'atta- » quer ni molester aucun Navire Portugais » en Mer, mais seulement lorsqu'il sera » en quelque Rade, Havre, ou Port de cet » Empire. En quoi vous vous conduirez selon » les ordres, qui vous seront envoyés par le

(*a*) Il y a bien de l'apparence qu'il faut lire *Arima*.

De J. C. 164.

S. M. 2300.

» Seigneur d'Arnua, ou par les Régents de » Nangazaqui ; à moins que la nécessité ne » vous force à agir, avant que de les avoir » reçûs ; & en ce cas vous exécuterez ce qui » vous est prescrit ci-dessus. Quant aux Bâ- » timents des autres Nations, vous aurez » soin, suivant la teneur des Ordonnances, » que vous avez par écrit, de les compter, » visiter & examiner ; & après y avoir mis » une forte Garde, sans permettre à personne » de descendre à terre, vous les enverrez à » Nangazaqui.

Fin du Livre dix-huitiéme.

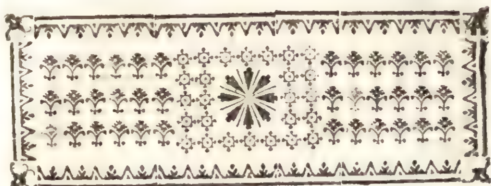
SOMMAIRE
DU DIX-NEUVIÉME LIVRE.

LE Commerce des Hollandois tombe quand il devroit le plus augmenter. Ils reçoivent de Jedo des avis, qui les inquiétent. Arrivée d'un Commissaire Impérial à Firando. Il visite les Magazins des Hollandois. Discours, qu'il leur tient. Réponse du Directeur. Comment elle est reçûe du Commissaire. Défiances & diligences de ce Seigneur. Les Hollandois démolissent leurs Bâtiments de Firando. Nouveaux ordres touchant la maniere, dont ils doivent se comporter au Japon. Ils sont transférés à l'Isle Desima. Mauvaise conduite de leur Directeur. Description de Desima. Du Commerce des Hollandois & des Chinois au Japon. Comment les uns & les autres y sont traités. Efforts du P. Rubino pour passer au Japon. Les obstacles, qu'il y rencontre. Quels furent ceux, qui furent choisis pour l'accompagner. Il arrive avec eux au Japon. Ils sont d'abord découverts & arrêtés. Ce qui se passe à leur premier interrogatoire. Leur Martyre. Comment la nouvelle en est reçue à Macao. Autres Martyrs Jésuites. Tremblements de Terre extraordinaires. Cinq Jésuites passent encore au Japon. Trois meurent dans les tourments. Aventure d'un Navire Hollandois à la Côte Orientale du Japon. Le Capitaine & les principaux Officiers sont arrêtés & conduits à Nambou. Ce qui

leur arrive dans cette Ville. Ils sont menés à Jedo, & interrogés juridiquement. Ils reçoivent de fâcheuses nouvelles de Nangazaqui. Ils sont conduits en Prison hors de la Ville. Ils reçoivent des nouvelles des Directeurs de leur Commerce. Les Japonnois découvrent le véritable [illegible] de leur voyage. Ils sont interrogés de nouveau. On leur propose un Ecrit à signer. Embarras, où ils se trouvent par l'ignorance des Interpretes. Ils comparoissent de nouveau comme des Criminels avec les Jésuites. Ce qui se passe entre ceux-ci & un Apostat. L'Empereur prend de nouveaux ombrage contre les Hollandois. Ceux-ci apprennent des nouvelles du Castricom. Ils sont confrontés avec le Directeur du Commerce, qui les cautionne. Ils sont remis en liberté. Ce qu'ils disent dans leur Relation de plusieurs Jésuites, & ce qu'on en doit penser. Ambassade des Hollandois vers l'Empereur du Japon. La Ville de Macao propose au nouveau Roi de Portugal une Ambassade au Japon. Ce Prince y consent. L'Ambassadeur arrive à Nangazaqui. Il est renvoyé sans Audience. Mort de l'Empereur du Japon. Son Successeur. Suite de l'Histoire du P. Ferreyra. Sa conversion & son Martyre. Conversion d'un Ecclésiastique Apostat. Nouvelle Ambassade de la Compagnie des Indes vers l'Empereur du Japon. Instructions données à l'Ambassadeur. Son Audience publique. Incendie à Jedo. Les Hollandois se brouillent avec les Japonnois. Seconde Ambassade de Wagenaar. Quel étoit alors le Commerce des Hollandois au Japon. Maniere, dont se fai-

ſoit la vente. Le Commerce de leur Compagnie tombe par dégrés, & quelles en furent les véritables cauſes. Reglement pour les Particuliers, & comment en vertu de ce Réglement, ils peuvent faire de très-grands profits. De quelle maniere ſe fait la vente. Profit des Japonnois. Du départ des Navires, & de leur chargement Des Marchandiſes de contrebande.





HISTOIRE DU JAPON.



LIVRE DIX-NEUVIÉME.

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.



NOus avons vû que dans les derniers Edits portés contre les Européens au sujet du Commerce, les Hollandois avoient été formellement exceptés, & par-là ils étoient parvenus au comble de leurs vœux. Leur Commerce étoit monté fort haut, surtout depuis l'année 1637. qu'ayant trouvé une entrée libre dans la Perse & dans le Royaume de Bengale, ils s'étoient vûs en état de porter au Japon toute la soye, & les autres marchandises, qui etoient le plus au goût des Japonnois; de sorte que leurs profits dans une seule année furent de six millions de florins, quoiqu'alors les Portugais en fissent encore de très-considérables. Aussi Kœmpfer appelle-t'il cet heureux tems le siécle d'or du Commerce de

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

la Compagnie Hollandoise au Japon : mais il dura peu, & finit précisément à l'exclusion absoluë des Portugais ; qui sembloit devoir leur en assurer pour toujours la continuation. C'est ainsi que la Justice divine punit quelquefois les Criminels, en tournant contre eux-mêmes leurs coupables intrigues.

Les Hollandois reçoivent de Jedo des avis, qui les inquiètent.

Il n'y avoit pas encore quatre mois, que les Ambassadeurs Portugais avoient été exécutés à Nangazaqui, & les Hollandois se croyoient mieux établis que jamais dans les bonnes graces de l'Empereur du Japon, auprès duquel le Roi de Firando leur Protecteur étoit mieux, qu'aucun autre Prince de l'Empire, lorsqu'ils furent avertis par quelques Amis, qu'ils avoient à la Cour, que l'Empereur paroissoit fort mécontent des Bâtiments, qu'ils avoient à Firando, & que Sa Majesté avoit fait partir à ce sujet un Commissaire pour ce Royaume, sans en avoir rien communiqué à son Conseil, ni même aux Ministres, qui étoient chargés de leurs affaires. Quelque tems après, c'est à dire, le quatriéme de Novembre, un Exprès envoyé par le Gouverneur de Nangazaqui leur dit de la part de ce Seigneur, que son Maître étoit parti pour aller au-devant du Commissaire Impérial, nommé INOYE TSI KINGOE, lequel venoit par Mer, & arriveroit incessamment à Firando.

Arrivée d'un Commissaire Impérial à Firando.

Sur le soir du huit ils découvrirent les Barques du Commissaire & celles du Gouverneur, & à l'instant ils le saluerent de tout le Canon de leurs Vaisseaux ; ce qui dura jusqu'à ce que les Barques fussent arrivées dans le Port. Tous les Hollandois se trouverent sur le riva-

ge, pour recevoir ces deux Seigneurs, & le Commissaire commença par les prier de le conduire au plus grand de leurs Vaisseaux, qui se nommoit l'*Eléphant blanc :* ce qu'ils firent sur l'heure même. Le Commissaire, le Gouverneur de Nangazaqui, & toutes leurs suites, qui étoient fort nombreuses, furent régalés splendidement à bord de ce Bâtiment; ils le visiterent ensuite, & comme ils n'étoient point accoutumés à en voir de pareils, ils se récrierent beaucoup sur ce qu'ils y remarquerent. La nuit approchant, ils se rendirent à la Ville, où ils furent reçus avec magnificence : les principaux Hollandois les y accompagnerent, leur donnerent le divertissement d'un fort beau feu d'artifice, les régalerent de nouveau avec profusion, les complimenterent sur leur heureuse arrivée avec toutes les marques de respect & de soumission, qu'ils pûrent imaginer, & ayant reçu leur congé de ces Seigneurs, ils se retirerent à leur Loge.

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

Il visite les Magasins des Hollandois.

Le neuviéme, sur les neuf heures du matin, ces Messieurs se transporterent au Bureau de la Compagnie, dont ils avoient ordre de faire la visite, ce qu'ils exécuterent avec une exactitude surprenante : il n'y eut ni coin, ni recoin dans la maison, depuis la Cave jusqu'aux Greniers, où ils n'allassent; & comme les Magasins étoient remplis de Marchandises, il fallut les étaler toutes à leurs yeux; ils les manierent, & les tournerent en tout sens, colorant néanmoins cette visite du prétexte d'une simple curiosité, & faisant d'ailleurs aux Hollandois toutes sortes de civilités. Leur dessein étoit de voir, s'ils ne découvriroient point quelques Ornements d'Eglise, ou

De J. C. 1640.

De Syn Mu. 2300.

autre chose servant au culte de la Religion Chrétienne ; mais n'y ayant rien trouvé, après quelques moments de conversation sur des sujets peu importants, ils retournerent au Palais du Roi de Firando, où le Commissaire étoit logé.

Discours, qu'il leur tient.

Ils y étoient à peine arrivés, qu'ils manderent le Directeur du Commerce, avec tous les Commis & tous les Officiers, & ceux-ci s'étant rendus sans délai a cet ordre, le Commissaire leur parla ainsi : » Le très-redoutable » Empereur du Japon, mon Souverain Seigneur, est bien informé que vous êtes » Chrétiens, & de la même Religion que les » Portugais. Vous gardez le Dimanche, vous » datez de la naissance de Jesus Christ, & » vous mettez cette date sur les frontispices » de vos Maisons, & de tous les Bâtiments » de Mer & de Terre, que vous construisez ; » ainsi ce nom demeure exposé aux yeux » de notre Nation. Votre Loi souveraine est » celle des dix Commandements, votre Priere » est celle de Jesus-Christ, & votre Confession de Foi, celle de ses Disciples. Vous lavez avec de l'eau vos Enfants, dès qu'ils » sont nés, & vous offrez dans votre culte » religieux du Pain & du Vin : votre Livre est » l'Evangile, les Prophetes & les Apôtres sont » vos Saints. En un mot, car a quoi bon descendre dans un plus grand détail ? votre » créance est la même, que celle des Portugais, & la différence, qu'il peut y avoir » sur cela, entre vous & eux, & que vous » prétendez être considérable, nous l'estimons » fort peu de chose. Nous avons bien sçû de » tout tems, que vous étiez Chrétiens ; mais

» comme nous vous voyions Ennemis des » Portugais & des Espagnols, & que vous » vous opposiez a ce qu'ils établissent leur » Religion dans ce Pays, nous pensions que » votre Christ & le leur, n'étoit pas le mê- » me. L'Empereur a été instruit du contraire, » & Sa Majesté m'a envoyé ici exprès pour » vous déclarer, que vous ayez à mettre in- » cessamment par terre toutes vos Habita- » tions, & les autres Bâtiments, où la date » de Jesus-Christ est marquée, en commen- » çant par le côté septentrional: (c'étoit ce- » lui qui avoit été achevé le dernier;) que » désormais vous vous absteniez d'observer » ouvertement votre jour de Dimanche, afin » que la mémoire de ce nom prenne entiere- » ment fin au Japon; que désormais le Ca- » pitaine, ou Chef de votre Nation, ne de- » meure pas plus d'une année dans cet Em- » pire, de peur qu'un plus long séjour ne » produise la contagion de votre Doctrine » parmi ses Sujets. Faites état que la moindre » résistance à ce qui vient de vous être pres- » crit, donneroit de justes défiances de votre » soumission aux ordres de l'Empereur. Pour » ce qui est de la conduite, que vous aurez à » l'avenir dans tout le reste, les Seigneurs » Régents de Firando vous le feront sça- » voir.

De J. C. 1640.
De Syn Mu. 2300.

Réponse du Directeur.

Quand le Commissaire eut cessé de parler, le Directeur Hollandois, sans faire paroître la moindre émotion sur son visage, répondit d'un ton sérieux & ferme, mais respectueux: » Nous sçavons, illustre Seigneur, que quand » le redoutable Empereur du Japon fait in- » timer ses Ordres à quelqu'un, il n'y a point

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

» d'autre parti à prendre, que d'y acquiescer sans retardement, & que si l'on croit être en droit de faire à Sa Majesté quelque remontrance, ou quelque supplication, il n'est point permis de les faire sur le champ. Ainsi nous supplions Votre Excellence d'être bien persuadée, que nous exécuterons promptement & entierement tout ce qu'il a plû à Sa Majesté Impériale de nous commander par votre bouche. » Cette réponse faite, les Hollandois furent congédiés, & passerent dans une grande Salle du Palais, où ils attendirent la suite des ordres, qu'on avoit à leur intimer.

Comment elle est reçue du Commissaire.

Quelques moments après, des Gentilshommes de la suite du Commissaire, les vinrent trouver, & leur dirent, que dès qu'ils avoient été retirés, ce Seigneur avoit témoigné hautement beaucoup de satisfaction de leur réponse; & avoit ajoûté d'un air fort réjoüi: » Je n'eusse jamais cru cela d'eux, je ne pouvois m'ôter de l'esprit, connoissant, comme je fais, les Chrétiens, avec qui j'ai eu beaucoup de communication, qu'ils ne manqueroient pas de se jetter, ou sur les plaintes, ou sur les excuses, ou sur les supplications : c'est leur salut que cela ne soit point arrivé, & j'en suis en mon particulier fort charmé; car par-là ils m'épargneront beaucoup de travail, des violences, qui me coûteroient infiniment, & une grande effusion de sang. » En effet, les Hollandois étant retournés chez eux, & ayant commencé sur l'heure même à exécuter l'ordre qu'ils avoient reçu, tandis que tous étoient occupés

De J. C. 1640.
De Syn-Mu. 2300.

à ce travail, on leur vint dire en grand secret, que s'ils avoient fait la moindre remontrance, ou demandé le moindre délai, ou qu'il leur fût même échappé la plus légere plainte contre ceux, qui leur avoient attiré l'indignation de l'Empereur, vingt Gardes armés, qui environnoient le Commissaire, auroient reçû un signal pour les foudroyer de ces paroles; *désobéïssants au commandement de l'Empereur, vous êtes indignes de vivre*, & dans l'instant les auroient percés de coups; qu'on auroit ensuite arrêté toute leur suite, qu'on auroit fait avancer les Troupes de Fingo, de Chicungo, & d'Arima, que le Commissaire avoit placées à une lieuë de Firando, sans qu'on en sçût le sujet; qu'on auroit fait main basse sur tous les autres Hollandois, & brûlé leurs Vaisseaux, & tous leurs Bâtiments de terre.

Défiance & diligences de ce Seigneur.

Sur le soir le Roi de Firando les fit aussi avertir secrettement, par une personne affidée, que le Commissaire avoit envoyé deux fois d'une heure a l'autre, observer quelle diligence on apportoit à travailler au déménagement & à la démolition des Edifices; que sur le rapport de ses premiers Envoyés il étoit entré dans une grosse colere, & avoit répété plusieurs fois avec emportement. » Je connois les artifices du Capitaine Hollandois; c'est un » Homme rusé, je m'imagine qu'à l'heure » qu'il est, il dépêche à la Cour, aux Con- » seillers & aux Ministres d'Etat, SAMINKEDO, CANGEDO, TACKEMONDO, & à d'au- » tres ses Amis, & affectionnés à sa Nation, » comme ces trois Seigneurs, que je sçai qui » le sont beaucoup; mais je sçai aussi, que

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

» ni ces Seigneurs, ni nul autre Ministre d'E-
» tat, que moi seul, qui ai reçû tête à tête
« de la bouche de l'Empereur ses instructions
» & ses ordres sur cette importante affaire,
» n'en ont aucune connoissance. Oüi, assû-
» rément, ce Capitaine n'oublie ni prieres,
» ni présents, ni promesses, pour obtenir
» seulement quelque délai. Cependant si je
» découvre quelque sorte de lenteur dans
» l'accomplissement des ordres, que je lui ai
» signifiés, & que ses Gens ne travaillent
» pas avec plus de vivacité, qu'ils ne font, à
» démolir leurs Edifices, je ferai couper la
» Tête aux huit ou dix des principaux Hol-
» landois, en présence du Capitaine ; & si
» cela ne produit rien, j'accomplirai le Com-
» mandement, que j'ai reçu de l'Empereur,
» quelque chose qu'il en puisse arriver.

Les Hollandois démolissent tous leurs Bâtiments à Firando.

Le Roi de Firando s'intéressoit fort à tout ce qui regardoit les Hollandois, & c'étoit ce qui l'avoit engagé à leur donner cet avis ; son Envoyé ajoûta, que ce Seigneur partageoit avec eux la douleur, que leur causoit la triste situation, où ils se trouvoient, mais qu'il leur conseilloit de faire plus de diligence, qu'ils n'avoient fait jusques-là. Le Directeur pria cet Homme de témoigner au Roi combien ils étoient sensibles aux marques de bonté, qu'il leur donnoit, & qui étoient d'autant plus sinceres, que le Roi voyoit avec chagrin, que tout cela se termineroit à éloigner les Hollandois de ses Etats. Ensuite, pour profiter de l'avis de ce Prince, il fit descendre à Terre deux cents Hommes des Navires, qui étoient dans le Port ; il y en joignit encore autant, qu'il prit à journée parmi les Japonnois, dont

De J. C.
1640.

De Syn Mu.
2300.

la Compagnie avoit accoutumé de se servir ; enfin dès le dix tout le côté septentrional de l'Edifice fut ruiné à fleur de Terre.

Le soir du même jour, le Roi de Firando fit dire au Directeur, qu'il lui conseilloit de rendre une visite au Commissaire, qui n'attendoit pour s'en retourner à la Cour, que de voir la démolition de leurs Edifices avancées au point, où elle l'étoit, mais qu'il prît bien garde de ne témoigner aucun chagrin, ni de donner aucune marque de ressentiment de ce qui étoit arrivé. Le Directeur suivit ce Conseil, & se rendit sur l'heure même chez le Commissaire : qui le reçut d'un air très-affable, lui témoigna son déséspoir d'avoir été chargé d'une Commission aussi mortifiante pour lui-même, & pour eux, & qu'il l'exhortoit à supporter cette affliction, non seulement avec patience, mais avec un cœur content, comme il le faisoit lui-même. Le Directeur répondit, que lui & tous ses Gens étoient parfaitement disposés à obéïr & à se soûmettre avec une entiere résignation à tout ce qui leur seroit prescrit de la part de Sa Majesté Impériale, & qu'il supplioit très-humblement Son Excellence de vouloir bien leur marquer lui-même la conduite, qu'ils auroient à tenir dans la suite.

Ordres, qu'ils reçoivent touchant la conduite, qu'ils doivent tenir au Japon.

Le Commissaire prenant alors un air sérieux, lui répondit d'un ton assez triste : » Ç'a été pour moi un grand sujet d'affliction, que d'être obligé de vous déclarer » des ordres, que je sçai, qui vous mortifieront beaucoup : vous n'en devez point » douter, sçachant l'amitié, qu'il y a depuis » longtems entre nous, & dont nous nous

De J. C. 1640.

De Syn Mu. 2300.

« sommes réciproquement donné des m
» ques dans toutes les occasions. Mais mett
» vous à ma place ; & considérez
» j'ai reçû ce Commandement d'un très h
» & très-redoutable Empereur, dont la
» lonté doit toujours être exécutée
» promptitude & avec zéle. Pour ce qui c
» cerne la conduite, que vous avez dé
» mais à tenir, tant par rapport au C
» merce, que pour la maniere de vous c
» porter en toute autre chose ; on vous
» donnera l'ordre en son tems. Vous p
» rez en attendant vous servir de vos Ma
» sins, & de vos logements du côté du M
» jusqu'à la fin de vos affaires, & au dé
» de votre Flotte. » Le Directeur le ren
cia fort de son affection, & le supplia de
leur continuer. Le jour suivant on acheva
démolir tout le côté septentrional, dont
rangea les Matériaux au milieu de la Pl
publique. Le Commissaire ayant vû les c
ses en cet état, partit de Firando au couc
du Soleil, & fut reconduit à ses Barques
les Seigneurs & les Magistrats de la Provin
les principaux Hollandois se trouverent a
à son embarquement, cachant le mieux q
leur étoit possible, leur chagrin de ce qui
noit de se passer, & leurs craintes pour l
venir.

Ils sont transférés à l'Isle Desima.

Ces craintes n'étoient que trop bien fo
dées, & ils ne tarderent pas à les voir jus
fiées. Assez peu de tems après le départ
Commissaire Impérial, & lorsque leur Flo
eut mis à la voile, on leur signifia un ord
absolu de sortir du Firando, & de se tra
porter avec tous leurs Effets dans cette mê

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

Isle DESIMA, ou quelques années auparavant ils avoient vû avec une maligne joye renfermer les Portugais. Le comble de cette joye avoit été de les en avoir chassés peu de tems après, & de n'avoir plus à partager avec eux un des plus riches Commerces du Monde. Mais par un sort, qui leur pouvoit rappeller celui de l'orgueilleux Aman, ils s'apperçûrent à la fin, qu'ils n'avoient travaillé, ce semble, à faire bâtir, & puis à évacuer cette prison, que pour y être eux-mêmes renfermés. Au reste, ils ont toujours cru que deux choses avoient presque également contribué à cette premiere décadence de leur crédit & de leur commerce au Japon. 1°. L'aversion extrême de l'Empereur contre le Christianisme; que ce Prince regardoit comme une peste publique, & la seule cause de la perte de plusieurs milliers de Japonnois. 2°. Le procédé fier & hautain du Sieur François Caron, alors Directeur de leur Commerce à Firando; ainsi ils étoient doublement malheureux de souffrir pour le nom Chrétien, dans le tems même, qu'ils persécutoient ceux, qui travailloient à établir le Christianisme dans cet Empire, & de n'être pas avoüés de Jesus Christ. Pour ce qui regarde en particulier le Sieur Caron, nous avons déja observé, qu'il ne faut pas aisément ajoûter foi à tout ce que les Hollandois ont publié contre lui.

Mauvaise conduite de leur Directeur.

Il faut pourtant convenir que l'accusation dont est ici question, n'étoit pas sans fondement. Kœmpfer, dont nous avons en plus d'une occasion reconnu la sincérité, assure que le premier Interpréte des Hollandois, qu'il trouva à Desima, lorsqu'il y arriva pour la pre-

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

miere fois, & qui étoit âgé d'environ quatre-vingt-dix ans, lui dit, que le sieur Caron s'étoit rendu fort odieux aux Japonnois, lesquels, ajoûta-t'il, ne peuvent souffrir l'orgueil dans des Marchands, qu'ils regardent comme gens de la plus vile condition : que le Président de Justice de Méaco, qui avoit dans le tems, dont nous parlons, la Direction de toutes les affaires étrangeres, fut un jour si outré des hauteurs de ce Directeur, qu'il refusa de lui donner Audience, & rejetta les présents, qu'il lui offroit au nom de la Compagnie Hollandoise : & qu'ayant sçû peu de tems après que les Hollandois avoient élevé à Firando de beaux Bâtiments de pierre, il en parla à l'Empereur comme d'une entreprise, qui ne devoit pas être soufferte, & attira à ces Marchands les ordres mortifiants, dont nous venons de voir l'exécution.

Description de l'Isle Desima.

Quoiqu'il en soit, depuis ce tems-là les Hollandois n'ont plus d'autre demeure au Japon, que l'Isle Desima, dont on sera peut-être bien aise de voir ici la description. Les Japonnois la nomment quelquefois DESIMA-MATZ, c'est-à dire, la ruë de la Ville de devant ; ce n'est en effet qu'une ruë, qui est comptée parmi celles de Nangazaqui, & sujette aux mêmes Réglements, que les autres. Ses fondements jusqu'à la hauteur de deux toises au-dessus du rez de chaussée, sont de pierre de taille, & s'élevent environ une demi toise plus haut, que les plus fortes marées : sa figure approche de celle d'un Evantail (a), dont on auroit coupé le manche ; c'est un

(a) Voyez cette Figure dans la Carte de la Baye de Nangazaqui.

De J. C. 1648.

De Syn-Mu. 2300.

ré oblong, dont les deux grands côtés sont segmens de cercles. Elle est jointe à la le par un petit Pont de pierre, au bout quel il y a un bon Corps de Garde, & l'on ait régulierement la sentinelle le jour & la it. Le côté septentrionnal a deux grosses rtes, qu'on nomme les Portes de l'Eau, & qui s'ouvrent jamais, que pour le chargement le déchargement des Navires ; ce qui se t toujours en présence d'un grand nombre e Commissaires, nommés par les Gouverurs.

Toute l'Isle est environnée de Planches de pin, médiocrement exhaussées, couvertes un petit toit, sur lequel est planté un doue rang de Picques, ce qui fait a peu près figure de nos Chevaux de frise; mais cette pece de retranchement est très-foible, & capable de faire la moindre résistance. A elque pas de l'Isle on a planté dans la Mer ize poteaux fort élevés, à une distance raisonnable l'un de l'autre, & chacun porte une anche de bois, sur laquelle est écrit, en gros racteres Japonnois, un ordre des Gouverneurs, qui défend sous des peines très-séveres tous Navires, ou Bateaux de passer outre, d'approcher plus près de la Ville. Devant e Pont, à côté de la Ville, il y a une espece e Pillier de pierre, où l'on affiche les Edits e l'Empereur, & les Ordonnances des Gouverneurs. Comme cette Isle, ainsi que je l'ai t, est comptée pour une ruë de Nangazaki, elle a, comme toutes les autres, un premier Magistrat, qu'on nomme OTTONA, lequel pour faire voir son application au bon ordre, & le pouvoir, dont il est revetu, a soin,

De J. C. 1640.

De Syn-Mu. 2300.

ſurtout dans le tems de la vente des Ma chandiſes, de faire auſſi afficher au Pilier dont je viens de parler, des Réglements e ſon nom.

La plus grande longueur de l'Iſle eſt d côté du Havre, & elle eſt de deux cents trente ſix pas, ſa largeur n'eſt nulle part de pl de quatre-vingt deux : une ruë aſſez larg regne d'un bout à l'autre, & on peut faire l tour de l'Iſle en ſuivant le long des Planche de Sapin, qui en font la clôture. Les eaux de goutieres s'écoulent dans la Mer par des tuyau étroits & recourbés : on leur a donné cett figure, de peur qu'on ne s'en ſerve, pou faire ſortir quelque choſe de l'Iſle en cachette Il n'y a que cette grande ruë, qui ait des Mai ſons des deux côtés ; les autres Maiſons ne forment pas même des ruës bien régulieres & le nombre n'en eſt pas fort conſidérable. Ces Maiſons, & toute l'Iſle ont été bâtie aux dépens de quelques Particuliers de Nangaza- qui, dont les héritiers en ſont demeurés Pro- priétaires ; & en vertu du Contrat primiti les Hollandois ſont obligés de leur payer une rente annuelle, qui excéde le capital de la valeur réelle ; cette rente eſt de ſix mille cinq cents ſumomes.

Toutes les Maiſons ſont de bois, & fort petites ; ce ſont des Huttes plutôt que des Maiſons. Elles ont néanmoins deux étages, dont le plus bas ſert de Magaſin, les Hollan- dois logent dans le ſecond, & le meublent à leurs dépens avec du Papier de couleur, au lieu de Tapiſſeries, & de Nattes pour cou- vrir le plancher, ſuivant la mode du Pays ; le autres Bâtiments, qui ſont dans l'Iſle, con

De J. C. 1640.
De Syn-Mu. 2300.

stent en trois Corps de Gardes, un à chaque extrémité, & l'autre au milieu, une espece de serre à l'entrée, où l'on tient les instruments nécessaires pour éteindre le feu; & des Puits, dont l'eau est salée. Toute celle, dont on se sert pour la cuisine, & pour l'usage ordinaire, vient de la Riviere, qui traverse la Ville. Elle est portée dans l'Isle par des tuyaux faits de banbou, & se décharge dans un Reservoir, où on la puise selon les besoins: c'est un article, qui se paye à part. Outre cela les Hollandois ont fait construire à leurs frais derriere la grande ruë une Maison destinée à la vente de leurs Marchandises, & deux Magasins à l'épreuve du feu, de la pluye, & des voleurs; inconvéniens ausquels sont exposés les Magasins des Maisons particulieres: une cuisine fort grande, une Maison pour loger les Subdélégués des Gouverneurs, qui sont chargés de la direction du Commerce; une autre Maison pour les Interprétes, un Jardin de plaisance, qui a aussi sa cuisine, un lavoir pour le linge; quelques Jardins particuliers, & un Bain. L'Ottona a aussi dans l'Isle sa Maison & son Jardin. Enfin il y a un petit endroit à l'écart pour y mettre les cordes, & tout ce qui est nécessaire pour l'emballage des Marchandises. Nous parlerons en son lieu des mortifications, qui ont encore été données aux Hollandois par rapport à leur Commerce. Je reviens à l'entreprise du Pere Rubino, pour soûtenir les malheureux restes du Christianisme dans le Japon.

Efforts du P. Rubino pour passer au Ja-

Ce Missionnaire, après avoir cultivé avec succès presque toutes les Eglises fondées par S. François Xavier dans les Indes, passa en

De J. C. 1641.
De Syn-Mu. 2300.

1630. à Macao, où sa principale occupation pendant quelque tems, fut de défendre sa Compagnie, des calomnies, dont on cherchoit à la noircir; mais l'année suivante ayant été nommé Visiteur à la Chine & au Japon, il quitta la plume, pour courir au Martyre. Sa premiere attention, dès qu'il se vit chargé du soin de tant d'illustres Eglises, le porterent à chercher les moyens de secourir en personne celle du Japon; & comme il ne vit nulle apparence d'y pouvoir passer par la voye de Macao, il s'embarqua au mois de Novembre 1640. pour les Philippines. Les vents contraires le contraignirent de relâcher à la Cochinchine, où il passa l'hyver; il en en partit au mois d'Avril de l'année 1641. & après six semaines d'une très-rude navigation, il prit enfin terre au Port de Manille. Il y proposa le dessein, qu'il avoit formé de se transporter au Japon, & il y fut généralement approuvé par les Supérieurs de la Compagnie; & par le Gouverneur Général des Philippines, qui étoit encore D. Sebastien Hurtado de Corcuera: ainsi il ne songea plus qu'à prendre ses mesures pour l'exécuter. Au mois de Septembre il retourna à Macao, pour y donner les ordres nécessaires pendant son absence; il ne trouva point les Jésuites de cette Ville dans le même sentiment, que ceux de Manille touchant son Expédition. Il paroît même qu'ils entreprirent de lui faire changer de pensée, mais ils n'y réüssirent pas. Ils voulurent essayer au moins de s'opposer à son retour a Manille, & ils persuaderent à leurs Freres des Philippines, que sa présence étoit plus utile à Macao, qu'ailleurs, & qu'il étoit plus à propos d'envoyer

pon. Obstacles, qu'il y rencontre,

d'envoyer au Japon quelques autres Jésuites.

Ils les surmonte. Quels furent ceux qui l'accompagnerent.

Mais le Pere Rubino étoit convaincu que le Ciel l'appelloit au Japon, & le Pere Alexandre de RHODES, qui l'avoit vû à la Cochinchine, & qui nous a instruit du détail de cette Entreprise, dit qu'on ne pouvoit le voir, ni l'entendre, sans être persuadé que l'esprit de Dieu le portoit effectivement dans ces Isles; il se crut même obligé d'écrire aux Peres de Macao, qu'ils résistoient à la volonté de Dieu, en s'opposant au dessein de leur Visiteur, & que s'ils ne changeoient de conduite à cet égard, il craignoit qu'il ne leur arrivât quelque grand malheur. Je ne sçai s'il les persuada; ce qui est certain, c'est que le Pere Rubino eut besoin de tout son courage pour surmonter les difficultez, qui sembloient naitre sous ses pas, à mesure qu'il avançoit, & qu'apparemment son Entreprise eût échoüé, si D. Sebastien Hurtado n'eût pris en main les intérêts de son zele. Le Visiteur étoit retourné à Manille, pour s'y embarquer, & un grand nombre de Jésuites avoient eu parole de lui, qu'ils l'accompagneroient au Japon, mais on lui persuada de ne pas risquer tout à la fois tant de bons Ouvriers, & il se borna en effet à cinq, qui furent les PP. Albert MECINSKI, Polonnois (*a*), Diego de MORALEZ, Espagnol, Antoine CAPECI, Napolitain, le même qui étoit parti d'Italie avec le Pere Mastrilli, & François MARQUEZ, Japonnois. (*b*)

(*a*) Il étoit parent de Saint Stanislas KOSTKA, & Fondateur du College de Cracovie.

(*b*) Ce Religieux étoit né au Japon d'un Pere Portugais, & d'une Mere Japonnoise, alliée à la Maison Royale de Bungo.

De J. C. 1642.

De Syn-Mu. 2302.

Outre ces Missionnaires, le Pere Rubino prit encore avec lui trois Séculiers, qui se montrerent jusqu'au bout dignes de son choix. L'un étoit un Portugais, nommé Pascal CORREA; l'autre un Japonnois, appellé THOMAS, & le troisiéme un Indien de Patane, qui avoit nom JEAN. Le premier avoit été obligé de sortir de Macao, pour se soustraire à la Justice qui le poursuivoit: il se comporta si bien aux Philippines, où il s'étoit réfugié, & il s'offrit de si bonne grace au Visiteur, qu'il fut accepté; ainsi Dieu, qui seul sçait tirer le plus grand de tous les biens du péché même, qui est le plus grand de tous les maux, fit trouver à ce jeune Homme l'occasion du Martyre dans ce qui devoit, selon le cours ordinaire des choses, le conduire à un supplice infâme. Le second avoit soin à Camboge d'une Eglise de sa Nation, lorsque les Peres Mécinski & Capéce arriverent dans ce Royaume, & ces deux Missionnaires remarquerent en lui de si grands talents, qu'ils se l'attacherent, & l'engagerent à les suivre aux Philippines. Je n'ai rien appris de particulier de l'Indien.

Ils arrivent au Japon. Ils sont découverts & arrêtés.

Tout étant prêt pour le départ des Missionnaires, ils s'embarquerent le neuviéme de Juillet 1642. sur un Navire, que Dom Hurtado faisoit semblant d'envoyer au secours du Fort de KESANG dans l'Isle Formose, possédée alors par les Espagnols, & dont les Hollandois se rendirent dans la suite les Maîtres. Le Navire tourna en effet de ce côté-là, mais après quelques jours de navigation, il changea de route, & prit celle du Japon. Il eut les vents très-favorables, & le douziéme d'Août les Peres entrerent dans un Port du Saxuma,

De J. C. 1642.

De Syn-Mu. 2032.

où ils se firent débarquer sur le champ. Quoiqu'ils fussent déguisés, ils furent découverts au bout de deux jours, & conduits à Nangazaqui, où ils arriverent le vingt-uniéme. Dès le lendemain ils parurent devant les Gouverneurs, qui pour les interroger se servirent d'un Prêtre Apostat, que l'on soupçonne avec quelque fondement avoir été le Pere Ferreyra. On leur demanda qui ils étoient, & ce qu'ils venoient faire au Japon ? & ils répondirent à ces deux questions sans aucun déguisement, si ce n'est qu'ils avoient changé de nom, ce qui paroît par le Journal du Sieur Jean ELSDRACHT, alors Président du Commerce des Hollandois, qui semble s'être trouvé présent à leur Interrogatoire.

Leur Interrogatoire.

» Ignorez-vous, reprit le Gouverneur, les « Edits du redoutable Empereur du Japon ? » Non, Seigneur, repliquerent-ils ; mais le » Dieu du Ciel & de la Terre, dont l'Empe» reur du Japon est Sujet, comme le der» nier des Hommes ; nous a donné des » ordres contraires ; le zele du salut éternel » des Japonnois l'a emporté dans nos esprits » sur toute autre considération, & nous vous » prions d'être bien persuadé qu'il n'est point » de supplice, que nous ne soyons prêts d'en» durer pour une si belle cause. Le Gouverneur fut surpris d'une réponse si ferme, & plus encore de l'air intrépide, dont elle fut faite ; il vit bien qu'il ne lui seroit pas aisé de venir à bout de ses Prisonniers. Il ne laissa pourtant pas de leur proposer de fort bons Etablissements, s'il vouloient renoncer à leur Religion ; mais le Pere Rubino adressant la parole à l'Apostat, qui lui parloit au nom du

De J. C. 1642.

De Syn-Mu 2302.

Gouverneur, lui reprocha en des termes si forts l'indigne personnage, qu'il faisoit, que ce Malheureux se retira couvert de confusion, & n'osa plus se montrer devant lui. Le Gouverneur admira une si grande liberté dans les fers; il renvoya les Serviteurs de Dieu en prison, & commanda qu'on ne leur donnat de nourriture, qu'autant qu'il étoit nécessaire pour ne point mourir. Peut-être se flattoit-il qu'en les affoiblissant il les rendroit plus dociles.

Leur Martyre.

Si ce fut-là son dessein, il fut bien trompé; car jamais on ne vit plus de force dans les supplices. Le premier, qui fut mis en usage contre les Confesseurs, fut le tourment de l'eau, & pendant deux mois ils le souffrirent de deux jours l'un, sans presqu'il y parût; ils trouvoient même de si grands délices dans les soufrances, & en tiroient tant de vigueur, que les jours, qu'on leur donnoit de relache, ils étoient beaucoup plus abattus le soir, qu'au sortir du supplice. Au bout de six mois le Gouverneur ayant sçû que le P. Marquez avoit des Parents à Nangazaqui, il le leur envoya, & leur recommanda de ne rien épargner pour le réduire; mais tous leurs efforts furent sans effet, & ils se virent contraints de le remettre entre les mains du Gouverneur, qui le réünit à ses Freres. Il en fut reçu avec des transports de joye, qu'on ne peut exprimer. Tout le tems de son absence, ils n'avoient cessé de faire des prieres pour sa persévérance, ils les changerent à son retour en actions de graces, qu'ils rendirent à Dieu avec une allégresse, dont les Idolâtres furent extrêmement surpris.

De J. C. 1642.

De Syn-Mu 2302.

Au tourment de l'eau ſuccéda celui du feu ; on les brûla avec des torches & des lames ardentes par tout le corps, & quand il n'y eut plus de place pour de nouvelles playes, on les mit entre les mains des Chirurgiens, qui les guérirent en très-peu de tems ; après quoi on recommença le même ſupplice. Comme on vit que c'étoit inutilement, ils furent condamnés à la Foſſe. La lecture, qu'on leur fit de leur Sentence, les combla d'une ſi grande joye, que le Gouverneur crut qu'ils ne l'avoient pas bien entenduë, & la fit recommencer. Ils ſe douterent de ſon erreur ; & l'un d'eux lui dit qu'ils n'avoient jamais rien tant ſouhaité au monde, que de mourir pour le Dieu, dont ils étoient les Prédicateurs & les Envoyés. Dès le jour même on les fit monter ſur des Chevaux, & on les promena dans toute la Ville les mains liées par derriere, & ſur le dos un Ecriteau, où il étoit dit qu'ils étoient condamnés au ſupplice de la Foſſe, pour avoir voulu prêcher au Japon la Religion Romaine. Enfin on les conduiſit dans une eſpece de Préau, où leurs Foſſes étoient creuſées. Ils y demeurerent auſſi longtems, que s'ils n'avoient encore rien ſouffert ; le Japonnois Thomas mourut le premier après cinq jours, le vingtiéme de Mars 1643 ; le Pere Rubino expira le vingt-deux, le Pere Mécinski le jour ſuivant, & Paſcal Correa le vingt-quatre. Ce même jour les trois autres Jéſuites ne paroiſſant pas devoir aller bien loin, on les détacha, ou leur coupa la tête, & tous les corps furent portés dans une place, où les Soldats eurent permiſſion d'eſſayer leurs Sabres ſur ces ſacrés dépôts ; après quoi on les brûla, & les cendres

De J. C 1643.

De Syn-Mu. 2303.

furent jettées à la Mer. On y avoit joint les restes d'un corps enterré depuis vingt-deux ans, & qu'on crut être celui d'un Jésuite, parce que le Tombeau, où on l'avoit trouvé, avoit été découvert par un ancien Domestique de ces Peres.

Comment la nouvelle en est reçue a Macao.

Quelques-uns ont écrit que le vingt-trois, jour auquel le Pere Mécinski mourut, un jeune Homme appellé COCHINCHINE, & qui pourroit bien être l'Indien de Patane, avoit donné le signal d'Apostasie, mais qu'ayant été tiré de la Fosse, on reconnut d'abord qu'il avoit perdu le jugement, & qu'il mourut peu de tems après, sans être revenu à soi. Quoiqu'il en soit de ce fait, que je ne trouve pas trop bien autorisé, autant que la Ville de Macao avoit été opposée au voyage des Martyrs, autant prit-elle de part à leur triomphe. Dès le soir même, qu'on en reçut la nouvelle dans cette Ville, le College des Jésuites fut illuminé, & le lendemain toute la Garnison & la Bourgeoisie allerent par ordre du Capitaine Général processionnellement le flambeau a la main dans l'Eglise du même Collége. Les Religieux de la Maison revêtus de Surplis sortirent assez loin pour les recevoir; le *Te Deum* fut chanté en Musique, & suivi d'une décharge de deux cents piéces de Canon. Le soir toute la Ville fut illuminée, & la joye publique n'eût pas été plus grande, si l'on eût appris le rétablissement du Commerce au Japon.

Autres Jesuites Martyrs. Tremblement de Terre.

Il ne restoit depuis plusieurs années d'Ouvriers Evangéliques dans cet Empire, que quelques Jésuites Japonnois. Un des plus connus, nommé le Pere Pierre CASSUI, avoit été martyrisé en 1639. Il étoit natif d'Omura, &

ayant été banni en 1614. il traversa à pied la Chine, la grande Presqu'Isle du Gange, l'Indoustan, la Perse & la Turquie; visita les Saints Lieux de la Palestine; de là passa à Rome, où il se fit Jésuite. Dès qu'il eut reçu les Ordres sacrés, il partit pour retourner au Japon; & afin d'y rentrer plus aisément, il se fit pendant deux ans Esclave sur les Galeres, ou Barques, qui servoient de Gardes-Côtes à Nangazaqui. Ayant trouvé moyen de se débarquer sans être apperçu, il passa au Nord, & y fit quantité de conversions. Il fut enfin arrêté par les Gardes de l'Empereur, & conduit à Jedo, où il consomma son Martyre par le tourment de la Fosse. Ce fut au mois de Juillet, mais on n'en sçait pas le jour; il étoit âgé de cinquante & un ans.

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

Presque en même tems qu'on eut nouvelle de sa mort, on apprit que le Pere Jean-Baptiste Porro, le plus ancien Missionnaire, qui fût alors au Japon, & un de ceux, qui y ont travaillé avec plus de succés, avoit été brûlé avec tous les Habitants d'une Bourgade, où l'on avoit mis le feu, sans permettre à personne d'en sortir. C'est tout ce qu'on a pû sçavoir de cet événement. Le Pere Martin XIQUIMI vivoit encore en 1640. & depuis on n'en a point entendu parler. Des Chinois chassés du Japon peu d'années après la mort du Pere Rubino & de ses Compagnons, rapporterent qu'on y avoit encore fait mourir le Pere Mancie CONIKI, lequel avoit fait son Noviciat à Rome, & un autre Jésuite Japonnois, qu'ils ne nommerent point, & qui pouvoit bien être le Pere Xiquimi. Ils ajoûterent que de tems en tems il se faisoit à Nangazaqui de

De J. C. 1643.

De Syn-Mu- 2303.

terribles Exécutions, & qu'en 1646. un effroyable tremblement de terre fit ouvrir une Montagne près d'Omura, qu'on y découvrit deux corps de Martyrs, ce qu'on reconnut par une inscription latine, qu'on y trouva: que l'Empereur, à qui on le fit sçavoir, ordonna que ces corps fussent brûlés, & que la nuit suivante on l'entendit, qui crioit aux armes, comme un furieux; qu'on lui demanda s'il voyoit quelque chose? & qu'il répondit qu'il avoit devant les yeux une Armée de Chrétiens, qui venoient pour lui enlever sa Couronne.

Cinq autres Jésuites passent au Japon.

Cependant sur la nouvelle du Martyre du Pere Rubino & de ses Compagnons, le Pere Pierre MAQUEZ, qui depuis le départ du Visiteur, étoit à la tête des affaires de sa Compagnie à Macao, ne craignit point de s'exposer a courir la même fortune, que son Prédécesseur. Ce fut encore aux Philippines, qu'il s'embarqua, menant avec lui les Peres François CASSOLA, Joseph CHIARA, Alphonse ARROJO, & un Frere Japonnois nommé ANDRÉ, Tout ce qu'on a sçu de plus certain de leur Expédition, c'est qu'ayant débarqué aux Isles Lequios, qui dépendoient dès-lors du Roi de Saxuma, ils y furent saisis, & menés à Jedo par ordre de l'Empereur, qui leur fit scier les membres; que trois moururent sur le champ, & que les deux autres furent reportés en prison, où il y a bien de l'apparence qu'ils ne vécurent pas longtems. Nous n'avons, pour fixer le tems de leur Martyre, que ce qui en est rapporté dans un Journal des Hollandois, à l'occasion d'une aventure fort triste, qui arriva à un Navire de cette Nation. Voici de quoi il s'agissoit.

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

Aventure d'un Navire Hollandois à la Côte Orientale du Japon.

J'ai dit, en parlant de la Terre d'Yesso, que la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales ayant jugé à propos de reconnoître tout le Pays, qui est au Nord du Japon, c'est-à-dire, les Côtes septentrionales de la Tartarie, le Détroit d'Anian, le Pays d'Yesso, & les célebres Isles d'or & d'argent, dont j'ai aussi fait mention au commencement de cette Histoire, elle y envoya le Breskens & le Castricoom, le premier monté par Henri-Corneille Scaëp, & l'autre par Martin Heritzoom de Vriez : qu'ils partirent de Batavia le troisiéme de Février 1643. que les mauvais tems les séparerent bientôt, que le Castricoom fit sa route, & visita ce qu'il put des Pays, qu'on lui avoit marqués. Pour le Breskens, il fut obligé de prendre terre dans un Port de la Côte Orientale du Japon situé par les quarante dégrés de latitude Nord, & où il n'y avoit qu'un Village habité par des Pêcheurs. Dès qu'il eut jetté les ancres, les Matelots demanderent la permission d'aller échanger quelques-unes de leurs Marchandises pour celles du Pays, & surtout pour du ris, & d'autres rafraichissements, dont ils avoient un extrême besoin, & le Capitaine y consentit.

Le Capitaine & les principaux Officiers sont conduits à Nambou.

Une visite, que Schaëp reçut peu de tems après d'un Gentilhomme de la Province, & du Seigneur du Village, lui fit croire qu'il étoit en Pays ami, il régala ces Messieurs de son mieux, & leur rendit leur visite accompagné de ses principaux Officiers ; mais il s'apperçut bientôt que toutes ces politesses n'avoient été, que pour l'attirer hors de son Bord ; & en effet, comme ils prenoient le

De J. C. 1642.

De Syn-Mu 2303.

plaisir de la promenade dans le plus beau Pays du Monde, ils furent arrêtés & traités d'une maniere tout-a-fait insultante. Ils voulurent se sauver & regagner leur Navire, mais ils avoient affaire a trop forte partie, leur escorte grossissoit à chaque moment, & on les mena liés & garotés, comme des Criminels, du côté de Jedo. Toute la grace, qu'on leur accorda, ce fut de pouvoir écrire à l'Equipage de leur Vaisseau qu'on les conduisoit vers l'Empereur, qu'on les flattoit que dans un mois ils seroient de retour à leur Bord, & qu'on leur envoyât des Habits. L'Auteur de la Relation ajoûte que sur leur route on leur fit remarquer quantité de Croix, pour voir s'ils les adoreroient, comme avoient fait des Espagnols; leur disoit-on, mais qu'ils témoignerent bien par le peu de cas, qu'ils en faisoient, qu'ils étoient d'une autre Religion, que les Castillans. Il dit encore qu'on leur fit voir dans tous les Carrefours d'un Village, où ils passerent, des Ecriteaux, qui portoient que l'Empereur donneroit trente Koupans (*a*) d'or pour chaque Chrétien, qu'on lui découvriroit: enfin que dans un autre endroit on leur demanda avec beaucoup d'empressement de quelle Religion ils étoient? que quelques Japonnois mettant leurs doigts en Croix, leur firent signe de les baiser, & que les Hollandois l'ayant refusé, tous s'écrierent plusieurs fois *Hollande*, & se retirerent. Dès le lendemain on les délia, & ils connurent à cela, & à plusieurs autres marques de civilité, qu'ils reçurent de leurs

(*a*) C'est apparemment ce que Kœmpfer appelle *Cobangs*.

Conducteurs, qu'on étoit enfin persuadé qu'ils étoient Hollandois, & non Espagnols.

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

Ce qui leur arrive dans cette Ville.

Le Gentilhomme, qui par de feintes apparences d'amitié, les avoit engagés dans cette malheureuse affaire, & qui avoit nom ORITIDO CANSAIMONDO, ne les quittoit point, non plus que le Seigneur du Village, auprès duquel leur Navire étoit moüillé : mais depuis qu'on les avoit reconnus pour Hollandois, ils en étoient beaucoup mieux traités. Ils arriverent le premier d'Août à NAMBOU, belle Ville, fort marchande, & séjour du Roi de FITACHI, qui y avoit un magnifique Palais. Ils y furent reçus assez civilement de ce Prince, qui leur fit servir un magnifique repas. Au sortir de table, le Roi les fit venir auprès de lui; leur demanda s'ils étoient Chrétiens ? & mettant ses doigt en Croix, leur fit signe d'en faire autant, & de les baiser. Ils répondirent que leur Religion ne leur permettoit pas de le faire, & aussitôt il leur fit apporter a chacun deux tasses de vin. Tandis qu'ils les buvoient, un Vieillard s'approcha d'eux, & leur demanda en Portugais, s'ils étoient Espagnols, Portugais, François, Anglois, ou Danois ? fit plusieurs Croix, & les invita à les adorer ; ils répondirent encore par signes, car ils ne pouvoient s'exprimer autrement, que leur Religion étoit contraire a ces pratiques, si ordinaires parmi les Espagnols, & les autres Européens de la Religion Romaine. Le Roi leur fit ensuite apporter un Tableau de la Sainte Vierge portant son Fils entre ses bras, pour voir, s'ils ne lui donneroient point quelque signe de respect ; & comme il vit qu'ils n'en faisoient au-

cun cas, il se mit à rire, & fit retirer cette Peinture.

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

Ils sont menés à Jedo.

Dès lors on ne leur fit plus que des traitements gracieux, on les régaloit splendidement, & Cansaimondono, à qui ils demanderent s'ils étoient encore bien loin de Jedo, leur répondit qu'ils avoient encore vingt jours de marche pour y arriver, mais qu'ils ne se missent point en peine, & que tout iroit bien. Il leur tint parole, & ils n'eurent plus d'autre incommodité à essuyer les jours suivants, que la foule incroyable de Gens de toute espece & de toutes conditions, qui accouroient pour les voir, & ne leur laissoient presque pas un moment de repos. Ils s'apperçurent seulement, aux questions, qu'on leur faisoit sans cesse, qu'on n'étoit point persuadé qu'ils fussent partis de Batavia, ni au service de la Compagnie des Indes, mais qu'on les soupçonnoit d'être venus de Macao, ou de Manille, & d'avoir amené des Religieux au Japon. Au sortir de Nambou, où le Roi de Firachi les visita (a) dans leur Auberge ; Cansaimondono les quitta, & deux autres Gentilhommes prirent sa place ; pendant le chemin ils apperçurent quantité de Croix, à chacune desquelles il y avoit des Corps de Chrétiens, qu'on avoit fait mourir par divers genres de supplices. On ne cessoit point de leur faire à tous moments

(a) L'Auteur de la Relation observe qu'aussitôt qu'on les eut avertis qu'ils alloient recevoir une visite du Roi de Firachi, ils virent venir quantité de Valets & de Servantes, qui laverent toute la Chambre, où ce Prince devoit être reçu, & en changerent tous les meubles.

des questions pour voir, s'ils ne se couperoient point; & ils remarquerent entr'autres un Bonze, qui parloit fort bien Espagnol, qui s'exprimoit assez bien en Portugais, en Anglois, & en Flamand, & qu'ils s'imaginerent être quelque Religieux Renégat. Cet Homme leur faisoit toutes les politesses imaginables, mais ne cessoit point de les questionner sur cent choses différentes, ce qui les fatiguoit beaucoup. A cela près, ils n'avoient qu'à se loüer des Japonnois, qui les accabloient de civilitez & d'offres de service. Leur captivité excitoit la compassion du Peuple; chacun vouloit avoir leurs noms par écrit, & c'étoit à qui leur donneroit plus de marques de bonne volonté. On avoit néanmoins continuellement l'œil sur eux, & soit qu'ils veillassent, où qu'ils dormissent, ils n'avoient jamais moins de cent Hommes de garde.

De J. C. 1643.
De Syn Mu. 2303.

Ils n'étoient plus qu'à une lieuë de Jedo, lorsque le Seigneur du Village, où ils avoient abordé, prit aussi congé d'eux, & leur apprit que leur Navire avoit fait voiles, sans qu'on sçût quelle route il avoit pris ce qui les mit dans de grandes inquietudes. Ils entrerent enfin à Jedo, ayant changé huit fois de relais depuis Nambou, & vû plus de cent Villages, tous bien bâtis & fort peuplés. Ils étoient à peine arrivés dans cette Capitale, qu'ils virent entrer dans leur Chambre Cansaimondono, qu'ils croyoient bien loin. Cette visite les chagrina, d'autant plus que ce Gentilhomme ne paroissoit plus si empressé à leur faire amitié, & qu'il trouva mauvais qu'on les eût logés dans l'Appartement des Ambassadeurs Hollandois, disant qu'ils n'étoient pas au service de la Com-

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

pagnie des Indes ; & que lui ayant demandé ; s'il avoit fait tenir les Lettres, qu'ils écrivoient à leurs Gens, & dont il s'étoit chargé ? il ne fit pas semblant de les entendre.

Ils y sont interrogés juridiquement.

Le jour même de leur arrivée, qui étoit le vingt-cinquiéme d'Août, & le jour suivant, on les fit comparoître devant deux Seigneurs, qui avoient été Gouverneurs de Nangazaqui, & le même Bonze, dont nous avons parlé, servant de truchement, on leur demanda par quelle aventure ils avoient moüillé au Port de MANSONI (*a*) ? Ils répondirent que la tempête les y avoit jettés, & qu'ils avoient fait bien des efforts pour gagner Nangazaqui, mais inutilement. Comme ils sortoient du Palais, ils apperçurent quatre Prêtres Portugais sur de méchants Brancards : c'étoit les quatre Jésuites, dont nous avons parlé en dernier lieu, & cependant quelques-uns des leurs, qu'on avoit interrogés séparément, eurent une terrible allarme, en voyant entrer dans la Salle, où ils étoient, des Hommes, qui portoient des des paniers pleins d'Habits Ecclésiastiques, de Livres & de Papiers écrits, & d'autres remplis de fers, de menottes, de chaînes, & de plusieurs instruments propres à tourmenter les Criminels : mais ils en avoient été quittes pour la peur.

Ils reçoivent de fâcheuses nouvelles de Nangazaqui & du Directeur de leur Commerce.

Peu de tems après, ils furent rappellés au même Palais, où le premier spectacle, qui se présenta à leurs yeux, furent les quatres der-

(*a*) Ce Port est appellé Nambou dans la Relation, & plus bas MANSONI. Celui ci étoit apparemment un petit Havre dépendant du Port de Nambou. Au reste on écrit Nambu, mais on prononce Nambou, comme Tsugaru, Tsugarou, &c.

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

niers Jésuites, dont nous avons parlé, que l'on y garottoit (*a*); leur premiere frayeur les reprit, lorsqu'ils virent le Bonze, qui les avoit déja si souvent questionnez, chercher à les embarrasser, & paroissant toujours persuadé, qu'ils venoient de Macao, ou de Manille. On les renvoya ensuite à leur logis, où peu après arriverent deux Officiers accompagnés du même Bonze, qui leur dirent qu'ils étoient Interprétes de la Compagnie, & qu'ils avoient amené les quatre Jésuites à Jedo par ordre de l'Empereur; qu'on s'étoit saisi à Nangazaqui de la personne de Jean ELSERAK Président du Commerce; qu'il seroit à Jedo dans un mois avec deux Interprétes, & un Religieux Apostat, nommé SYOVAN; qu'on avoit aussi saisi cinq Navires Hollandois: qu'Elserak devoit leur être confronté, & interrogé luimême sur quelques affaires, qui regardoient les Chinois; qu'ils prissent néanmoins bon courage, & qu'il n'y avoit rien à craindre pour eux, puisque les deux anciens Gouverneurs de Nangazaqui, devant lesquels ils avoient déja comparu, étoient des amis de leur Nation.

Le cinquiéme de Septembre ils virent entrer dans leur Chambre l'Apostat Syovan, avec deux Interprétes, qui leur faisant trèsmauvais visage, les menerent hors de la Ville au milieu d'une foule de Gardes de l'Empereur, & les enfermerent dans une Prison du Fauxbourg, où étoient les Jésuites, avec quelques autres Chrétiens, ayant tous les fers aux

(*a*) Il y a bien de l'apparence que le Frere Japonnois, qui accompagnoit les quatre Peres, avoit été séparé d'eux, ou qu'étant vêtu à la Japonnoise, les Hollandois ne le crurent pas Jésuite.

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

pieds & aux mains. Quelque tems après on les fit entrer dans une cour, où il y avoit quantité de Croix dressées, avec de grandes Cuves pleines d'eau; cette Cour & une Gallerie, dont elle étoit environnée, étoient remplies de toutes sortes de Gens, parmi lesquels il y avoit des Greffiers, des Huissiers, des Bourreaux, & des Sergents, dont la vûe leur glaça le sang dans les veines. La chaleur étoit extrême, ils n'avoient ni bû ni mangé de tout le jour, & on les laissa fort longtems sans leur rien dire; toute la faveur, qu'on leur fit, ce fut de leur envoyer de tems en tems quelque morceau de sucre, de la part de SICUNGODONO, un des deux anciens Gouverneurs de Nangazaqui. Enfin ils virent arriver les Jésuites, dont il leur fallut essuyer l'interrogatoire, qui fut très-long. Ils en eurent ensuite à subir eux-mêmes un, où on leur fit quantité de questions très-captieuses, puis on les renvoya à leur logis, où ils resterent assez tranquilles jusqu'au vingt-troisiéme de Septembre.

Ils eurent les jours suivants plusieurs allarmes, dont la principale fut causée par un tremblement de Terre, qui fit de grands ravages à Jedo; on les visitoit de tems en tems, & toujours pour leur faire de nouvelles questions, dont quelques-unes les embarassoient fort. Mais ce qui les inquiétoit davantage, c'est qu'ils avoient celé le véritable sujet de leur voyage; car ils ne doutoient point que, si les Japonnois l'apprenoient d'Elserak, il ne leur en coûtât la vie, par la raison que les Loix du Pays punissent de mort le mensonge. D'ailleurs on ne leur laissoit pas un moment de repos, & quand on étoit las de les inter-

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

roger, on leur faisoit faire mille bouffonneries, dont les Japonnois se divertissoient à leurs dépens. Un Billet, qu'ils reçurent sur ces entrefaites des Sieurs Elserak & Overtwater, les calma un peu. Il étoit conçû en ces termes : » Aujourd'hui dixiéme de Décembre, » le Gouverneur de cette Ville nous a fait » sçavoir, que le Capitaine Scaëp ayant an- » cré à Mansoni, avoit été fait prisonnier » avec dix autres de son Vaisseau, qu'on avoit » menés à Jedo, ne sçachant pas de quelle » Nation ils étoient ; mais maintenant que » les Japonnois sont assûrés, que vous êtes « Hollandois, il ne faut pas douter qu'ils » ne vous mettent bientôt en liberté. Vous » sçaurez cependant, que tout est ici en bon » état, que cinq Vaisseaux de Batavia sont » arrivés en peu de tems à Desima, ce qui » nous fait croire que la Compagnie fera » cette année un profit considérable. Nous » espérons que vous serez bientôt en état de » nous venir voir, & qu'en attendant vous » souffrirez avec patience le malheur, où le » Ciel a voulu que vous soyez tombés. Nous » apprenons, que le BRESKENS a levé l'ancre » du Port de Nambou.

Les Japonnois découvrent le sujet de leur voyage.

Le lendemain du jour, qu'ils eurent reçû ce Billet, les Interprétes leur dirent qu'on avoit eu avis du Gouverneur de Nangazaqui, que le troisiéme de Février 1643. il étoit parti de Batavia deux Navires pour aller vers la Tartarie dans le dessein d'y faire des découvertes ; qu'ils menoient avec eux un Tartare pour leur servir de guide, & que le Sieur Elserak croyoit que le Breskens étoit un de ces deux Vaisseaux. Ils avoüerent, que la

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

chose étoit vraie, que s'ils ne s'étoient pas bien expliqués jusqu'alors, c'étoit parce qu'ils n'entendoient pas bien ce qu'on leur disoit en Portugais: On parut se contenter de cette réponse, & quand on les eut laissé seuls, ils concerterent de s'en tenir à ce qu'ils avoient dit; mais de ne point parler du dessein, qu'ils avoient eu de chercher des Mines d'or & d'argent; cette circonstance étant seule capable de les faire traiter en Criminels.

Ils sont interrogés de nouveau.

Les Interprétes, qu'on attendoit depuis si longtems de Nangazaqui, étant arrivés, on recommença à les interroger de nouveau; ce qui se fit à diverses reprises, & toujours d'une maniere embarrassante & captieuse. Mais de toutes les questions, qu'on leur fit, nulle ne les allarma davantage, que celle-ci: pourquoi ils avoient jetté dans la Barque d'un Pêcheur un Livre de la Religion Romaine, rempli de figures? Schaëp nia le fait, protesta, que si on pouvoit l'en convaincre, il étoit prêt de subir tous les supplices imaginables, & que si quelqu'un de ses Gens se trouvoit coupable, il le désavoüoit, & l'abandonnoit à toute la rigueur des Loix. Une des choses, sur quoi on insista davantage ce jour-là, & les suivants, ce fut les coups de Canon & de Fusil, qu'ils avoient tirés de leur bord, & dont l'Empereur, leur dit-on, étoit extrêmement indigné; on leur fit aussi un crime de s'être voulu défendre, lorsqu'on les avoit arrêtés; mais ils donnerent de si bonnes raisons de tout cela, qu'on en parut satisfait.

On leur propose un Ecrit à signer.

Enfin Sicungodono leur fit demander, s'ils vouloient s'obliger par un Acte à comparoître devant les Juges du Japon, dès qu'ils en se-

roient sommés par ordre de l'Empereur, quand même ils seroient en Hollande, en cas qu'on eût de quoi les convaincre d'avoir mis à Terre des Prêtres ou des Jésuites, de quelque Nation qu'ils fussent: mais on leur ajoûta, qu'il faudroit que cet Acte fut signé par le Résident de la Compagnie, qui étoit à Desima, & que celui-ci s'engageât en Personne avec tous les biens, que les Hollandois possédoient dans leur Isle, de les représenter, quand on le jugeroit à propos. Schaëp répondit, qu'il acceptoit la proposition, & qu'il ne doutoit pas, que le Chef de la Compagnie ne le cautionnât. L'Acte fut aussi-tôt minuté, & remis à un des Interprétes pour être traduit en Hollandois, & Sicungodono congédia Schaëp, en lui recommandant de lui apporter le lendemain l'Acte signé. En voici la teneur. » Henry Corneille Schaëp, & Guillaume » Byvelt, avec les autres Prisonniers Hollan» dois, confessent d'avoir tiré sur les Côtes » du Japon quelques coups de Canon de leur » bord, suivant la coutume de leur Pays; mais » ils protestent qu'ils l'ont fait, ne sçachant » pas que cela fût défendu, & ils en deman» dent pardon. De plus ils déclarent être » partis de Batavia pour aller en Tartarie, » sans avoir eu la moindre pensée de trans» porter sur ces Terres des Prêtres Espagnols, » ni Portugais, & s'obligent, en cas qu'on » les puisse convaincre de mensonge en cela, » de venir comparoître en quelque part du » Monde qu'ils soient, devant les Ministres » de l'Empereur, au premier ordre, qu'ils » en recevront, afin d'être punis conformé» ment à la grandeur de leur crime.

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

Embarras, où ils se trouvent par l'ignorance de leurs Interprétes.

Les Hollandois s'attendoient qu'après avoir signé cet Acte, ils ne rencontreroient plus aucun obstacle à leur élargissement; mais ils furent deux jours sans entendre parler de rien, & le troisiéme ils se retrouverent dans le plus grand embarras, où ils eussent encore été; un de leurs Interprétes leur ayant fait entendre que leurs réponses avoient été mal expliquées, d'où il étoit arrivé qu'ils avoient paru se couper. Ce contre-tems donna lieu à de nouveaux interrogatoires, qu'on leur fit essuyer coup sur coup. La faute venoit des Interprétes mêmes, qui ne sçavoient pas bien la langue Hollandoise, mais qui furent d'assez bonne foi pour remédier au mal, qu'ils avoient fait. Le quatorziéme d'Octobre ils furent avertis de se tenir prêts à comparoître le lendemain, une heure avant le jour, devant les Ministres de l'Empereur, & on les conduisit en effet à l'heure marquée au Palais de Sikungodono, où, après qu'on les eut fait attendre assez longtems, on les fit entrer dans une grande Salle, & asseoir sur de méchantes Nattes, à côté des Jésuites, qu'ils trouverent fort pâles & fort défaits par l'excès des tourments, qu'on leur avoit fait souffrir.

Ils sont interrogés de nouveau avec des Jésuites.

Cette compagnie, & l'appareil de l'interrogatoire, leur donnerent beaucoup à penser. Les Jésuites furent interrogés les premiers sur plusieurs articles de leur Foi, & répondirent avec une grande fermeté. Quelques Renegats, qui étoient présents, prirent la parole, & leur dirent: » Misérables, quel aveuglement est le vôtre, d'adorer un Dieu, qui » est sourd & impuissant, puisqu'il vous aban- » donne au milieu des supplices, où vous

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

» implorez en vain ſon ſecours ! S'il a crée
» le Ciel & la Terre, s'il les conſerve, com-
» vous dites ; que ne vous tire-t'il de l'abîme
» où vous êtes tombés ; que ne change-t'il les
» miſeres, qui vous rendent ſi difformes, en
» un état plus doux ! N'avouërez-vous pas
» que l'Empereur eſt plus puiſſant que lui, puiſ-
» qu'il fait de vous ce qu'il lui plaît, & que
» votre Dieu ne ſçauroit vous délivrer de ſes
» mains ? » A tous ces blaſphêmes un des Jéſuites répliqua, qu'il étoit vrai que Dieu ſembloit les abandonner, mais que ce n'étoit qu'aux yeux du Monde & des Infidéles, comme eux ; qu'ils voyoient bien leurs Croix, mais non pas l'Onction, qui les leur rendoit délicieuſes. Quelques-autres Jéſuites parlerent auſſi avec la même intrépidité, & dirent des choſes ſi ſublimes, que les Juges ne voyant perſonne dans l'Aſſemblée, qui pût y répondre, firent venir Syovan, a qui ils ordonnerent de réfuter tout ce que les Jéſuites venoient d'avancer ſur l'excelience de leur Religion.

Ce qui ſe paſſe entre ceux-ci & un Apoſtat.

Ce malheureux, qui pouvoit bien être le Pere Ferreyra, obéït à cet ordre, & parla, diſent les Hollandois, avec une impudence, qui fit gémir ſes Confreres, dont l'un, armé d'une ſainte indignation, lui répliqua au nom de tous, & d'un ton, qui ne ſe ſentoit point de l'accablement, où il étoit réduit. Il lui reprocha ſes excès, la dureté de ſon cœur, ſes réſiſtances à la Grace ; puis prenant un ton plus radouci, il lui fit une pathétique exhortation, pour l'engager à rentrer dans ſon devoir, & a ne pas abuſer de la bonté du Seigneur, qui lui ouvroit encore le ſein de ſes Miſéricordes, prêt

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

à le recevoir au nombre de ses Enfants, pour peu qu'il secondât la Grace. Le Missionnaire n'auroit pas sitôt fini son exhortation, mais elle n'étoit pas du goût des Juges, qui lui imposérent silence, & le firent retirer, aussi-bien que tous les autres Jésuites & les Chrétiens. Les Hollandois étant restés seuls, on commença de les interroger de nouveau sur plusieurs choses, qui avoient été souvent rebattuës, mais on insista particulierement sur le départ de leur Navire de la Rade de Nambou, & sur la paix, que les Etats Généraux avoient faite depuis peu avec le Roi de Portugal, ce qui, leur dit-on, donnoit à l'Empereur de justes ombrages contre eux. Ils répondirent au premier article, qu'ils ne pouvoient pas sçavoir quelle raison avoit euë leur Pilote de partir de Nambou; & sur le second, ils dirent que la trop grande puissance des Espagnols avoit obligé leurs Maîtres de se joindre aux Portugais contre cet Ennemi commun; mais qu'on ne devoit pas craindre pour cela qu'ils favorisassent les Religieux de cette Nation, y ayant trop d'opposition entre sa Religion & la leur.

L'Empereur prend de nouveaux ombrages contre les Hollandois.

Le premier de Novembre on leur déclara, que l'Empereur n'étoit pas encore bien rassuré sur leur sujet; que ce qui tenoit le plus au cœur de ce Prince, étoit la dissimulation, dont ils avoient usé, par rapport au projet de leur voyage, & que Sa Majesté ne vouloit pas qu'ils fussent élargis avant l'arrivée du Sieur Elserak, lequel ne devoit pas tarder à se rendre à Jeco; enfin qu'on les soupçonnoit fort d'être venus dans ces Parages pour y chercher les Trésors de l'Empire, qui sont les Mines d'or

& d'argent. Ce qu'il y eut de plus ſurprenant, c'eſt qu'après qu'ils eurent proteſté qu'ils n'avoient jamais ouï parler de ces Mines, un des Interprétes leur dit, qu'elles étoient à cinquante-neuf lieuës de la Pointe. Les Hollandois ne firent pas ſemblant de l'avoir compris ; mais ils ſe reſſouvinrent, que quand ils avoient été ſéparés du Caſtricoom, la nuit du quatorziéme de Mai, ils étoient ſuivant leur eſtime à cinquante-ſix lieuës Eſt Sud-Eſt de Jedo.

De J.C. 1643.

De Syn-Mu. 2303.

Ceux-ci apprennent des nouvelles du *Caſtricoom.*

Quelques jours après ils apprirent, qu'un Navire, qu'ils jugerent être le Caſtricoom, avoit paru ſur la Côte Orientale du Japon ; qu'il y avoit traité quelques Marchandiſes pour des proviſions ; que ceux de l'Equipage, qui avoient mis pied à terre, avoient été arrêtés, & qu'on les amenoit à Jedo. Cela donna lieu encore à bien des queſtions, qu'on leur fit, mais qui les ennuyerent beaucoup plus, qu'elles ne les embarraſſérent ; d'autant plus qu'on les aſſura, que les autres Priſonniers n'avoient rien dit dans les interrogatoires, qu'on leur avoit fait prêter, qui ne fût conforme à leurs réponſes. Le vingt-ſixiéme de Novembre ils reçurent ordre de changer de logis, celui qu'ils occupoient étant deſtiné pour le ſieur Elſerak, avec qui l'Empereur ne vouloit point qu'ils euſſent aucune communication, avant qu'il eût été interrogé. Ils le furent eux-mêmes encore pluſieurs fois, & dans un de ces interrogatoires, où ils diſent que les Juges parurent dans un appareil, que toute la pompe des Princes de l'Europe ne ſçauroit imiter ; Sicungodono les ſomma de lui parler avec ſincérité ; ajoûtant que, ſi par les réponſes du Sieur Elſerak il ſe trouvoit qu'ils euſſent

De J. C. 1643.

De Syn-Mu. 2301.

usé de la moindre dissimulation, il n'y auroit pas au Japon assez de supplices pour les en punir. On voulut ensuite avoir par écrit une Relation de tout ce qui leur étoit arrivé depuis leur départ de Batavia, pour la confrontêr, non seulement avec les réponses du Sieur Elserak, mais encore avec celles du Capitaine de l'autre Vaisseau, qui étoit du nombre des Prisonniers.

Ils sont confrontés avec le Directeur du Commerce, qui les cautionne.

Le huitiéme de Décembre ils parurent devant le même Tribunal avec le sieur Elserak, auquel on demanda s'il reconnoissoit Schaë, pour le Capitaine du Brekens, & Byvelt pour le sous-Marchand? à quoi le Président répondit, qu'ils étoient véritablement partis en cette qualité de Batavia le troisiéme de Février, & ajoûta, qu'il les cautionnoit pour le reste, non seulement de sa Personne; mais de tous les Vaisseaux de la Compagnie, qui négocioient à Nangazaqui; sur quoi Sicungodono lui fit dire, qu'il eût à se représenter le lendemain devant l'Empereur, ou devant son Premier Ministre, pour signer ce qu'il venoit de déclarer. Après cela on les congédia tous; mais un moment après on fit rentrer le Président, à qui un des Juges dit, qu'on ne jugeoit pas qu'il dût encore s'en retourner avec les Prisonniers, & les Hollandois crurent, que l'on en usoit ainsi, parce qu'il convenoit, qu'ils reçûssent leur liberté de la bouche même de l'Empereur. On les laissa néanmoins souper ensemble, & sur la fin du repas Schaëp & Byvelt eurent ordre de ne point sortir de leur logis, que le sieur Elserak n'eût eu Audience de Sa Majesté Impériale.

Il

De J. C. 1643.
De Syn-Mu. 2303.

Ils sont mis en liberté.

Il l'eut le même jour ; Schaëp & Byvelt furent eux-mêmes conduits au Palais de l'Empereur, où après qu'on les eut fait longtems attendre, ils apperçurent Sicungodono, qui étoit suivi du sieur Elserak, auquel il dit, qu'encore que les Hollandois, qui étoient là présents, eussent mérité d'être sévérement punis, tant pour avoir croisé longtems sur les Côtes de l'Empire, que pour avoir épouvanté les Habitans du Pays par les coups de canon, qu'ils avoient tirés, étant à la rade de Nambou ; toutefois comme ils ne paroissoient point qu'ils eussent amené au Japon, ni Prêtres, ni Jésuites, & que sa déposition s'accordoit avec la leur, l'Empereur vouloit bien leur faire grace, & les remettre en liberté a sa considération ; à condition néanmoins, qu'il s'engageroit à répondre pour eux, en cas qu'on pût découvrir qu'ils eussent eu quelque dessein contre l'Empereur, & contre l'Empire. Elserak ayant répondu qu'il acceptoit ces conditions, Sicungodono se tourna vers Schaëp & Byvelt, & leur demanda s'ils promettoient de comparoître devant l'Empereur, ou ses Ministres, toutes les fois qu'ils en seroient sommés, en quelque part du Monde qu'ils fussent ; & comme ils eurent protesté, qu'ils le feroient : *C'est donc à ces conditions*, reprit ce Seigneur, *que l'Empereur vous rend la liberté ; allez où vous voudrez*. A cette grace on leur en ajoûta une autre, qui fut de leur faire voir une partie du Palais Impérial, dont ils nous ont donné dans leur Relation une description, contre laquelle il paroît que Kœmpfer s'est inscrit en faux ; ce qui peut faire juger, que ce qu'ils en disent, est au moins exagéré.

De J. C. 1643.

De Syn Mu. 2303.

Ce qu'ils disent dans leur Relation de plusieurs Jésuites.

Il est pourtant certain, & nous l'avons vû en plusieurs occasions, qu'il n'est peut-être point de Monarque au Monde, qui se montre à ses Sujets avec plus de cette pompe & de cet appareil, qui attire le respect, & imprime la crainte; ni dont le Palais renferme plus de richesses, & soit orné avec plus de goût. Je ne sçai non plus trop ce qu'on doit penser de ce qui fut dit un jour à Schaëp & à Byvelt, que deux Jésuites Japonnois, qui avoient embrassé la Religion du Pays, y avoient renoncé avec éclat, & que c'étoit pour tâcher de les ramener au culte des Dieux de l'Empire, que Syovan étoit parti brusquement de Jedo. Ce qu'ajoûte la Relation, qu'on leur assura encore que l'Empereur avoit fait grace aux Jésuites, qu'ils avoient vûs, mais qu'ils ne seroient remis en liberté, qu'après l'arrivée du Sieur Elserak, à qui on les confieroit, pour les envoyer à Batavia; cela, dis-je, est manifestement contredit par ce que nous avons rapporté plus haut de leur Martyre, & parce que s'ils avoient en effet été conduits à Batavia, on auroit sçû sans doute ce qu'ils seroient devenus. La raison, qu'on leur apporta de cette résolution de l'Empereur, si contraire à la conduite, que ce Prince avoit tenuë jusques-là avec les Religieux d'Europe, a encore moins de vraisemblance; & comme elle ne se trouve pas dans la premiere des deux versions, que nous avons de leur Relation, elle pourroit bien avoir été ajoûtée après coup dans la seconde; c'est, dit-on, parce que ces Religieux paroissoient chanceler dans leur Religion, & qu'ils avoient découvert a l'Empereur un secret, qui étoit pour ce Prince d'une

extrême importance, à sçavoir, que les Jésuites étoient sur le point d'exécuter le dessein, qu'ils avoient formé depuis longtems de s'emparer du Japon : qu'ils espéroient d'autant plus y réüssir, qu'on assuroit qu'il renaissoit de tous côtés des cendres des Martyrs une infinité de Chrétiens ; & qu'enfin le nombre en étoit si grand, que l'Empereur craignoi pour sa Personne & pour son Sceptre. Je crois que ceci n'a pas besoin de réfutation, & que si l'Auteur de la Relation ne l'a pas imaginé, les Japonnois ont cru les Hollandois bien simples, s'ils ont espéré de leur persuader ces Fables.

De J. C. 1644.

De Syn-Mu. 2304.

Ambassade des Hollandois vers l'Empereur du Japon.

L'année suivante le Général de Batavia jugea à propos d'envoyer à l'Empereur du Japon une solemnelle Ambassade au nom de la Compagnie des Indes, pour le remercier de la grace, que Sa Majesté avoit faite à ses Sujets, & nomma pour Ambassadeurs, les sieurs BLOKHOVIUS & FRISIUS, qui partirent le vingt-huitiéme de Juin 1644. le premier mourut en Mer, & le second entra dans le Port de Nangazaqui le dix-neuviéme de Septembre de la même année. Il y employa deux mois à faire ses préparatifs, & il se mit en marche pour Jedo le vingt-cinquiéme de Novembre accompagné du Sieur BROECKHORST, nouveau Directeur de la Compagnie Hollandoise au Japon. Nous avons le Journal de ce voyage, aussi bien que de la plupart de ceux, que les Hollandois ont faits de Nangazaqui à Jedo, & rien ne seroit plus propre à dresser une Carte détaillée de ce grand Empire, si ces Messieurs s'étoient plus appliqués à s'instruire de la véritable situation des lieux ; mais quel fond peut-on faire

De J. C. 1644.

De Syn-Mu. 2304.

ſur leurs Mémoires, quand on les voit ſi peu d'accord entr'eux, qu'on ne croiroit preſque pas, qu'ils euſſent voyagé dans le même Pays, & tomber dans les erreurs les plus groſſieres : mettre, par exemple, Firando au nombre des Villes du Bango, & confondre ce dernier Royaume avec l'Iſle de Xicoco ? Je ne ſçai ce qui arrêta ſi longtems Friſius dans ſa route ; mais il paroît certain, qu'il ne repartit de Jedo qu'au mois d'Avril 1650. (*a*) Au reſte cette Ambaſſade n'eut rien de fort remarquable, & il ne fut pas poſſible à Friſius de voir l'Empereur, qui étoit fort malade. Toutefois ſon ſéjour au Japon ne fut pas tout-à-fait inutile à la Compagnie des Indes, qui l'avoit envoyé : au moins eſt il fort vraiſemblable que ce fut lui, qui fit échoüer une nouvelle tentative des Portugais de Macao, pour rétablir leur Commerce au Japon. Voici de quelle maniere la choſe ſe paſſa.

La Ville de Macao propoſe au nouveau Roi de Portugal une Ambaſſade au Japon.

En 1641. Antoine FIALHO FERREYRA, arriva à Macao avec la nouvelle de la Révolution, qui avoit mis ſur le Trône de Portugal Dom Jean Duc de Bragance. La joye fut grande dans cette Ville, où tous les Habitans avoient le cœur Portugais, & Ferreyra fut député ſur le champ avec un autre Gentilhomme nommé Gonzalo FERRAZ, pour aller aſſurer le nouveau Roi de la fidélité de

(*a*) Il paroît même que cet Ambaſſadeur & ſon Collégue ne ſont partis de Batavia pour le Japon, qu'en 1646. au plûtôt, & qu'il y a erreur dans le chiffre. En effet le Breskens & le Caſtricoom n'étant partis pour le Nord du Japon, qu'en 1643. il n'eſt guères poſſible qu'ils ayent été de retour aux Indes en 1644.

De J. C. 1644.

De Syn Mu. 2304.

la Ville, & lui présenter deux cents Canons de fonte, avec une très-grande quantité d'autres provisions de guerre. Ce Prince fut infiniment sensible à des marques aussi peu équivoques du zéle d'une Ville, qui étoit encore assez puissante alors, & dont la prompte réduction achevoit de lui assurer le Commerce des Indes & de la Chine. Il ne lui manquoit plus que de rétablir celui du Japon. Ferreyra, après lui avoir représenté le tort, que la chûte de ce Commerce avoit fait à Macao en particulier, & en général à tout son Royaume, lui proposa d'envoyer une solemnelle Ambassade à l'Empereur, pour faire part à ce Prince de son élévation sur le Trône, & de la séparation des deux Couronnes d'Espagne & de Portugal, dont la réunion sur une même Tête avoit été la principale cause de la disgrace des Portugais.

Ce Prince y consent.

L'Ambassadeur arrive à Nangazaqui.

Le Roi goûta cet avis, fit sur le champ armer deux Navires, en donna le Commandement a Ferreyra & à Ferraz, honora le premier du titre de Capitaine-Maior, & le second de celui d'Amiral, & nomma pour son Ambassadeur auprès du Monarque Japonnois, D. Gonzalo de SEQUEYRA. Les deux Vaisseaux furent bientôt prêts, & mirent à la voile le vingt-neuviéme de Janvier 1644. Mais ayant voulu faire le voyage en droiture, sans toucher aux Indes, non-seulement ils eurent beaucoup à souffrir dans cette traversée, ils furent encore contraints, après avoir longtems erré le long des Isles de Sumatra & de Java, de relâcher à Goa. Ils passerent ensuite à Macao, où l'Ambassadeur s'arrêta assez longtems, pour faire ses préparatifs ; il en

De J. C. 1646.

De Syn-Mu. 2306.

Il est renvoyé sans Audience.

partit sur la fin de l'année 1646. ou au commencement de la suivante, & il arriva en peu de jours à Nangazaqui.

Dès qu'il eut mouillé les ancres, il donna avis aux Gouverneurs du sujet de son voyage, & leur fit représenter, que les Portugais, tant qu'ils avoient été seuls d'Européens au Japon, ayant toujours vêcu en très-bonne intelligence avec les Japonnois, & s'étant acquis l'estime & la bienveillance de la Nation, par leur droiture & leur sage conduite, il se flattoit, que puisque la Couronne de Portugal étoit retournée à ses Princes naturels, Sa Majesté Japonnoise rendroit ses bonnes graces à un Royaume, dont tout le crime à son égard, étoit d'avoir eu le malheur d'être réduit en Province d'une Monarchie, qui embrassoit les deux Hémisphéres. Les Gouverneurs ne répondirent, que par des politesses vagues, firent transporter à terre, selon la coutume, les Gouvernails & les voiles des Navires, & expédierent aussitôt un Courier à l'Empereur.

On fut quarante jours sans avoir de réponse, & pendant tout ce tems-là Sequeyra eut lieu de se loüer des bonnes manieres des Gouverneurs. Cette conduite, si différente de celle, qu'on avoit tenuë sept ans auparavant avec les Ambassadeurs de Macao, faisoit bien augurer aux Portugais du succès de cette Entreprise; mais le retour du Courier ruina en un moment toutes ces espérances. Les Gouverneurs déclarerent à l'Ambassadeur, que l'Empereur leur Maître ne vouloit point entendre parler de renouer le Commerce avec les Sujets du Roi de Portugal; il lui fit ensuite restituer tous

les agrès de ses Navires, & lui enjoignit de partir sur le champ. Le Mémoire, d'où j'ai tiré ce récit, ajoûte, qu'il s'en étoit assez peu fallu, que cette Ambassade n'eût mieux tourné pour les Portugais, mais que les clameurs des Bonzes, & les intrigues des Hollandois firent manquer le coup: & il ne faut point douter, que l'Ambassade de Frisius n'ait été un contre-tems fâcheux pour Sequeyra.

De J. C. 1650.

De Syn Mu. 2310.

Mort de l'Empereur du Japon; son Successeur.

L'Empereur To-Xogun-Sama mourut la même année, que l'Ambassadeur Hollandois partit du Japon, c'est-à-dire, en 1650. Son Successeur, que l'Auteur des Ambassades mémorables de la Compagnie des Indes au Japon, nomme QUANE (a), & Kœmpfer, JIETZNAKO, étoit encore enfant; le même Kœmpfer prétend qu'il étoit fils de To-Xogun-Sama; d'autres Mémoires disent, qu'il étoit seulement de la Famille Impériale. On lui nomma des Tuteurs, qui gouvernerent avec beaucoup de sagesse & de modération: on crut même que la Religion Chrétienne alloit être rétablie dans l'Empire; la persécution cessa, & tout sembloit se disposer à une révolution en faveur du Christianisme; mais ces belles apparences s'évanouirent bientôt, & d'ailleurs il restoit si peu de Chrétiens, & de vestiges même du Christianisme au Japon, que si l'en-

(a) Il y a ici une contradiction grossiere dans les Mémoires des Ambassadeurs des Hollandois. Ils marquent la mort de l'Empereur To-Xogun-Sama en 1650. Nous avons vû que leur transport de Firando à Desima étoit arrivé en 1640. & cependant ils disent page 50. qu'au commencement de leur demeure à Desima ils reçurent des ordres de l'Empereur Quane, datés de la douziéme année de son Regne.

De J. C. 1650.

De Syn-Mu. 2310.

Suite de l'Histoire du P. Ferreyra.

trée y eut été de nouveau ouverte aux Missionnaires, ils n'y auroient pas été beaucoup plus avancés, que quand S. François Xavier y arriva pour prêcher l'Evangile.

Le Pere Ferreyra étoit toujours à Nangazaqui, où il avoit très-peu de liberté. Ce qui obligeoit les Japonnois a en user ainsi a son égard, c'est qu'ils ne purent jamais tirer de lui aucune lumiere touchant les endroits, où se retiroient les Missionnaires, dont ils croyoient qu'il restoit encore un assez grand nombre au Japon. Peu de tems après qu'il eut apostasié, on l'avoit contraint d'épouser une Japonnoise fort riche, mais Veuve d'un Orfévre Chinois, lequel avoit été exécuté publiquement pour ses crimes : & quoique les deux parties eussent une égale répugnance l'une pour l'autre, on fit publiquement les Cérémonies de ce monstrueux Mariage ; mais il ne fut point consommé, & jamais YEDO TZUA, c'est le nom Japonnois, que prit le Religieux Déserteur, ne demeura avec la Femme, qu'on l'avoit forcé de prendre. Il n'en put même jamais tirer un sol, & comme il se trouva bientôt réduit à la mendicité, il se fit Ecrivain & Interpréte des Hollandois, pour avoir de quoi vivre.

Il menoit d'ailleurs une vie bien triste : personne ne vouloit avoir de commerce avec lui, & il n'y avoit pas jusqu'aux Idolâtres, qui lui reprochoient sa lâcheté. On lui remettoit sans cesse devant les yeux, que des Femmes & des Enfants étoient mort dans les plus horribles tortures, sans donner la moindre marque de foiblesse : & un jour qu'il conjuroit un des Gouverneurs de Nangazaqui de lui donner

De J. C. 1650-52.

De Syn Mu. 2310-12.

au moins de quoi ſubſiſter, ce Seigneur lui répondit avec aigreur, qu'on ne lui devoit rien; que s'il avoit embraſſé la Religion de l'Empire, il ne l'avoit point fait par eſtime pour elle, mais uniquement pour ſe délivrer du ſupplice, & pour ſauver ſa vie: que ſi néanmoins il vouloit ſe rendre digne des bienfaits de l'Empereur, il n'avoit qu'à découvrir où les Miſſionnaires ſe retiroient. Mais la plus extrême indigence ne put jamais l'engager à trahir ſes Freres, & cette fermeté, jointe à l'état déplorable, où il étoit réduit, furent ſans doute des traits de la bonté du Seigneur, qui ménageoit à ce Malheureux une derniere reſſource, pour ſortir de l'abime, qu'il avoit lui-même creuſé ſous ſes pas.

Il ne laiſſa point de courir ſur ſon compte des bruits fort déſavantageux, même par rapport à l'article, dont je viens de parler, mais ils n'avoient pour auteurs, que quelques autres Apoſtats, qui étoient bien aiſes d'autoriſer de ſon exemple les excès, auſquels ils ſe portoient en cela contre les Miniſtres de l'Evangile. Les informations, qui furent faites ſur les lieux à la priere & par les ſoins du Pere Emmanuel DIAZ, Viſiteur des Jéſuites de la Chine & du Japon, font foi qu'il donnoit de très-bons avis à tous ceux, avec qui il traitoit en particulier, & que ſouvent les larmes lui venoient aux yeux, en parlant aux Portugais. Le même Pere Diaz n'ayant pû réüſſir dans le deſſein d'aller au Japon, qu'exécuterent dans la ſuite les Peres Rubino & Marquez ſes Succeſſeurs, lui écrivit des Lettres très-vives; le Pere Jean BONELLI Recteur du Collége de Macao y joignit les ſien-

De J.C. 1650-52.

De Syn Mu. 2310-12.

nes, mais il ne reçut, ni les unes, ni les autres. Au reste on peut juger de la réponse, qu'il y auroit faite, si elles étoient venuës jusqu'à lui, par celle, qu'il fit à peu près dans le même tems à Dom Emmanuel MENDEZ DE MOTA, Neveu du Pere Alphonse MENDEZ Jésuite, & Patriarche d'Ethiopie.

Ce Gentilhomme l'ayant un jour abordé, Yedo Tzua éclata d'abord en soupirs, & répandit un torrent de larmes. Dom Emmanuel voulut profiter de cette disposition, qui lui parut favorable, pour l'engager à rentrer dans son devoir; mais il n'en put tirer que ces mots, qui marquoient, ou un grand désespoir, ou un grand dérangement d'esprit: » Que peut faire de bien un Homme, lui » dit-il, qui a si lâchement abandonné son » Dieu? » Dom Emmanuel répliqua tout ce que son zele put lui suggérer, & voyant qu'il parloit en vain, lui fit de grands reproches sur son Mariage. » C'est la crainte de » la mort, repartit Yedo, qui m'y a con- » traint, & il n'y a rien, que je n'eusse fait » pour sauver ma vie. La seule pensée de la » Fosse me saisit d'horreur, & me met hors » de moi-même.

Il donna de meilleures paroles à une autre personne, qu'on ne nomme point, & à un Pere Dominiquain, qui avoit été pris en arrivant au Japon, & qui lui rendit en présence des Juges quelques Lettres, qu'il avoit apportées de Manille pour lui. Le Pere Cassui, qui avant son Martyre trouva aussi le moyen de l'entretenir, n'en fut pas si content, & on perdit enfin toute espérance de le gagner, de

ſorte qu'en 1636. le Pere Diaz le déclara chaſſé de la Compagnie pour tout le tems, qu'il demeureroit incorrigible : cérémonie aſſez inutile, ce me ſemble, puiſqu'un Homme, qui avoit renoncé à Jeſus-Chriſt & à ſon Baptême, ne pouvoit plus être regardé comme Religieux, & ne tenoit plus à la Religion & à ſon Ordre, que par des liens, que perſonne ne pouvoit rompre. Les efforts que l'on continua de faire dans la ſuite, pour le retirer du précipice, & les prieres accompagnées de pénitences, que l'on ne ceſſa d'offrir à Dieu, pour fléchir ſa juſtice en ſa faveur, ſauverent beaucoup mieux l'honneur de la Compagnie, & produiſirent apparemment un meilleur effet.

Au bout de quelques années on commença à bien augurer de ſa converſion. Un Portugais lui ayant écrit qu'on ne parloit pas bien de lui, il dit de bouche au Porteur de la Lettre qu'il ne pouvoit pas faire réponſe par écrit ; mais qu'il eſpéroit que Dieu lui feroit la grace de rentrer dans le ſein de l'Egliſe. Il n'y a toutefois aucun lieu de douter que les Officiers de l'Empereur ne ſe ſoient ſouvent ſervis de lui, au moins en qualité de Truchement, pour interroger les Chrétiens & les Miſſionnaires & je ne vois point de raiſons, qui empêchent, que le SYOVAN, dont parlent les Hollandois, ne ſoit le même qu'Yedo Tſua. Enfin vers l'année 1652. il ſe répandit tout à coup dans les Indes un bruit, qui fut même confirmé avec ſerment par des Portugais & des Japonnois, & qui remplit d'autant plus de conſolation toutes les perſonnes, qui s'intéreſſoient à la

De J. C. 1652.

De Syn-Mu. 2312.

gloire de la Religion, que ceux, qui en furent les auteurs, étoient d'un caractere à donner du poids à leur témoignage. Voici ce qu'ils rapporterent.

Sa conversion.

Le grand âge & les infirmités d'Yedo Tzua l'ayant obligé de garder le lit, les remords de sa conscience se firent ressentir plus vivement qu'ils n'avoient encore fait : jour & nuit on l'entendoit soupirer, d'abord sans proférer aucune parole en présence de ceux, qui l'observoient; mais bientôt il ne garda plus aucune mesure. Les Gouverneurs de Nangazaqui en furent avertis, & envoyerent informer contre lui. On l'interrogea, & il répondit sans hésiter qu'il étoit Chrétien; qu'il avoit commis contre son Dieu une infidélité que tout son sang ne pourroit jamais bien laver; qu'il espéroit néanmoins de la Bonté divine, qu'elle lui feroit miséricorde, qu'elle se contenteroit du sacrifice de ce peu de vie, qui lui restoit, & qu'elle lui accorderoit la grace d'être plus fidéle, qu'il ne l'avoit été la premiere fois.

Son Martyre.

Sa réponse fut portée aux Gouverneurs, qui la manderent en Cour, & sur le champ l'ordre fut expédié de le faire mourir dans la Fosse. Quand on lui signifia cette Sentence, il en témoigna une joye, qui sembla lui redonner des forces : on le porta à la Sainte Montagne, car il ne pouvoit plus marcher : ce lieu, consacré par le sang de tant de Martyrs, & qu'il avoit souillé par son apostasie, ranima toute sa premiere ferveur : il vécut trois jours dans ce tourment, que dix-neuf ans auparavant il n'avoit pû souffrir cinq heures, & jusqu'au dernier soupir il ne cessa de

bénir le Seigneur, & de renouveller sa profession de foi. On a sçu par des Hollandois que le peu, qu'il avoit possédé depuis sa chûte, avoit été confisqué après sa mort, ce qui ne se pratique au Japon, qu'à l'égard de ceux, qui ont été exécutés par ordre de la Justice.

De J. C. 1652.
De Syn-Mu. 2312.

Conversion & Martyre d'un Ecclésiastique Japonnois.

Il y a bien de l'apparence que la conversion de l'Ecclésiastique, dont nous avons rapporté l'apostasie, en parlant de celle du Pere Ferreyra, précéda de quelques années le retour du Provincial des Jésuites. Il assistoit au supplice de quelques Martyrs, qu'on traitoit avec beaucoup d'inhumanité. Leur patience ranima sa foi, & la brutalité des Bourreaux échauffa son zele. Il dit assez haut pour être entendu, qu'on avoit grand tort d'en user de la sorte avec des Innocents: aussitôt on le saisit, on lui demanda s'il parloit sérieusement, & s'il étoit retourné au Christianisme? Il répondit qu'il détestoit de tout son cœur les Dieux du Japon. On vouloit lui imposer silence, mais comme il ne cessoit de protester à haute voix qu'il étoit Chrétien, & qu'il ne souhaitoit rien tant au monde, que d'expier par la plus cruelle mort son infidélité, on publia que la tête lui avoit tourné, & on le fit mourir en secret. Son Martyre a passé pour constant au Japon & dans les Indes, mais on n'en marque pas précisément le tems, & on n'a point sçu de quel genre de supplice il mourut.

Nouvelle Ambassade des Hollandois au Japon. Instruc-

La Compagnie des Indes de son côté, peu satisfaite du succès de l'Ambassade de M. Frisius, prit occasion de la mort de l'Empereur To-Xogun-Sama, pour en envoyer une à son

De J. C. 1652.

De Syn-Mu. 2312.

Successeur, & ne négligea rien pour la rendre célebre. Elle eut même la précaution d'en donner avis par son Directeur aux Ministres, & aux Amis, que sa Nation avoit auprès du nouveau Monarque, & en ayant reçu une réponse favorable, le sieur Zacharie WAGENAAR fut nommé pour cette importante Commission. Le Général de Batavia lui donna ensuite ses instructions par écrit, avec ordre de les suivre ponctuellement & à la lettre : elles étoient conçûes en ces termes.

tions données à l'Ambassadeur.

» Vous tâcherez de vous accommoder à » l'humeur altiere & impérieuse des Japonnois, n'y ayant pas de meilleur moyen de » les gagner, & de s'insinuer dans leur esprit ; & comme Sicungodono est le meilleur ami, que la Compagnie ait à la Cour » de l'Empereur, vous aurez soin de le contenter sur les Miroirs & les Lunettes, que » ce Seigneur avoit demandés, & sur tout ce » qu'il pourroit encore souhaiter. Vous ne » partirez point de Nangazaqui pour Jedo » sans la permission des Gouverneurs, & » vous vous tiendrez prêt à vous mettre en » chemin entre le quinze & le vingt de Décembre, Sicungodono ayant fait espérer que » vous aurez audience avant le treiziéme de » Février, qui est le premier jour de l'an » selon les Japonnois, ce qu'ils appellent » *Songatz*. Vos premiers soins, en arrivant » à Ozaca, seront de faire un Présent considérable à MACHINA SONDOSAMMA, dont » le Pere est Favori de l'Empereur : vous lui » demanderez un Passeport, & il n'y a point » de doute que vous ne l'obteniez, ce Seigneur étant ami des Hollandois, ausquels

» il donne toujours audience, au lieu que » son Prédécesseur ne vouloit pas seulement » les voir.

» Vous ferez le même à Jedo à l'égard » des nouveaux Ministres, & vous suivrez » là-dessus l'avis du Truchement PHATSIO-» SAIMON & des autres, que vous prierez de » vouloir bien consulter en cela Sicungodo-» no, pour sçavoir de quelle maniere vous » en devez user. Vous n'oublierez pas de faire » les remercîments de la Compagnie à BABA » SABRASAIMONDONO, ci-devant Gouver-» neur de Nangazaqui, pour les bons offi-» ces, qu'il lui a rendus, & vous lui ferez » présent de quelques bariques de vin, dont » il a témoigné quelque envie. Vous deman-» derez à Sicungodono, & au Truchement » SCHESCIMON, ce que vous devez faire de » l'Alcatif de Surate; qu'on a racommodé » depuis peu, & qui est encore à Désima, » & s'il juge à propos qu'on en fasse présent » à l'Empereur? Quant à la Seringue à feu, » qu'on a demandée, vous direz qu'elle n'a » pû être prête avant votre départ, & qu'on » l'envoyera sans faute l'an prochain, & parce » que la graine, que l'on a donnée a Sicun-» godono, a réüssi contre l'attente de quel-» ques Seigneurs de la Cour, vous au-» rez soin pendant le chemin de faire ar-» roser les Pommiers de Siam, afin qu ils » soient en bon état, quand on les lui pré-» sentera.

» Vous menerez avec vous un Chirurgien » Hollandois, pour montrer aux Japonnois » la maniere d'employer les Médicaments, » ainsi que l'a souhaité Sicungodono. Pour

De J. C. 1656.

De Syn Mu. 2316.

» ce qui eſt des huit Fuſils & des Piſtolets ; » qu'on a laiſſez chez lui l'année précédente, » ſans les faire voir, pour certaines raiſons ; » vous en donnerez deux Fuſils à ce Seigneur, » & vous ſuivrez ſes ordres pour le reſte. » Vous ne ferez point de préſents à l'Empe- » reur, aux Miniſtres, ni aux Courtiſants, » que par l'avis de votre Hôte & des Inter- » prétes, & vous les ferez ſur le même pied » que les années précédentes. Vous en remet- » trez auſſi d'abord la liſte à Sicungodono, » afin qu'il les change, ſelon qu'il le jugera » à propos. De plus, vous tâcherez de don- » ner à INABAMINOSAMMA, Seigneur d'O- » dura, un Aſtrolabe, avec trois pieces de » Pane blanche, & deux Lunettes, qu'il a » ſouhaité d'avoir, & à MATHSEINDAIRO » ISSINOCAMI, cinq Miroirs, une paire de » Lunettes garnie d'yvoire, & trois autres en- » chaſſées différemment, ainſi qu'il les a de- » mandées. Au Fils du premier Miniſtre » INSIEN-SAMMA, vous donnerez une piece » de Damas d'Angleterre, une piece de Pane » blanche, & trois de Serge de Seigneur noi- » re ; enfin vous donnerez à MITO-SIOU- » NANGO-SAMMA, grand Oncle de l'Empe- » reur, cinq Bracelets de Corail, & trois » paires de Lunettes.

» Les préſents pour l'Empereur conſiſte- » ront en pluſieurs pieces du plus beau Ve- » lours, & quelques-unes de pou de Soye, » deux grandes Boules d'airain, un fort beau » Miroir, & un *Caſuaire* (*a*) en vie » ; c'eſt

(*a*) C'eſt apparemment le même Oiſeau, dont nous avons parlé ailleurs, & que Kœmpfer nomme *Caſuar*.

De J. C. 1657.

De Syn-Mu. 2317.

n Oiseau, qui se trouve dans l'Isle de Banda, plus grand & plus gros qu'une Cigogne, & qui n'a ni langue, ni queuë, ni aîles : il est si fort, que dans sa colere il peut avec son bec casser la jambe d'un Homme. Il avale tout ce qu'on lui donne, jusqu'à des charbons ardens. Il a le cou à peu près comme un Coq-d'Inde, excepté que les plumes en sont bleuës & rouges, & se redressent vers la tête : ses pieds sont jaunatres, & faits a peu près comme ceux d'une Autruche.

Le sieur Wagenaar ayant reçu ces instructions, partit de Batavia l'onziéme de Juillet 1556. & prit possession en arrivant à Nangazaqui de la Charge de Président du Commerce, à la place du sieur BOUCHELIOU, qui s'en retourna aux Indes le douziéme de Novembre de la même année. Le nouveau Président avoit compté de partir pour Jedo le vingt-septiéme de Décembre, mais un des premiers Magistrats (a) mécontent de ce qu'il ne lui avoit pas fait part de son voyage, avant que d'aller chez le Gouverneur, lui fit dire que le jour qu'il avoit choisi pour son départ, étoit un jour malheureux parmi les Japonnois; qu'il jugeoit à propos, qu'il en prît un autre, & qu'il auroit soin de le lui assigner. Il lui marqua en effet le vingt-neuf; mais le Gouverneur se formalisa à son tour de la prétention du Magistrat, & peut-être aussi de la déférence, que l'Ambassadeur avoit eue pour lui, & ne voulut point qu'il partît avant le neuviéme de Janvier.

(a) La Relation de cette Ambassade le nomme le Bourguemestre, & il y a apparence que c'étoit l'[illegible], c'est-à-dire, le premier Magistrat de l'Isle de Desima.

De J. C. 1657.

De Syn Mu- 2317.

Son Audience publique.

Il gagna en douze jours Ozaca, où il n'avoit pas eu dessein de s'arrêter long-tems: mais le jour qu'il avoit fixé pour son départ, qui étoit le troisiéme de Février 1557. comme il se disposoit à se mettre en chemin, on lui signifia un ordre de rester dans son logis, parce que c'étoit un jour consacré aux larmes, en mémoire de la mort du dernier Empereur. Il arriva le sixiéme à Jedo, & il en fit aussi-tôt donner avis à Sicungodono, & à celui des Gouverneurs de Nangazaqui, qui résidoit en Cour, les priant de lui faire sçavoir les mesures, qu'il devoit prendre, pour avoir Audience de l'Empereur, & lui faire ses présents; la réponse de ces Seigneurs fut, qu'il pourroit avoir Audience le quinziéme du Songatz, & qu'en attendant ils feroient enfermer les présents dans les Magasins. Ils tinrent parole pour l'Audience: tout s'y passa fort bien, les présents furent trouvés très-beaux, & les Ministres & les Seigneurs Amis des Hollandois, furent aussi très-contents des leurs. Il y en avoit en tout pour quatorze mille trois cens soixante-six florins; les frais du voyage en couterent quinze mille six cents trente-six, & de la vente des Marchandises, qui furent venduës en Cour, & qu'il fallut donner à très-bas prix, on ne fit que trois mille taëls (*a*).

(*a*) Il faut qu'il y ait ici erreur dans le chiffre; car il n'est nullement vraisemblable que l'Ambassadeur soit allé en deux jours d'Ozaca à Jedo: la Poste même ne le feroit pas, & il est certain qu'il y alla par terre.

(*b*) Chaque Taël, ou Siumone, vaut cinquante-sept sols Monnoye de Hollande.

Sicungodono fut ſurtout très-ſatisfait, & voulut régaler l'Ambaſſadeur dans ſon Palais. Comme on alloit ſe mettre à table, le troiſiéme de Mars, on entendit crier au feu. Sicungodono y courut pour donner ſes ordres; mais toutes ſes meſures furent inutiles; un vent impétueux du Nord porta les flammes par toute la Ville, & en deux jours les deux tiers de Jedo, où l'on comptoit cent mille Maiſons; & le magnifique Palais de l'Empereur, furent réduits en cendres, avec perte de plus de cent mille Ames. Dans ce malheur, qui cauſa un dommage infini à la Compagnie des Indes, pour des raiſons, qu'il ſeroit trop long du déduire; Wagenaar eut la conſolation de recevoir de l'Empereur, des Miniſtres & des Gouverneurs de Méaco & d'Ozaca, des faveurs & des diſtinctions, qui le conſolerent beaucoup, & il retourna fort content à Nangazaqui, où il arriva le ſeptiéme d'Avril; mais la ſuite ne répondit pas à de ſi heureux commencements. Il arriva coup ſur coup pluſieurs démêlés entre les Japonponnois & les Hollandois; & comme ceux-ci, par la mauvaiſe conduite de quelques-uns d'entr'eux, y avoient donné occaſion, les Japonnois, quoique la choſe regardât uniquement les Chinois, porterent l'animoſité ſi loin, que les Hollandois ne ſe trouvant plus en ſûreté dans leur Iſle, propoſerent au Gouvernement de renoncer tout-à-fait au Commerce du Japon.

De J. C. 1658.

De Syn-Mu. 2318.

Incendie à Jedo: brouillerie entre les Japonnois & les Hollandois.

Ils avoient bien compté qu'on ne les prendroit pas au mot, & ils ſe flattoient même, que cette menace rendroit les Japonnois plus traitables; mais ils furent trompés pour ce

Nouvelle Ambaſſade.

De J. C. 1658.

De Syn Mu. 1318.

ſecond article. On ne répondit point à leur propoſition, & il vint de la Cour des ordres, qui ne leur firent point de plaiſir ; un de ces ordres portoit, que déſormais, dès qu'un Navire Hollandois ſeroit arrivé au Japon, on en ôteroit le Gouvernail, ce qui choqua tellement Wagenaar, qu'il prit ſur le champ le parti de retourner a Batavia : mais il y étoit à peine arrivé, qu'on le fit repartir pour aller encore en Ambaſſade a la Cour de Jedo. Il fit voiles en 1558. & arriva heureuſement à Nangazaqui, d'où il partit pour Jedo le dixiéme de Févrıer 1559. Il apprit en arrivant ; que le grand Protecteur des Hollandois, Sicungodono, caſſé de vieilleſſe, s'étoit retiré, & ne ſe mêloit plus des affaires. Il ne laiſſa pourtant pas d'avoir une Audience aſſez favorable de l'Empereur, qui lui ayant fait demander, ſi on pouvoit compter ſur les Hollandois, pour être àverti de tout ce que les Eſpagnols & les Portugais pourroient entreprendre contre ſon ſervice ? il répondit que Sa Majeſté Impériale pouvoit être en repos là-deſſus. Les frais de cette Ambaſſade furent immenſes, & pour comble de malheur Wagenaar ne put ſe faire payer de ce qu'il avoit vendu dans le voyage précédent aux Seigneurs de la Cour. Il fut de retour à Nangazaqui le ſecond Juillet, & il eut encore le chagrin de voir que le retardement d'un des Vaiſſeaux de ſa Compagnie, lui fit perdre huit cents mille francs de profit, par la raiſon que ce Vaiſſeau n'arriva qu'après le terme fixé pour la vente. Car dès-lors elle ne pouvoit ſe faire que pendant le mois d'Octobre. On ſera bien aiſe de ſçavoir, de quelle maniere

se faisoit cette vente, & en quoi consistoit alors le Commerce des Hollandois.

De J. C. 1659.

D. Syn Mu. 2319.

Quel étoit alors le Commerce des Hollandois au Japon.

Dès le premier jour tout étoit étalé dans les Magasins de la Compagnie. On y voyoit d'un côté du Poivre, du Girofle, des Noix muscades, du Macis, de la Canelle, & toutes sortes d'Epiceries, dans de grands Bassins d'argent; de l'autre étoient des peaux de Cerfs, de Chiens de Mer, & d'Elans: puis du Musc de Tonquin, de l'Ecarlate, des Serges, des Miroirs, du Bois de Sapan, du Mercure, de l'Ambre jaune, & des Chapeaux, dont les Gens de Qualité au Japon se parent volontiers (*a*). Dans le Mémoire, d'où j'ai tiré ceci, il n'est point parlé de soye, apparemment qu'on l'y a supposé, comme faisant le fond principal du Commerce, ainsi que tous les autres Mémoires en conviennent. En échange de ces Marchandises les Japonnois donnoient du Cuivre, de l'Argenterie de toutes les manieres, d'une Racine (*b*) qu'on appelle en ce Pays, *Racine de la Chine*, du Camphre & de l'Arbre, qui le produit, de de la Porcelaine, des Robes de chambre, du Tabac, des Coffres & des Cabinets d'un très-beau vernis. Ainsi dès-lors on ne tiroit plus du Japon, que de l'Argent ouvragé; & c'étoit le Cuivre, qui faisoit le principal objet de ce Commerce; les Hollandois y trouvoient

(*a*) Kœmpfer parle de bien d'autres Marchandises, que les Hollandois portoient au Japon, & il fait surtout mention des soyes de la Chine & du Tonquin.

(*b*) Cette racine est le *Gin-Seng*, dont il est certain que les Hollandois font encore aujourd'hui quelque commerce.

De J. C. 1659.
De Syn Mu. 2319.

encore plus leur compte, qu'avec l'Argent, ſur lequel ils n'avoient gagné vers la fin que quatre pour cent; au lieu que le Cuivre leur rendoit quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-quinze pour cent, ſurtout à Surate, où ils en envoyoient toutes les années ſix mille Caiſſes. Ils avoient déja fait ce Commerce dès les premieres années de leur Etabliſſement à Firando, & on le leur avoit interdit en 1637. mais peu de tems après leur tranſlation à Deſima, ils préſenterent une Requête pour obtenir qu'on recommençât à les payer en Cuivre, & on le leur accorda. Les choſes reſterent ſur ce pied juſqu'en 1672. que » la Toiſon » d'Or, dit ingénument Kœmpfer, que » nous avions tirée juſques-là de cette nou- » velle Colchos, fut changée en une Toiſon » ordinaire, & notre Commerce réduit à un » état déplorable.

Ce Commerce tombe par dégré, & quelles en furent les véritables cauſes.

L'occaſion de ce changement fut une pique, qui vint d'une bagatelle. MINO-SAMA, Favori & premier Miniſtre de l'Empereur (a), & un Conſeiller d'Etat, nommé UTO, gouvernoient alors l'Empire avec une autorité preſque ſouveraine. Le premier, qui avoit ſeul la direction des Affaires étrangeres, crut qu'il feroit plaiſir à l'Empereur ſon Maître, s'il mettoit dans un Temple, où eſt la ſépulture de la Famllle Impériale, une grande Lampe à l'Européenne, telle qu'il y en avoit eu autrefois dans les Egliſes des Chrétiens; d'autant plus que les Hollandois, lorſqu'ils étoient encore à Firando, en ayant préſenté une ſemblable à l'Empereur, qui régnoit alors,

(a) Cet Empereur étoit Quane, qui mourut le quatriéme de Juin 1680. après trente ans de regne.

De J. C. 1672.

De Syn-Mu. 2332.

elle en avoit été parfaitement bien reçûe. Mino-Sama fit donc prier le Directeur du Commerce de faire venir en toute diligence une pareille Lampe, & celui-ci en écrivit sur le champ à Batavia. La Lampe arriva au Japon en 1666. mais les Gouverneurs de Nangazaqui, ausquels on n'avoit rien communiqué des intentions du Premier Ministre, & à qui il appartient de choisir les présents, qui doivent être faits à la Cour, le mirent sur la liste de ceux, qui étoient destinés à l'Empereur ; Mino-Sama crut que cette disposition avoit été suggérée par le Directeur, dans le dessein de faire sa Cour à Sa Majesté, & il en conçut contre toute la Nation une haine, dont il ne tarda point à lui donner des marques.

Quelques temps après, il obtint le Gouvernement de Nangazaqui pour un de ses Parents, & le premier ordre, que le nouveau Gouverneur intima aux Hollandois, ce fut qu'ils donneroient désormais des montres, & des échantillons de toutes leurs Marchandises, pour les faire voir à des Connoisseurs, qui en fixeroient le prix selon leur juste valeur. Les Marchands Japonnois en reçurent en même tems un autre de se rendre au Palais, & les Hollandoi un second d'y apporter tout ce qu'ils avoient actuellement d'Effets. Les uns & les autres obéïrent, l'estimation des Marchandises fut faite, le Gouverneur convint du prix avec les seuls Marchands Japonnois ; puis déclara aux Hollandois, qu'il falloit les donner à ce prix, où les remporter. Ceux-ci aimerent mieux se contenter d'un profit médiocre, que de remporter leurs Marchandises avec perte ; mais comme les années suivantes

De J. C. 1672.

De Syn Mu. 2332.

les Gouverneurs diminuoient toujours le prix, les Hollandois en porterent leurs plaintes à l'Empereur. La réponse fut trois ans a venir, & elle portoit que les Hollandois continueroient a joüir, comme par le passé, des privileges, qui leur avoient été accordés par les Prédécesseurs de Sa Majesté.

Rien, ce semble, ne pouvoit leur être plus favorable, que cette réponse; elle leur fut néanmoins très-funeste. Les Gouverneurs de Nangazaqui ne pouvoient manquer d'en être mortifiés; & comme il est aisé, quand on a le pouvoir en main, de rejetter les effets de son chagrin sur ceux, qui en ont été la cause, ou l'occasion, ces Seigneurs résolurent de tourner contre les Hollandois la grace même, que l'Empereur venoit de leur faire. Mino-Sama, qui de son côté n'avoit pas perdu de vûe le dessein de se venger de ces Marchands, n'étoit plus à la vérité en place, l'Empire ayant changé de Maitre en 1680. mais KANGO-SAMA son Gendre, étoit auprès du nouvel Empereur TSINAJOS (*a*), ce qu'il avoit été lui-même sous le précédent Regne, & son Neveu étoit toujours un des Gouverneurs de Nangazaqui; ainsi il ne lui étoit pas difficile d'assurer sa vengeance : & voici de quelle maniere l'affaire fut ménagée.

Les Gouverneurs de Nangazaqui représenterent à la Cour, que l'Edit, qui venoit d'être rendu en faveur des Hollandois, portoit un très-grand préjudice aux Sujets de l'Empereur, & procuroit un profit exorbitant aux Etrangers. Sur cet exposé, il fut fait par le Conseil d'Etat un Réglement, qui subsiste

(*a*) Ce Prince étoit Frere de son Prédécesseur.

encore,

encore, & qui amena le Commerce des Hollandois du troisiéme période au quatriéme, qu'on peut appeller, dit l'Auteur Allemand, son âge de fer. Ce nouveau Réglement fut signifié en 1685. au nouveau Directeur à son arrivée au Japon; on lui déclara que sa Nation, en vertu des Priviléges, qui lui avoient été accordés par les Empereurs, pouvoit envoyer au Japon telles Marchandises, qu'il lui plairoit, mais qu'il ne s'en pourroit vendre chaque année, que jusqu'à la valeur d'une certaine somme, qui fut marquée. Cette somme, qui n'est que la moitié de celle, qu'on accorde aux Chinois, se monte à dix tonnes & demie d'or, monnoye de Hollande, qui sont approchant de cent mille livres sterlins. Et en Monnoye du Japon elle revient à trois cents mille taëls ou siumomes, ou cinquante mille cobangs en or, haute valeur; car le cobang, tel qu'il court dans le Pays, est de soixante *Monis* ou *Maas*, en argent; mais les Japonnois ont obligé la Compagnie à le prendre pour soixante-huit, & à recevoir leur payement en or; de sorte qu'encore qu'elle vende chaque année, ainsi que je viens de le dire, pour trois cents mille taëls de Marchandises, elle n'en reçoit que la somme de deux cents soixante mille, valeur intrinseque de l'argent.

De J. C. 1672-85.
De Syn Mu. 2332-45.

Réglement pour les particuliers.

Il est vrai que pour dédommager les Directeurs du Commerce, & les autres Officiers, qui sont intéressés avec lui, des rigueurs, qu'on exerce sur la Nation, on a fait quelques Réglements, qui leur sont avantageux. Par exemple, on leur a ménagé certains profits, qu'ils peuvent faire indépendamment

De J. C. 1672-85.

De Syn-Mu. 2332-45.

de ceux de la Compagnie, en leur permettant de vendre leurs Pacotilles à la concurrence de quarante mille taëls, inégalement partagées, ſuivant la condition & le grade d'un chacun; ou plutôt ſuivant qu'on a trouvé le ſecret d'être dans les bonnes graces des principaux Inſpecteurs du Commerce, & des Interprétes, leſquels ont auſſi droit d'entrer dans le partage de cette ſomme. Les mieux traités de tous, comme il convient que cela ſoit, ſont les Directeurs, ou Préſidents du Commerce; car celui, qui ſort de Charge, peut vendre pour la ſomme de mille taëls, & celui qui le releve, pour ſept cents; d'où il s'enſuit qu'un Directeur, qui ne paſſe jamais plus d'une année de ſuite au Japon, peut pendant ce tems-là débiter pour dix-ſept cents taëls d'Effets, ſur leſquels on peut juger par ce que nous avons dit plus haut, ce qu'il peut faire de profit. J'ai dit qu'un même Directeur ne peut jamais reſter au Japon deux années de ſuite, mais après un ou deux ans, il peut y être renvoyé.

Après tout, il n'eſt pas auſſi difficile, qu'on le pourroit penſer, d'éluder une partie des chicanes & des difficultez, dont nous avons parlé; & il y a des Particuliers, qui font très-bien leurs affaires au Japon. Il ne faut pour cela que ſçavoir gagner les Interprétes: on en jugera par ce qui ſe paſſe à la vente des Marchandiſes, dont l'ordre a encore changé depuis 1685. Le tems en eſt déterminé par la Cour, & peu de jours avant qu'elle commence, on affiche à toutes les portes de la Ville une liſte, en gros caracteres, de toutes les Marchandiſes, qui doivent ſe vendre. Les

Gouverneurs font en même tems ſçavoir à tous les Ottonas des ruës de Nangazaqui, & ceux-ci à tous les Marchands de leur quartiers, quels ſont les droits pour cent, qui ſeront mis ſur chaque Marchandiſe, afin qu'ils ſçachent le prix: qu'ils pourront en donner. C'eſt encore un tour, que les Gouverneurs de Nangazaqui on imaginé, pour les taxer indirectement, & pour joüer les Hollandois avec la fauſſe idée du rétabliſſement de leurs priviléges, & de la liberté de leur Commerce; car leur diſent-ils, quand nous mettions le prix à vos Marchandiſes, vous veniez avec ſix ou ſept Vaiſſeaux, qui n'avoient aucune peine à ſe défaire de leur carguaiſon; préſentement vous n'en envoyez que trois ou quatre; & vous avez de la peine à trouver le débit de ce qu'ils portent, n'eut-il pas mieux vallu pour vous demeurer comme vous étiez, que de ſolliciter un renouvellement de priviléges, qui vous a été ſi préjudiciable?

De J. C. 1672-85.
De Syn-Mu. 2332-45.

Comment ſe fait la vente.

La veille du premier jour deſtiné à la vente on met des affiches à toutes les portes des ruës, par leſquelles on invite les Marchands à ſe trouver le lendemain à Deſima, afin de s'inſtruire davantage, par le moyen des Liſtes détaillées, qui ſont aux portes de chaque Magaſin. Comme la direction du Commerce eſt toute entiere entre les mains des Gouverneurs de Nangazaqui, il n'eſt pas permis de vendre, ſi ce n'eſt en préſence de deux de leurs Subdélégués; les principaux Officiers de l'Iſle doivent auſſi y aſſiſter, & le premier Interpréte y préſide, tandis que les deux Directeurs, celui, qui eſt nouvellement arrivé, & celui, qui doit retourner aux Indes,

De J. C. 1672-85.

De Syn-Mu. 2332-45.

n'ont rien à faire, & ne peuvent rien dire. C'eſt néanmoins à eux à expoſer les échantillons des Marchandiſes, & à donner le ſignal en frappant ſur une eſpece de Baſſin. A ce ſignal les Marchands entrent dans le lieu de la vente, qui eſt un Bâtiment fort propre : on l'ouvre du côté de la ruë en ôtant les volets, de ſorte que les paſſants peuvent voir ce qui s'y fait. Il regne tout autour une petite galerie, qui eſt alors pleine de monde ; & l'édifice eſt diviſé en pluſieurs compartiments fort commodes.

On n'expoſe qu'une eſpece de Marchandiſes à la fois : ceux qui veulent acheter, donnent des Billets ſignés d'un nom ſuppoſé, ſur lequel eſt marqué ce qu'ils veulent donner de chaque choſe, & ils lâchent pluſieurs de ces Billets avec différents prix, afin de voir comment ira la vente, & de s'en tenir au plus bas, s'il eſt poſſible : & comme à cauſe du nombre des eſpeces de petites Monnoyes, & de leurs ſoudiviſions, il eſt rare que deux Billets conviennent, les Directeurs Hollandois les ouvrent d'abord, & les ſéparent ſelon le prix, qui eſt offert, puis les remettent à celui, qui préſide, lequel les lit à haute voix les uns après les autres, commençant par ceux, qui offrent davantage. A chaque billet il demande par trois fois quel eſt l'offrant, & ſi perſonne ne répond, il prend le ſuivant, & continuë ainſi, juſqu'à ce que quelqu'un ſe préſente ; & s'approche pour ſigner ſon Billet de ſon vrai nom ; la Marchandiſe lui eſt auſſitôt adjugée, & l'on paſſe à un autre, & ainſi du reſte, juſqu'à ce que tous les droits ſoient levés, & que la ſomme marquée par l'Empereur ſoit fournie ; ce

qui est fait pour l'ordinaire en trois jours non consécutifs, au lieu qu'avant 1685. nous avons vû que la Foire duroit un mois Le lendemain de la vente les Marchandises sont délivrées.

De J. C. 1692-85.

De Syn-Mu. 2332-45.

Profit des Japonnois.

La taxe de l'Empereur est de quinze pour cent; mais les Marchandises, qui appartiennent aux Particuliers, ne payent jamais moins de soixante cinq pour cent, quand elles se vendent par pieces; ainsi la valeur de vingt mille taëls de Marchandises en produit treize mille de Douanne. Celles, qu'on vend au poids, payent soixante-dix pour cent. La raison de cette difference pour le droit entre les Marchandises de la Compagnie, & celles des Particuliers, est fondée sur ce que la Compagnie fait tous les frais, & court tous les risques du transport: au moins les Japonnois le pensent-ils ainsi. Par une raison assez semblable les Chinois payent soixante pour cent de toutes tes leurs Marchandises, & ce droit pris sur la somme de six cents mille taëls, à laquelle peut aller leur Commerce tous les ans, produit à la Doüande trois cents soixante mille taëls chaque année. Si l'on ajoûte à cela les loyers des Bâtiments, qui est pour le compte des Hollandois de cinq mille cinq cent quatre-vingt taëls, & pour celui des Chinois de six mille, cela fait en tout la somme de quatre cents cinquante quatre mille cinq cents quatre vingts taëls, que le Commerce Etranger donne chaque année aux Magistrats & aux Habitants de Nangazaqui. Je dis aux Magistrats & aux Habitants, car il paroît que tout le profit de la Doüanne est au profit des uns & des autres.

De J. C. 1672-85.

De Syn-Mu. 2332-45.

Profit des Hollandois.

A l'égard de celui, que la Compagnie Hollandoise fait sur Marchandises, cela varie, tout dépend de la maniere, dont elles se vendent à Méaco, qui est le centre de tout le Commerce, & qui tire plus ou moins d'Effets de Nangazaqui, suivant qu'il s'en fait plus ou moins de consommation, mais on compte qu'une année portant l'autre, le profit des Hollandois est de soixante pour cent, & tous les frais déduits, de quarante ou quarante-cinq au plus. Celui des particuliers est à peu près le même. Ils payent plus de droits, mais ils font moins de frais, l'un compense l'autre. Or voici comme ces Particuliers peuvent, s'ils s'entendent bien avec les Interprétes, augmenter considérablement leurs profits; c'est en faisant en sorte que leurs Marchandises propres soient exposées en vente le premier, ou le second jour parmi celles de la Compagnie, & par conséquent ne payent que le droit imposé à celle-ci, & la Compagnie ne souffre aucun préjudice de cette manœuvre, parce qu'en calculant les sommes payées pour ses Marchandises, on passe les autres sous silence. D'ailleurs, si les Particuliers ont plus de Marchandises qu'il ne leur est permis par les Ordonnances de l'Empereur d'en vendre, il leur est aisé de s'en défaire en secret, par le moyen des Officiers de l'Isle, qui ordinairement les prennent de la main à la main; surtout, si c'est du Corail rouge, de l'Ambre jaune, & d'autre choses semblables. Il est vrai qu'il y va de leur vie s'ils sont découverts. En 1686. dix Japonnois furent décapités, & le Directeur Hollandois bannis du Japon à perpétuité, pour y avoir été surpris.

De J. C. 1672-85.
De Syn-Mu. 2332-45.

Le Directeur, qui réside à Desima, a encore un grand avantage, quand les Gouverneurs ne trouvent point dans les Magasins de la Compagnie de quoi faire à l'Empereur des présents, qui soient de leur goût, & que sans avoir recours aux Chinois, il peut lui en fournir du sien : car alors tout le profit est pour lui, & personne n'a rien à lui reprocher, Il y a bien d'autres moyens moins innocents de s'enrichir. Par exemple, les instructions du Général de Batavia portent de ne point acheter de Cuivre rafiné au-dessus de douze taëls, & cela pour tenir toujours en haleine les Rafineurs, & ne les pas décourager par de trop petits profits. Cependant s'ils peuvent l'avoir à meilleur marché d'un Maas, c'est sur douze mille pics, qu'on en achete ordinairement, un somme de seize cents taëls, qu'ils peuvent mettre en poche. S'ils le font ou non, dit Kœmpfer, c'est sur quoi je ne puis prononnoncer. Ce qui est certain, c'est que leur place est si lucrative, qu'ils ne la donneroient pas pour trois mille livres sterlings ; de sçavoir si avant 1685. ils pouvoient gagner cent mille écus en un an, ainsi que l'Abbé de Choisy l'a avancé dans le Journal de son voyage de Siam, c'est sur quoi on ne peut avoir que des conjectures, & ce que le peu que nous avons vû de l'état du Commerce pendant ce troisiéme période, pourra faire paroître exagéré.

Du chargement du Navire & de son départ.

Les Navires ne sçauroient être chargés, ni mettre à la voile, quand ils le sont, pour sortir du Havre, sans un congé exprès, & ce congé doit venir de la Cour, qui s'est encore réservé ce droit. Lorsqu'on les charge,

De J. C. 1672-85.

De Syn Mu. 2332-45.

tout ce qu'on y transporte est examiné avec la derniere rigueur. D'abord deux des Propriétaires de l'Isle, deux Eleves d'Interprétes, & deux Commis de l'Ottona, avec quelques Gens de travail, vont de maison en maison, & appellent tous les Hollandois, dont ils ont la liste; tant ceux, qui doivent demeurer à Desima, que ceux, qui doivent s'embarquer pour Batavia. Ils visitent ensuite tous les coins & recoins, & examinent toutes les hardes piéces à piéces, prennent un Mémoire fidéle de tout ce qu'ils trouvent, lient le tout avec des cordes de pailles, y mettent leur cachet, & y joignent le Mémoire de tout ce que contient le paquet, pour en informer le Garde de la Porte, lequel sans cela déferoit le paquet pour le visiter.

De Marchandises de contrebande.

Toutes les Marchandises de contrebande sont confisquées, & telles sont les figures des Idoles du Pays, ou des Cuges dans leurs Habits de cérémonie; les Livres imprimés, les Papiers, les Miroirs, les Métaux, qui sont marqués de caracteres Japonnois, l'Argent monnoyé, certaines Etoffes du Pays; mais surtout les Armes, & tout ce qui s'y rapporte, comme la figure d'une Selle, d'une Armure, d'un Arc, d'une Fléche, des Epées & des Sabres, des Navires mêmes & des Batteaux. Si quelque chose de cette nature étoit trouvé sur un Hollandois, il seroit pour le moins banni du Pays à perpétuité, & les Interprétes & Serviteurs nommés pour veiller sur lui, seroient appliqués à la torture pour découvrir le Vendeur & les complices, qui seroient tous punis de mort. Il y a environ quarante ans qu'un Secrétaire de l'Intendant de l'Empereur,

De J. C. 1672-85.
De Syn-M. 2332-45.

ayant tâché de faire passer à la Chine quelques lames de Sabres, fut exécuté à mort avec son Fils unique, âgé de sept à huit ans. L'or, qui appartient aux Particuliers, ne peut être transporté, qu'il n'ait été montré aux Commissaires, pour voir s'il a passé par leurs mains, ce qu'ils connoissent par une marque, qui s'imprime sur tous les Cobangs dans le Bureau des Finances. Il est pourtant vrai que leur vigilance peut être aisément trompée, à cause du grand embarras, dont ils se trouvent chargés dans le tems du départ des Navires.

Fin du Livre dix-neuviéme.

DESCRIPTION détaillée de la Ville & du Port de Nangazaqui, tels qu'ils étoient à la fin du siécle précedent, selon le Docteur Engelbert Kœmpfer.

NANGAZAQUI est à l'extrémité occidentale de l'Isle de Ximo, par les trente-deux dégrés trente-six minutes de latitude Nord, sur un terrein presque stérile, entre des Rochers escarpés, & des Montagnes, dont la plupart ne sont pas fort hautes, & s'élevent comme en Amphithéâtre. La Ville n'étoit plus en 1692. que médiocrement peuplée, & une Lettre, que j'ai reçuë de la Chine au commencement de ce siecle, ne lui donnoit qu'environ huit mille Ames. Ce qui est certain, c'est que l'on n'y voit gueres que des Marchands, & quelques Bourgeois aisés, qui profitent du Commerce des Etrangers. Ce qu'elle a de plus considérable, c'est son Havre & son Port, qui sont fort sûrs.

Son Havre & son Port

Le Havre commence au Nord de la Ville, l'entrée en est étroite, & n'a que peu de brasses de profondeur sur un fond de sable. La Baye s'élargit ensuite & devient plus profonde, & lorsqu'elle a une demi lieuë de large, & cinq ou six brasses d'eau, elle tourne au Sud-Ouest : elle court ainsi pendant une lieuë, le long d'une Côte élevée & montagneuse, jusqu'à une Isle, qui paroit comme une Montagne environnée de la Mer. Les Japon-



PLAN DU PORT ET DE LA VILLE DE NANGASAKI.
A. Lieu ou s'affichent les Edits de l'Empereur.
B. La Prison.
C. Demeure d'un des Gouverneurs
D. Demeure de l'autre Gouverneur.
E. Temple ou le Trois.e Gouverneur fait sa demeure lors qu'ils est a Nangasaki.
F. Maison des Inspecteurs du Port.
G. Vedetes sur le haut des Montagnes.
Echelle d'une demie lieue.
Demeure des Chinois
Port des Chinois
F
E
D
C
B
A
Corps de Garde.
Demeure des Hollandois
Desima
Lieu ou se tient une garde Imperiale de 700 hommes
Lieu ou se mettent les Vais.x Hollandois
Temple
Fond du Port ou il n'y a que tres peu d'eau.
Autre Lieu ou se tient pareille garde
Magazins ou l'on garde les Canons et la poudre
Toutes Ces
Montagnes
Sont habitées
Papemberg
Lieu destiné a bruler les Vaisseaux enemis
Temple
KURI-URASIMA. I.
Entrée du Port.
Sebo
I. Kaminosima

nois la nomment *Taka-Boco*, & *Taka-Jama*, c'est-à-dire, *le Pic des Bambous*, & les Hollandois l'appellent *Papemberg*. A proprement parler le Port commence à cette Isle, qui le ferme, & contre laquelle les Hollandois vont moüiller l'ancre, pour attendre les vents quand ils veulent retourner à Batavia. Il ne leur faudroit que deux heures pour traverser de là tout le Havre, si toute cette Baye n'étoit semée de bancs de sable & de rochers, qui rendent ce passage extrêmement difficile & dangéreux. Il y faut gouverner à l'Ouest, laisser la terre à droite, & passer entre de petites Isles pour gagner la pleine Mer.

Leurs fortifications. Situation de la Ville.

On a élevé des Bastions tout le long du Havre, mais ils n'ont point de Canon. A une demi lieuë de la Ville il y a deux Gardes Impériales vis-à-vis l'une de l'autre. Elles sont chacune de sept cents Hommes, y compris ceux, qui sont en faction dans les Batteaux pour la défense du Havre, & pour empêcher les Navires Etrangers de jetter l'ancre. Auprès de Papemperg il y a une petite Isle, où le dernier Navire Portugais, qui fut envoyé de Macao au Japon en 1642. (*a*) fut brûlé avec toutes les Marchandises, qu'il portoit. Les Japonnois l'appellent depuis ce tems-là *l'Isle, où l'on brûle les Vaisseaux ennemis*, parce qu'elle est destinée pour ces sortes d'exécutions.

Le moüillage ordinaire est a une portée de Mousquet de la Ville, laquelle paroît avoir de cet endroit la figure d'un Croissant, tour-

(*a*) Il y a bien de l'apparence que Kœmpfer a été mal informé, & qu'il s'agit ici du Vaisseau, qui portoit les quatre Ambassadeurs, qu'on fit mourir en 1640, & qui n'avoit aucunes Marchandises.

nant un peu ſur celle d'un triangle. Elle eſt bâtie ſur le bord de la Mer dans une vallée étroite, qui court à l'Eſt, & qui eſt formée par l'ouverture des Montagnes, dont j'ai parlé. La ruë principale & la plus large, s'étend ſur toute la longueur, & ſe termine à une Montagne, dont la pente eſt aſſez roide, ainſi que la plûpart des autres; mais comme elles ſont toutes couvertes d'une belle verdure juſqu'à la cime, elles forment un point de vûe très-agréable; à quoi contribuent infiniment un très-grand nombre de Temples magnifiques accompagnés de Jardins & de Terraſſes, qui y ſont diſpoſés dans un très-bel ordre, & derriere leſquels s'élevent comme en amphithéâtre d'aſſez belles ſépultures. Un peu plus loin il y a une Montagne plus haute que les autres, toute cultivée & très fertile.

Sa deſcription.

La Ville eſt toute ouverte ſans Château, ſans Fortifications, ſans Murailles. Les ruës n'en ſont ni droites, ni larges. Trois Rivieres dont l'eau eſt belle, & qui ont leur ſource dans les Montagnes voiſines, la traverſent d'un bout à l'autre, & coulent de l'Eſt à l'Oueſt: celle du milieu, qui eſt la plus grande, en reçoit deux autres, qui paroiſſent venir du Nord, & ſe joignent, avant que de méler leurs eaux avec les ſiennes. Ce que ces Rivieres ont d'incommode, c'eſt que pendant la plus grande partie de l'année elles ont à peine aſſez d'eau pour arroſer des champs de Ris, au travers deſquels elles coulent, avant que d'entrer dans la Ville, & pour faire aller quelques Moulins; & que dans la ſaiſon des pluyes elles groſſiſſent exceſſivement, &

causent souvent de grands désordres.

A deux lieuës d'Allemagne de la Ville, qui en font cinq de Mer du Japon; vers le Sud-Ouest, il y a un Village nommé *Fucasori*, auprès duquel est un grand Lac ou Etang, dont on raconte qu'encore qu'il soit environné d'Arbres, on ne voit jamais sur ses eaux, ni feuilles, ni aucune autre sorte d'ordures. Les Gens du Pays l'attribuent à la propreté & à la pureté de l'esprit, qui protége ce Lac, & par respect pour la divinité il est défendu sous des peines très-rigoureuses d'y pêcher. Auprès du Village on voit un Château, où loge un Commandant, qui gouverne tout ce District au nom du Roi de Figen (*a*), lequel en est le Seigneur. Au Nord de Nangazaqui est la Ville d'Omura, située sur un Golfe, & quelques lieuës plus loin à l'Est, est celle d'Isafay à l'une des extrèmités de la Baye de Ximabara: Isafay appartient aujourd'hui au Roi de Figen, ce qui, joint à sa situation fortifie ma conjecture, qu'Isafay & Figen n'est que la même Ville. Lac singulier.

La Ville de Nangazaqui est divisée en deux parties, l'une est appellée *Utsimatz*, c'est-à-dire, Ville intérieure; on y compte vingt-six ruës, toutes irrégulieres. L'autre, est nommée *Sottomatz*, c'est-à-dire, Ville extérieure; ce sont proprement les Fauxbourgs, composés de soixante & une ruës. Les Bâtiments les plus remarquables de l'un & de l'autre, & des Division de Nangazaqui, & ses Edifices.

(*a*) Nous ne sommes pas fort instruits de l'étendue des Etats de ce Prince, les choses ayant apparemment bien changé, par rapport à ses limites, depuis que les Missionnaires ont été chassés du Japon.

environs, sont, 1°. Cinq grandes Maisons de bois au côté Septentrionnal de la Ville, sur un fond bas auprès du rivage de la Mer. Elles appartiennent à l'Empereur, & servent comme d'Arsenal. On y garde trois grandes Jonques, ou Vaisseaux de Guerre, avec tous leurs agrès, qui peuvent être mis en Mer au premier signal. 2°. Le Magasin à poudre, qui est aussi sur le bord de la Mer en face de la Ville. La Poudre n'y est pourtant pas ordinairement. Elle est gardée sous une grande voute, qu'on a percée dans la colline la plus proche. 3°. Deux Palais pour les deux Gouverneurs, qui résident actuellement à Nangazaqui. Ils occupent un terrein très-considérable, plus élevé que le reste de la Ville. Les appartements y sont d'une grande propreté, & tous les Corps de logis également exhaussés. On entre dans la Cour de ces Palais par des Portes fortifiées, & bien gardées. 4°. Environ vingt Maisons, ou Palais, avec de grands Enclos, qui appartiennent à de grands Seigneurs du Ximo, & où ils tiennent en leur absence des Intendants & des Concierges.

Logement des Etrangers.

Les Etrangers demeurent hors de la Ville, dans des endroits séparés, où ils sont veillés & gardés avec beaucoup de rigueur, comme des personnes suspectes. Nous avons parlé assez au long de l'Isle Desima, qui est le quartier des Hollandois; les Chinois, & toutes les Nations, qui sont reçûes à faire le Commerce sous leur nom, demeurent sur une éminence derriere la Ville à son extrèmité Méridionale. Tout leur quartier est environné de murailles, & il ne leur est pas permis

d'en ſortir, mais on leur porte des vivres, & les autres proviſions, dont ils ont beſoin, & on les leur vend à l'entrée de leur Comptoir.

Des Temples.

On compte ſoixante-deux Temples à Nangazaqui, & aux environs, à ſçavoir, cinq dédiés aux Camis, ſept deſſervis par les Jammabus, & cinquante Tiras; vingt-un dans la Ville, & vingt-neuf ſur le penchant des collines. Tous ont de fort beaux Eſcaliers de pierres, des Jardins, de grandes Avenuës plantées d'Arbres, & des Monaſteres fort propres. La bonté de l'air, l'agrément de la ſituation, & les vûes ſur la Ville, ſur le Havre, & ſur tout le Pays d'alentour, rendent ces endroits délicieux. Auſſi le concours du Peuple y eſt-il toujours très-grand.

Du quartier des Courtiſanes.

Il ne l'eſt gueres moins dans un certain quartier de la Ville, nommé *Kaſiematz*, c'eſt-à-dire, la demeure des Courtiſanes. Il eſt au Midi ſur une éminence nommée *Mariam*, & il conſiſte en deux grandes ruës, qui contiennent les plus jolies Maiſons de la Ville, toutes habitées par des Filles publiques. Il n'y a dans tout le Ximo que ce Kaſiematz, & un autre moins renommé dans le Chicugen. C'eſt-là, que le petit Peuple, qui produit les plus grandes beautez (*a*) de tout le Japon, ſur tout dans le Figen, dont eſt Nangazaqui, peut placer ſes Filles, quand il n'a pas le moyen de les nourrir, & ce Commerce eſt fort lucratif par tout, mais principalement à Nangazaqui, à cauſe du grand nombre d'Etrangers, qui s'y trouvent en cer-

(*a*) Kœmpfer dit que les Femmes de Méaco ne le cedent point en beauté à celles du Figen.

tain tems ; outre que les Habitants de Nangazaqui passent pour les plus dissolus du Japon après ceux de Meaco, qui ont le plus fameux Kasiematz de l'Empire.

Education, qu'on donne à ces Créatures.

Ceux, qui tiennent ces lieux de débauches, achetent les Filles, quand elles sont jeunes, les entretiennent absolument de tout, leur font apprendre à danser, à chanter, à joüer des Instruments, à écrire des Lettres. En un mot ils ne négligent rien pour perfectionner en elles les qualitez & les agréments, que les Personnes de ce sexe sçavent si bien mettre en usage pour séduire les cœurs. Les anciennes instruisent les plus jeunes dans ce dangéreux Art, si cependant la nature corrompuë n'en est pas le meilleur Maître ; & pour prix de leurs leçons elles en reçoivent tous les services, dont elles peuvent avoir besoin : celles qui réüssissent le mieux à accréditer la maison, où elles demeurent, sont aussi mieux traitées que les autres ; mais quoiqu'il y ait des Filles à tout prix, il est défendu sous de grosses peines de rien exiger au-delà d'un certain prix marqué par le Magistrat. Plusieurs de ces Créatures se marient, lorsqu'elles sont lasses de mener une vie si déréglée, & non seulement elles trouvent des Epoux, mais on ne les estime pas moins, pour avoir fait un métier, dont on rejette toute l'infamie sur l'avarice, ou l'extrême indigence de leurs Parents. D'ailleurs elles ont reçu une éducation, qui les rend estimables aux yeux de bien des gens. Quant à ceux, qui exercent ce scandaleux Commerce, quelques richesses, qu'ils y ayent acquises, ils ne sont jamais reçus dans la Compa-

gnie des honnêtes gens ; on les a même obligés de prêter leurs Domestiques, ou d'en loüer pour aider aux Exécutions des Criminels, comme je l'ai déja remarqué.

La Prison publique est au centre de la Ville, on l'appelle *Roja*, & *Gokusa* ; le premier de ces deux noms signifie une cage, & le second l'Enfer. Elle consiste en plusieurs huttes toutes isolées, où les Prisonniers sont logés suivant leur qualité, ou la nature de leur crime : un endroit, où l'on donne la question ; un autre, pour exécuter en secret ceux, à qui on veut epargner la honte de mourir publiquement par la main du Bourreau : une Cuisine, un bassin d'eau pour se baigner ; & une espéce de Préau, où l'on permet quelquefois aux Prisonniers de se promener. De la Prison.

On compte dans Nangazaqui jusqu'à trente-cinq Ponts, mais leur structure n'a rien de fort remarquable, & ils ne contribuent point du tout à l'ornement de la Ville ; en récompense ils sont d'une grande commodité pour les Habitants. En un mot Nangazaqui n'a de beau, que son Port, ses Temples & ses dehors. Outre que ses ruës ne sont ni larges, ni droites, quelques-unes ont des montées si roides & si escarpées, qu'on a été contraint d'y faire plusieurs dégrés. D'ailleurs il n'y a rien de plus misérable, que les maisons des petites gens, qui sont de beaucoup le plus grand nombre, mais toutes ont une Cour de décharge assez grande, pour y cultiver quelques plantes curieuses, dont la verdure & les fleurs réjoüissent la vûe. Les Maisons des plus riches Marchands sont beaucoup mieux bâties : Des Ponts.

elles ont ordinairement deux étages disposés à la maniere des Chinois, avec une avant-cour & un Jardin sur le derriere.

Des Manufactures, & des Vivres.

Les Manufactures ne sont pas ordinairement aussi bonnes à Nangazaqui, que dans les autres Villes; où il y en a. Il faut pourtant en excepter ce qui se travaille en or, en argent, & en Sowaas; car on ne fait nulle part ailleurs de ces ouvrages avec plus de goût & de propreté. Le Pays ne produit pas assez de Ris pour nourrir ses Habitants, mais il est aisé d'en avoir des Provinces voisines. Les Villages des environs de la Ville lui fournissent tout ce qu'il lui faut de fruits, de légumes, de racines, de volailles, de bois de chauffage, & même un peu de chasse; le Havre & tous les rivages voisins donnent beaucoup de Poissons & de Canards, qui sont une excellente manne pour les pauvres. Enfin les eaux des trois Rivieres, qui passent par le milieu de la Ville, sont aussi délicieuses & aussi saines, qu'elles sont belles & claires; aussi les gens sages, & qui veulent conserver leur santé, la préférent au Sacki, lequel est trop fort par tout le Japon, & a un goût désagréable à Nangazaqui. La Montagne de *Totta*, qui n'est pas loin de la Ville, a aussi une très-belle fontaine, où les Navires vont faire leurs provisions d'eau.

Incommodités de cette Ville.

Il se fait jour & nuit un bruit fort incommode dans cette Ville. Tout ce qui s'y vend se crie dans les rues, comme à Paris; & les Ouvriers, qui travaillent à la journée, s'encouragent les uns & les autres en criant sur un certain ton, qui impatiente beaucoup

ceux qui n'y ſont pas faits. Les Matelots font à peu près la même choſe dans le Port. Le Guet, qui court; & les Sentinelles, qui ſont en faction pendant la nuit, éveillent tout le monde pour avertir qu'ils ne dorment pas. Ils ont auſſi pour marquer les heures deux groſſes pieces de bois, qu'ils battent l'une contre l'autre, & qu'on entend de fort loin. Les Chinois augmentent encore le tintamarre, ſurtout le ſoir, quand ils allument en l'honneur d'une Idole, nommée MAATSO BOSA, des morceaux de papier, qu'ils jettent enſuite dans la Mer; ou lorſqu'ils portent cette Divinité en proceſſion autour de leurs Temples au ſon des Tambours & des Cymbales: mais tout cela eſt peu de choſe en comparaiſon des cris, que pouſſent les Bonzes & les Parents des Agoniſants & des Morts. A ces cris ſuccédent en certains jours des chants accompagnés de carillons de Cloches, qui n'ont rien que de déſagréable; en ſorte qu'il n'eſt pas aiſé de s'accoûtumer à vivre dans cette Ville, quand on n'y eſt pas né.

Gardes du Port & du du Havre.

Le Goban.

Quant aux Gardes du Port & du Havre, il y en a quatre principales diſpoſées de maniere, qu'elles peuvent s'aider mutuellement, & qu'elles ſe tiennent auſſi réciproquement en reſpect. La premiere, qu'on nomme le *Goban*, eſt proprement la Grand'Garde Impériale, abſolument indépendante des Gouverneurs de Nangazaqui; les Rois de Figen & de Chicugen en font alternativement la dépenſe par année, & il y a bien de l'apparence que c'eſt auſſi à eux à en nommer les Commandants & les autres Officiers. Cette Garde eſt celle,

que j'ai dit être à une demi-lieuë de la Ville, & partagée en deux Corps de sept cents Hommes chacun, placés sur deux éminences vis-à vis l'une de l'autre, & d'où l'on découvre tout le Havre & au-delà. Leurs logements n'ont que des Portes palissadées, sans Fossez, ni Canon. Quand un Navire passe devant ces logements, ils sont tapissés en dehors d'un drap rouge, & il faut les saluer de toute l'Artillerie du Bord. Cette Garde a toujours un grand Batteau entretenu & tout prêt pour en transporter des détachements par tout, où le Commandant le juge à propos.

Le Funaban. La seconde Garde s'appelle le *Funaban*, c'est-à-dire, la Garde des Vaisseaux. Elle n'est que de dix-huit Soldats, ausquels on fournit les Batteaux nécessaires, pour veiller sur les Navires Etrangers, & pour faire la ronde dans le Port pendant la nuit. Dès qu'un Navire arrive avec Pavillon Chinois, ou Hollandois, deux de ces Batteaux vont se ranger à ses deux côtés. Au bout de deux heures il sont relevés par d'autres, & cela continue tout le tems, que le Navire est dans le Port. A son départ, ils l'accompagnent jusques hors de la rade. La dépense de cette Garde se tire sur les rues, qui sont du côté du Port, & qu'on appelle les *rues de l'eau*, & afin que ceux, qui sont chargés de cette taxe, n'ayent pas lieu de s'en plaindre, on en a imposé une sur les rues hautes, qu'on nomme *rues de Campagne*, pour le service des Gouverneurs.

L'Okubibune. Cette seconde Garde seroit trop foible, si elle n'étoit pas soutenuë par une troisiéme,

appellée *Okubibune*, & composée de ce qu'on appelle *les Inspecteurs de l'Escorte.* Elle consiste en plusieurs Batteaux, qui ont chacun huit Rameurs, dont l'emploi est 1°. de suivre les Navires, qui sortent du Port, & de ne les point perdre de vûe, qu'ils ne soient en pleine Mer ; afin de pouvoir prêter main forte à ceux du Funaban, s'il en étoit besoin. 2°. D'empêcher les Chinois de débarquer ailleurs qu'à Nangazaqui. 3°. De veiller sur tous ceux, qui pourroient frauder les droits du Prince : pour cela ils croisent continuellement le long des Côtes, & ils s'occupent ordinairement à la pêche de la Baleine. Ils sont commandés par un Officier Général, qui préside aussi à leur pêche.

Le Toniban.

La quatriéme Garde est celle de la Découverte ; on l'appelle le *Toniban.* Elle est de vingt Soldats, lesquels demeurent avec leurs Familles à l'extrêmité méridionale de la Ville sur une Eminence, qui domine le quartier des Chinois & l'Isle Desima. Dès qu'avec la Lunette d'approche ils ont apperçu un Navire, ils en donnent avis aux Gouverneurs ; ils vont ensuite avec des Batteaux légers observer la manœuvre de ces Navires, & donnent exactement avis de tout aux mêmes Gouverneurs. Il y a une semblable Sentinelle d'observation sur la Montagne FOOQUASAN, qui est plus proche de la Ville, & l'on a soin d'y tenir quantité de matieres toutes prêtes à allumer, en cas qu'on découvrit une Flotte, qui eût au moins dix Navires ; d'où l'on peut conclure que les Hollandois ne peuvent aller au Japon avec ce nombre de voi-

les (*a*). Ce feu s'allumeroit encore, s'il arrivoit quelque soulevement dans le Ximo, & en feroient allumer de distance en distance jusqu'à Jedo, où l'on pourroit ainsi être averti en vingt-quatre heures de ce qui se passeroit.

(*a*) Les Japonnois distinguent apparemment d'abord les Jonques Chinoises, que nous avons vûes venir en plus grand nombre.



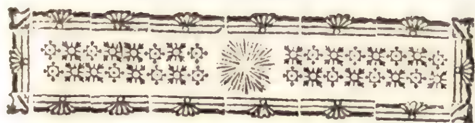


TABLE
DES MATIERES
DU CINQUIE'ME VOLUME.

A.

D.

H.

K.

M.

N.

O.

Q.

R.

S.

V. U.

X.

Fin de la Table des Matieres.

Errata du cinquiéme Volume.

PAGE 16. ligne 18. quelques-unes, *lisez* quelques-uns.

Page 25. l. 7. que Matsumay fût, dans une Isle, *ôtez* la virgule.

Page 31. l. 1 habitant *l.* habitants.

Page 82. l. 27. l'année : *ôtez* ce mot.
ligne 28. *ajoutez à la fin* la.

Page 111. l. 16. Mare, *l.* Marie.

Page 114. l. 6. Syntora, *l.* Sintoro.

Page 136. l. 20. esperrnce, *l,* esperance.

Page 138. l. 11 Idolatre, *l.* Idolatre.

Page 158. l. 4. ses deux freres, *l.* ces deux freres.

Pag. 171. l. 25. au milieux, *l.* au milieu.

Page 211. l. 30 matson, *l.* maison.

Page 220. l. 6. après qu'on les eût brulés ; *l.* qu'on les eut brûlés.
l. 2. ajoutant, *l.* ajoûtant.

Page 256. l. 14. ce son Epoux, *l.* de son Epoux.

Page 259. l. 1. la ssera, *l.* lassera.

Page 274. dans la note du bas de la page *lisez* MATZUDA.

Page 289. l. 18. pour les Portugais *l.* avec les Portugais.

Page 306. l. 1 leque, *l.* lequel.

Page 349. l. 26. que vous aurez, *ajoûtez* à garder.

Page 359. ligne 9. banbou, *l.* bambou.

Page 360. l. 15. il en en partit. *l.* il en partit.

Page 366. l. 16. Maquez, *l.* Marquez.

Page 347. l. 8. craignoi, *l.* craignoit.

Page 391. l. 1 de ses Navires, *l.* de leurs Navires.

Page 392. l. 33. mort, *l.* morts.

Page 418. ligne penultiéme, jusqu'á *l.* jusqu'à.







HISTOIRE

DU

JAPON



TOM V









